édité par la Confédération Musicale de France

Journal de la Pratique Musicale des Amateurs

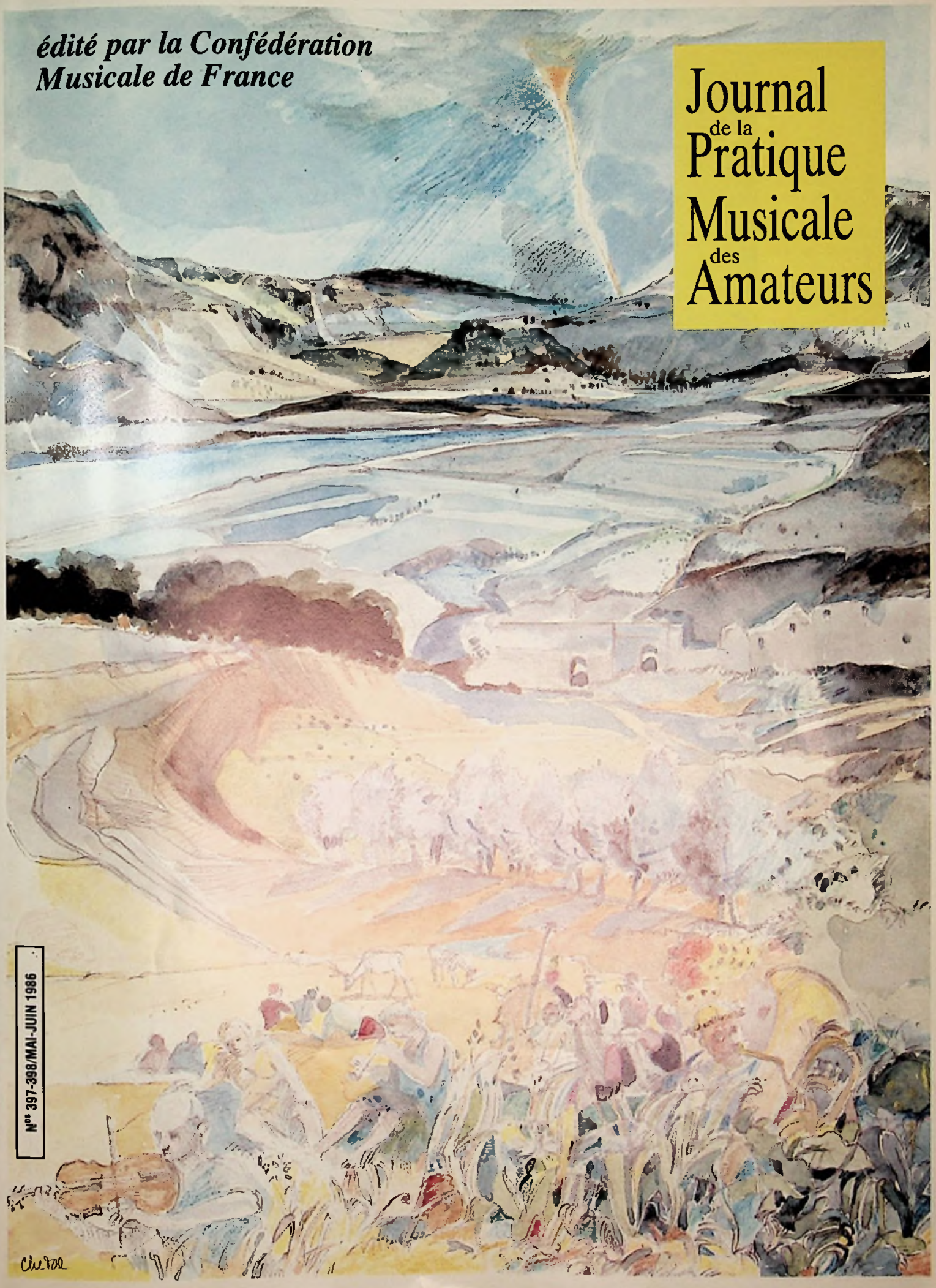

N°s 397-398/MAI-JUIN 1986

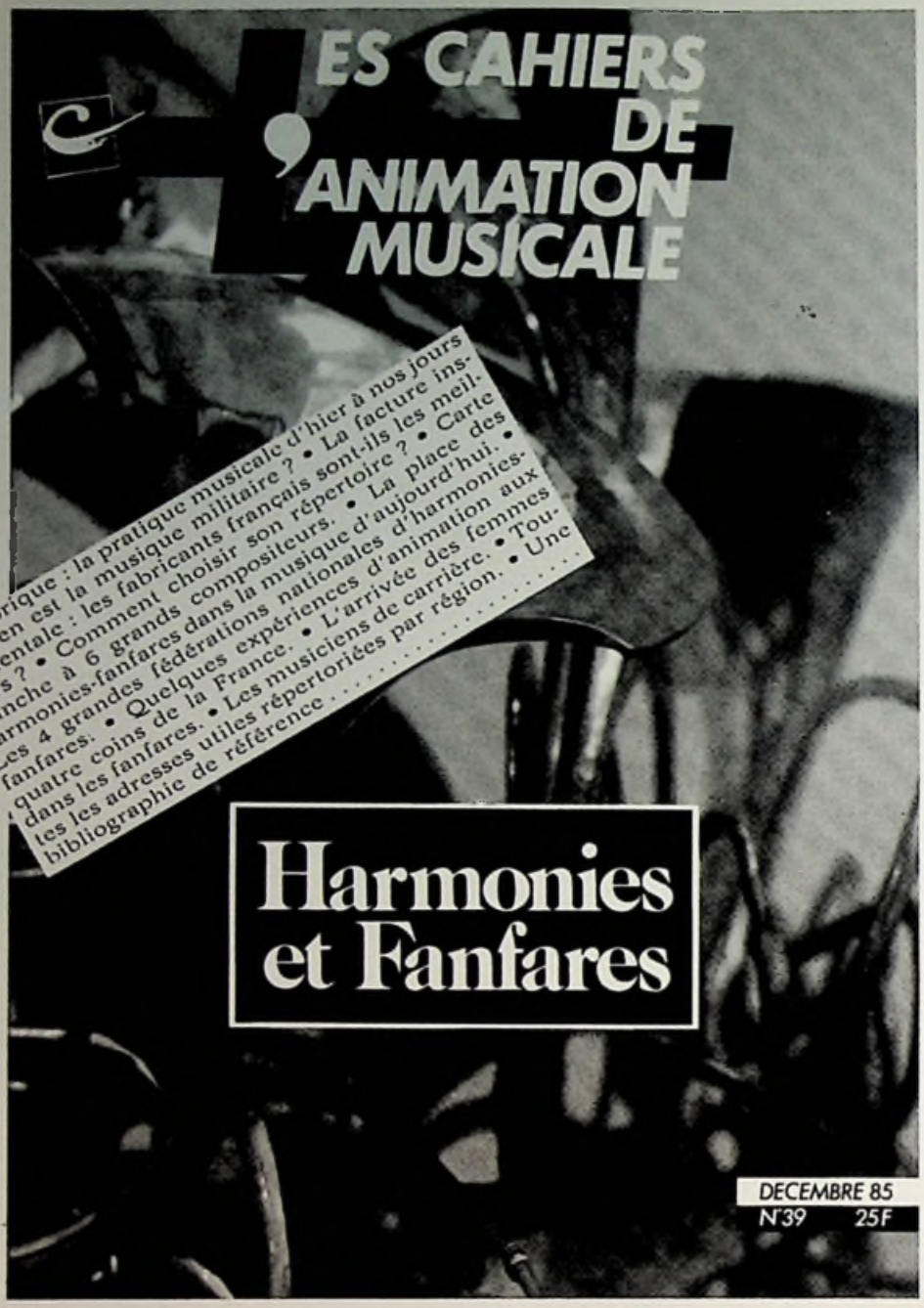

BON DE COMMANDE

A retourner au CENAM - 51, rue Vivienne, 75002 Paris
Tél. : 42.33.38.24

Nom : . . . . . .
Prénom : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
Code postal : . . . . . Ville : . . . . . .

Quantité : × 32 F
(25 F + 7 F de port)

Je joins la somme de F

Sommaire

4	85e Assemblée Générale de la C.M.F.
46	Règlement intérieur de la C.M.F.
48	Règlement Confédéral des Concours.
52	Un bel exemple à suivre.
54	Congrès régional Poitou-Charentes. Musique contemporaine. Les VIes Assises du mécénat.
56	Fédération régionale du Centre. Vers l'entente.
61	13e Salon international de la Musique.
62	Petites annonces.
66	Manifestations.
69	Les Stages.
73	Promenade à travers nos régions.

Cmf

121, rue La Fayette
75010 PARIS
Tél. : 16 (1) 48-78-39-42

journal de la
Pratique Musicale
des Amateurs
Edité par la Confédération Musicale de France

Directeur-Gérant :
M. Andre PETIT

Abonnement (8 numéros)
du 1er janvier au 31 décembre 1986
Le numéro : 12 F

FRANCE	sociétés	85 F	1 an
	individuels	85 F	1 an
ETRANGER	le numéro	25 F	
		185 F	1 an

IMPRIMERIE
« LES MARCHES DE FRANCE »

Le mot du Président

Très Chers Amis,

Le 85e Congrès est terminé. Il a eu lieu dans un excellent esprit de franchise et du désir de tous de faire avancer notre mission qui, avant toute chose, est de promouvoir la musique.

Je ne reviens pas sur le déroulement de ce congrès car vous allez, ci-après, trouver un compte rendu très détaillé et illustré de très jolies photos vous donnant tous les détails de notre grande manifestation.

Nous sommes maintenant repartis pour une année de travail intensif et je ne vous le cache pas, difficile. En effet, à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas présager des aides qui nous seront apportées. Nous allons réunir le Conseil d'Administration le 3 juillet : nous nous pencherons tout particulièrement sur les commissions afin que dès la rentrée nous puissions mettre en place des programmes de travail fructueux.

Je voudrais rappeler qu'avant l'Assemblée Générale a lieu un Conseil d'administration. A ce conseil, chacun peut s'exprimer, émettre ses idées et ses critiques afin que le lendemain la parole soit laissée aux délégués ne faisant pas partie du Conseil et désignés par leur Fédération. Nous avons eu à déplorer, cette année, quelques difficultés dues à la confusion qui s'est faite entre le rôle de l'administrateur et celui de Président et de membre d'une fédération. En effet, l'administrateur n'est pas là pour défendre sa seule fédération mais l'ensemble des fédérations de la confédération. Je demande à tous de ne jamais oublier ce principe fondamental de notre association.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, au Congrès, M. Maurice Fleuret qui fut notre hôte à dîner et qui a assisté au magnifique concert donné par le grand orchestre d'harmonie de la Garde Républicaine sous la direction du Colonel Roger Boutry.

M. Camille Roy, Inspecteur Principal de la Musique à la Division de l'Action Musicale, avait pris la parole au congrès. Mme Camille Roy, la cantatrice Eliane Tantcheff, l'accompagnait.

Nous avons eu des petits concerts de très grande qualité musicale : Le trio de Cuivres Millière, Le Trio d'Argent et un Récital exceptionnel de Michel Becquet. Nous devons nous rappeler que nous sommes avant tout des musiciens et mettre la musique à l'honneur.

Nous avons dû, dès la fin de notre Assemblée, nous pencher sur beaucoup de problèmes ; nous avions prévu d'organiser un stage de Musique Contemporaine, facture d'avant-garde, au début de juillet. Nous n'avons malheureusement pas reçu de subventions nous permettant d'organiser cette manifestation et les dépliants que nous avons distribués au congrès et mis à la disposition de nos congressistes n'ont apporté aucune candidature.

Nous avons écrit à M. Maurice Fleuret pour lui dire notre regret et lui expliquer que la sagesse et l'honnêteté commandaient d'annuler ce stage que nous organiserons et préparerons pour 1987, dans des conditions que nous espérons tout à fait favorables.

La Fête de la Musique, je voudrais vous en dire deux mots avant de conclure. Cette année, elle aura un caractère International ; nous avons appris que 40 pays ont répondu à l'appel du comité. Cette année l'adresse où se mettent en place toutes les actions du 21 juin est : 18, rue du Pont-Neuf dans le premier arrondissement ; le numéro de téléphone nous a été communiqué : 40-26-28-13. Vous pouvez demander M. Bartolini qui se mettra très aimablement à votre disposition pour tous renseignements ou services dont vous pourriez avoir besoin. M. François Léotard, Ministre de la Culture et de la Communication, donne une Conférence de Presse le jeudi 12 juin à midi au Ministère, 3, rue de Valois, Conférence de Presse à laquelle je ne manquerai pas d'assister. J'engage toutes nos fédérations à prendre contact avec les directions régionales et à faire une très belle fête de la musique 1986.

Des concours de musique se sont déroulés depuis notre congrès. Ce fut tout d'abord le 4 mai à Ottange en Moselle, un magnifique concours admirablement organisé ; la C.M.F. y était représentée par M. Joseph Muller, Secrétaire général. Les 17, 18 et 19 mai à Saint-Junien, dans la Haute-Vienne, avaient lieu le 38e concours national de musique et un Concours international junior, là aussi, beaucoup de chaleur, beaucoup de talents se sont donnés rendez-vous et nous avions confié de nous représenter à Mme Ida Gotkowski, ce qu'elle a fait avec la gentillesse que nous lui connaissons tous.

UNE GRANDE RENCONTRE CHORALE

Elle se déroulera du 4 au 12 août 1986, à Vaison-la-Romaine (Rhône).

Renseignements et inscriptions à : A Cœur Joie, Les Passerelles, 24, avenue Joannès-Masset, 69337 Lyon Cedex 09. Tél. : 78-83-19-61.

M. PIERRE MOSER CHEVALIER DES ARTS ET LETTRES

M. Lucien Dreyfus, Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier dans l'Ordre des Arts et Lettres, a remis l'insigne de Chevalier des Arts et Lettres à M. Jean-Pierre Moser, Vice-Président de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace, le mercredi 31 mai 1986, à 19 h 15, à l'issue du 38e concours de Chant Choral Scolaire au foyer du Théâtre, 39, rue de la Sinne à Mulhouse.

M. Joseph Muller, Président de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace, Secrétaire Général de la Confédération Musicale de France et Vice-Président de la Confédération Internationale des Sociétés Musicales, assistait à cette cérémonie et représentait la C.M.F.

De très chaleureuses félicitations à M. Jean-Pierre Moser.

Les 17 et 18 mai également, se déroulait à Héricourt, en Haute-Saône, un concours national très bien préparé, c'est M. Daniel Zemp, Président de la Fédération de Franche-Comté, membre du Conseil d'Administration de la Confédération Musicale de France, qui la représentait.

Ensuite, les 31 mai et 1er juin, à Aix-les-Bains, dans le cadre romantique du lac du Bourget, avait lieu un concours régional de Musique. Ce concours était organisé par notre ami Maurice Adam, il a eu beaucoup de succès.

Mme Gotkowski était également au jury ainsi que M. Daniel Chopinez, membre du Conseil d'Administration.

Le 1er juin, superbe concours à Mâcon en Saône-et-Loire. Le jury était présidé par M. André Relin, Vice-Président de la C.M.F., qui nous représentait. L'organisation était parfaite et toutes les prestations, de valeur incontestable.

Je me suis rendu le 8 juin au Concours de Musique et de Chant à Châtellerault.

Le 8 juin, également, un concours a eu lieu à Saint-Pol-sur-Mer, et le 22 juin à Cognac en Charente.

A tous ces concours la C.M.F. a participé et participera par des subventions en espèces et en instruments de très belle qualité.

Au Congrès, nous avions invité M. Maurice Gevaudan, Président de la F.N.U.C.M.U. (Fédération nationale de l'Union des Conservatoires Municipaux). Il n'est plus pensable qu'un antagonisme persiste entre nos deux associations ; nous devons garder nos identités propres mais nous devons aussi pouvoir échanger nos points de vue concernant la pédagogie, l'enseignement, les épreuves, etc. Vous trouverez dans le journal un petit article de M. Gevaudan qui précise bien les actions que nous pouvons faire ensemble pour une plus grande défense des musiciens et de la musique en général.

Mes Chers Amis, nous allons maintenant retrouver l'atmosphère si sympathique du 85e congrès auquel je laisse la parole. Je vous dis à très bientôt et vous assure de mon plus cordial dévouement.

Le président,
André PETIT.

LE POUVOIR DE DIRE OUI DÉCLENCHE

PRÊT JEUNES 18/25. JUSQU'A 30.000 F*.

VOUS AVEZ DÉCROCHÉ VOTRE PREMIER EMPLOI. EN 48 HEURES VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DU PRÊT JEUNES 18/25 SANS AVOIR A VOUS EXPLIQUER SUR SON UTILISATION. REMBOURSEMENT ÉCHELONNÉ SUR 4 ANS. ÇA MARCHE !

CRÉDIT LYONNAIS. LE POUVOIR DE DIRE OUI !

CREDIT LYONNAIS

LE PARTENAIRE DE VOTRE AVENIR

*4 ANS MAXIMUM. T.E.G. 13,15 % AU 1/03/86. ASSURANCE INCLUSE.

Editions Musicales COMBRE

24, boulevard Poissonnière, 75009 PARIS - Tél. : (1) 48-24-89-24

ETUDE DU RYTHME

par l'Association des Enseignants du C.N.R. de Lyon

en 4 volumes

— **Volume INITIATION** : I.M.1 - I.M.2 - 1er cycle, par Nicole NAUCHE-CASTAN et Marie-Hélène WIHR.

— **Volume I** : I.M.3 (Initiation musicale 3) et D.P. (degré préparatoire), 2e cycle ;

— **Volume II** : D.E.1 (degré élémentaire 1re année), 2e cycle ;

— **Volume III** : D.E.2 (degré élémentaire 2e année), fin 2e cycle ;

par Agnès CATIL, Jacqueline COURTOIS, Maryse LAFAY-CHOUVELLON Evelyne LIBMANN, Pascale MAILLARD-CARRE et Jocelyne MONTFORT

(Catalogues et renseignements sur demande écrite)

Dans le très joli cadre des Salons Hoche...

M. et Mme De Ryck.

La Délégation Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

L'accueil des délégués.

La délégation Midi-Pyrénées.

85e Assemblée Générale de la C.M.F.

C'est dans le très joli cadre des Salons Hoche, 9, avenue Hoche, à Paris, dans le 8e arrondissement, que s'est déroulée les 18 et 19 avril 1986, la 85e Assemblée Générale de la Confédération Musicale de France.

Les délégués se sont retrouvés un peu avant 9 heures dans le hall des Salons où des prises de contact musicales se sont faites entre eux, et, à 9 heures, tous les délégués qui avaient signé leur feuille de présence se trouvaient installés dans le Salon New York où se sont déroulées les journées du Congrès.

Toutes les Fédérations étaient présentes ou représentées : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Région Parisienne, Pays-de-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

M. Petit a alors adressé à l'Assemblée un message de bienvenue :

Mesdames, Messieurs,

Mes chers Collègues, mes chers amis,

Bienvenue à tous, cette année encore, aux Salons Hoche, où nous allons tenir notre Congrès Statutaire annuel.

En mon nom, au nom des Membres du Conseil d'Administration, des Présidents Régionaux, de nos Présidents Départementaux, je vous accueille cordialement pendant une journée et demie de travail pour la C.M.F.

Les problèmes de Régionalisation ne sont pas résolus. Nombre de difficultés que nous rencontrons proviennent de cette nouvelle structure administrative.

Dans le journal de février-mars, nous avons publié la Convention qui nous lie à la Direction de la Musique et de la Danse et l'Article 2 est très explicite quant au rôle que doit jouer la C.M.F. vis-à-vis des Fédérations Régionales.

Ce rôle est très important et il doit coordonner toutes les actions qui se passent dans les Régions.

Je le sais, vous faites un magnifique travail, un travail constructif, tout à fait positif dans tous les domaines. Il faut cependant faire un effort pour suivre davantage, en particulier dans les Epreuves d'Examens, les directives que nous vous donnons.

Je vais encore, cette année, vous parler du Concours d'Excellence qui a eu lieu au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, le dimanche 9 mars dernier.

M. Muller, dans son Rapport Moral, et Me Jay, dans son Rapport d'Action Culturelle, vous donneront des détails sur le Concours mais je me fais un grand plaisir de vous dire que ce fut un beau Concours suivi par de nombreux candidats et que nous avons pu noter, à cette occasion, des progrès incontestables tant sur le plan de la Formation Musicale que sur la Formation Instrumentale.

L'année 1985 a été l'Année Européenne de la Musique.

Il nous a été beaucoup demandé en cette occasion. Nous avons dû, avec des moyens très modiques, faire de grandes choses pour que la C.M.F. soit partout représentée et considérée.

Nous avons envoyé au festival de Vienne (Autriche) l'Harmonie de la R.A.T.P., sous la direction de Jacques Mas. Cette Harmonie est classée, à la C.M.F., en Division d'Honneur.

Elle a remporté un brillant succès.

Nous avons reçu un magnifique Orchestre d'Harmonie espagnol : la Banda Primitiva. Cet Orchestre, grâce à la générosité de M. le Maire de Levallois-Perret, de son Adjoint à l'Action Culturelle, M. Michel Le Royer, de M. Michel Rothenbuhler, directeur du Conservatoire, a pu offrir « à bureaux fermés » un magnifique concert.

Nous avons, dans ces moments privilégiés, eu le sentiment de bien servir la musique.

Je voudrais, très brièvement et sans aucune arrière pensée, rappeler à tous que servir la musique, ce n'est pas organiser la contestation, ce n'est pas vouloir tout transformer d'un coup de baguette magique, ce n'est pas polémiquer et ne rien construire, c'est au contraire savoir se servir de l'expérience des plus âgés, leur apporter notre respect tout en leur donnant des idées plus jeunes, plus nouvelles, qu'ils accueillent d'ailleurs à bras ouverts étant donné qu'on est toujours très heureux de rajeunir.

Alors, à ce Congrès, je demande avant toute chose, qu'il y ait un esprit d'équipe, un esprit de famille et surtout que toutes les interventions, que toutes les observations aient un seul but, servir l'action musicale pour laquelle nous, bénévoles, nous dévouons sans compter.

Je n'accepterai pas de prise de position tendant à détruire l'esprit que nous avons tous ensemble mis en place.

Par contre, je ne suis pas du tout opposé à ce que des critiques soient émises du moment qu'elles ont pour objet de faire avancer nos travaux.

Je voulais avant toute chose, vous faire part de cette remarque qui, après certains événements de l'automne 1985, est nécessaire.

Je ne veux pas m'étendre longuement car vous allez entendre le Rapport Moral de M. Muller, notre Secrétaire Général, qui sera suivi par un débat sur le Règlement Intérieur dont M. Julien, Président de la Fédération de Bourgogne, sera le Rapporteur.

Ensuite, M. Lestavel vous donnera lecture de son Rapport Financier, et un très joli concert vous sera offert. ce Concert sera interprété par le trio de Cuivres Millière.

Nous ne devons jamais oublier que nous sommes des musiciens et ces concerts ont un but essentiel : nous ramener toujours à ce qui est notre vocation : la Musique.

Nous irons déjeuner et ensuite nous entendrons le Rapport d'Action Culturelle de Mᵉ Charles Jay, Grand Prix de Rome, Président de la Commission d'Action Culturelle et Sociale.

M. Relin vous présentera le Règlement Confédéral des Concours de la C.M.F. et nous aurons la visite de nos représentants du Ministère de la Culture.

Nous pensons que M. Maurice Fleuret pourra venir apporter, avec le talent que nous lui connaissons, des éléments encourageants pour nos travaux futurs.

M. Camille Roy l'accompagnera et M. Fleuret, si rien n'est changé dans son programme, partagera notre dîner et sera présent au concert de ce soir.

En cette fin d'après-midi, nous entendrons un récital de Michel Becquet que vous connaissez tous et que vous aimez bien.

C'est un grand artiste et il a fait un effort tout particulier pour vous rappeler que, très jeune, il fit partie de nos Sociétés Musicales Populaires de la Fédération du Limousin.

Il est devenu le grand soliste qu'on applaudit dans le monde entier.

Nous irons dîner ensuite mais, entre temps, il faudra que nous trouvions un moment pour nous attarder auprès des exposants : Editeurs de Musique et Facteurs d'instruments qui nous ont fait la gentillesse de participer à notre Congrès. Vous les trouverez tous dans le hall et comme c'est un lieu de passage, vous ne pouvez pas manquer de les rencontrer.

Enfin, à 20 h 45, ce vendredi 18 avril, aura lieu un magnifique concert interprété par la Musique de la Garde républicaine de Paris, sous la direction de son Chef, le Colonel Roger Boutry. Le programme est magnifique et vous allez tous être ravis et sous le charme de cette belle interprétation.

Demain, samedi 19, aura lieu le vote pour le renouvellement du 2ᵉ tiers sortant du Conseil d'Administration.

J'insiste pour que ce vote se passe dans des conditions de sérénité. Tout a été prévu pour qu'il n'y ait aucune contestation possible lors de la remise des bulletins.

Nous n'avons retenu que les candidats mentionnés par leur Région (Article 5 des Statuts) sur la feuille officielle de renseignements.

Il ne sera pas question de donner un bulletin supplémentaire si vous n'êtes pas inscrits sur la liste que le Bureau Administratif vous demandera d'émarger à l'entrée.

Vous aurez 2 enveloppes : dans l'une un bulletin concernant le Conseil d'Administration, dans l'autre celui concernant la Commission de Contrôle et la Commission de Conciliation et d'Arbitrage ; 2 urnes seront à votre disposition : dans l'une vous mettrez l'enveloppe du Conseil d'Administration, dans l'autre celle des 2 Commissions.

Sur le bulletin du Conseil d'Administration, vous ne devez garder qu'un seul nom par Fédération Régionale sortante.

Sur les autres bulletins, le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir.

M. Petit, Président, ouvre la séance de travail.

Nous avons une autre innovation cette année. Nous la devons à l'initiative de notre ami Louis Gachassin. Nous avons fait une carte d'électeur ; c'est une petite carte verte qui sera remise à l'arrivée au Congrès à chacun des Délégués officiellement proposés par leurs Fédérations. Cette carte vous la mettrez dans la petite poche de votre veston, la partie portant votre nom dépassera de la poche et lorsque nous aurons des votes à mains levées, vous montrerez votre carte et nous ne confondrons pas les Délégués ayant droit de vote et les autres participants à l'Assemblée.

Lors du vote de demain, cette carte sera timbrée lorsque vous mettrez votre bulletin dans l'urne.

Après le dépouillement du scrutin, nous vous donnerons le résultat du vote et vous connaîtrez la composition du Conseil d'Administration.

Le Conseil se retrouvera pour élire son Bureau et, après cette élection, nous vous ferons connaître la composition du Bureau du Conseil d'Administration.

Pour clôturer ces travaux, vous entendrez un ravissant concert qui sera interprété par un Trio de Flûtes, le Trio d'Argent.

Je ne veux pas m'étendre davantage et je m'empresse de céder la parole à notre ami, M. Joseph Muller, Secrétaire Général, qui va vous donner lecture de son rapport moral. M. Muller, vous avez la parole.

M. Petit, applaudi par l'assistance, donne la parole à M. Joseph Muller, Secrétaire Général, pour la lecture du rapport Moral et d'Activités.

M. Muller :

Mesdames, Messieurs,

Mes Chers Collègues, Mes Chers Amis,

L'année dernière, je vous présentais pour la première fois le Rapport Moral et le rapport d'activités de la Confédération Musicale de France.

J'étais ému en m'adressant à vous. Je le suis davantage encore aujourd'hui où pour la deuxième fois m'échoit la mission de vous informer sur le déroulement des activités de notre grande Association pendant l'année 1985.

Cette année 1985 fut l'Année Européenne de la Musique.

Je dois vous dire que 1986 prépare la Fête Internationale de la Musique.

Nous sommes revenus cette année dans ce joli cadre des Salons Hoche et ce soir dans cette même salle vous allez entendre un très beau concert interprété par le grand Orchestre d'Harmonie de la Garde Républicaine de Paris, sous la direction de son Chef prestigieux, Roger Boutry.

Me Charles Jay, cet après-midi, vous parlera plus longuement de ce concert.

Au cours de nos travaux, plusieurs petits concerts viendront apporter une note de fraîcheur à notre réunion.

Nous sommes avant tout des musiciens, des défenseurs de l'Action Musicale et la Musique doit présider à toutes nos manifestations.

Pour préparer notre Congrès, nous avons dout d'abord tenu nos Commissions Financières.

Mardi 15 avril, la Commission de Contrôle a travaillé sur l'exactitude de nos écritures afin que la Commission des Finances proprement dite puisse, utilement, se pencher sur ce qui est son rôle : la recherche des meilleurs moyens de poursuivre la conduite de notre Confédération, malgré une médiocrité certaine de moyens financiers.

Mercredi 16 avril, c'est la Commission des Finances qui a travaillé de façon intelligente et exemplaire. Je ne veux pas empiéter sur le rôle de mon Collègue, M. Robert Lestavel, notre Trésorier qui vous donnera tous les détails vous permettant d'apprécier ce travail.

Hier, 17 avril, nous avons réuni le Conseil d'Administration.

Nous avons, bien entendu, vu tous les chapitres qui font l'objet de l'ordre du jour complet, mais nous avons été très attentifs en ce qui concerne deux très importants sujets :

- *Le Règlement Intérieur ;*
- *Et le Règlement Confédéral des Concours de Musique de la Confédération Musicale de France.*

En ce qui concerne le Règlement Intérieur, après lecture de mon rapport, je vous le présenterai et M. Jean Julien, notre Président de Bourgogne, qui a travaillé sur un avant-projet avec M. Jacques Harbulot, en sera le rapporteur.

Je vous indique également que cet après-midi, après le Rapport Culturel de Me Charles Jay, vous sera soumis le texte du Règlement Confédéral des Concours dont le rapporteur sera notre ami André Relin.

Nous nous sommes entretenus de nos programmes culturels et du Concert de ce soir.

Nous nous sommes arrêtés assez longuement sur la question du vote qui aura lieu demain, samedi 19 avril, pour l'élection du tiers sortant du Conseil d'Administration.

Je vous rappelle que ce tiers se compose des Fédérations suivantes :

- *Région Parisienne,*
- *Pays de Loire,*
- *Picardie,*
- *Poitou-Charentes,*
- *Provence-Côte d'Azur,*
- *Rhône-Alpes,*
- *Guadeloupe.*

A propos du vote, je voudrais insister auprès de vous tous pour qu'il se déroule avec la plus grande sérénité. J'appellerai chacune des Fédérations à voter ; les Délégués se présenteront avec l'enveloppe qu'ils auront préparée et qui aura été remise le matin à leur Président.

J'insiste bien pour rappeler que seuls pourront voter les délégués dont le nom aura été inscrit sur la feuille de renseignements que nous vous avons adressée.

Aucune dérogation ne sera acceptée.

Les pouvoirs devront être remis au moment du vote par les détenteurs et je rappelle également qu'un même mandant ne peut détenir plus de 3 procurations.

"Salon NEW-YORK"

Particulièrement adapté aux manifestations importantes, il se prête parfaitement à l'organisation de congrès nationaux et internationaux, aux seances plénières, etc...

Il communique avec les deux Salons du rez-de-chaussée, permettant ainsi de recevoir jusqu'à 2.500 personnes.

Me Charles Jay a présidé, hier matin au sein du Consell, une Commission Culturelle.

Il nous a entretenus du Concours d'Excellence qui, cette année, nous a permis de constater des résultats tout à fait encourageants.

Nos programmes de Formation Musicale incitent nos jeunes à poursuivre leurs études ; tous ne seront pas des professionnels, mais ils seront des musiciens.

Cet après-midi, Me Jay vous parlera plus particulièrement de la réunion culturelle, d'hier matin.

Vous connaissez bien notre Siège de la Rue La Fayette ; le travail qui lui échoit est de plus en plus lourd, et il apparaît de plus en plus difficile d'obtenir les renseignements que nous demandons aux Fédérations, renseignements indispensables pour répondre à nos Tutelles. Le travail que nous effectuons permettrait aux Instances Gouvernementales de se pencher sur nos problèmes afin de nous apporter des solutions que nous attendons tous.

Je vais souvent Rue La Fayette ; j'assiste au travail du Secrétariat et je vous assure que bien plus légère en serait la tâche et mieux traités pourraient en être les problèmes si vous vouliez coopérer vraiment avec le Service Administratif.

Ce Service est indispensable ; nous ne pouvons pas travailler sans son appui. Ces observations ne concernent heureu-sement pas l'ensemble de nos Fédéra-mais malheureusement une grande nous.

ème du

Certains articles nous arrivent directement ; nous vous les adressons pour approbation et en conservons quelques-uns qui présentent un intérêt et que nous publions dans les colonnes des articles d'Intérêt Général.

Je voudrais encore, cette année, demander à tous ceux qui nous adressent des articles que, s'ils ne peuvent les dactylographier, qu'ils soient calligraphiés de façon très lisibles. Le Secrétariat de la Confédération Musicale de France doit retaper une grande partie de ces articles. Certains nous arrivent dactylographiés dans de telles conditions que nous ne pouvons les utiliser tels quels. Il sont raturés, sillonnés d'abréviations et il n'est pas possible de demander à un imprimeur, soit-il le plus gentil à notre égard, de se servir de pareilles copies.

J'insiste bien pour que vous compreniez que les pages qui sont consacrées à nos Fédérations sont importantes, mais ne doivent pas constituer une astreinte sur le temps de travail qui est imparti à nos Secrétaires.

Nous avons, comme c'est maintenant une coutume, publié dans le journal de Novembre-Décembre les programmes des Examens Fédéraux et des Concours des Sociétés pour tous les niveaux. Nous avons également inscrit dans ce journal certaines modifications apportées au programme de Formation Musicale.

Après un long et parfois fastidieux travail, nous avons pu mettre en place un fichier à peu près exact des abonnés au journal de la Confédération.

Nous avons demandé les listes des abonnés pour chacune des Fédérations. Certaines nous ont répondu, d'autres ne répondent pas. Par contre, nous recevons des réclamations parfois sévères concernant l'envoi de notre revue. Ne serait-il pas possible chaque année de faire le point et de l'adresser sans tarder à la C.M.F. afin que nous n'éditions pas des journaux qui risquent de nous revenir portant la mention bien connue : « N'habite pas à l'adresse indiquée » ?

Nous rappelons que le règlement des abonnements doit se faire en début d'année car nous payons pour l'impression du journal, pour le routage, pour l'affranchissement...

Enfin, je veux rappeler qu'une Fédération a jugé opportun de se décharger des vaux concernant les abonnements de hérents au journal, ainsi que de t l'assurance.

vous rendez in d'insis-

de M. le Premier Ministre et obtenir de nouveau un numéro de Commission Paritaire.

Nous avons ouvert tout grand ce journal, sans le cantonner dans les seules Sociétés Fédérées. Il faut justement que ces Sociétés puissent coopérer avec d'autres organismes pour le meilleur bien de tous. Et enfin, un journal par Société, c'est vraiment très peu et il est dommage que beaucoup de Fédérations persistent dans cet envoi qui ne permet pas à notre publication de remplir sa véritable mission.

Je vous demande comme je l'ai fait l'année dernière, de réfléchir beaucoup à cet appel que je vous lance !

Il faut abonner, non seulement vos Sociétés, mais beaucoup de membres de vos Sociétés, en un mot abonnez largement vos Musiciens !

Nous allons retrouver notre service des assurances.

L'année dernière, M. Boira est venu à ce Congrès. Il vous a donné beaucoup d'explications. Nous avons répertorié sa communication dans le journal d'avril 1985. Nous vous rappelons que les contrats sont faciles à remplir, qu'ils doivent arriver dans les Bureaux du Secrétariat Administratif avant le 31 janvier de l'année civile accompagnés du chèque de règlement.

Il existe à la rubrique « Assurance contre les accidents » deux options :

- *L'option A pour nos jeunes musiciens,*
- *et l'option B pour les Musiciens adultes qui risquent, lors d'un accident corrél, d'être frappés d'un arrêt de travail.*

Or, vous n'en tenez pas tou compte et après vous nous dem pourquoi on ne vous a pas réglé d' nités journalières.

Quand vous voulez organiser d vals et autres manifestations, n avons expliqué qu'il faut faire un votre contrat où seules sont as personnes qui sont répertorié livre qui doit être tenu à jour a Société. Toutes les autres doi ranties par le moyen d'un ave

Du moment où vous avez C.M.F. ou écrit pour dem nant et si la Confédératio téléphoné à la Compagn votre garantie devient eff

Nous ne recevons p jour le jour, mais ils s avant les vacances d' faisons parvenir en bien vouloir nous les

Je vous rappelle est titulaire de la olice d'ass

...us à la rendre sereine en don-
...es pièces que nous vous récla-
...en comprenant bien les indica-
...nous vous donnons.

...doute pas un instant que vous
... maximum pour nous aider car
...n service très important pour nous
...ui en bénéficions.

...mieux vaut être assuré et n'en point
...r besoin que de ne pas l'être et d'être
...me d'un sinistre quel qu'il soit.

Je vais vous donner lecture des statisti-
...ues pour l'assurance 1985.

Nombre de Dossiers	307
Dossiers Matériels	269
Dossiers Corporels	38
Nombre de Décès	3
Dossiers refusés	28
Dossiers sans suite	11
Dossiers réglés	198
Dossiers en attente de règlement	23
Dossiers en attente de documents	47

Ces dossiers ont été réglés pour une somme de : 183.136,38 F.

***

Je vais vous donner lecture des statistiques concernant, les médailles confédérales pour l'année 1985 :

MEDAILLES :	
• Bronze	847
• Argent	753
• Or	952
MEDAILLES :	
• Vétéran Simple	270
• Vétéran Etoile	255
• Vétéran Palme	216
MEDAILLES :	
• Chef Bronze	86
• Chef Argent	62
• Chef Or	67
• Médailles Gouvernementales	16
• Plaques 50 Ans	38
• Plaques 100 Ans	57
• Barrettes Bronze	70
• Barrettes Argent	53
• Barrettes Or	35
MEDAILLES REDUCTION :	
• Bronze	12
• Argent	1
• Or	0

Je vous le répète : les Médailles de la Confédération doivent représenter des récompenses d'ordre culturel.

Nous distribuons beaucoup trop de médailles fédérales remises en toutes sortes de circonstances.

Un mot du Concours d'Excellence 1985 :

Neuf Prix d'Excellence à travers nos Fédérations d'Alsace, d'Aquitaine, de Bourgogne, de Franche-Comté, de Lorraine, du Nord et de Picardie.

Il y a eu des premiers Prix en Formation Musicale et en instruments, et également des deuxièmes et troisièmes Prix.

Les Batteries-Fanfares ont été, elles aussi, à l'honneur.

Un beau palmarès de chant choral Scolaire a été publié à la suite des Concours qui se sont déroulés à Mulhouse et à Strasbourg.

...otre enseignement musical est en ...rès. Souhaitons que tous le ...unissent pour que l'as... ...oit plus sensible

Le ... cette anne... Conservatoire N... que de Paris, 14, rue d...

Cette année, de nombreux ca... sont présentés.

Nous avons pu décerner 11 Prix d'Excellence et de nombreux Premiers Prix dans les diverses disciplines et en Formation Musicale.

Je vais rappeler, simplement pour mémoire et afin que de pareils faits ne se reproduisent plus, qu'ayant ouvert largement la Confédération à la concertation, aux dialogues, de même que nos Sous-Commissions d'Action Culturelle, des actions tout à fait regrettables ont eu lieu au cours d'une réunion, mettant en péril la C.M.F.

J'étais présent lors de cette réunion. Elle allait à l'encontre de tout ce que nos techniciens, nos directeurs sont en droit d'attendre !...

Afin qu'il ne se reproduise plus de choses semblables, il faudra dorénavant que le Conseil d'Administration, ou tout au moins le Bureau du Conseil, donne son accord lorsque nous réunirons des personnalités étrangères à notre Association, dans un but de mettre en place de nouvelles actions.

C'est une affaire définitivement close et je ne la signale que pour mémoire.

Je vais vous donner quelques nouvelles de nos amis malades ou accidentés au cours de la dernière année.

Notre Ami Harbulot va bien ; il est parmi nous.

Malheureusement, il n'en est pas de même pour M. André Deltour qui est depuis de longs mois hospitalisé. Nous savons que son état ne s'améliore pas et c'est un ami compétent et charmant que nous ne retrouvons plus auprès de nous dans les réunions.

A Mme Deltour et à son mari, nous adressons un souvenir affectueux et nos souhaits de rétablissement.

Un autre de nos bons amis qui s'est toujours dévoué pour nos Musiciens, c'est M. Jean-Pierre Malfait. Nous pensions bien le voir auprès de nous à ce Congrès, mais sont état de santé l'oblige à suivre un traitement et il ne pourra pas être des nôtres.

Nous voulons qu'il sache toute notre affectueuse amitié, ainsi que son épouse si dévouée, Mme Jean-Pierre Malfait.

Dans nos Fédérations, quelques amis nous ont quittés, d'autres ont eu des pertes dans leur famille, des soucis de santé ; vers tous vont nos pensées les plus amicales pour eux-mêmes et leurs familles.

Cet après-midi, nous allons accueillir M. Maurice Fleuret, Directeur de la Musique et de la Danse, au Ministère de la Culture.

M. Maurice Fleuret va s'adresser à nous tous et nul doute que ses paroles auront un impact important sur notre culture musicale.

Il a accepté avec beaucoup de gentillesse, de partager notre dîner et il sera présent au concert de ce soir.

...Becquet ... bone accompagne ... Premier Prix du Conservat...

Le programme interprété reste un... prise car Michel Becquet ne nous l'a pas confié ; il se réserve de vous l'offrir.

Notre repas se déroulera dans le Salon Etoile par petites tables comme l'année dernière.

Les tables sont fleuries, ornées de bougies et tout cela crée un climat de chaleureuse amitié.

M. Weyermuller, Président de la C.I.S.M., sera des nôtres, accompagné de Mme Weyermuller.

M. et Mme W... congrès.

M. Francis F... W.A.S.B.E., s...

M. Roger ... Orchestre d... blicaine va... lent progra...

C'est ... magnific... leçon d... talent ... toutes ... appo...

Le programme est très beau ; vous le trouverez par ailleurs dans vos dossiers.

Demain 19 avril, nous nous retrouverons tous ensemble pour continuer notre Assemblée Générale.

Nous allons voter pour élire le Tiers Sortant du Conseil d'Administration. Au début de mon rapport, je vous ai entretenus sur la sérénité que nous souhaitons tous voir présider à cette importante action.

Faire partie du Conseil d'Administration, c'est participer non pas à la vie de sa Fédération Régionale, mais à celle de l'ensemble des Fédérations.

Nous devons penser beaucoup plus loin qu'un simple geste d'élection, mais à l'avenir de toute notre jeunesse qui dépend des personnalités participant à nos travaux.

Je souhaite une fois encore que ce vote soit effectué dans un climat exemplaire.

Les scrutateurs feront leur travail de dépouillement des urnes car nous élirons également un membre à la Commission de contrôle pour remplacer notre Ami André Deltour et trois membres à la Commission de Conciliation et d'Arbitrage.

Après la proclamation des résultats, le nouveau Conseil d'Administration va se réunir pour élire son Bureau.

Ce Bureau, vous le savez, est composé d'un Président, d'un Premier Vice-Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général, d'un Secrétaire Général Adjoint, d'un Trésorier et d'un Trésorier Adjoint.

Nous vous en ferons connaître la composition autour de 12 heures et vous aurez l'immense plaisir d'entendre un ravissant concert donné par un Trio de Flûtes, le Trio d'Argent.

Nous aurons ensuite notre déjeuner traditionnel et nous nous séparerons après une photo regroupant tout le Conseil d'Administration, photo qui sera pour nous un émouvant souvenir.

Chacun regagnera sa Région, pensera à toutes nos discussions, à toutes nos propositions, à nos conversations et vous pourrez alors nous adresser des courriers avec vos suggestions.

Vous aurez, pendant ces deux jours, le plaisir de rencontrer quelques éditeurs de musique et facteurs d'instruments que nous avons conviés à une petite exposition dans le hall des Salons Hoche.

Ils sont toujours heureux d'échanger leurs points de vue avec vous et nous vous recommandons bien vivement de les rencontrer et de leur poser toutes les questions auxquelles vous aimeriez qu'une réponse soit apportée.

Je veux dire un tout petit mot de notre situation financière. Si elle a pu se maintenir cette année encore, c'est grâce à une gestion rigoureuse et à un travail de tous sans perte de temps et en utilisant tous les moyens possibles pour faire fonctionner notre grande Confédération.

Nous avions des Subventions très modestes en 1985 ; pour le moment nous ne savons pas encore ce qu'elles seront en 1986. Nous ne pouvons même pas faire des projets concrets à l'heure qu'il est.

Un Stage de Musique Contemporaine nous est demandé par la Direction de la Musique et de la Danse.

Nous aidera-t-on à le financer ? C'est encore une interrogation !

Ce qu'il faut en priorité, c'est maintenir, et au besoin augmenter l'action culturelle par les programmes de Formation Musicale et Instrumentale par le Journal qui doit vous apporter de plus en plus d'informations. Nous devons vous aider à présenter vos Sociétés dans les Concours de Musique et préparer pour l'année 198[illegible] un nouveau Concours d'Excellence.

Je voudrais vous rappeler que la cotisation que vous versez à la Confédération

H.M.M.O.

60, rue Racine, 59100 ROUBAIX

☎ 20-70-79-31

REPRESENTATION EXCLUSIVE POUR LA FRANCE

des Editions
DE HASKE
(Hollande)

— Orchestre d'harmonie (instrumentation européenne)
— Fanfare (instrumentation européenne)
— Brass-band

Demandez notre disque 33 T 30 cm, et catalogue (en précisant vos fonctions impérativement).

Musicale de France est très importante pour qu'elle puisse mettre en place son budget. Or, trop de fédérations à l'heure où je vous lis ce Rapport, n'ont pas encore réglé leurs cotisations. C'est une négligence et il faut absolument réserver d'une année sur l'autre la somme qui doit revenir à la cotisation confédérale. Et puis l'abonnement au journal ne doit pas être l'affaire d'un numéro par Société, je le répète depuis le début, abonnez vos Musiciens, ils ont besoin de savoir et de participer à la vie active de la Confédération Musicale de France et de leur Fédération.

Le prix de l'abonnement n'est pas élevé, eu égard au contenu du Journal.

Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, mes chers amis, je veux vous remercier au nom de la Confédération pour le magnifique travail que vous effectuez dans vos régions par vos comptes rendus. Nous savons que c'est un travail fructueux ; il faut le rapprocher davantage de la Confédération car ainsi qu'il est dit sur la Convention qui nous lie à la Direction de la Musique et de la Danse « Les actions culturelles sont toutes préparées, mises en place par l'instance nationale : la Confédération Musicale de France. »

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir donner la parole à M. Jean Julien, Président de la Fédération Régionale de Bourgogne, rapporteur du Règlement Intérieur de la C.M.F. Merci de votre si aimable attention. Je vous souhaite un bon Congrès, beaucoup de plaisir dans l'audition de nos concerts et une union solide pour garder à notre grande Association son image de marque, celle de la première Association de Musique populaire de France.

M. Muller a été vivement applaudi par l'Assemblée.

M. Petit le remercie et demande à l'assistance s'il y a des questions.

M. Petit intervient pour mettre au point une intervention de M. Combe, du Groupement Rhône-Alpes, Fédération de l'Ain, concernant le Règlement Intérieur. « *Si nous ne l'avons pas envoyé aux différents délégués, c'est que nous ne les connaissions pas, étant donné qu'ils sont désignés par leur Fédération Régionale et c'est aux Présidents Régionaux qu'il appartient de transmettre les documents qui seront discutés en séance.* »

« *Pour en revenir aux interventions de M. Harbulot, elles sont toutes négatives en ce qui concerne la Confédération et le Conseil d'Administration auquel il appartient.* »

M. Petit intervient : « *Monsieur Harbulot, permettez que je dise deux mots. Vous faites partie du Conseil d'Administration, et si vous avez des observations à faire, c'est au Conseil d'Administration, car l'Assemblée Générale est réservée à tous les Membres Délégués des Fédérations.* »

M. Harbulot insistant pour poursuivre son pénible exposé, M. Petit lui demande de regagner sa place.

Il répond à des questions concernant le Réglement Intérieur, signalant, comme nous l'avons dit plus haut, que le Règlement Intérieur a été adressé à tous les Présidents de Fédérations Régionales, après qu'il ait été travaillé par le Conseil d'Administration. Aux Présidents Régionaux de diffuser ce document !

Répondant encore à M. Harbulot :

« *En ce qui concerne le Rapport Moral, vous avez eu le temps de le lire avant de venir en séance puisque vous l'aviez au Conseil d'Administration dans votre dossier.* »

Commission des Finances : mercredi 16, pratiquement toute la journée, il y a eu une Commission qui a admirablement travaillé, tout a été épluché et le Commissaire aux Comptes viendra vous lire son rapport ; il a travaillé sur les comptes mardi et mercredi avec nous ; c'est un travail d'équipe auquel je tiens beaucoup.

Nous avons souhaité quatre réunions par an du Conseil d'Administration alors qu'il n'y en avait qu'une ou deux antérieurement. Avant les réunions, les éléments sont envoyés aux membres pour qu'ils puissent travailler, préparer leurs questions, apporter des réponses éventuelles. Je pense que les réunions sont bien préparées. Nous cherchons à ce que chacun soit bien informé, concerné, donc M. Harbulot, vous faites partie de ce Conseil et si vous avez des questions, des observations à formuler, vous le ferez au cours d'une des réunions du Conseil d'Administration.

M. Petit demande à ce que soit voté le Rapport Moral.

Intervient alors M. Vial, du Groupement Rhône-Alpes, Fédération de l'Ain. M. Vial a été surpris que des cotisations ne soient pas encore réglées. Il pense que le travail serait mieux traité et les problèmes mieux examinés si les fédérations coopéraient vraiment avec le service administratif.

M. Vial rappelle qu'il est indéniable que la C.M.F. répond au courrier pratiquement par retour. Si tous en faisaient autant, l'administration serait bien allégée. M. Vial a suggéré de changer un peu les dates du Journal et là encore, il est regrettable que nos Présidents Régionaux qui avaient été informés par une très grande lettre du déroulement du Congrès ne l'aient pas transmise à toutes les Fédérations Départementales. M. Vial nous parle de l'Assurance. Il nous dit l'estime qu'il porte à M. Boira, Directeur de la Compagnie d'Assurances le Secours. M. Boira, présent au Congrès, s'adressera à l'Assemblée dans quelques instants.

M. Petit remercie M. Vial de son intervention très constructive : *C'est, dit-il, dans cet esprit qu'il faut travailler ; ce n'est pas pour nous que nous le faisons, mais pour nos Sociétés, pour nos Musiciens.* »

M. Petit demande que l'on vote le Rapport Moral qui est adopté à la quasi unanimité : une voix contre, une abstention.

M. Petit souhaite la bienvenue à M. Weyermuller, Président de la Confédération Internationale des Sociétés Musicales, et à Mme Weyermuller, qui l'accompagne. Il les remercie de leur amitié et d'assister chaque année à nos travaux. M. Petit excuse l'absence de M. Albert Ehrmann, Président d'Honneur de la Confédération Musicale de France. Il donne alors la parole à M. Philippe Boira

M. Boira.

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs, c'est un grand honneur que de me trouver parmi vous aujourd'hui et je tiens particulièrement à remercier M. le Président Petit de m'avoir convié à participer à votre Congrès Statutaire. Je vous avais présenté l'année dernière la Compagnie Le Secours, auprès de laquelle sont souscrits les contrats d'assurance-groupe de la C.M.F. Je vous avais également présenté le fonctionnement de ces contrats que M. Muller vient de nous rappeler tout à l'heure. Je ne reviendrai donc pas sur ce point sauf bien entendu question particulière de votre part à laquelle je répondrai bien volontiers. Qu'il me soit ici permis de souligner le très important travail effectué au siège de la C.M.F., sous l'autorité de Mme Burelli, travail qui facilite grandement la gestion des dossiers d'assurance pour la compagnie.

L'an passé, nous avions évoqué un très important problème, celui des sinistres survenus à une date antérieure à la reprise, par la Compagnie Le Secours, du portefeuille de la Compagnie L'Europe qui garantissait précédemment la C.M.F. Beaucoup de ces sinistres n'avaient pas à l'époque de solution. Je vous rapelle très brièvement que ces sinistres ne sont gérés ni par la Compagnie L'Europe, qui n'a plus d'existence juridique, ni par la Compagnie Le Secours, qui n'a repris, à effet du 1er janvier 1983, que l'actif de la Compagnie L'Europe, les sinistres antérieurs étant l'objet du règlement par un service de liquidation. N'ayant pas de lien direct avec ce service de liquidation, nous n'avons pas d'influence particulière sur celui-ci ; néanmoins, au titre des bonnes relations, nous avons réussi à faire régler un nombre important de sinistres et parmi ceux-ci, des sinistres très ardus qui, aujourd'hui, ont pu trouver une solution. Il ne reste plus guère de sinistres antérieurs à 1983 qui n'aient, aujourd'hui, trouvé une solution. Cet important problème peut être considéré comme résolu à l'heure présente.

Je voudrais également insister sur un point que M. Muller a également, tout à l'heure, rappelé, et qui est celui des relations entre les Fédérations et la Confédération Musicale de France au niveau de tout ce qui concerne les Assurances. Toutes les correspondances concernant un problème d'assurances, qu'il s'agisse d'une demande d'extension de garanties (avenant particulier), qu'il s'agisse de matière de sinistre, toutes ces correspondances doivent être exclusivement adressées au siège de la C.M.F., au 121, rue La Fayette, et non pas directement à la Compagnie Le Secours, car celà créé un

circuit parasite, les services que j'anime retransmettant la correspondance à la C.M.F.

Je vous parlerai également d'un problème qui tient à cœur à certains d'entre vous, qui est celui de la garantie vol. Certains d'entre vous ont souhaité voir inclure dans les polices-groupes de la C.M.F. une garantie vol. Si nous incluions d'une façon générale cette garantie, il est évident que cela entraînerait un surplus très notable au niveau des cotisations d'assurance. Après concertation avec la C.M.F., la Compagnie Le Secours pense qu'il n'est pas opportun d'envisager une garantie systématique, mais en revanche, il est toujours possible, et ceci sans aucune difficulté, de procéder par avenant et de façon ponctuelle. Lorsqu'une Fédération, une Société a un besoin de couverture « Vol » spécifique, il est parfaitement possible d'examiner les modalités d'une garantie adaptée à ce problème spécifique avec une prime qui sera également adaptée à ce seul besoin, et qui évitera de grever d'une façon générale le coût assurance. Tout dépend de la valeur de ce que vous voulez assurer, car nous pouvons assurer, en vol, bien sûr, des instruments, mais nous pouvons assurer également d'autres objets, de la sonorisation, les tenues, les uniformes, tout peut être assuré. Le coût d'une assurance est seul fonction de la valeur assurée et du risque en lui-même, c'est-à-dire s'il s'agit d'une seule manifestation pendant laquelle il faudra garantir cette assurance, ou à l'inverse, si vous désirez garantir sur une longue période, s'il y a des déplacements dans des lieux divers ; il y a toute une série de paramètres qu'il est nécessaire de connaître pour arriver à déterminer la prime, c'est la raison pour laquelle il m'est aujourd'hui difficile de vous faire une réponse générale. Les modalités d'une garantie de ce type, c'est d'avoir des éléments d'appréciation sur les vols auxquels justement vont pouvoir se trouver confrontés vos adhérents. A ce moment là, il sera possible de déterminer un taux de prime car, si nous appliquions les taux de prime habituellement pratiqués en dehors des contrats-groupes, nous aurions des taux de cotisation qui seraient trop élevés et qui ne correspondraient pas non plus à la véritable réalité du risque. Je pense que les membres de vos Fédérations ou de vos sociétés sont des personnes qui sont particulièrement attentives à leurs biens, à leurs objets, à leurs instruments, et je pense que, de ce fait, le risque est moindre que le risque vol, d'une façon systématique. Il faut donc apporter un correctif aux tarifs de base de la Compagnie et, pour apporter ce correctif, je souhaiterais, et j'examinerai la question avec les services administratifs de la C.M.F., avoir ces deux éléments, c'est-à-dire une idée de la statistique passée des sinistres « vol » auxquels ont pu se trouver confrontés vos adhérents et, en gros, la valeur moyenne des instruments assurés. A partir de ce moment-là, la Compagnie pourra faire une réponse qui sera transmise par l'intermédiaire du siège de la C.M.F.

Pour en terminer, je parlerai des documents. Tout à l'heure, il a été fait allusion aux documents qui servent de supports aux demandes de garanties des Fédérations. Ceux-ci ont été remaniés à diverses reprises. Ils n'ont, bien évidemment, rien de définitif et ils peuvent chaque année être améliorés de façon à faciliter leur remplissage. Certaines propositions ont été faites tout à l'heure, la Compagnie examinera avec les services de la C.M.F. ces propositions, et en fonction de celles-ci, il est possible que ce document puisse être encore amélioré. Ce que nous devons viser, c'est une clarté, la plus grande clarté possible et la plus grande facilité possible, d'utilisation. Je rappellerai enfin que les cotisations doivent parvenir au siège de la C.M.F. avant le 31 janvier de l'exercice civil d'assurance. Je n'interviens pas directement à ce niveau-là mais je sais quels sont les problèmes que peut avoir la C.M.F., c'est la raison pour laquelle je me permets d'en dire un mot.

J'en ai terminé de cette présentation générale. Je me tiens maintenant à votre disposition pour répondre à toute question que vous souhaiteriez poser. »

M. Petit remercie M. Boira et lui demande si, en ce qui concerne la garantie vol, il serait possible de donner quelques exemples types que nous pourrions faire paraître dans le Journal.

M. Vial, groupement Rhône-Alpes, Fédération de l'Ain, s'adresse alors à M. Boira.

M. Vial.

Monsieur Boira, vous avez dit tout à l'heure que les Sociétés ne devaient pas correspondre directement avec le Secours. Nous le savons, Mme Burelli me l'a déjà écrit, mais ce que je demanderai, c'est que la Compagnie le Secours renvoie les dossiers aux Sociétés concernées.

Je demanderai de la même façon au Secrétariat administratif, de ne pas correspondre avec les Sociétés, de les obliger suivant la teneur de l'imprimé qui est à leur disposition pour les déclarations d'accidents, de correspondre avec leur Fédération Départementale,ou tout au moins Régionale. Nous avons eu un problème cette année (en 1985) : une société n'a pas repris de contrat 1986 uniquement pour un malentendu de règlement. Si les courriers étaient venus à la Fédération, nous aurions demandé des précisions supplémentaires et nous aurions dit à la personne concernée par l'accident, puisque vous n'avez rien dépensé, vous n'avez rien à vous faire rembourser. Ils se sont vexés parce qu'ils pensaient toucher d'une assurance qui les avait couverts par ailleurs et ils pensaient encore toucher une indemnité de la Confédération Musicale de France, une indemnité corporelle alors qu'ils n'étaient même pas assurés.

Je résume : si vous recevez un dossier directement d'une société, vous le retournez avec un commentaire demandant de s'adresser à la Fédération Départementale, et je demanderai aussi à Mme Burelli d'en faire autant. On évitera des problèmes.

Vous venez de parler de la garantie Vol, qui pourrait être accordée moyennant 0,15 à 0,30 %. Il faudrait également parler du pourcentage de remboursement. Qu'envisageriez-vous de rembourser si éventuellement vous étendiez vos garanties ?

M. Boira.

On peut envisager de rembourser soit un pourcentage de la valeur, ou bien de mettre en place une franchise, c'est-à-dire que l'on ne rembourse pas au-delà d'une certaine somme. Bien évidemment, le taux de prime finale tient compte de ces limitations de garantie. Plus la garantie est élevée, plus, bien évidemment, la cotisation est élevée. Il est donc préférable à tous points de vue d'examiner des garanties au cas par cas en fonction des besoins spécifiques de chacun des intervenants, car si nous prévoyons une garantie globale, une garantie de base afin d'éviter que le surcoût ne soit trop pesant pour les différents intervenants, nous allons devoir soit mettre des franchises élevées, soit limiter de façon importante les remboursements et je ne pense pas que nous apporterions ainsi la réponse que vous souhaitez. Je pense que la meilleure formule est le contrat spécifique pour un besoin spécifique.

M. Vial.

Je vais me permettre une réflexion. Je pense que des primes uniformes seraient préférables à ces cas par cas. Ce serait beaucoup plus simple et pour vous et pour nous. Il faut tout de même que vous puissiez accorder cette garantie et dans de bonnes conditions comme vous avez l'habitude de le faire.

M. Boira.

Je voudrais répondre à la première partie de votre intervention, et rappeler malgré tout un principe, en ce qui concerne les relations épistolaires avec la Compagnie ou la C.M.F. Il est un principe qui est intangible depuis la création des contrats d'assurance-groupe de la C.M.F., principe qui a prévalu du temps de l'Europe et qui prévaut toujours du temps du Secours, qui est le passage nécessaire et obligé par le Siège de la C.M.F. Je regrette les incidents que vous avez eu à déplorer, mais je pense que les services de la C.M.F. sont tout à fait diligents, j'ai l'occasion tous les jours de le vérifier, et que vous pouvez

avoir de la part de la C.M.F. une réponse rapide à la question posée, et de toutes façons, dans les relations qu'il peut y avoir entre la C.M.F. et le Secours, s'il y a un dossier qui réclame une réponse urgente de notre part, il est bien évident que de notre côté aussi, nous nous engageons à respecter des délais très brefs.

M. Vial.

Je m'excuse, je ne me suis peut-être pas bien fait comprendre. Je n'ai jamais dit que nous voulions, nous Fédérations, correspondre directement avec vous. Seulement, vous avez dit tout à l'heure que vous receviez directement des déclarations d'accidents au Secours. Nous avons eu un dossier que la Compagnie d'Assurance a retourné à la C.M.F. et qui a été réglé sans même que nous en soyions avisés. Il faudrait que vous retourniez les déclarations que vous recevez au Secours directement au demandeur pour qu'il s'adresse à sa Fédération Départementale, qui elle le transmet à la Confédération Musicale de France. Nous n'avons qu'à nous féliciter des réponses de la C.M.F. Je n'ai jamais voulu passer outre...

Mme Burelli.

Monsieur Vial, toutes les fois qu'il y a un court circuit, comme vous le dites, nous écrivons en demandant de ne plus envoyer en direct à la Compagnie Le Secours, mais de transiter par la C.M.F. parce que la police est une police C.M.F. qui en a la responsabilité. Donc, avoir la responsabilité d'une police, c'est quand même très grave, et sur un tel ensemble ! Alors, nous vous demandons, et cela va très vite quand c'est bien fait, de nous adresser vos Déclarations d'Accidents ; immédiatement elles sont envoyées au Secours qui nous renvoie un accusé de réception. Ensuite, nous vous écrivons pour vous demander les pièces (facture, etc.). Malheureusement, pour les accidents corporels, c'est beaucoup plus compliqué. Il faut bien donner les pièces que nous vous demandons et le transist par nous ne nous impose qu'un tout petit peu plus de travail mais il en enlève à la Compagnie qui nous sert plus rapidement et dans de meilleures conditions.

M. Fondriest

s'adresse à M. Boira :

« Monsieur, il y a des municipalités qui nous demandent le numéro de police. Serait-il possible de le faire figurer sur le contrat lui-même ? »

M. Boira.

Monsieur, ce n'est vraiment pas un problème. Je note cette idée et nous le ferons imprimer.

M. Petit invite ensuite M. Harbulot qui demandait la parole, à poser des questions à M. Boira.

M. Harbulot.

Il s'agit de mon cas personnel. Je suis blessé depuis le 15 octobre 1984. Je revenais de la répétition d'une chorale affiliée à la C.M.F., j'ai donc fait, par précaution, une déclaration, bien que, vraisemblablement, mon adversaire, qui était sous emprise alcoolique, a tort et sa compagnie a pris à sa charge les frais, mais il peut en rester une part éventuelle pour la C.M.F. Ne faudrait-il pas faire, tous les six mois, comme l'exige ma compagnie d'assurance, un certificat comme quoi je suis toujours en invalidité civile permanente et vous le transmettre de façon à ce que vous sachiez que l'individu n'a pas oublié les pièces mais que le dossier n'est pas clos ?

M. Boira.

Ceci est tout à fait réalisable. C'est intéressant en ce sens que la C.M.F., tout comme la Société d'Assurance, savent que le dossier demeure suivi. Il appartient aux différents intervenants des Fédérations de bien rappeler à leurs membres de transmettre systématiquement à la C.M.F. tous les documents dont la C.M.F. a besoin pour l'indemnisation, et également un certificat attestant que la personne se trouve toujours en incapacité de travail. Il est préférable d'avoir un dossier qui continue d'être alimenté plutôt qu'un dossier qui demeure en sommeil sans que l'on sache si c'est un oubli ou si la personne n'est pas encore consolidée.

M. Petit remercie M. Boira et indique qu'il faut passer à la lecture du Règlement intérieur.

M. Julien.

Monsieur le Président, chez Amis, l'Article 23 des nouveaux Statuts de la Confédération Musicale de France stipule que le Règlement Intérieur, préparé par le Conseil d'Administration, doit être adopté par l'Assemblée Générale et adressé à M. le Préfet, Commissaire de la République de la Région d'Ile-de-France, Commissaire de la République du Département de Paris ; il ne peut être en vigueur qu'après approbation du Ministère de l'Intérieur. Je rappelle que ces Statuts, approuvés par le Conseil d'Etat le 17 avril 1984, ont fait l'objet d'un arrêté du Ministre de l'Intérieur du 3 mai 1984.

Lors de l'Assemblée Générale de notre Confédération, les 15 et 16 mars 1985, il s'est avéré que le Règlement Intérieur devait être étudié, mis au point rapidement. Mais en quoi consiste un Règlement Intérieur ? Il s'agit d'un complément destiné à traiter les divers points non détaillés dans les Statuts, qui ne peuvent pas tout prévoir, et notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des différentes activités, aux questions de discipline par exemple, pour la fixation des réunions, des définitions de la fonction des responsables et des consignes diverses. Dans ce Règlement Intérieur, toute liberté est laissée aux fondateurs. Je signale que cet extrait figure dans le guide pratique des Associations, loi du 1er juillet 1901.

Dès la première réunion plénière du Conseil d'Administration du 21 mai 1984, il avait été décidé que, compte tenu des modifications importantes intervenues dans les Statuts de la C.M.F., il devait être procédé à la refonte totale de l'ancien Règlement Intérieur qui avait été approuvé par le Ministère de l'Intérieur, le 2 décembre 1976. Le travail de préparation a été confié à M. Harbulot et à votre serviteur. Chacun de leur côté, ils ont proposé un texte permettant une base de discussions. A partir de ces idées, un texte a été mis au point lors d'une réunion de bureau le 5 juillet 1985. Le 25 octobre 1985, une réunion à laquelle participaient M. Petit, Président, M. Harbulot et moi-même, apportait une dernière main au texte à proposer au Conseil d'Administration.

Le C.A., réuni le 19 décembre 1985, était chargé d'examiner entr'autres questions inscrites à l'Ordre du jour, le texte du Règlement Intérieur, pour qu'il vous soit présenté en Assemblée Générale. Ce texte, c'est un grand honneur que m'a fait la Confédération Musicale de France en me demandant de vous le présenter. Il m'a semblé que le mieux et le plus rapide était de vous donner lecture des articles de ce Règlement Intérieur, chacun émettant son avis et un vote partiel, par article, intervenant immédiatement. A la fin, un vote global sur l'ensemble des textes adoptés interviendra pour entériner les votes précédents.

Aussi, sans plus tarder, si vous le permettez, nous allons procéder à cette lecture par article, à moins que vous puissiez proposer une autre solution, plus rapide et plus efficace.

Je voudrais quand même préciser ceci : les Statuts de notre Confédération comme je l'ai dit, ont été vus, étudiés par le Conseil d'Etat, et adoptés par le Ministère de l'Intérieur puisque nous sommes reconnus d'Utilité Publique, c'est une formule indispensable. Il n'est pas question de revenir sur ces textes tous les ans, il est bien entendu que, comme je l'ai dit tout à l'heure, on ne peut pas tout mettre dans les Statuts. Par contre, ce Règlement Intérieur, lui, même s'il est soumis à l'approbation du Ministère de l'Intérieur, peut être révisé à tout moment, autrement dit, ce que nous allons voter a valeur, une fois qu'il sera adopté par le Ministre de l'Intérieur, mais on peut quand même revenir dessus s'il s'avère qu'il y a des compléments d'informations ou des compléments d'articles à ajouter.

Une personne dans la salle, que nous n'avons pas identifiée, demande si ce Règlement existe et est à modifier ou si c'est un projet.

M. Julien.

C'est un projet qui a été adopté par le Conseil d'Administration mais c'est vous qui le votez.

La même personne.

Le deuxième alinéa de l'Article premier correspond-il effectivement à ce qui est dit. Chaque Fédération Régionale est constituée par des Fédérations ou Unions Départementales.

M. Petit demande que l'on passe à la lecture du premier article et ensuite aux réflexions.

M. Julien.

Article 1. *Pour s'affilier à la Confédération Musicale de France, les Fédérations Régionales doivent adresser au Président une demande écrite accompagnée de la liste certifiée exacte de leurs Sociétés adhérentes. Chaque Fédération Régionale devra, en outre, indiquer le nom de son Président, le Siège Social, le numéro de sa déclaration conforme à la Loi du 1er juillet 1901, ainsi que la date du « Journal officiel » ayant publié cette déclaration.*

Chaque Fédération Régionale est constituée par des Fédérations ou Unions Départementales.

L'admission à la Confédération fera ensuite l'objet d'une décision du Conseil sanctionnée par l'Assemblée Générale.

M. Harbulot intervient :

Il y a un cas particulier. La Fédération Champagne Ardenne comprend la Fédération Musicale des Ardennes, la Fédération Musicale de la Marne, et la Fédération Musicale Aube-Haute-Marne. Il faut donc qu'il soit spécifié « par des Fédérations ou Unions Départementales ou Interdépartementales ».

M. Petit.

Je ne le pense pas. Cela a déjà été discuté et voté au Conseil d'Administration. Laissons la parole aux autres Délégués.

M. Lambert.

Je voudrais que l'on fasse référence à la loi locale pour la Moselle et les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Nous sommes toujours en Moselle, dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, sous le régime de la loi locale de 1907. C'est une loi d'Association mais qui est quand même différente de la loi de 1901, tout en en étant toute proche.

M. Petit.

Au niveau de la Confédération, elle regroupe toutes les Fédérations Régionales et ensuite, les Fédérations Régionales ont leurs Statuts et leurs Règlements Intérieurs. Elles ont leur autonomie.

M. Levrangi.

Je voudrais demander une précision. Est-il possible qu'il y ait plusieurs Fédérations Régionales pour une même Région Administrative ? Actuellement, aucun point de nos Statuts ne l'interdit. Je tenais à le préciser.

M. Petit.

Ce n'est pas possible.

M. Levrangi.

Alors, écoutez, vous avez une copie des Statuts sous les yeux. Consultez-les, vous verrez qu'il n'est pas fait obligation à ce qu'il y ait une seule Fédération Régionale par Région Administrative.

M. Muller.

Il y a vingt-trois Régions Administratives, par conséquent, ce sont vingt-trois Fédérations Régionales.

M. Levrangi.

Il peut y avoir une Fédération Batteries-Fanfares, une Chorale, une harmonie ?

M. Petit.

C'est autre chose !

M. Muller.

Messieurs, ne compliquons pas les choses. L'essentiel, puisque les Statuts le demandent, c'est qu'il y ait vingt-trois Fédérations Régionales, autant que de Régions Administratives.

M. Benhamou.

Je propose que le deuxième alinéa soit avant le premier, c'est-à-dire commencer par chaque Fédération Régionale ensuite, pour simplifier, les Fédérations Départementales.

M. Petit.

C'est possible.

Il est ensuite procédé au vote du premier article.

Lecture du deuxième article par M. Julien : *La cotisation annuelle sera recouvrée par les Fédérations Régionales dans le courant du quatrième trimestre de l'année civile pour l'année budgétaire qui suit et qui s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre.*

Les Fédérations Régionales devront envoyer au Secrétariat de la C.M.F. le montant de la cotisation avant le 31 janvier de l'année budgétaire, accompagné d'une liste nominative, par Département, de leurs Sociétés adhérentes.

Le montant de la cotisation est fixé en Assemblée Générale Statutaire pour l'année suivante.

M. Faillenot nous parle de la validité des contrats d'assurance liée au paiement de la cotisation. L'exposé de ce délégué est un bon exposé et si nous arrivions à ce que les cotisations soient payées dans le début de l'année, nous pourrions contrôler avec les contrats qui doivent parvenir avant le 31 janvier. Cette remarque est très bonne et cela faciliterait le travail de la C.M.F.

M. Harbulot, Région Champagne-Ardenne, Fédération des Ardennes, pense qu'il faudrait accorder un délai tacite d'un mois.

M. Petit indique qu'il faut tenir compte également des Sociétés qui s'assurent pour la première fois.

Enfin, M. Julien, au sujet de la remarque de M. Faillenot, indique qu'il y est favorable ; cela faciliterait le travail de la C.M.F. et on pourrait mettre 10 janvier pour le paiement de la cotisation.

M. Julien fait voter l'article 2 du Règlement Intérieur ; il donne ensuite lecture de l'article 3 : *Les Fédérations Régionales qui cessent d'appartenir à la Confédération pour quelque raison que ce soit, n'ont aucun droit sur les fonds en Caisse et ne peuvent, en aucun cas, exiger le remboursement des sommes versées par elles.*

L'article 3 est voté à l'unanimité.

M. Julien lit l'article 4 : *Toute démission doit être adressée par écrit avant le 30 septembre. Passé cette date, la cotisation est due pour l'année suivante. Elle sera perçue par les voies de droit.*

M. Savey.

M. Georges Savey, Région Bourgogne, Fédération de Saône-et-Loire, pense que l'article 4 peut dire tout simplement « toute démission doit être adressée par écrit au Conseil d'Administration ou au Président de la C.M.F. » ; c'est son avis et personne n'est obligé de le suivre.

M. Petit : « Oui, M. Savey, mais si la cotisation n'est pas payée, elle reste due et la C.M.F. est en droit de l'exiger. C'est bien dans l'esprit de l'article. Il faut supprimer « suivante » et mettre « en cours », et l'article devient : « Toute démission doit être adressée par écrit au Président de la C.M.F. ou au Conseil d'Administration. La cotisation reste due pour l'année en cours ; elle sera perçue par les voies de droit. »

Vote de l'article 4.

Lecture de l'article 5 par M. Julien : « *Le Président est le représentant officiel de la Confédération. Il préside les Assemblées et les séances du Conseil d'Administration. Il veille à la bonne observance des Statuts et du Règlement Intérieur, possède les pouvoirs auprès des Banques, Chèques postaux, P.T.T., Caisse d'Epargne, etc., pour assurer le fonctionnement des services de la C.M.F. et des opérations courantes s'y rapportant, et peut en faire délégation.*

Les Vice-Présidents secondent le Président. Parmi eux, est désigné un Premier Vice-Président qui reçoit les délégations destinées à assurer le bon fonctionnement des services. Il peut être appelé à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement. En cas d'impossibilité du Premier Vice-Président, un autre Vice-Président sera désigné par le Bureau pour assurer le bon fonctionnement de la C.M.F.

Un Vice-Président sera désigné pour prendre en charge les relations extérieures et un autre Vice-Président les questions se rapportant aux Concours des Sociétés.

Enfin, un des Vice-Présidents prendra en charge les questions de Jeunesse et de Stages.

Le Secrétaire Général est chargé de la rédaction des Procès-Verbaux des Assemblées Générales et du Conseil d'Administration. Le service de la correspondance et des convocations est assuré par le Secrétariat administratif, sous la responsabilité du Président ou de son Délégué.

Le Trésorier présente la situation financière, qu'il aura établie, à l'Assemblée Générale et présente un projet de budget pour l'année suivante.

Le Bureau, composé du Président, des Vice-Présidents, du Secrétaire Général, du Trésorier, du Secrétaire Général Adjoint, du Trésorier Adjoint, peut être réuni aussi souvent qu'il est nécessaire à la demande du président.

Vote de l'article 5.

Lecture de l'article 6 : *Les convocations doivent parvenir aux Membres du Conseil au moins quinze jours avant la date de la réunion et porter l'Ordre du Jour de la Séance.*

Vote de l'article 6.

Lecture de l'article 7 : *Le Bureau Administratif ne correspond qu'avec les représentants des Fédérations Régionales. Toute demande, toute proposition, toute réclamation, tout communiqué émanant d'une Société Musicale doit parvenir au Secrétariat par l'intermédiaire de sa Fédération Régionale qui formulera à l'appui un avis motivé. Les réponses seront transmises par la voie inverse.*

Exception sera faite pour le service des Assurances concernant l'envoi des déclarations de sinistres à la Confédération Musicale de France qui devront être rédigées sur des liasses autocarbonées en trois couleurs : un exemplaire sera envoyé à la Confédération, un exemplaire au Président de la Fédération Régionale et un exemplaire conservé par la Société.

M. Faillenot.

M. Faillenot : « Je prends par exemple le deuxième alinéa « Exception... Société » ; c'est tout à fait d'accord. Dans chaque Fédération Départementale existe quelqu'un qui est chargé des assurances. Tout irait beaucoup plus vite si c'était le chargé des assurances à l'échelon départemental, plutôt que le Délégué Régional, qui transmette les courriers. Dans le cas contraire, on risquera une perte de temps pour les Assurances. »

M. Petit : « Cela concerne les Fédérations Régionales c'est une organisation interne. »

M. Faillenot : « A ce moment là, les Fédérations Régionales sont constituées de Fédérations départementales. Vous n'aurez plus de Fédérations départementales existant à la C.M.F. Je pense que c'est assez grave. Nous avons voulu une décentralisation dans les Statuts et il ne faut pas faire une concentration. Il y aurait un temps énorme de gagné si le Bureau Administratif pouvait toucher les Présidents de Fédérations Départementales ».

M. Savey, Fédération Régionale de Bourgogne, Président de Saône-et-Loire : « Je crois qu'il faut reprendre la première phrase de l'article 7. Je ne sais pas comment cela se passe dans les autres Régions, mais en Bourgogne, on a décidé que chaque Président départemental serait vice-président ; par conséquent, chaque vice-président de la Région en est le représentant officiel ; il correspond directement avec Mme Burelli, qui n'y voit aucun inconvénient. Les départements ne sont pas obligés de passer par la Région. Nous ne voulons pas envoyer de déclarations à M. Julien, qui les fera suivre à Mme Burelli. C'est du temps perdu. Nous sommes représentants délégués par la Fédération pour correspondre avec la C.M.F. »

M. Petit : « C'est interne à la Région. »

M. Savey : « D'autre part, en ce qui concerne les Assurances, je vous signale que dans chaque Département, nous avons un représentant de ce service qui s'en occupe spécialement. Ce n'est pas au Président qu'il faut envoyer le courrier mais à ce représentant. »

M. Petit : « Dès l'instant où la Confédératin est avertie de ces structures, cela ne pose pas de problème. »

M. Faillenot : « Je vous dirai que pour mon compte prsonnel, je suis très satisfait de l'article 7. Pourquoi. Parce que dans les départements, nous faisons tout le travail

Les jeunes gens souhaitant effectuer leur service national dans la musique du 21e R.I.Ma. ou s'y engager pour un service long doivent écrire avant d'effectuer les trois jours à M. le Sous-Chef de musique de première classe

Michel LANSADE
21e R.I.Ma., CAMP-LE-COQ
83608 FREJUS

ou presque et l'article 7 ignore totalement les Présidents, Directeurs, les Secrétaires Généraux et Départementaux. Or, il y a deux ans, c'est déjà le problème que j'avais développé et j'ai été applaudi avec beaucoup d'entrain lorsque j'ai parlé des relations avec la C.M.F. dont je me suis toujours félicité ; nous avons toujours des réponses très précises et très rapides, ce qui évite beaucoup de retards. « La Fédération Régionale est faite pour rassembler sur les questions de fond mais pas sur les questions de détails. »

M. Julien. « Une fois que ce Règlement Intérieur sera adopté, il paraîtra dans le journal. Tous ceux qui sont abonnés recevront le texte exact et pourront donc l'utiliser en conséquence. »

M. Petit : « La Confédération Musicale de France ne doit correspondre qu'avec les Délégués de la Fédération Régionale, c'est à la Fédération Régionale d'indiquer si la C.M.F. doit s'adresser à une personne mandatée pour s'occuper des questions d'assurances. »

M. Lang.

M. Lang, Région d'Alsace : « On s'enlise dans les procédures. Il est marqué qu'exception sera faite pour le service des Assurances, concernant l'envoi des déclarations de sinistres et en ce qui concerne les déclarations de sinistres, il y a des problèmes juridiques. La procédure prévue à l'article 7 est très bien faite. »

M. Faillenot : « Je me demande si, pour préserver l'unité de la C.M.F., il ne serait pas sage de permettre aux Présidents Départementaux — ils existent encore — de s'exprimer. Les Fédérations Régionales, c'est l'unité, c'est tout neuf, cela vient de sortir ; en général, cela marche bien. Je souhaite que cet état de choses continue mais si des problèmes se présentent au [illegible] de certaines Régions entre le Dé[illegible] d'y avoir une rupture entre le Département et la Confédération parce que le Département, finalement, ne pourra pas s'exprimer. La conciliation qui pourrait éventuellement intervenir, interviendrait mal.

Je me souviens avoir signalé cet état de choses ; il fallait laisser aux Départements le pouvoir de s'exprimer directement avec la Confédération. »

M. Julien : « On ne peut pas prévoir dans un Règlement Intérieur des petits points qui concernent le fonctionnement de la Région ; il existe une possibilité en cas de désaccord avec un Président Régional : à la prochaine Assemblée Générale, vous ne le réélisez pas. »

M. Petit : « Dans l'esprit, c'est toujours à la Fédération Régionale que sont les représentants. »

L'article 7 est voté.

Lecture de l'Article 8 par M. Julien : *L'Administration de la C.M.F. étant assurée par un Conseil d'Administration de vingt-trois Membres et par un Bureau Administratif, la Commission d'Administration n'a pas lieu d'exister.*

Cependant, dans des cas bien précis, des Membres du Conseil d'Administration seront désignés pour mettre au point certaines tâches de leur compétence.

• Commission des Finances :

Cette Commission est composée d'un Président (le Président en exercice de la C.M.F., juridiquement et civilement responsable de l'Association) et de cinq membres issus du Conseil d'Administration ; le Trésorier et le Trésorier Adjoint assistent à cette Commission à titre consultatif.

• Commission d'action culturelle et sociale :

Cette Commission est la plus importante ; elle a à sa tête un Président. Elle est composée de plusieurs sous-commissions : Orchestres d'Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares, Chorales, Formation Musicale, Epreuves Instrumentales, Orchestres à Plectres, Ensembles d'Accordéons, Orchestres Symphoniques et divers, Stages.

Pour chacune de ces Sous-Commissions, le Conseil d'Administration désignera un responsable.

Ces Sous-Commissions, sous la direction du Président de la Commission d'Action Culturelle et Sociale, régleront tous les problèmes relatifs à la pratique artistique qui doit être généralisée.

M. Harbulot : « Le Conseil d'Administration désignera un responsable, de préférence membre du Conseil d'Administration. »

M. Petit : « Il n'en est pas question, Monsieur Harbulot, ceci a été adopté au Conseil d'Administration. »

M. Faillenot : « Je vois des petits problèmes de conflits, de questions qui débouchent sur des problèmes de personnes ou de responsabilités. C'est bien gênant. Par exemple, dans le Conseil d'Administration, il est prévu qu'un vice-président s'occupe des Concours de Sociétés, des Stages, et dans la Commission d'Action Culturelle et Sociale, il y a un responsable pour chaque discipline. La musique adoucit les mœurs, tout le monde s'entend bien mais si par malheur, on ne s'entend plus du tout, voyez ce que cela peut donner. Il va y avoir deux personnes pour la même chose. Je demande que dans l'article 8, on précise un Vice-Président sera désigné pour prendre en charge les questions administratives puisque de l'autre côté, il y a un responsable technique et pour les Stages, la même chose. »

M. Petit : « C'est une réponse à M. Harbulot. Dans les Commissions on peut avoir une personne étrangère au Conseil d'Administration, mais n'oubliez pas que le Président et le Secrétaire Général font partie de toutes les Commissions. Je pense qu'il y a ainsi une garantie que le Conseil d'Administration est bien représenté partout. »

Vote de l'article 8.

Lecture de l'article 9 par M. Julien : *Les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires doivent parvenir aux Présidents des Fédérations Régionales un mois avant la date retenue pour l'Assemblée.*

Seules sont inscrites à l'Ordre du Jour et discutées par l'Assemblée Générale les questions étudiées et présentées par le Conseil et celles soumises par les Fédérations, trois mois avant l'Assemblée Générale.

La liste des propositions et des vœux doit être envoyée aux Fédérations trois mois au moins avant l'Assemblée Générale avec les Rapports concernant les propositions.

Les décisions prises en Assemblée Générale sont immédiatement applicables, sauf si elles sont soumises à l'approbation préalable des pouvoirs publics, ou à une date fixée par l'Assemblée Générale.

M. Faillenot : « La convocation à l'Assemblée Générale doit parvenir un mois avant la date de l'Assemblée et toutes les questions inscrites à l'Ordre du Jour trois mois à l'avance. Il est donc nécessaire que soit prévue la date de l'Assemblée pour avec ses trois mois de délai. »

M. Petit : « Monsieur Faillenot, nous allons ensemble demain fixer la date de l'Assemblée Générale 1987. »

M. Julien : « **Les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires doivent parvenir aux Présidents des Fédérations Régionales un mois avant la date retenue pour l'Assemblée.**

Seules sont inscrites à l'Ordre du Jour et discutées par l'Assemblée Générale, des questions étudiées et présentées par le Conseil d'Administration et celles soumises par les Fédérations Régionales, trois mois avant l'Assemblée Générale.

La liste des propositions et des vœux doit être envoyée aux Fédérations Régionales deux mois au moins avant l'Assemblée Générale avec les Rapports concernant les propositions.

Les décisions prises en Assemblée Générale sont immédiatement applicables, sauf si elles sont soumises à l'approbation préalable des pouvoirs publics, ou à une date fixée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ordinaire aura eu dans le courant du mois d'avril. »

M. Levieux, Région Parisienne, Fédération de la Seine-Saint-Denis : « J'ai l'impression que l'on est en train de se mettre en complet porte à faux avec l'esprit de la loi de 1901, qui stipule que toutes les Assemblées Générales doivent avoir lieu dans le premier trimestre civil. »

M. Julien : « Suivant le cas, les Assemblées peuvent fixer la date de leur Assemblée Générale. »

Vote de l'Article 9.

Lecture de l'Article 10 par M. Julien : *Les Délégués désignés par chaque Fédération Régionale affiliée auront droit, lors des votes à bulletin secret, à une voix chacun.*

M. Petit : « Il faudrait rajouter : à jour de ses cotisations. »

M. Julien : *Les Délégués désignés par chaque Fédération Régionale à jour de ses cotisations, auront droit, lors de votes à bulletins secrets, à une voix chacun. »*

Vote de l'Article 10.

Lecture de l'Article 11 : *Un Délégué peut être muni de trois pouvoirs réguliers et il pourra ainsi représenter, outre sa Fédération, trois Délégués empêchés d'assister à l'Assemblée Générale.*

M. Julien : « N'oubliez pas que nous rédigeons actuellement un règlement qui ne concerne que la Confédération, autrement dit où il n'est pas question des Fédérations Départementales. *Un Délégué peut être muni de deux pouvoirs réguliers et il pourra ainsi représenter outre sa Fédération Régionale, deux Délégués empêchés d'assister aux Assemblées Générales.*

Vote de l'Article 11.

Lecture de l'Article 12 par M. Julien : *Tout membre Statutaire de l'Assemblée Générale a droit de question ou d'interpellation en ce qui concerne les actes du Conseil, à charge par lui d'établir un rapport qui sera envoyé au Président un mois avant sauf si le Président estime devoir y répondre sans l'accomplissement préalable de cette formalité.*

Vote de l'Article 12.

Lecture de l'Article 13 par M. Julien : *La Commission de Vérification des Comptes se composera de trois membres désignés au cours de l'Assemblée Générale. Elle se réunira au moins huit jours avant l'Assemblée Générale Statutaire. Son rapport sera sanctionné par un vote.*

Vote de l'Article 13.

Lecture de l'Article 14 par M. Julien : *La Commission de Conciliation et d'Arbitrage se composera de six membres dont trois ne faisant pas partie du Conseil d'Administration seront élus en Assemblée Générale et trois désignés par le Conseil d'Administration.*

M. Savey : « Excusez-moi d'intervenir encore une fois. Toute Commission, quelle qu'elle soit, a un Président de Commission. Il convient d'ajouter une virgule en disant le Président de la Commission ayant voix prépondérante. »

M. Julien : *La Commission de Conciliation et d'Arbitrage se composera de six membres dont trois ne faisant pas partie du Conseil d'Administration seront élus en Assemblée Générale et trois désignés par le Conseil d'Administration, le Président de la Commission ayant voix prépondérante.*

Vote de l'Article 14.

Lecture de l'Article 15 par M. Julien : *Toute Fédération Régionale, toute personne dont les actes peuvent jeter le discrédit sur la C.M.F. ou qui ne se conformera pas à ses Statuts et Règlements, ainsi qu'aux décisions prises au cours de l'Assemblée peut, après enquête et après avoir été entendue par la Commission de Conciliation et d'Arbitrage, être l'objet des sanctions suivantes :*

— *l'avertissement ;*
— *le blâme ;*
— *l'exclusion.*

Vote de l'Article 15.

Lecture de l'Article 16 par M. Julien : *Les discussions étrangères au but de la Confédération sont formellement interdites au sein de l'Association. Pour cette raison le Conseil se récusera lorsque des questions de ce genre se présenteront.*

Vote de l'Article 16.

Lecture de l'Article 17 par M. Julien : *Les insignes et décorations adoptés par la Confédération diffèrent des insignes et décorations adoptés par l'Etat. Leur port n'est autorisé qu'au cours des manifestations musicales (Concours, Festivals, Concerts, Congrès, etc.).*

Vote de l'Article 17.

M. Petit : « Nous allons procéder au vote général du Règlement Intérieur. Je voudrais remercier MM. Julien et Harbulot pour leur coopération, le Bureau Administratif, et vous-même. Nous avons fait un travail constructif. »

M. Julien : « Je voudrais simplement rappeler que ce Règlement Intérieur, au fur et à mesure des années, pourrait présenter des imperfections que vous serez amenés à constater. A ce moment-là, vous

CLINIC INSTRUMENTAL

CLINIC INSTRUMENTAL

DIFFUSION 25%* INSTRUMENTS MUSIQUE

Nom Valable du : Au :

UNE AUTRE FAÇON DE CONCEVOIR LA VENTE AVEC LA CARTE D'ACHAT PERSONNALISÉE

Nous vous offrons en permanence 25 %* sur tous les instruments de musique
12 mois de garantie supplémentaire
Possibilité d'échange sous 15 jours
Service Après-vente, dépannage express
Prêt de matériel - Crédit personnalisé

16 personnes
1800 m2 d'exposition
4000 instruments référencés

La profession au service de votre passion depuis 1925

Tous renseignements CLINIC INSTRUMENTAL S.A. vente par correspondance, 23 rue du Fardeau - 76000 ROUEN
Tel. 35.98.32.75, poste 229

* Sur le prix net

ROUEN 76000 : 23 rue du Fardeau et 7, rue Saint-Denis - Tél. 35.98.32.75
EVREUX 27000 : 12, rue des Lombards - Tél. 32.31.0[illegible]
MANTES-LA-JOLIE 78200 : 15, bd Mal-Juin - Tél. (1) 34.76.80.81
MANTES-LA-VILLE 78200 : Atelier principal 8, rue des Meuniers - Tél. (1) 34.77.12.10

Je désire recevoir la carte CI DIFFUSION sans obligation d'achat

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

Code postal _____ Ville _____

ferez des propositions au Conseil d'Administration de manière à apporter des modifications à ce Règlement. »

M. Petit annonce ensuite le concert qui va avoir lieu, concert donné par le Trio de Cuivres Millière.

De chaleureux applaudissements accueillirent ce magnifique Ensemble.

Très entourés, les musiciens se sont dirigés avec nos délégués vers le Salon Etoile où avait lieu le déjeuner de ce vendredi 18 avril.

Vendredi 18, à 14 h 30, les Délégués reviennent en séance. M. Petit : « *Nous avons un peu de retard mais la réunion s'est prolongée assez tard ce matin. Je voudrais tout d'abord saluer les invités qui sont venus se joindre à nous : Mme Simone Du Breuil, présidente de la F.N.A.P.E.C. et M. Weiss, du C.E.N.A.M. Je vous rappelle que le C.E.N.A.M. a fait paraître, il y a quelques mois, un cahier très intéressant sur les Harmonies et Fanfares. Je vous engage à le commander, c'est un document indispensable pour les Chefs d'Harmonies et les Chefs de Fanfares. Je voudrais saluer également la présence de Mme Ida Gotkovsky que tout le monde connaît bien et que nous aimons :*

Après le concert, Gérard Millière et Daniel Chopinez. Une grande complicité dans l'art de jouer de la trompette.

Le trio de cuivres MILLIERE

Gérard MILLIERE, Trompette :
— 1er Prix du C.N.S.M. de Paris (1966).
— Lauréat du Concours International de Prague (1974).
— Soliste à l'Orchestre Symphonique de R.T.L.
— Professeur certifié au Conservatoire de Saint-Hubert (Belgique).

DANIEL MILLIERE, Cor :
— 1er Prix du C.N.S.M. de Paris (1975).
— Certificat d'Aptitude au Professorat.
— Invité dans les pupitres des Orchestres parisiens (Radio-France, Opéra, Colonne...).
— Membre du Quintette à Vent du Conservatoire de Troyes.
— Professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Troyes.

Gilles MILLIERE, Trombone :
— 1er Prix du C.N.S.M. de Paris (1971).
— Lauréat des Concours Internationaux de Genève (1973), Toulon (1977), Prague (1978), Munich (1981).
— Soliste de l'Orchestre du Théâtre de l'Opéra de Paris.
— Membre du Quatuor de Trombones de Paris.
— Professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Troyes.

PROGRAMME

— 2 MADRIGAUX — WILBYE
— 4e SONATE — PERGOLESE
Allegro, Adagio, Presto.
— 5 pièces extraites du PETIT LIVRE D'ANNA — BACH
Musette, Aria, Polonaise, Menuet, Marche.
— FANFARE, PAVANE, FANFARE — G. JACOB
— SUR UN THEME DE G. GERSHWIN — PERKINS
Extrait de PORGY and BESS.

M. Weyermuller et madame, M. Weiss (C.E.N.A.M.), Mme Simone Du Breuil, Mme Ida Gotkowsky et M. Jungblut invités au congrès.

elle a beaucoup travaillé et composé pour les Orchestres d'Harmonie et nous sommes très heureux de l'accueillir.

ce matin, nous avons travaillé sur le Règlement Intérieur, ce qui a demandé beaucoup de temps.

Nous allons poursuivre l'Ordre du Jour par le Rapport Financier. Je donne la parole à M. Lestavel.

Rapport financier

Mesdames, Messieurs,

Mes chers Collègues, mes chers Amis,

Je vais vous donner lecture du Rapport Financier que nous avons établi concernant l'année 1985.

Mercredi, nous avons réuni la Commission des Finances ; tous les Membres y étaient présents et nous avons pu travailler très positivement pour l'intérêt de notre grande Association.

1985 fut une année très difficile. La subvention qui nous avait été promise en 1984 ne nous a pas été versée dans sa totalité ; en effet, 600.000 F avaient été retenus dont 400.000 F pour le Fonctionnement du Siège et 200.000 F pour des actions particulières : Année Européenne, Festival, Festivals Internationaux, Concours.

Les 600.000 F se sont transformés en 370.000 F pour le fonctionnement du Siège.

Vous avez pu prendre connaissance, dans notre journal Février-Mars, page 2, de la Convention qui nous lie avec la Direction de la Musique et de la Danse, et où cette somme est indiquée.

Il a donc fallu mener notre Association tout au long de l'année avec des moyens très limités.

Je voudrais ajouter que malgré la modicité de nos ressources, nous avons pu nous déplacer en Autriche, recevoir une Formation Espagnole, travailler avec les Fédérations amies internationales : Confédération Internationale des Sociétés Musicales (C.I.S.M.) et World Association for Symphonic Bands or Ensembles (W.A.S.B.E.) et bien d'autres actions encore.

Les abonnements qui ont été réglés par les Fédérations se montent à un total de 757.147 F.

Il n'est pas pensable qu'un seul journal par Société soit fourni alors qu'il y a tant à apprendre : pour l'enseignement, pour toutes sortes de nouvelles.

Les Cotisations ont été réglées pour un montant total de 643.135 F, ce qui donne le nombre de 5.145 sociétés, à jour.

Nous sommes loin des 6.000 sociétés que nous comptions il y a encore quelques années. Il est possible que certaines Fédérations ne nous aient pas réglés en totalité.

Il est bien difficile d'obtenir des statistiques précises à ce sujet.

Je voudrais vous dire un mot des cartes de théâtre, des Associations de Théâtre Amateur ont été créées. Si vous vous y intéressez, vous obtiendrez des conditions très intéressantes de la S.A.C.E.M.

Nous avons vendu également des Médailles, des Diplômes, etc.

Nous devons noter avec beaucoup de plaisir, une gratification exceptionnelle de notre Assurance pour non-sinistres. C'est un peu l'expression d'un mécénat qu'a fait la Compagnie Le Secours à notre égard. Elle s'est chiffrée, en 1985, à 141.000,98 F.

Le Ministère de la Culture nous a alloué 20.000 F pour l'Année Européenne de la Musique.

Nous avons heureusement quelques produits en Atténuation de Dépenses. Nous récupérons le plus possible sur les envois de Médailles, emballages, timbres, etc.

Nous avons placé les fonds disponibles mais exigibles à tout moment en actions S.I.C.A.V., Gestilions et Lion Association. Ces actions en 1985 ont été d'un très bon rapport, minimum 12 %.

Comptes de charges

Nous devons, par le montant de nos Charges, maintenir notre Association, à un

M. Lestavel, qui présentait son rapport, se lève à l'arrivée de M. Camille Roy, Inspecteur principal à l'action musicale.

très haut niveau. Nous ne sommes pas aidés, c'est certain ; il faut que nous trouvions les moyens de placer la Confédération Musicale de France à la place qui lui revient, c'est-à-dire celle de première Association de Musique Populaire.

Les frais de congrès peuvent vous paraître d'un montant important. Si nous considérons que dans cette somme, il y a la location des salles, du concert, des enregistrements, des repas, des salaires, des déplacements du Conseil d'Administration, des personnalités, etc., vous conviendrez avec moi que ce poste n'est pas plus onéreux que les autres années.

Il sera encore tenu aux Salons Hoche cette année, et vous pourrez, comme ce fut le cas l'année dernière, dans une ambiance digne de la C.M.F., siéger durant une journée et demie, profiter des petits concerts de qualité et d'un grand concert de très haut niveau.

N'oublions jamais que nous sommes des musiciens. Nos problèmes financiers doivent toujours revenir à la Musique, aux services que nous pouvons lui apporter, à tout ce que nous devons faire pour l'Education Musicale.

Les actions que nous soutenons sont très importantes ; elles demandent beaucoup de travaux et d'interventions.

Je vais vous parler du poste frais de personnel qui est lourd mais combien efficace. Je voudrais vous indiquer que les honoraires du Secrétaire Administratif n'ont pas changé, qu'ils ne sont pas assortis de charges sociales et qu'aucune heure supplémentaire pour les travaux effectués tous les derniers week-ends du mois, pour le Congrès, etc., n'est jamais facturée. Il faudra bien un jour, que nous prenions conscience que cette situation devra changer.

Le Journal coûte très cher, non pas pour sa fabrication, mais à cause du routage et des frais d'affranchissement. Vous le savez, nous n'avons plus de Commission Paritaire. Elle nous a été 5 fois refusée. Nous allons, cette année, essayer d'écrire au Premier ministre dont dépend ce service et tenter de retrouver l'affranchissement de la Presse qui nous ferait au moins économiser la moitié de ce que nous dépensons, c'est-à-dire 150.000 F.

Le Fichier Informatique a été lourd à gérer puisqu'il y a eu beaucoup de modifications, d'annulations et de créations.

Je vais quand même vous parler un peu plus en détails des salaires et charges du personnel. C'est le poste le plus important mais aussi, sans ce poste, l'association ne pourrait pas fonctionner. Nous sommes responsables de cet énorme volume de travaux à effectuer dans tous les domaines de l'Association, mais il n'est pas nécessaire que je le rappelle, M. Muller vous en a parlé.

Il faudrait que nos Fédérations coopèrent plus étroitement avec nous et alors, nous pourrions, avec un nombre d'employés réduit, vous rendre les mêmes services.

Nous achetons des instruments de musique pour récompenser les lauréats des Concours et aussi quelques Lauréats du Concours d'Excellence.

Peut-être, en 1986, aurons nous, comme cela nous a été promis, une Subvention spécifique pour l'achat d'instruments de musique.

Les mouvements de notre Trésorerie nous ont permis de clore l'année dans les conditions très difficiles qui nous ont été imposées.

Nous connaissons les Subventions qui sont allouées à d'autres Associations. Nous avons le sentiment d'avoir fait beaucoup pour l'évolution de l'Education Musicale : le renouvellement de nos progra-

DIX DOIGTS POUR UN PIANO

Le plaisir de la musique est le but final, essentiel.

Cet ouvrage soumet à l'élève une première approche du clavier, liée au travail global de chaque œuvre.

Une pratique régulière permettra d'acquérir une bonne connaissance du clavier et de dominer peu à peu les difficultés telles que le passage du pouce, l'indépendance des doigts, le choix du doigté, la souplesse du poignet.

EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES MUSICALES

MusiCom DISTRIBUTION 25, RUE D'HAUTEVILLE 75010 PARIS (1) 47.70.15.73

LA FORMATION MUSICALE EN 1986 - 1987

LE CATALOGUE COMPLET ET DÉTAILLÉ DES OUVRAGES PARUS AUX ÉDITIONS

rideau rouge chappell

EST DISPONIBLE AUPRÈS DE VOTRE LIBRAIRIE MUSICALE

OU SUR SIMPLE DEMANDE A

MusiCom DISTRIBUTION 25, RUE D'HAUTEVILLE 75010 PARIS (1) 47.70.15.73

mes et tant d'autres actions encore, et cependant, lorsque nous avons publié dans le Journal de Février-Mars le fac-similé de notre Convention avec la Direction de la Musique et de la Danse, du Ministère de la Culture, nous avons reçu quantité d'appels téléphoniques s'étonnant de la somme modique qui nous était dispensée au titre de la subvention.

C'est une question qu'il faut revoir. Elle est importante et elle ne peut pas rester aussi injuste dans les années à venir.

M. Paul Courtial, membre de notre Commission des Finances, nous a apporté de très bons conseils. Un de ces conseils en particulier, figure dans notre journal d'avril, pour notre Diplôme d'Aptitude, tant pour nous que pour tous ceux qui le suivent, il faut s'adresser aux Commissions Départementales de Développement Musical et aux Délégués Départementaux à la Musique, pour obtenir des subventions y afférent.

Je voudrais enfin vous rappeler l'article 2 de la Convention passée entre la Direction de la Musique et de la Danse et la Confédération Musicale de France : « l'Association centrale de la Confédération Musicale de France, dont le siège est à Paris, a pour but de :

1) Etablir une collaboration effective entre elle-même et les Fédérations Régionales.
2) Coordonner les actions menées au plan régional.
3) Informer les Régions des activités et des programmes des Examens par la diffusion de son organe : 8 numéros par an.
4) Concevoir un plan de formation des Fédérations Régionales, assurer la préparation des futurs animateurs de ses Sociétés au Diplôme d'Aptitude pour l'Animation des Sociétés Musicales de la Confédération Musicale de France, afin d'harmoniser la compétence de l'ensemble des Directeurs de ses sociétés musicales et de ses enseignants. Le projet pédagogique, commun à toutes les régions, tiendra compte des actions menées au plan national et au plan régional. »

Et enfin, puisqu'il faut bien parler de chiffres, nous allons cette année encore, revaloriser le montant de la cotisation par un apport de 10 F supplémentaires sur le montant 1986. Pour 1987, la cotisation passera de 135 F à 145 F.

Quant au journal, il n'est pas possible actuellement, d'en fixer le prix pour 1987. Nous avons eu la surprise fin 1985, d'une augmentation de 7 % du prix du papier et d'autres encore qui grèvent de façon très importante le budget de notre revue.

Nous veillerons donc lorsque nous connaîtrons les mouvements financiers appliqués dans le secteur de l'imprimerie à vous donner un prix de revient conforme pour l'abonnement à 8 numéros du Journal de la Pratique Musicale des Amateurs.

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, mes chers Amis, pour conclure ce bref exposé, une subvention nettement inférieure à celle annoncée, un retard important dans son mandatement, des règlements de cotisations trop tardifs auxquels viennent s'ajouter une augmentation de diverses créances non encore réglées à ce jour, publicité, médailles, ont conduit les responsables à modifier leurs prévisions initiales pour assurer un équilibre des comptes, notamment en amenuisant le poste « investissement » qui est pratiquement inexistant cette année.

Compte tenu de ces indications, nous pouvons dire que cette année les finances de la C.M.F. sont équilibrées grâce à une gestion très vigilante, qui toutefois ne pourra être reconduite dans les mêmes conditions sur le prochain exercice.

Des mesures sont à prendre sur lesquelles devront se pencher les membres de la Commission des Finances.

Nous allons, d'autre part, intervenir auprès des Pouvoirs publics, pour obtenir qu'une subvention décente soit allouée à la Confédération Musicale de France pour l'Education de ses jeunes et pour qu'elle puisse continuer sa mission qui est d'animer toutes nos villes, nos villages, les petits bourgs par ses Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares, toujours présentes en toutes occasions.

Merci de m'avoir accordé votre aimable attention et comptez sur ma vigilance pour que la Confédération Musicale de France puisse continuer ses actions culturelles dans les meilleures conditions possibles.

M. Petit.

Je remercie M. Lestavel de son exposé. Je puis vous dire que nous sommes arrivés à équilibrer cette année, malgré d'énormes difficultés et que la maison est très bien gérée. Avant de donner la parole à M. Vettard pour la lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes, je voudrais saluer la présence de M. Gevaudan, Président de la F.N.U.C.M.U. Nous sommes très heureux de l'accueillir. Je vois également M. Devogel, Président de la C.F.B.F.

Une personne va se déplacer avec le micro pour les interventions.

M. Vettard, vous avez la parole.

M. Vettard.

Le mardi 15 avril et le mercredi 16 avril 1986, nous nous sommes rendus au siège de la C.M.F., 121, rue La Fayette, Paris X^e^, en vue de procéder à la vérification des comptes de l'exercice arrêté le 31 décembre 1985 concernant la période du 1er janvier au 31 décembre 1985.

Tous les documents qui nous étaient nécessaires nous ont été fournis sans aucun restriction, ainsi que les pièces annexes que nous avons sollicitées.

Nous nous sommes assurés de la sincérité des informations sur tous ces documents au demeurant fort bien tenus et où nous n'avons constaté ni anomalie, ni irrégularité dans la passation des écritures comptables.

La mise en place du nouveau plan comptable au cours de l'exercice a été fort bien assimilée par le personnel compétent de la C.M.F., et comme nous le soulignions l'an passé, son application permet d'appréhender de meilleures façons les différents postes comptables et de fournir à la Commission Financière un éclairage lui permettant d'intervenir pour obtenir une application différente de points précis.

Nous avions indiqué, lors de la dernière Assemblée Générale, que 1985 serait encore une année difficile, l'examen auquel nous nous sommes livrés le confirme.

Le poste personnel reste toujours préoccupant ; la tenue du Congrès 1985

M. Vettard.

en mars a conduit à l'utilisation de personnel supplémentaire et par voie de conséquence à une augmentation du coût de ce poste.

Les intérêts de la dette contractée en 1977 continueront pendant six années encore à peser sur la gestion.

Une subvention nettement inférieur à celle annoncée, un retard important dans son mandatement, des règlements de cotisations trop tardifs auxquels viennent s'ajouter une augmentation de diverses créances non encore réglées à ce jour, publicité, médailles, ont conduit les responsables à modifier leurs prévisions initiales pour assurer un équilibre des comptes, notamment en amenuisant le poste « investissement » qui est pratiquement inexistant cette année.

Compte tenu de ces indications, nous pouvons dire que cette année les finances de la C.M.F. sont équilibrées grâce à une gestion très vigilante, qui toutefois ne pourra être reconduite dans les mêmes conditions sur le prochain exercice.

Des mesures sont à prendre sur lesquelles devront se pencher les membres de la Commission des Finances.

En foi de quoi et sur la vue des pièces qui nous ont été présentées, nous estimons être en mesure de vous conseiller d'accepter tels que présentés sur les documents en votre possession les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1985, d'en donner quittus au Trésorier et au Président, avec les remerciements de l'Assemblée pour tout le travail constructif réalisé ».
une meilleure maîtrise de l'exercice futur.

M. Petit.

Merci M. Vettard. J'ai demandé à la Commission des Finances de faire une étude pour voir où nous pouvons faire des économies, mais il faudra maintenant compter sur nos revenus propres. Nous aurons les conclusions de cette étude très rapidement.

Avez-vous des questions à poser à M. Lestavel ?

M. Levieux, Région Parisienne, Fédération de la Seine-Saint-Denis :

M. le Président, dans la demande que vous allez faire pour l'approbation de ce Rapport, notre vote va-t-il être lié à l'augmentation de la cotisation ?

M. Petit.

Non, Monsieur, nous en discuterons après.

Il est ensuite procédé au vote du Rapport Financier.

M. Petit.

Nous allons maintenant parler de la cotisation. N'ayant pas augmenté pendant de nombreuses années le montant de la cotisation, nous avions un retard considérable à rattraper et certaines années, lorsque nous avons procédé à l'augmentation, le pourcentage s'est trouvé très élevé. Je connais toutes les difficultés que rencontrent nos Fédérations ainsi que les difficultés des Sociétés, étant moi-même Directeur de Société et Président de Fédération, mais étant Président de la Confédération, je connais bien les problèmes que nous avons, à la C.M.F. Nous faisons le maximum pour que nos dépenses aient un sens, celui de donner à la C.M.F. la place qui lui revient. Nous avons de nombreuses actions à mettre en place. Il nous est reproché de ne pas aller assez vite mais nous avons beaucoup avancé et il y a beaucoup à faire sur le plan culturel. Pour accomplir ces actions, il faut en avoir les moyens. Si vous ne nous les donnez pas, nous ne pourrons pas mettre en place tout ce qui est utile pour vos Sociétés.

Bien sûr, l'augmentation de la cotisation de la C.M.F. a une incidence sur la cotisation fédérale. L'augmentation qui est souhaitée est cette année, de 10 F. Or, vous le savez, on constate des augmentations de l'ordre de 7 % sur quantité de produits ou de services : papier, routage, affranchissement, etc.

Je vais maintenant vous laisser la parole afin que vous donniez votre avis sur cette augmentation.

M. Fournier, Région Nord.

Je voudrais simplement savoir si le journal de la Confédération est équilibré financièrement ou s'il grève le budget général de la Confédération.

M. Petit.

Actuellement oui, mais je dois vous dire que nous avons transformé le Journal. Il le fallait. C'est à nous d'œuvrer pour obtenir un plus grand nombre d'abonnements. Je considère que c'est notre action culturelle numéro Un. Le Journal représente la liaison entre nos musiciens et nous. Certaines Fédérations imposent avec la cotisation fédérale un ou deux journaux par Société ; ce journal va chez le Président, le Directeur ou le Trésorier et les musiciens, bien souvent, l'ignorent. Cela est très grave.

Ce que je voudrais vous demander, c'est de faire une action intense pour la diffusion de notre Journal dans lequel il y a des pages réservées aux Fédérations. Si nous ne sommes pas particulièrement intéressés par les comptes rendus de banquets de Sainte-Cécile, nous le sommes par les concerts, les manifestations de toutes sortes.

Nous vous informons sur tout ce qui se passe d'important dans le monde musical. Nous avons une rubrique de petites annonces (Offres d'emplois, demandes d'emplois, occasions, concours, divers, etc.) ; nous en avons une pour toutes les manifestations : festivals, concours, congrès, stages.

Nous recevons des demandes d'abonnements mais il en faut beaucoup plus encore pour que le Journal devienne plus rentable.

Nous le considérons, à l'heure actuelle, comme le meilleur moyen de promouvoir notre action culturelle dans les Fédérations.

M. Fournier, Région Nord.

Je suis tout à fait d'accord avec vous et je pense que pour l'information de tous et la plus grande clarté, il serait bon de le budgéter à part !

M. Petit.

Nous le faisons. Nos comptes donnent le détail des Charges et des recettes de toutes les actions du Journal, à savoir dans les Produits : les ventes du Journal par abonnements, la publicité, les petites annonces, et en Charges : coût de l'impression (papier, photocouleur, etc.), préparation des envois, affranchissement du Journal, fichier informatique, etc.

M. Lestavel.

M. Fournier s'intéresse particulièrement à notre Journal car c'est lui qui s'occupe du Journal de la Fédération du Nord et Pas-de-Calais.

M. Vettard.

Au sujet du Journal, je voudrais indiquer qu'il y a une partie importante : le routage, nous ne bénéficions plus du tarif préférentiel de la Commission Paritaire. Je crois que M. le Président examine cette question afin d'obtenir un certificat d'inscription à la Commission Paritaire pour que nous soit de nouveau appliqué le tarif 206. Nous pourrions récupérer environ 150.000 F par an.

M. Boulet,

Région Rhône-Alpes, Fédération de la Drôme.

Je parle de ce Journal car je sais qu'il y a beaucoup de choses à faire. Une présentation un peu moins luxueuse, la première page de couverture doit coûter très cher. Un quota à respecter pour bénéficier de la Commission Paritaire, ce serait une deuxième chose. Et une troisième chose, pratiquement tous les journaux sont déficitaires parce qu'ils manquent de publicités. Tous les fournisseurs devraient être contactés pour faire plus de publicité. La majorité des budgets de journaux, ce sont les publicitaires qui les paient et non pas les acheteurs.

M. Petit.

Nous savons qu'il faudrait davantage de publicités mais nous tournons dans un cercle vicieux car la Commission Paritaire ne permet pas un excédent de publicité. Vous dites que le Journal est trop luxueux. Je ne le pense pas ; la première page de couverture a été faite dans l'esprit de la Confédération, d'une façon très chaleureuse et très amicale. Nous devons conserver notre Journal tel qu'il est et l'améliorer si possible.

M. Faillenot, Région Champagne-Ardenne.

Le journal va-t-il rester au même prix en 1987 ?, ce qu'il ne pense pas.

M. Petit.

Je me suis élevé dans les Congrès de la C.M.F. contre la discussion du prix du Journal en Assemblée Générale. Nous fixons le prix de l'abonnement pour l'année suivante du mois de janvier au mois de décembre. Le Journal n'est pas lié à la cotisation. Nous ne connaissons pas encore les répercussions des autres hausses. Comment voulez-vous que nous puissions établir un prix ?

M. Faillenot.

C'est une question pratique, je vous demande cela car dans trois semaines, je vais avoir mon congrès Fédéral et je serais bien obligé, étant donné que l'abonnement fait partie intégrante de la cotisation, de tenir compte de cela pour proposer une nouvelle cotisation. Je ne vous demande pas de me dire un prix, mais une fourchette. Nous voudrions avoir une idée. Si nous ne le considérions pas comme un abonnement gratuit, il y aurait beaucoup moins d'abonnements des Sociétés.

M. Petit.

M. Faillenot, je vous arrête car une de nos erreurs est de considérer l'abonnement comme partie intégrante de la cotisation.

Avec cette manière de voir, nous n'obtiendrons jamais de certificat d'inscription à la Commission Paritaire. Ce n'est pas légal et je ne peux pas engager un prix dès maintenant, pas plus qu'une fourchette.

M. Faillenot.

Pourriez-vous nous dire quel aurait dû être le prix de l'abonnement pour 1986. Cela nous aiderait à expliquer à nos Sociétés et à faire mieux passer une augmentation éventuelle.

M. Petit.

Il aurait dû être au moins de 90 F. Expliquez à vos Sociétés que l'on ne peut pas fixer le prix du journal avant de connaître le montant des composants de ce Journal !

Mme Burelli, Secrétaire Administratif.

Ce qui revient cher, c'est le tirage des premiers numéros. S'il y avait beaucoup plus d'abonnements, le prix de revient serait moins élevé.

A une demande de M. Dubus, Région Parisienne, concernant le rapprochement des Produits Activités (Comptes de Produits) et Autres Services Extérieurs (Comptes de Charges), M. Courtial répond :

La somme de 1.720.033 du Compte de Produits correspond aux abonnements étrangers, ventes de journaux séparés, abonnements 1985, ventes de Diplômes, Jeux d'Epreuves pour les Examens, des ventes de livrets fédéraux, les cotisations, publicités, petites annonces et des cartes de Théâtre, ce qui représente non pas des recettes propres au journal, mais tout ce que je viens de vous citer. Dans les charges où vous constatez effectivement une similitude, vous avez les autres services extérieurs, personnel extérieur à l'entreprise, les honoraires des architectes, une permanence d'été, le journal, le routage, l'affranchissement et le fichier informatique.

Alors c'est une similitude, ce n'est pas le prix de revient du journal ni des recettes afférant uniquement au journal.

M. Vial.

On a parlé beaucoup du journal. Comme d'habitude, vous allez faire comme vous allez pouvoir. Je ferai simplement une réflexion qui ne me concerne pas précisément mais qui concerne surtout le technique, dans le numéro de décembre, vous avez inséré les morceaux qui seront imposés aux concours qui auront lieu en juin, juillet et peut-être plus tard. Ordinairement, les titres imposés, nous les obtenions avec beaucoup de difficultés deux mois avant la date du concours, tandis que maintenant, quelqu'un qui ira à un concours l'année prochaine, pourra apprendre par cœur son morceau.

M. Petit.

Non, ces morceaux concernent uniquement l'année 1986 et non pas 87.

M. Vial.

J'ai entendu parler des difficultés de financement apportées par le retard de paiement des cotisations de Fédérations Régionales. J'ai entendu qu'aujourd'hui, 18 avril, beaucoup de Fédérations n'ont pas réglé leurs cotisations. Cela doit forcément vous gêner, mais cette augmentation prévue de 10 F pour la cotisation, n'est pas faite pour compenser partiellement ce manque à gagner.

M. Petit.

L'augmentation, ce n'est pas pour cela. Quelques Fédérations n'ont pas encore

POUR UN ENSEIGNEMENT MUSICAL ACTIF

YVON LE PREV

Professeur de Méthodes actives au Conservatoire National du Mans
Animateur de stages

PEDAGOGIE ACTIVE, Musique vivante au CP et en Initiation musicale 1re année. Poèmes et comptines de C. Gloaguen, accompagnement pour l'Instrumentarium ou les lames sonores. Cahier 1, CP et initiation musicale 1re année.
Ce cahier est enregistré par des enfants SUR CASSETTE (AL 17)
Cahier II, CP et Initiation musicale 1re année
Cassette (AL 20)
Cahier III, CE et Initiation musicale 2e année
Cassette (AL 23)
Cahier IV, CE et Initiation musicale 2e année
Cassette (AL 25)

EXERCICES DE MEMORISATION POUR LA FORMATION DE L'OREILLE destinés aux élèves du 1er cycle et d'Initiation musicale.
MUSIQUES, chants et rythmes en 6 cahiers progressifs dont 2 cahiers d'Initiation (A et B).
RYTHMIQUE, exercices et jeux élémentaires en vue de la lecture rythmique et du développement des réflexes, 3 cahiers.
LAMES SONORES SEPAREES, première approche de la Musique par les chants populaires français, en 2 cahiers.
CARILLONS MULTICOLORES, 18 chansons très connues pour utiliser les carillons « Merlin » soprano et ténor.
22 CANONS, pour xylophones, soprano et alto.

Chez votre marchand habituel ou chez
ALPHONSE LEDUC, 175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01, ∅ 296-89-11

réglé leurs cotisations, à la date d'aujourd'hui, mais dans les semaines à venir, elles le feront.

Une personne demande : *toujours pour des explications budgétaires. Quand nous regardons le compte de fonctionnement et de résultats 1985, nous nous apercevons en faisant la différence entre les produits et les charges, qu'il y a un excédent de 75.000 F, mais si nous regardons 2 lignes au-dessus, d'un côté les Produits constatés d'avance et de l'autre, des charges constatées d'avance. Si l'on fait la différence entre les deux, cela fait 166.000 F.*

Si je rapproche les deux chiffres, dois-je en conclure qu'il y a un déficit de 90.000 F.

Puis-je avoir une explication sur ces produits constatés d'avance qui s'élèvent à 180.000 F, et les charges constatées d'avance. Moi, j'avais interprété cela comme étant des cotisations ou des journaux payés en décembre mais pour 1986.

M. Courtial.

Il faut faire une différence. Le Monsieur parlait de trésorerie. Mon ami Gachassin me reprendra si je me trompe. La trésorerie est une chose. ce sont les flux de trésorerie qui sont amenés par les cotisations, les recettes, les dépenses, etc. Et puis, vous avez les résultats ; les résultats cernent ce qui est relatif à un exercice. Alors quand on vous dit qu'il y a des Produits constatés d'avance, c'est que nous avons encaissé en Trésorerie mais nous ne pouvons pas les comptabiliser dans l'exercice, des règlements faits en décembre. Pour les Charges, c'est pareil. Ce n'est pas la différence des deux, puisque ça va dans un compte spécial pour être réservé ou repris.

M. Langlet, Le Havre.

Je pense qu'il y a vraiment un reflet de passivité de notre part vis-à-vis du Conseil d'administration. La C.M.F. est une Association et il ne faut pas que nous attendions trop du Bureau, il faut que nous allions aussi vers le Bureau. Si on veut parler des problèmes d'insertions de publicités dans les journaux, c'est à nous aussi de faire un travail de propagande et de vente, et à ce moment-là les insertions publicitaires auront une tâche beaucoup plus facile. Il est bien évident que plus on va vendre de journaux, plus les fournisseurs d'instruments et tous ceux qui sont concernés par la publicité seront intéressés et ouverts à toute négociation. Il y a un état d'esprit trop passif de notre part, et on doit être plus actif. Pour promouvoir ce journal, il faut qu'on l'alimente, qu'on donne des articles. En ce qui concerne Le Havre, nous avons commencé ce travail de front et nous avons environ 70 adhérents au Journal de la C.M.F. On va produire des articles qui concernent directement les jeunes de notre région. On vient de faire une tournée en Norvège avec l'Orchestre Junior du Havre, un compte rendu va paraître et à partir de ce moment là, les jeunes vont s'abonner au journal de la C.M.F.

M. Petit.

Nous allons voter l'augmentation de la cotisation.

Je voudrais maintenant saluer l'arrivée de M. Camille Roy, Directeur de l'Action Musicale, à la Direction de la Musique et de la Danse. Je vais lui demander de s'approcher. Nous connaissons son attachement à la C.M.F. et nous le remercions de toute son aide, de sa coopération, tout au long de l'année. Il est toujours bénéfique de la rencontrer.

J'ai aperçu tout à l'heure M. Lancen que je salue.

Nous avons beaucoup parlé des questions administratives ; dans une Association Loi de 1901 : l'Administration tient une place importante et si nous voulons que l'action culturelle fonctionne bien, il faut que l'administration fonctionne très bien. Maintenant nous allons parler Musique. Je vais donner la parole à M. Jay. Nous avons la chance qu'il soit notre Président de la Commission d'Action Culturelle ; M. Jay, vous avez la parole.

Lecture du Rapport de la Commission d'Action Culturelle par Me Jay.

Au Congrès de 1985, j'avais eu la grande joie de vous donner des résultats de l'action que nous avons ensemble entreprise dans laquelle nous avons persisté et dont nous recueillons largement les fruits.

Nous avons revu nos programmes dans le sens que nous avions prévu, c'est-à-dire, pour leur apporter plus de souplesse. Il faudra encore plusieurs années de réflexion et d'attention avant de revoir largement l'ensemble de notre pédagogie.

Il est bien évident qu'au cours des examens, la multiplicité des épreuves peut paraître difficile à mettre en place.

Me Jay donne lecture du rapport d'action culturelle et sociale au côté de Mme Burelli.

Cependant, il est indispensable que ces épreuves soient maintenues jusqu'à ce que leur pratique soit devenue habituelle pour leur application.

Nous avons pu constater que grâce à la continuité de nos programmes de formation musicale, nous avons obtenu, tant dans les examens des Fédérations qu'au concours d'excellence le 9 mars dernier, des résultats exceptionnels.

Nous avions un nombre de candidats jamais atteint, ce qui prouve que nos programmes conviennent et plaisent et qu'en les suivant on acquiert de sérieuses bases.

Nous en sommes heureux et nous félicitons chaleureusement tous ceux qui nous ont aidés à appliquer, auprès de nos élèves, notre pédagogie.

Il en va de même pour la formation instrumentale.

En tenant compte de l'évolution de la technique des instruments et de l'écriture, il faut accepter que des œuvres imposées naguère dans des cours supérieurs le soient maintenant dans des niveaux moins élevés.

Les épreuves de la Confédération Musicale de France sont très sérieusement étudiées et élaborées. Leur utilité n'est pas contestable.

Quelques erreurs paraissent sur le journal ; elles sont dues à une coquille soit à la suite d'une faute de frappe, soit d'une faute d'impression. Les lecteurs avisés ont pu rétablir d'eux-mêmes.

De notre côté, nous nous efforçons d'obtenir que les techniciens retenus pour choisir les œuvres imposées s'assurent qu'elles sont bien éditées, en vente au moment où nous publions nos programmes et surtout précisent les mouvements des concertos et pour certaines œuvres lorsqu'il existe plusieurs pièces faisant partie d'un même opus, nous indiquent qu'il s'agit de la première, deuxième, troisième...

Exemple : Moment Musical Opus 94 de F. Schubert.

Il fallait lire : Moment Musical Op. 94 n° 3 de F. Schubert.

Nous allons également insister à notre corps défendant pour que soient évitées les œuvres éditées à l'étranger parfois difficiles à approvisionner.

Autrefois, certains Editeurs publiaient des pièces séparées (Mouvement d'un Concerto ou d'une Sonate). Par contre, nous ne pouvons pas aujourd'hui, éviter que des pièces du répertoire classique soient éditées en recueil ou album.

Nous vous adressons chaque année des jeux d'épreuves de formation musicale et de lectures à vue instrumentales pour les examens de vos Fédérations.

La confection de ces jeux d'épreuves représente un important travail de relecture, de présentation, de tirage et ils ont le mérite d'être pour vous le reflet des travaux effectués par les Commissions.

Les Commissions sont constituées par des techniciens et des pédagogues, mais elles sont très ouvertes et nous serions heureux que tous ceux qui souhaitent apporter leur pierre à cet édifice, se fassent connaître au siège de la Confédération Musicale de France.

Nous souhaitons que vous teniez compte de ces épreuves. Or nous savons que nombreuses sont les Fédérations qui les refusent encore.

Comme je vous l'ai dit en commençant mon exposé, elles sont les bases qui permettent à nos élèves de se familiariser avec la pédagogie musicale, qui comme toute autre, a évolué.

Je voudrais vous entretenir des Batteries-Fanfares. Les Batteries-Fanfares sont des ensembles très importants dans nos cités. Nous avons fait des programmes de formation Musicale et instrumentale, mais ces programmes demandent encore une importante mise au point. Il faut considérer que toutes les Batteries-Fanfares ne sont pas des Formations de marche. Il existe également des Batteries-Fanfares de concert et les programmes qui devront leur être consacrés sont à revoir de façon à ce qu'elles apportent au public qui vient les écouter intérêt et satisfaction.

Les Batteries-Fanfares de marche seront toujours les bienvenues partout où une fête officielle est célébrée. Il faut que leur qualité soit grande et la pratique des instruments bien au point.

De grands progrès ont été réalisés, mais nous avons encore un chemin important à parcourir pour que des instruments comme le clairon, la trompette de cavalerie, la trompe de chasse et le tambour soient, au même titre que ceux de l'Harmonie, des instruments à part entière.

L'année dernière, nous vous avions, avec une attention toute particulière, parlé de l'accordéon.

Nous avons constaté, cette année, au Concours d'Excellence, par exemple, combien la pratique de cet instrument dans la catégorie accordéon de concert avait évolué.

Nous avons entendu des lauréats talentueux ; ils nous ont permis d'apprécier toutes les possibilités qu'offre cet instrument et je voudrais remercier chaleureusement les personnalités qui ont participé à la Commission, ainsi que les professeurs qui nous ont permis de nous rendre compte que, dans les épreuves de formation musicale, leurs élèves sont excellents.

Nous devons persévérer afin de mettre en place de belles sections d'accordéons.

Nos Formations d'orchestres à plectre et à cordes pincées connaissent une évolution ascendante.

En cette année 1985, elles ont participé à des Concours de classement, à des concours de sociétés musicales et nous voudrions dire à tous ceux qui se dévouent pour cette belle expression musicale notre grande satisfaction.

Des rassemblements ont eu lieu à Palaiseau, entre autre.

Ces Formations sont surtout situées dans nos Fédérations d'Alsace, de Bourgogne et de Région Parisienne.

Un très beau répertoire est à leur disposition.

Lorsque la Commission du Règlement Confédéral des Concours de musique s'est réunie, elle a prêté une attention toute particulière aux ensembles à plectres et à cordes pincées.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès, des progrès continus et leur participation effective à tous nos examens et concours.

L'année dernière, je m'étais étendu sur la plus belle faculté d'expression qu'ont les enfants par le plus naturel des instruments : la voix.

Je le répète aujourd'hui la pratique de la voix développe l'oreille musicale et dans notre expression chorale, c'est une notion très importante.

Nos chorales connaissent toujours dans leurs compétitions un grand succès. Leur nombre va croissant.

Nous avons maintenant en plus des chorales à voix égales, des chorales mixtes, ainsi que des chorales d'enfants et des chorales du 3e âge.

Nous avons de plus en plus de demandes car le chant choral permet de pratiquer la musique à ceux qui n'ont pas eu la chance de le faire dans leur jeunesse, soit par manque de moyens, soit parce que leurs occupations ne leur en laissaient pas le temps.

Des concours brillants à Strasbourg et Mulhouse ont eu lieu. Il y en a d'autres à travers nos régions.

Cette année, nous allons fêter la Musique le 21 juin dans un contexte international.

Nous espérons que nos Formations Chorales seront à l'honneur en cette grande occasion.

Je vous ai, l'année dernière, parlé du Diplôme d'Animateur des Sociétés Musicales (D.A.S.M.).

Au cours de toute cette année 1985, nous avons organisé, chaque dernier week-end du mois, notre stage pour la préparation du Diplôme d'Animateur des Sociétés Musicales, au Centre Culturel Albert-Ehrmann, 103, boulevard Magenta.

Ces stages ont été suivis avec beaucoup d'assiduité par 16 candidats qui se sont préparés avec sérieux à passer les épreuves qui ont commencé fin septembre par les Eliminatoires ; fin octobre eurent lieu les Epreuves d'Admissibilité, et fin novembre les Epreuves Définitives.

Sur ces 16 candidats, 3 seulement ont pu se présenter aux Epreuves Définitives.

L'Epreuve de Direction d'Orchestre s'est déroulée à l'Auditorium du Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux devant un jury composé de hautes personnalités et présidé par M. Camille Roy, Inspecteur Principal de la Musique à l'Action Musicale de la Direction de la Musique et de la Danse du Ministère de la Culture.

Autour de lui, siégaient M. André Petit, Président de la C.M.F., Maître Charles Jay, Président de la Commission de l'Action Culturelle et Sociale, M. Joseph Muller, Secrétaire Général de la C.M.F., Mme Ida Gotkowski et MM. Désiré Dondeyne, Albert Fasce, Ferdinand Koch et Michel Rothenbuhler.

Les 3 candidats ont été jugés aptes à remplir leur mission et se sont vu délivrer le Diplôme d'Animateur des Sociétés Musicales.

Je voudrais avec vous tous les féliciter chaleureusement.

Ce Diplôme est largement ouvert à tous ceux qui possèdent une Formation de base leur permettant d'y accéder. Qu'ils appartiennent à nos Sociétés Fédérées ou qu'ils viennent de nos Régions, librement, nous les accueillons et seule leur valeur compte !

Nos Sociétés ont besoin de cadres pour les animer. Ce Diplôme doit apporter aux Municipalités l'assurance que ceux qui en sont nantis possèdent les qualités requises pour effectuer un fructueux travail au sein des Sociétés Musicales.

Notre Ami Paul Courtial, Président de la Fédération Régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentant la C.M.F. aux Assises de la Musique de Cannes, a parlé de notre Diplôme et il a notamment demandé à ce que les frais engagés pour le préparer soient pris en charge par les Centres de Formation Professionnelle des Personnels communaux.

Cette initiative est très importante et peut inciter de plus nombreux candidats à préparer et à affronter ce Diplôme qui, je le rappelle, a été reconnu par la Direction de la Musique et de la Danse, dans la Convention qui nous lie.

Notre public réclame le Diplôme, la plupart de nos musiciens aussi : il faut renouveler le répertoire afin d'éviter une désaffection de nos Sociétés. Il faut intéresser davantage nos auditeurs, mais aussi ceux qui interprètent nos programmes.

Pour cela, nous avons besoin de chefs capables de mettre en place des œuvres nouvelles.

Le D.A.S.M. ne s'adresse pas seulement aux futurs Chefs et aux Chefs de Formations Musicales, mais aussi aux postulants aux postes de Directeurs de nos Ecoles.

Certaines de nos Fédérations organisent des Stages de Direction d'Orchestre. Ces Stages devront constituer une préparation à notre Diplôme Officiel de Direction et d'animation des Sociétés Musicales.

La formation de nos jeunes est primordiale, je vous en ai déjà entretenus et nous comptons sur les futurs lauréats de notre Diplôme pour en assumer la responsabilité.

C'est une bien belle tâche à accomplir et nous sommes persuadés que les Municipalités leur feront confiance.

Nous avions dans le passé, par des concerts accessibles à tous, capté l'attention d'un nombreux public ; ce public devient de plus en plus exigeant.

Nos Sociétés doivent répondre à cette demande, et nous voulons, à la C.M.F., aider nos Sociétés de toutes nos forces à satisfaire le public qui, fidèlement, se presse dans nos salles.

Nous devons évoluer ; et je vais, en fonction de cette évolution, vous entretenir de musique contemporaine dite d'avant-garde.

Il faudrait dans l'avenir envisager de programmer cette musique, mais cela demandera encore beaucoup de préparation et d'initiation.

Nous ne pouvons pas ignorer ce mode d'expression et peut-être pourrons-nous, si les moyens nous en sont donnés, envisager d'organiser des stages.

La C.M.F. est largement ouverte à toutes les idées nouvelles, à toutes les suggestions pourvu qu'elles permettent d'avancer.

Tout ce qui permet d'avancer est bien accueilli. Par contre, les propos polémiques, stériles seront systématiquement rejetés.

Nous avons connu cette année quelques difficultés et cependant, nous avons ressenti que des progrès étaient en cours ; je voudrais donc pour conclure remercier chaleureusement toutes les personnalités qui nous ont consacré une partie de leur temps, nos amis de la C.M.F. tous bénévoles qui par leur travail, leurs encouragements, leurs critiques nous ont beaucoup aidés, les professeurs de nos Ecoles qui se dévouent sans compter et je voudrais adresser un remerciement tout particulier au Directeur de la Musique et de la Danse, M. Maurice Fleuret, à M. Camille Roy, Inspecteur Principal de la Musique, à ses collaborateurs, et à nos amis du Ministère qui nous ont soutenus dans nos actions.

Nous devons en cette année 1986 préparer de nouvelles actions, mais aussi réaliser celles que nous avions programmées. Enfin, n'oublions pas que nous nous adressons à nos jeunes qui sont avides de vérité et à qui nous devons permettre par un maximum de connaissances de réaliser leur désir : acquérir une véritable connaissance de la Musique.

Vous avez entendu un très joli concert interprété par le Trio de Cuivres Millière. Ces 3 jeunes instrumentistes qui ont fait une carrière, chacun dans sa spécialité, sont issus de notre Fédération de Champagne-Ardenne. Ils ont commencé leurs études avec nous.

Quelle belle leçon pour nos jeunes musiciens !

Demain, avant le déjeuner, nous entendrons le Trio d'Argent ; c'est un magnifique Trio de flûtes.

Tous ces instrumentistes sont très jeunes, et heureux d'apporter leur talent au Congrès de la C.M.F.

Vous pourrez vous rendre compte combien ils sont heureux de vivre, et surtout de jouer.

Enfin, nous pourrons entendre, ce soir, le très beau concert que le Grand Orchestre d'Harmonie de la Garde Républicaine nous interprètera sous la baguette de son Chef Roger Boutry.

Nous serons tous charmés !

Je ne veux pas m'étendre davantage ; c'est vous qui jugerez !

Mais avant ce concert, en fin d'après-midi, vous allez entendre Michel Becquet en récital.

Tous vous le connaissez, vous avez eu l'occasion d'apprécier son talent, sa gentillesse et sa modestie.

Merci à ces musiciens qui n'ont pas hésité à venir vous apporter leur magnifique talent pour notre plus grande joie.

Enfin, merci M. Maurice Fleuret, de rester avec nous pendant cet après-midi et cette soirée du premier jour de notre Congrès. C'est très important pour nous tous car nous savons que vous avez œuvré pour que la C.M.F. soit bien connue et respectée dans le monde musical associatif.

Nous remercions aussi M. Camille Roy, auprès de qui nous avons toujours trouvé audience.

M. André Relin, Président de la Fédération Régionale d'Auvergne, va vous présenter Règlement Confédéral des Concours de Musique de la C.M.F.

M. André Relin a beaucoup travaillé sur ce Règlement ainsi que M. Louis Levrangi, Président de la Fédération Départementale Dauphinoise de Rhône-Alpes.

Vous le verrez, ce Règlement est très aéré, plus précis que ne l'était l'ancien ; il s'est libéré de beaucoup d'articles inutiles pour laisser une place de choix à tout ce qui concerne les formations de nos Sociétés.

Mes Chers Amis, Merci de votre aimable attention, merci de toutes les actions culturelles que vous effectuez et qui renforcent celles que nous faisons au plan national, à la C.M.F.

Charles JAY.

M. Petit.

Merci M. Jay. Vous êtes souvent à Paris et vous nous rendez un service immense. Nous avons une chance extraordinaire de vous avoir avec nous ; vous êtes un très grand ami de la C.M.F. et un ami de nous tous.

Maintenant je vais donner la parole à M. Roy, Inspecteur Principal à la Direction de la Musique et de la Danse.

M. Roy.

Monsieur, le Président, Mesdames, Messieurs, il est devenu très habituel que, chaque année, la Direction de la Musique vienne répondre à la chaleureuse invitation de la Confédération Musicale de France à l'occasion de son Congrès. C'est ainsi qu'aujourd'hui je peux venir m'entretenir directement avec vous de l'incessante collaboration qui existe entre votre glorieuse et vénérable Confédération et le service de la Direction de la Musique auquel j'ai l'honneur d'appartenir, cette collaboration qui, aujourd'hui, aboutit à des réalisations communes, des réalisations concrètes, ainsi qu'à de nombreux projets. Mais avant de faire l'inventaire de tout ce que nous avons fait, de tous ce que nous faisons et de tout ce que nous espérons, je voudrais redire ici pourquoi nous le faisons, pourquoi le travail avec la C.M.F. peut paraître tellement important, j'allais même dire tellement primordial dans une politique musicale digne de ce nom. Peut-être y a-t-il dans cet attachement qui est le mien, et qui je dois dire est aussi celui du Directeur de la Musique, Maurice Fleuret, des raisons personnelles, c'est-à-dire des raisons tout simplement d'amitié profonde pour votre Confédération, peut être aussi même un peu d'attachement, mais il y a aussi, je pense, toute une conviction de notre part, un message que nous essayons de faire passer en direction de la pratique des amateurs et en particulier, en direction des innombrables Sociétés qui sont groupées dans votre Confédération. En plus, il faudrait parler de ce qu'est la C.M.F., cette grande Fédération de pratique collective qui, par essence, coïncide tout naturellement avec par exemple les objectifs de la Fête de la Musique. Je crois que c'est vraiment une coïncidence tout à fait exemplaire que cette grande Fédération puisse à ce point coïncider avec un objectif de fête. Mais il n'y a pas que cet aspect spectaculaire. J'ai souvent parlé par exemple de l'importance pédagogique de la C.M.F., tant sur le plan autonome de la Formation de ses Sociétaires, et là tout l'admirable travail dont nous parlait Maître Jay tout à l'heure pour la rédaction des morceaux de Concours, le choix, l'imagination, l'esprit de renouvellement pédagogique dont vous faites preuve est là pour en témoigner, donc sur le plan je dirai interne à la C.M.F. mais il y a aussi le plan relations, relations en particulier avec l'enseignement agréé par l'Etat. Il y a là une sorte de continuum qui, peu à peu, est en train de s'établir et qui, j'espère, à terme, pourra réduire les inégalités de chance d'accès à la Musique. J'insisterai aussi sur la responsabilité de la Confédération Musicale de France dans la culture musicale de ce pays. Par exemple, je pense que beaucoup de personnes n'ont pu avoir de contacts avec la Musique que grâce à l'existence de Société dans la ville ou le village dans lequel ils habitent, et donc, bien sûr, à ce niveau-là, on peut dire que la nature même de la musique qui est proposée dans ces Sociétés est bien sûr dé-

M. Roy.

terminante pour l'avenir des conceptions culturelles de la personne qui a participé. Je reviendrai d'ailleurs sur ce problème du répertoire tout à l'heure.

Un autre aspect auquel on pense peut-être plus rarement de la C.M.F. et qui est totalement intégré à notre Société, c'est son rôle civique, c'est-à-dire son rôle dans les fêtes patriotiques, son rôle dans les commémorations nationales. Ce rôle non plus ne doit pas être dédaigné et je pense que là aussi il y a tout un champ de recherches encore à faire.

Enfin, je voudrais bien sûr dire une fois de plus l'implantation extraordinaire de cette Confédération dans toutes les Régions de France. C'est une vérité qui est connue de tout le monde. Si elle n'avait pas existé, elle n'aurait pas permis à la C.M.F. de passer le cap de la Régionalisation aussi facilement et aussi brillamment qu'elle a pu le faire.

Enfin, je terminerai par une raison qui est peut-être plus intellectuelle, mais qui est extrêmement importante, je veux parler du rôle historique. La C.M.F. est en quelque sorte le témoin principal, le témoin irremplaçable d'une certaine histoire de la musique en France, et je n'en veux comme preuve que les travaux qui ont été faits par le passé et les très importants ouvrages qui viennent d'être publiés sur toute l'histoire des Orphéons et des Musiques Populaires jusqu'à nos jours. Donc on peut dire que toutes ces raisons font que, vraiment, au-delà de l'amitié et de l'attachement, il y a, je dirai, tous un tas de raisons très objectives qui motivent notre intérêt très grand pour votre Confédération.

Souvent, nous avons insisté sur 3 axes : Régionalisation, Formation, Renouvellement du Répertoire. Lorsque, aujourd'hui, nous faisons une réflexion à propos de ces trois axes primordiaux, de ces trois priorités, je dirai qu'en grande partie ce qui était des souhaits auparavant est devenu réalité, quelque chose qui est passé dans les faits, dans la pratique. J'ai déjà dit tout à l'heure l'importance de la réussite du travail de modification des Statuts, la réussite, en conséquence, de vos efforts de Régionalisation. Bien sûr, la Régionalisation n'aurait pas été possible sans la force d'implantation de la C.M.F. En fait cette Régionalisation était un réel besoin inhérent à votre Association. J'irai même plus loin, c'est depuis que la C.M.F. s'est régionalisée qu'elle est réellement devenue une Confédération, c'est-à-dire qu'elle répond au sens réel du mot Confédération. A ce propos, je voudrais rappeler que toute la Régionalisation implique un fonctionnement nouveau tant à l'intérieur même de la C.M.F. que dans ses rapports avec l'Etat, dont les services se sont eux aussi régionalisés. Cette situation doit pouvoir précisément faciliter le dialogue entre les Associations et les divers niveaux des services de la Direction de la Musique dans les Régions. Vous savez que désormais chaque Région est pourvue d'un Délégué à la Musique, qu'en outre 4 groupes de Régions sont pourvus d'un Inspecteur Principal détaché. Les Régions doivent s'adresser là où ils doivent pouvoir trouver un interlocuteur car il y a eu quelquefois des erreurs d'aiguillage. Les avantages considérables apportés par ce langage régionalisé, accompagné sur le plan financier par la déconcentration des crédits de l'Etat, ne peuvent avoir de sens que s'ils se passent dans une bonne coordination, c'est pourquoi il faut peut-être, aujourd'hui, mettre l'accent sur le rôle déterminant que doit jouer désormais l'Association centrale de la Confédération, ne serait-ce que pour discuter des orientations générales avec la Direction de la Musique.

La tentation serait grande en effet d'une autonomisation totale des Régions de la C.M.F., ce qui à terme pourrait fort bien engendrer un véritable processus autonomisation, voire même une disparition de la Confédération Musicale de France, et ce serait encore plus dramatique.

Pour pouvoir continuer ensemble ce travail si bien amorcé, nous avons besoin que, de part et d'autre, il y ait une coordination, une cohérence. Je pense que, pour ma part, il ne peut y avoir Confédération sans Association Centrale coordinatrice. A ce propos, je voudrais rendre un très grand hommage à l'extraordinaire travail de tout le Conseil d'Administration de cette Association centrale, à votre travail, M. le Président, mais aussi au travail de Maître Jay et enfin au travail de vraiment tout le monde, au travail extraordinaire de la Secrétaire Administratif, Mme Burelli. Nous travaillons à la Direction de la Musique dans une atmosphère à la fois d'amitié et de compréhension qui est tout à fait exceptionnelle vis-à-vis de votre Confédération ; je tenais ici encore à vous remercier de votre accueil.

Maintenant que j'ai reparlé de l'importance de l'Association Centrale par rapport à une Confédération réellement régionalisée, je voudrais reparler du problème de formation. A ce propos-là, Maître Jay nous a rappelé tous les efforts magnifiques qui ont été faits pour la création d'un véritable Diplôme d'Aptitude pour Animateurs de Sociétés dignes de ce nom ; j'ai assisté en tant que Président à la première finale de ce Diplôme, nous en avons fait ensemble le bilan et je crois que, vraiment, c'est une idée qu'il faut à tout prix encourager si on veut qu'il y ait vraiment un progrès technique constant, si on veut assurer l'avenir de l'encadrement de votre Confédération.

Je voudrais aussi dire combien j'ai apprécié le souci de recherche dans le choix des sujets d'examens. C'est une chose qui m'a beaucoup frappé quand j'ai vu toute la publication ; il m'a semblé quand même que là aussi il y avait une évolution très notoire.

Vous savez combien, à nos yeux, la Régionalisation de la formation est une priorité. Chaque Région aujourd'hui semble avoir trouvé une voie originale pour répondre à ce problème. C'est ainsi qu'on peut citer des expériences aussi bien dans la Région du Nord avec son Harmonie-Ecole, en Savoie, un effort de coordination pour l'enseignement agréé et enseignement des Sociétés tout à fait original, une expérience un peu du même type en Haute-Savoie, désormais, en Midi-Pyrénées, ce sont des expériences un peu anciennes, mais il y a aussi des choses beaucoup plus récentes par exemple en Charente, et bientôt en Charente-Maritime, un important projet est en cours d'élaboration avec la Bretagne, enfin vous voyez que vraiment qu'il n'y a pas de mois ou de trimestre sans qu'on voit que, dans ce domaine primordial de la Formation, des initiatives fort sérieuses émergent et qui portent des résultats tout à fait passionnants.

Enfin, un travail d'enquête sur l'histoire des Sociétés est entrepris en plusieurs endroits, en particulier dans le département de Haute-Saône où là il y a tout un travail en profondeur qui vient d'être entrepris, j'en ai eu connaissance, il y a deux jours, il me semble que là il y a une piste qui est tout à fait à suivre.

On pourrait aussi citer le cas extraordinaire de l'Alsace qui, comme chacun sait, a un tissu associatif d'une densité pratiquement sans égal, et il a été nécessaire de créer un poste permanent pour avoir un moyen de réflexion et d'action à la mesure du problème.

Je voudrais aussi parler de ce fameux problème du répertoire. J'en avais déjà parlé l'année dernière ; ce qui me frappe le plus cette année, c'est à quel point la demande a pris corps. Il y a eu énormément de propositions, huit commandes-Missions vont pouvoir être effectuées en direction des Orchestres d'Harmonie et en particulier il va y avoir une mission de création pour Mme Ida Gotkowsky pour une œuvre, un archipel, elle appelle cela merveilleusement un collier, d'œuvres pour Orchestres débutants, et cela je crois que c'est vraiment quelque chose qui va apporter un grand renouvellement dans les possibilités musicales et expressives que l'on propose aux débutants, car vous savez que dans ce domaine-là, il y avait une certaine pauvreté de répertoire, et par conséquent, je crois que nous faisons face à une béance.

Maître Jay nous a parlé gentiment de ce Stage de Musique Contemporaine qui va être organisé en collaboration entre la Confédération Musicale de France et la Direction de la Musique, au début de Juillet prochain. Là encore je ne peux que souscrire à ce qu'il nous a dit, et je dois dire qu'au-delà de toutes les commandes-missions qui ont été passées, en accord C.M.F.-Etat, peut-être que maintenant il faut un stage nouveau de formation et d'approfondissement de ces nouvelles techniques d'instruments et je crois que là, il y a une équipe d'encadrement absolument extraordinaire, ce sont pratiquement les meilleurs spécialistes qui vont encadrer ce stage et j'espère que les réponses seront nombreuses.

Je voulais dire d'autre part que ce Stage sera précédé d'un concert dans la grande halle de La Villette, dans laquelle 4 de ces

été les créateurs ou qui ont repris ces œuvres ; dans certains cas, par exemple, l'une d'entre elles, l'« Ouverture » de Philippe Boivin avait été créée dans un premier temps par l'Harmonie de Jarny, en Lorraine, et maintenant elle vient d'être reprise par l'Harmonie de Clichy-la-Garenne, sous la Direction de M. Prud'Homme. Il y a eu déjà un concert fort brillant qui a été donné il y a quelques semaines et je crois que ce concert augure beaucoup de la qualité, du succès et de l'extraordinaire découverte que va être ce stage. Enfin, je ne voudrais pas trop vous ennuyer avec tous mes propos.

Je voudrais terminer en vous disant que cette année, à nouveau, il va y avoir une grande fête de la Musique le 21 juin bien sûr, que cette fête va être placée sous le signe international, c'est-à-dire que, en particulier, toute une action vers les frontières va être menée, c'est-à-dire des rencontres de Sociétés de chaque côté des frontières, mais aussi sur les frontières même, et je pense que là encore, la C.M.F. va nous apporter son concours de manière éclatante.

En vous remerciant encore de votre accueil, je vous dis donc bonne chance, tous mes souhaits pour la réussite de tous vos projets et de toutes vos entreprises.

M. Petit.

Merci M. Roy de votre exposé. Nous souhaitons que tous ces projets que vous avez cités soient bénéfiques. Notre collaboration est certaine et très efficace. Nous vous en remercions et nous continuerons à travailler et à œuvrer ensemble, en grande amitié et pour le bien de tous.

Je voudrais demander à M. Gevaudan de bien vouloir venir à la tribune car il a quelques paroles à vous adresser.

M. Gevaudan.

M. le Président, chère Mme Burelli, MM. les Présidents, Mesdames, Messieurs, ma présence ici peut paraître insolite à plusieurs d'entre vous, et je vais tenter de l'expliciter. J'ai beaucoup de plaisir, et je vous remercie de m'avoir invité aux travaux de votre Congrès, car nous avons pris des contacts ces dernières semaines avec Mme Burelli et nous avons commencé à parler. Voilà ce que je voudrais vous dire, nous avons pensé qu'était arrivé le moment de la nécessité de travailler ensemble. Cela peut se réaliser sur plusieurs plans. J'ai fait part à Mme Burelli, à

M. le Président via Mme Burelli, de l'existence d'une Association culturelle dans laquelle nous sommes qui s'appelle l'Unavac et dans laquelle il serait bon que nous retrouvions la C.M.F. Cette Association déborde du domaine de la Musique puisqu'elle concerne toute l'activité culturelle française, et je crois savoir qu'il y a déjà un avis de principe favorable.

La nécessité de collaborer entre nos deux Fédérations, la vôtre qui est très ancienne, comme chacun le sait, très importante, monumentale pourrait-on dire, et la

H.M.M.O.

60, rue Racine, 59100 ROUBAIX

☎ 20-70-79-31

REPRESENTATION EXCLUSIVE POUR LA FRANCE

des Editions

R. SMITH & CO. LTD

(Grande-Bretagne)

— Orchestre d'Harmonie (instrumentation européenne)
— Brass-band

Compositeurs : Holst, Gordon Jacob, Stuart J., Derek Bourgeois, etc.

Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français

HARMONIE du Chemin de Fer du Nord

(Division d'honneur)

Président : Pierre DUTHOIT

ETES-VOUS MUSICIEN ?

L'HARMONIE DU NORD vous attend

RENSEIGNEMENTS

Ecrire au secrétaire

M. DUFOUR
18, rue de Dunkerque
75475 PARIS CEDEX 10

ou se présenter le mercredi à 19 h 30
(cour des départs gare du Nord)

Répétitions de 20 h à 22 h

nôtre qui est beaucoup plus modeste, parce que beaucoup plus jeune et qui rassemble les écoles de musique et les conservatoires de ce pays, quelle que soit leur catégorie, c'est l'enseignement musical spécialisé.

Pourquoi nous existons : parce que dans tous les pays d'Europe, où il y a une structure d'Ecole de Musique ou de Conservatoire, et plus spécialement d'Ecole de Musique Municipale, il existe une Association Nationale qui les rassemble, que ce soit l'Allemagne Fédérale, toute la Scandinavie, la Belgique, la Suisse, pratiquement tous les pays d'Europe, y compris un certain nombre de pays de l'Est, possèdent une organisation nationale plus ou moins liée avec le pouvoir central, avec le Gouvernement, à tel point que nous avons créé en 1973 une Union Européenne des Ecoles de Musique qui rassemble maintenant les Associations Nationales de 16 pays, qui est agréée, qui est devenue Conseiller Technique du Conseil de l'Europe.

Voilà pourquoi nous avons pensé que, compte tenu du fait qu'une importante partie de votre activité résidait dans l'enseignement musical puisque vous avez aussi des Ecoles de Musique adhérentes à la C.M.F. à la nécessité de travailler ensemble ; dans le fond, nous faisons chacun de notre côté un peu la même chose, la même démarche. Pourquoi à terme ne pas la faire ensemble. Pourquoi ne pas aller, dans ce contexte de Régionalisation, vers un travail beaucoup plus unifié, beaucoup plus cohérent ? Ce sont des questions que je vous pose ou que je pose à vos dirigeants. Excusez-moi si je suis aussi direct, mais je pense qu'en la matière, il faut peut-être aller vite.

J'aborde, M. l'Inspecteur, pardonnez-moi mais je n'avais pas pensé à votre présence, le problème des relations avec l'Etat. Les relations avec l'Etat, en ce qui nous concerne, ne sont pas satisfaisantes pour beaucoup de raisons, parce que ces dernières années, notre Fédération est importante (nous rassemblons 700 conservatoires, ce qui représente 13.000 enseignants, 250.000 familles), nous n'avons pas été écoutés par M. Fleuret. Nous avons perdu, et j'ai sursauté un peu tout à l'heure, M. Roy, lorsque vous avez parlé des crédits déconcentrés qui ont été supprimés en 85 au niveau de l'enseignement musical spécialisé, nous avons perdu pratiquement toute subvention. Or, la spécificité de notre organisation de la F.N.U.C.M.U., c'est qu'elle fédère les collectivités locales. L'adhésion chez nous ce sont les Ecoles de Musique Municipales qui adhèrent et qui paient la cotisation. Nous avons beaucoup de mal à admettre qu'un dialogue sérieux puisse s'engager entre l'Etat et notre Organisation. Notre réflexion va d'ailleurs plus loin. Les réformes en cours concernant les Ecoles Nationales et la structure même adoptée depuis bien longtemps, pour la structuration de l'enseignement musical, le classement des différentes écoles, Ecoles Nationales, Conservatoires de Région, qui sont d'ailleurs des termes qui n'ont pas de valeur juridique, nous pensons qu'elle est d'abord trop manichéenne car il y a spécialement, dans les zones urbanisées, des Ecoles de Musique pas même agréées qui sont d'aussi bonne qualité et aussi importantes en dimension que certaines Ecoles Nationales.

Nous ne pensons pas en pleine Régionalisation qu'il soit opportun de continuer à travailler d'une manière aussi centraliste.

Voilà quelques-unes des réflexions que je voulais faire. Il y a trois évidences : d'une part, la Régionalisation, à propos de laquelle nous voulons affirmer notre présence et le rôle que nous avons à jouer, par rapport aux élus, par rapport aux familles, aux usagers, par rapport aux collectivités locales et puis il y a un problème important, vous l'avez touché du doigt tout à l'heure, M. Roy, c'est la cohérence de l'enseignement. Comment pourrait-on éviter d'établir un contact, de trouver une structure de connexion entre l'enseignement proposé par l'Etat et l'autre ? Il y a dans ce pays 130 Ecoles dites nationales, mais il y en a 1.500 ou 2.000 autres. Les chiffres des élèves qui sont inscrits dans les Ecoles de Musique tout court sont bien plus élevés que ceux qui sont dans les Ecoles Nationales. D'autre part, ils constituent un réservoir pour ces Ecoles. Il arrive fréquemment dans les Ecoles parisiennes, que les élèves arrivés à un certain niveau soient aspirés par l'Ecole Nationale voisine. A qui en revient le mérite ? Ce problème me fait penser : c'est un peu comme à l'Education Nationale, comme si l'Etat ne s'occupait dans les structures scolaires d'enfants qu'à partir de 12 ou 15 ans ; ce qui est fondamental, c'est ce qui se fait au départ et plus c'est bas, plus c'est important' Voilà donc les raisons pour lesquelles on ne peut pas éviter, surtout dans un contexte de régionalisation, une collaboration avec des organismes représentatifs. C'est la réflexion que nous nous sommes faite. Alors, je ne voudrais pas être trop long. J'ai vu à l'Ordre du Jour que votre Congrès est très chargé, mais je pense à cette nécessité de complémentarité ; en ce qui nous concerne, nous voyons les choses d'une manière extrêmement claire, les Ecoles de Musique doivent faire vivre la Société locale lorsqu'elle existe, et les élèves de la Société locale doivent apprendre au Conservatoire. C'est très simple ; je vois les choses aussi simplement que cela.

La vieille querelle soulevée, non seulement il n'y a pas d'antagonisme, mais une complémentarité à laquelle il faut arriver dans les Régions ; c'est tellement vrai que, dans les communes où tout est pour le mieux, ce sont les communes dans lesquelles le Directeur du Conservatoire est aussi le Directeur de la Société. Evidemment, c'est la solution idéale à laquelle on ne peut pas arriver partout. Mais lorsque ce n'est pas le cas, il faut arriver à cette collaboration.

Je terminerai simplement en disant que je souhaite, pour ma part, et le Bureau, le Comité Directeur de ma Fédération aussi, que nous engagions cette politique de collaboration et que nous nous rencontrions très vite pour étudier des propositions qui ont déjà été formulées récemment et que je vous ai adressées. Je m'arrête là, je vous souhaite un bon Congrès et la pleine réalisation de tous vos projets.

M. Petit.

M. Gevaudan, merci pour votre exposé. Je dois dire que nous avons les mêmes vues. Je suis d'accord avec vous que nous devons travailler ensemble. Si cela n'a pas été fait plus tôt, c'est que nous avions un travail considérable, à la C.M.F. à accomplir nous-mêmes. Il fallait absolument que ce travail soit fait. Maintenant, il faut cette ouverture, car il est bien évident, vous venez de le dire, que nos Sociétés Musicales fonctionneront bien si nous avons de très bons éléments. Des Ecoles de Musique, il y en a partout, et pas seulement dans les grandes villes, il y en a également dans les bourgs, et d'excellente qualité. Il faut que les Sociétés fonctionnent très bien et attirent tous nos jeunes élèves, une Société où on fait de la Musique de qualité, une Société où l'ambiance est formidable, on a plaisir à s'y retrouver et à ce moment-là, il n'y aura pas du tout de difficultés. Ce sera la conclusion naturelle des études dans l'Ecole de Musique. Ensuite ils viendront pratiquer leur instrument dans nos Sociétés Musicales. Là, nous avons un très gros travail : l'animation de nos dirigeants. Il faut absolument que nous les formions. Nous devons leur apporter un maximum de renseignements par les Stages, par notre Journal, il faut que nous arrivions à faire passer le message à tous nos Animateurs de Sociétés et les aider dans ce sens.

M. Adam après son allocution se tourne vers M. Relin.

M. Adam.

Je voulais simplement profiter de la présence de M. l'Inspecteur Principal, en le remerciant d'ailleurs d'être parmi nous. Mmes, MM. les musiciens, permettez-moi tout d'abord, en ma qualité de Vice-Président de la Confédération, et Président du Groupement Régional Rhône-Alpes, d'apporter à mon tour quelques réflexions sur la politique musicale telle que la Direction de la Musique persiste à l'interpréter. Notre Congrès sera le 3e qui est placé dans le cadre de la Décentralisation. Cet acheminement considérable a été effectué grâce à la participation exemplaire de la C.M.F., jusqu'alors administration nationale, et à l'énergie des 23 régions qui, elles aussi, ont accepté malgré les difficultés qui ne pouvaient que s'ensuivre, une mise en place administrative fragmentée et une réforme de leurs Statuts. M. le Directeur de la Musique, au Ministère de la Culture, avait d'ailleurs salué cette performance comme un Chef-d'Œuvre de la démocratie. Cet éloge qui nous avait particulièrement touchés m'avait conduit, en décembre dernier, à demander à M. l'Inspecteur de la Musique, M. Camille Roy, un entretien au cours duquel ses conclusions avaient été sollicitées. Tout d'abord, je ne vous présenterai

pas la Confédération Musicale de France, cet organisme qui représente certainement beaucoup plus aujourd'hui que 6.000 associations restructurées conformément à la loi de la Décentralisation en Fédérations Régionales. Ne conviendrait-il pas d'envisager une augmentation notable, voire très substantielle de la subvention de fonctionnement, permettant à la Confédération Musicale de France de s'appuyer sur des structures administratives appropriées et de lui donner les moyens nécessaires pour mettre en œuvre une véritable politique en faveur de nos Associations d'amateurs ? Au niveau des Fédérations Régionales, et là vous connaissez particulièrement le problème, nous attendons toujours de connaître les critères de répartition des crédits déconcentrés. Dans ce domaine sévit entre autres une imprécision totale au sein du Groupement régional Rhône-Alpes et je pense qu'il en est de même dans vos Fédérations.

Un autre motif de regrets, celui des relations confuses entre les Directions régionales de la Musique et des Fédérations Musicales. Nous constatons que des Associations parallèles sont particulièrement favorisées. Il ne m'apparaît pas inutile de revenir sur ces divers sujets puisque ceux-ci n'ont jamais donné lieu à quelque intervention que ce soit de la part de la Direction de la Musique. Je profite de cette occasion qui m'est donnée pour faire part de nos espoirs dans un encouragement tangible de la Direction de la Musique qui devrait être consciente de ses responsabilités. Si la pratique musicale des amateurs est considérée importante pour la culture et le devenir de notre pays, il convient néanmoins que l'on sache faire apprécier à leur juste valeur ses méthodes de travail de formation, de stage de perfectionnement pédagogique, de direction par une rigueur, une équité des comportements dans des attributions financières raisonnables à l'égard de traditions mais aussi surtout pour nous de bénévolat.

M. Petit.

Je remercie M. Adam de ses observations et je voudrais que nous reprenions notre travail sur le Règlement des Concours, que d'ailleurs nous poursuivrons demain matin pendant le dépouillement du scrutin.

M. Relin, je vais vous demander de commencer la lecture du Règlement.

M. Guillemain, Région Centre, Fédération du Cher.

M. l'Inspecteur, M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, le Conseil d'administration de la Fédération Musicale de la Région Centre, qui regroupe 420 Sociétés Musicales, Chorales, Ecoles de Musique de notre Région Administrative, m'a mandaté à l'unanimité pour présenter à la tribune de notre Congrès nos réflexions, suggestions sur l'enseignement du solfège, en milieu rural, en particulier, sur l'organisation des Examens d'élèves de fin d'année. Depuis 2 ans, la C.M.F. établit un nouveau programme de formation musicale sans avoir donné aux Fédérations des ordres précis en ce qui concerne son application. Cette absence d'échéancier et de contrôle de la part de la C.M.F. entraîne dans nos différentes régions des disparités importantes que l'on peut ainsi traduire. Il existe des fédérations qui appliquent intégralement la réforme à tous les niveaux, il existe des fédérations qui échelonnent son application en introduisant chaque année un nouveau degré C.M.F. en commençant évidemment par les niveaux débutants, il existe des fédérations qui s'inspirent mais qui modulent d'une manière assez sensible l'enseignement des épreuves d'examens. Enfin, il existe des fédérations qui veulent ignorer totalement la réforme et, parmi ces dernières, des fédérations très importantes. Cet état de fait ne devrait plus durer pour le renom de notre C.M.F. et pour imposer une crédibilité aux diplômes que nous décernons, il est temps d'y mettre bon ordre. Que dirait-on de l'Education Nationale si le niveau et le programme des Examens étaient différents suivant les académies ? Il est nécessaire de faire le point sur ce qui est pratiqué dans chaque région. Toutes les Fédérations étant représentées au Conseil d'Administration de la C.M.F., il est facile de connaître, premièrement la situation exacte de l'enseignement du solfège et avoir connaissance des épreuves imposées aux Examens, deuxièmement les griefs formulés sur les nouveaux programmes et les difficultés rencontrées pour leur enseignement. Enfin, troisièmement, les difficultés qui existent pour faire passer l'examen suivant le programme C.M.F. La position de la Fédération Régionale de la Région Centre est la suivante : l'application du nouveau programme est souvent difficile pour les raisons suivantes : premièrement : manque d'instructeurs qualifiés, notre fédération comme toutes les fédérations adhérentes à la C.M.F. est composée, d'une part de sociétés musicales de grandes villes, de cantons et de bourgs, formant eux-mêmes leurs élèves, et, d'autre part, d'Ecoles Municipales ou privées ; il en résulte une grande disparité dans l'enseignement. En général, les Ecoles de Musique sont bien structurées et possèdent un corps d'enseignant professionnel qualifié tandis que dans les Sociétés rurales, les cours sont assurés le plus souvent par des musiciens bénévoles. Ces instructeurs, malgré leur dévouement exemplaire, auxquels il faut rendre hommage, ne sont pas formés à cette nouvelle pédagogie et de plus, pour la plupart, ils ne connaissent pas le clavier indispensable à ce nouvel enseignement. Deuxièmement, il existe un manque de crédits. L'application du nouveau programme nécessite la création de classes nouvelles, en particulier D1 pour les enfants de six ans et D2 pour ceux de 7 ans, et l'allongement de la durée des cours : 1 h 1/2 au lieu de 1 heure, ce qui entraîne pour les Associations qui emploient des enseignants professionnels une augmentation des salaires et charges sociales. Qui va équilibrer ces budgets supplémentaires, les subventions ne sont pas extensibles à souhait. Il reste à envisager une participation pécuniaire plus importante des parents, qui est déjà dans certains cas assez élevée. Nous risquons de nous diriger vers un enseignement musical réservé aux enfants des familles élevées.

Troisièmement, étude d'un instrument à vent. La réforme permet aux enfants de commencer leur formation musicale à l'âge de 6 ou 7 ans, le C.P. ou C.E.1. L'étude de l'instrument à vent, but essentiel de nos Harmonies, ne peut débuter que vers 9 ou 10 ans. L'enfant doit donc attendre 2 ou 3 ans avant de commencer l'apprentissage de l'instrument.

Cette longue attente peut être la cause de l'abandon de la musique.

Quatrièmement, examen de fin d'année. Pour conserver tout le sérieux à nos Examens et afin de comparer les élèves des différentes écoles ou Sociétés Musicales, il est souhaitable de les regrouper dans un même centre d'examens. C'est ainsi que les membres du Jury, tous bénévoles, ne disposant que d'une demi-journée ont à passer plusieurs centaines de candidats. Le nombre d'épreuves imposées en Formation Musicale, 7, 8, rendent leur tâche impossible et notre Fédération demande de réduire le nombre des textes de fin d'année.

La C.M.F. n'a jamais donné d'instructions pour décerner les récompenses. Quelle note faut-il obtenir pour obtenir une première mention. Pour les morceaux imposés en instrument, un progrès a été réalisé et des remarques importantes ont été faites cette année, évitez d'imposer un morceau faisant partie d'un recueil, le coût de la partition est trop élevé, essayez d'imposer dans une même division des morceaux ayant des difficultés comparables pour les instruments différents.

En conclusion, nous pensons que la formation musicale en général, et en milieu rural en particulier, doit être le souci majeur de notre Confédération. De la valeur de notre enseignement dépend l'avenir de nos Sociétés et notre image de marque auprès des Ecoles Nationales et des pouvoirs publics. Il faut à tout prix, comme l'Education Nationale, uniformiser nos Examens et notre enseignement. L'anarchie actuelle ne doit plus durer. La normalisation ne se fera qu'avec le concours effi-

cace et sans sectarisme de chaque Fédération. Nous devons dispenser un enseignement d'actualité sans pour cela essayer de rivaliser avec les Ecoles Nationales de Musique et les Etablissements agréés.

Les enfants des cantons et des bourgs ne doivent pas être défavorisés par rapport à ceux des villes. Des structures sont à mettre en place dans chaque département pour aider l'enseignement musical de nos sociétés rurales.

A ce sujet, dans certains départements de notre Fédération, l'Indre, le Loir-et-Cher et le Loiret, les instructeurs itinérants sont déjà en place et donnent entière satisfaction, les trois autres départements de notre Fédération établissent actuellement un dossier qui sera présenté au Conseil Régional, aux différents Conseillers Généraux pour susciter leur aide pécuniaire. Nous pensons que si des démarches identiques sont faites par toutes les Fédérations, avec l'appui de la C.M.F., nos chances seront beaucoup plus grandes. Notre devise est donc oui à la réforme du solfège à condition que toutes nos sociétés aient les moyens de l'appliquer. Il ne faut pas lancer en avant quelques privilégiés et laisser le gros de la troupe à la traîne. Nous devons avancer tous ensemble.

C'est une œuvre exaltante et de longue haleine. Nous souhaitons que nos propos soient entendus. C'est le vœu unanime des 8 Unions Départementales de la Fédération Musicale de la Région Centre.

M. Jay.

Je crois que c'est vous l'auteur de la lettre que j'ai reçue et qui a été lue entièrement hier en Conseil d'Administration. Vous voyez que j'y ai fait honneur et cette lettre est très élégamment écrite mais vous nous la lisez aujourd'hui d'un ton si agressif que j'ai peur de vous répondre. Je plaisante. Voilà, M. Guillemain, je crois que j'ai répondu à pas mal de choses qui sont contenues dans votre lettre. Les problèmes d'intendance, vous savez nous ne pouvons ici à la Confédération, organiser les Examens, subvenir aux frais de ceci ou de cela, c'est une affaire de Région donc du ressort du Président Régional. Nous ne pouvons pas supprimer des Ecoles qui ne font pas, qui ne suivent pas nos Programmes, elles sont libres de faire ce qu'elles veulent. J'estime que nos programmes sont bien équilibrés. Si elles ne veulent pas en profiter, nous n'allons tout de même pas envoyer des gendarmes pour les obliger à suivre nos épreuves. Nous disons donc tant pis pour ceux qui ne les suivent pas. Il n'existe pas de moyen de coercition. Je vous ai dit tout de même tout à l'heure qu'on vous considérait tous comme des apôtres, vous en êtes certainement un. Vous faites chez vous le travail qu'il faut, vous faites adhérer des gens à vos idées, très bien, que tous les Présidents de Régions en fassent autant, et puis peut-être que vous aurez des satisfactions. Votre lettre trouvera là son écho et son résultat. Bravo pour votre Région qui comprend et qui a un porte-parole très énergique. C'est tout ce que je peux répondre.

Je voudrais encore dire un mot à M. Guillemain, non pas des affaires d'intendance, mais tout de même, nous avons aujourd'hui la chance d'avoir M. l'inspecteur à côté de nous qui nous a dit tout à l'heure qu'il y avait dans chaque région, un Délégué Régional attaché au Ministère, eh bien, je vous assure qu'il y a certainement des cours de recyclage à organiser, pour les moniteurs, pour les professeurs, mais ces cours, si vous les signalez au Délégué Régional, il s'efforcera de vous aider. C'est le cas chez moi.

M. Nocquet.

Au point de vue subvention, elle est quand même assez limitée. Mais on a la possibilité dans les Départements où il n'existe pas de A.D.D.M., de faire des groupements d'Ecoles de Musique comme on a fait dans la Vienne où on regroupe 34 Ecoles de Musique, de s'adresser aux Conseils Régionaux et d'obtenir des subventions relativement importantes par rapport à ce qu'il y avait avant, c'est-à-dire à peu près 130.000 F que l'on peut répartir dans les Ecoles de Musique. Donc il y a une action à faire dans les Conseils Régionaux, mais par Département parce que si la demande est faite au niveau régional, ça m'étonnerait que l'on ait 4 fois la subvention. Il vaut mieux que les 4 départements demandent séparément, le total risque d'être supérieur.

M. Borgeais.

Je suis également mandaté par la Fédération, pour parler d'un deuxième point qui a été évoqué par Me Jay et par M. l'Inspecteur Camille Roy. Il s'agit du Diplôme d'Aptitude pour l'Animation des Sociétés Musicales. Ce Diplôme d'ailleurs fait l'objet d'une Convention signée avec le Ministère. Depuis février 1985, des Stages de Formation et de préparation à ce Diplôme sont organisés à raison de un week-end par mois. Une trentaine d'inscrits. 3 candidats jugés dignes de ce diplôme. Je ne veux pas trancher la question de savoir si ce diplôme sanctionne des connaissances musicales, l'Aptitude à la Direction d'Orchestre, à l'animation des sociétés ou tout à la fois. Mais je me permets, M. le Président, au nom de la Fédération du Centre, d'attirer respectueusement votre attention sur l'aspect quantitatif. 3 diplômés sur 6.000 sociétés en gros, cela représente 5/10.000e. A ce compte-là, il y en a pour 2000 ans, à condition que personne ne démissionne entre-temps, pour que toutes les sociétés soient pourvues. Je me permets d'attirer votre attention pour que vous étudiiez l'aspect quantitatif de la question.

M. Petit.

Merci M. Borgeais pour votre expression humoristique concernant le peu d'élus au Diplôme d'Aptitude pour l'Animation des Sociétés Musicales ; c'est justement la preuve que ne peut pas le passer n'importe qui. Les Epreuves ont été publiées dans le Journal. Vous savez donc ce que nous avons demandé aux différents candidats et cela veut dire qu'il y a beaucoup à faire pour atteindre le niveau nécessaire à une bonne animation de nos Sociétés et de nos Ecoles.

Vous l'avez très bien mis en lumière !

M. Petit donne ensuite la parole à M. Relin pour la lecture du Règlement Confédéral des Concours.

M. Relin.

Mesdames, Messieurs, mes chers amis, je vais soumettre à votre approbation, le règlement des concours que nous avons élaboré. Vous avez tous ce document dans vos dossiers. Il y a quelques petites coquilles, je l'ai relu tout à l'heure par rapport à ce que le Conseil d'Administration avait décidé hier, mais nous avons terminé nos travaux vers 19 heures et il faut remercier les services administratifs d'avoir su, dans un temps record, reproduire toutes les observations que nous avons faites, refaire une synthèse et nous présenter ce document aujourd'hui. De toute façon, j'ai rectifié toutes les choses qui ne me semblaient pas conformes à ce que nous avions décidé hier et nous allons en délibérer. Je commence article par article car je pense que cela est mieux.

CHAPITRE PREMIER :
DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE PREMIER : **CARACTERE IMPERATIF DU REGLEMENT CONFEDERAL**

Le présent Règlement Confédéral s'applique IMPERATIVEMENT à tous les Concours de musique organisés sous l'égide de la Confédération Musicale de France par une Fédération Régionale ou avec l'accord de la Fédération intéressée, par une Fédération ou Union Départementale ou une Société fédérée. Le Règlement particulier, établi pour chaque Concours par le Comité d'Organisation, devra s'y référer expressément et ne pourra prescrire de dispositions contraires à celles du présent Règlement.

Vote de l'article 1.

ARTICLE 2 : **QUALIFICATION DES CONCOURS**

Un Concours peut être qualifié : départemental, interdépartemental, fédéral, interfédéral, régional, interrégional ou national, selon l'étendue du territoire sur lequel les organisateurs ont l'intention d'inviter des Formations Musicales.

Vote de l'article 2.

ARTICLE 3 : **CONCOURS INTERNATIONAUX**

Un Concours ne peut être qualifié d'international que s'il est ouvert effectivement aux Formations des pays étrangers avec l'accord de la Confédération Internationale des Sociétés Musicales (C.I.S.M.) et, éventuellement, sous l'égide de la World Association for Symphonic Bands or Ensembles (W.A.S.B.E.).

M. Lambert.

Nous organiserons cette année un Concours à Ottange qui reprend les Sociétés Luxembourgeoises et Belges. Or, la C.I.S.M. ne reconnaît pas les sociétés belges.

M. Muller.

M. Weyermuller voudrait savoir si le groupe dont vous parliez fait partie de la Fédération Nationale Belge.

M. Lambert.

La Confédération musicale belge s'est scindée avec la communauté néerlandaise, la communauté française et la communauté germanophone. Les communautés néerlandaise et française ne font plus partie de la Confédération Musicale Belge. Et la C.I.S.M. ne reconnaît pas les autres Fédérations.

M. Joseph Muller.

Il est dit dans les Statuts de la C.I.S.M. que seule une Fédération Nationale peut faire partie de la C.I.S.M. Je donne la parole à M. de Ricq qui fait partie du Conseil de la C.I.S.M.

M. de Ricq.

M. le Président, Mesdames, Messieurs, la Confédération Musicale que j'ai ici l'honneur de représenter à votre Congrès a quand même aussi une communauté francophone, parce qu'elle est présidée par M. Cooker, de Liège, et la communauté musicale belge est composée d'une communauté néerlandophone et d'une communauté francophone ; je n'ai pas l'honneur de connaître le monsieur qui a pris la parole ; il n'a certainemant pas le droit de parler au nom de la Confédération Musicale de Belgique.

Vote de l'article 3.

M. Petit.

Je voudrais saluer la présence de M. Duthil, Directeur du C.E.N.A.M. Nous le remercions de l'intérêt qu'il porte à la Confédération Musicale de France.

ARTICLE 4 : **CATEGORIES DE FORMATIONS**

Les Formations doivent obligatoirement concourir dans l'une des catégories ci-après :

1. **Orchestres d'Harmonie.**
2. **Orchestres de Fanfare.**
3. **Batteries-Fanfares.**
4. **Big Bands.**
5. **Orchestres Symphoniques.**
6. **Orchestres Harmono-Symphoniques.**
7. **Orchestres à Plectre et à Cordes Pincées.**
8. **Orchestres d'Accordéons.**
9. **Ensembles de Musique de Chambre.**
10. **Chorales.**

Vote de l'article 4.

ARTICLE 5 : **INTERDICTION DE CONCOURIR AUX FORMATIONS DES SOCIETES ORGANISATRICES**

Il est interdit à toutes les Formations participant à l'organisation d'un Concours de prendre part à ce dernier.

Vote de l'article 5.

ARTICLE 6 : **DEMANDE ET DROIT D'INSCRIPTION**

En adressant au Comité d'Organisation sa demande d'inscription à un Concours, toute Formation devra y joindre une attestation du Président de sa Fédération, certifiant qu'elle a rempli toutes ses obligations envers ladite Fédération.

Elle doit également y joindre le montant du droit d'inscription fixé par le Comité d'Organisation ; ce droit restera acquis à ce dernier.

Vote de l'article 6

ARTICLE 7 : **SOCIETES COMPORTANT PLUSIEURS FORMATIONS**

Les Sociétés comportant plusieurs Formations dont chacune désire concourir dans sa catégorie, devront présenter pour chaque Formation, un Livret Confédéral d'Identité délivré par la C.M.F. et adresser autant de demandes et de droits d'inscription que de Formations.

Par exemple, une Société comprenant une Harmonie, une Batterie-Fanfare et un Groupe Instrumental, devra présenter 3 livrets Confédéraux d'identité et adresser 3 droits d'inscription si chacune des Formations de la Société doit concourir dans sa catégorie.

Vote de l'article 7.

ARTICLE 8 : **LIVRET CONFEDERAL D'IDENTITE**

Le Livret Confédéral d'identité délivré par la C.M.F., obligatoire pour toutes les Sociétés ou Formations de Sociétés concourant dans leur catégorie, devra parvenir au Comité d'Organisation au plus tard un mois avant les Epreuves. Il sera rendu lors de la remise des Récompenses, mis à jour et paraphé par les Membres du Jury. Il devra mentionner le titre et l'auteur du morceau « imposé » et du morceau « au choix » (deux pour les Chorales) interprétés.

Vote de l'article 8.

ARTICLE 9 : **REMPLACEMENT DE MUSICIENS ABSENTS.**

Les Formations devront se présenter avec les seuls éléments inscrits sur le Livret Confédéral d'identité.

M. Weyermuller et madame conversent avec M. Muller.

Toutefois, si, par suite d'un cas de force majeure, la Formation se trouvait privée du concours d'exécutants habituels indispensables, elle serait autorisée à pourvoir à leur remplacement dans la limite de 10 % de l'effectif total. Dans ce cas, un état nominatif des musiciens remplaçants, avec indication des musiciens remplacés, serait remis au Jury avant les Epreuves.

M. Grevoz.

J'ai eu, il y a quelques temps, une réponse un petit peu risible. J'ai dit tout bêtement que dans le sport, il y avait des licences pour les joueurs. Je pense que Monsieur n'a pas tout à fait tort. Si on avait un meilleur contrôle de nos musiciens, on saurait effectivement combien de musiciens jouent habituellement dans les sociétés qui concourent.

M. Relin.

Il y a des Fédérations qui ont une carte Fédérale mais vous savez, sur le plan national, c'est assez difficile à organiser. On peut y penser mais pour le moment on peut en rester là.

M. Grevoz.

Cela permettrait de faire un contrôle lors de l'entrée des musiciens. Chaque musicien devrait remettre sa carte lorsqu'il entre dans la salle. En ce sens, le Livret Confédéral serait complété par la carte d'identité musicale.

M. Relin.

La carte, on pourra y penser, mais nous souhaitons que le Règlement soit applicable au premier janvier 1987. L'ancien date de 10 ans, il y a quelques lacunes, il faut le moderniser.

Vote de l'article 9.

M. Petit.

Je vais donner la parole à M. Weyermuller, Président de la C.I.S.M.

M. Weyermuller.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Confédération Musicale de France est l'une des Associations les plus importantes de la Confédération Internationale des Sociétés Musicales. C'est avec une grande joie que je suis venu à Paris avec le Trésorier National, M. Martin de Ricq pour assister au Congrès de la C.M.F. C'est une excellente occasion d'approfondir les relations amicales de cet impressionnant congrès, de donner un aperçu sur le labeur réalisé, d'envisager des solutions aux éventuels problèmes pouvant exister dans le domaine des instruments à vent. Nous avons pris pleine conscience des manifestations qui ont eu lieu au cours de l'Année Européenne de la Musique : 1985.

La présence du prestigieux Orchestre de la R.A.T.P., sous la direction de Jacques Mas, a été une révélation pour le public Viennois. Je voudrais aussi remercier la C.M.F. pour les rapports excellents de ses représentants au sein de la C.I.S.M. Mes vœux les plus cordiaux aux délégués de ce Congrès. Je souhaite une pleine réussite et j'espère des rapports permanents de travail fructueux, de même qu'une heureuse entente et collaboration pour l'avenir.

C'est pour le Président de la C.I.S.M., une grande joie de rendre hommage à deux personnalités qui ont apporté un grand dévouement pour nos relations internationales.

A Mme Paula Burelli, j'ai le grand honneur de remettre la Croix du Mérite de la C.I.S.M.

A M. le Président, André Petit, je remets la Croix du Mérite de la C.I.S.M. avec le diplôme et je vous remercie pour tout le travail.

M. Weyermuller félicite M. Petit qui le remercie.

M. Petit.

M. le Président, Mme Burelli et moi-même sommes très touchés et heureux.

Nous allons écouter Michel Becquet qui va donner un récital.

COMPLETS AVEC ETUI RIGIDE

SAX Alto Fa dièse aigu ..... verni 3.950 F
SAX Soprano ..... verni 2.950 F
COR d'harmonie Fa 3 palettes ..... 3.000 F
COR d'harmonie Fa/Sib 5 palettes ..... 4.250 F

Location possible - Garantie 1 an
D'autres instruments disponibles
Service après-vente
Conditions spéciales aux sociétés de musique

CLAIRMUSIC

21 bis, rue du Simplon - 75018 PARIS
Tél. : (1) 42-64-06-20

VENDREDI 18 AVRIL, A 18 HEURES

Récital exceptionnel de Michel BECQUET

accompagné au piano par Marc LYS

1er Prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris dans la classe de Pierre SANCAN.

« **Michel BECQUET** est de cette race de solistes qui transfigurent leur instrument et qui, par leur travail, ouvrent des voies et des régions sonores nouvelles, investies par les Compositeurs. » **Marius CONSTANT.**

Né le 4 février 1954 à Limoges. Etudes musicales dès l'âge de 6 ans. Etudie d'abord le piano, puis le cor et enfin le trombone à l'âge de 11 ans.

1971 : 1er Prix, Trombone à l'unanimité au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

1972 : 1er Prix de Musique de Chambre au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

1974 : 3e Prix du Concours International de Munich.

1977 : 1er Prix du Concours International de Toulon.

1978 : 2e Prix du Concours International de Prague.

1979 : 1er Prix du Concours International de Genève.

1972/1975 : Trombone solo de l'Orchestre de la Suisse Romande à Genève. Sollicité à deux reprises par H. Von Karajan comme trombone solo au Philharmonic de Berlin.

Depuis 1975 : Soliste de l'Orchestre du Théâtre National de l'Opéra de Paris. Professeur de Trombone à l'Académie Internationale d'été d'Albi. Nombreux concerts en France et à l'étranger en soliste et avec le Quatuor de Trombones de Paris.

Michel Becquet a le talent et la sonorité exceptionnels que rêvent d'avoir les trombonistes du monde entier. Sa facilité d'exécution des pièces les plus difficiles nous laisse perplexes.

Nous connaissons bien le grand talent de Michel Becquet, mais ce soir-là, il était non seulement un merveilleux instrumentiste mais il était inspiré.

Nous voulons aussi féliciter son pianiste, Marc Lys qui est lui aussi, un talentueux instrumentiste.

Nous avons passé quelques instants trop courts mais merveilleux en leur compagnie.

Après ce régal musical, les Congressistes se sont rendus en compagnie des invités au Salon Monceau où avait lieu le dîner de ce vendredi 18 avril.

85° Assemblée Générale cmf 85° Assemblée Générale

Quelques instants parmi les Editeurs de Musique...

... Et les facteurs d'instruments

La table d'honneur.

M. Roy et madame (Eliane Tantcheff), M. Lancen et M. Thirault.

Comme toujours, un très joli cadre, des tables bien décorées et une ambiance chaleureuse, préparant au très beau concert qui allait être offert à cette Assemblée.

20 h 45 : le Salon New York transformé en Salle de Concert est archi-comble ; pas une chaise disponible, il a fallu ajouter des sièges dans les mezzanines qui dominent la salle.

Le magnifique concert de la Garde Républicaine est attendu par tous.

Les musiciens s'installent et c'est le grand moment : celui où Roger Boutry entre, salue et se tournant vers ses musiciens, donne le départ aux Chorals de Bach qu'il a lui-même harmonisés.

C'est magnifique, tout le monde est saisi d'admiration pour cette musique dispensée avec tant de talent par les musiciens que nous connaissons bien mais qui suivent l'évolution de leur Chef afin de ne perdre aucune de ses intentions.

Ensuite, ce fut le Divertimento. Roger Boutry a écrit cette pièce pour Saxophone Alto solo et Orchestre d'Harmonie. Le saxophoniste trouve dans cette œuvre toutes les difficultés possibles. C'est André Beun, merveilleux interprète, qui a joué la partie du soliste. André Beun dont la virtuosité est bien connue des membres de la C.M.F. et de tous les mélomanes.

Ce sont des applaudissements nourris et prolongés qui ont salué MM. Boutry, André Beun et l'Orchestre.

M. Maurice Fleuret, Directeur de la Musique et de la Danse.

La Salle du concert.

M. Maurice Fleuret auprès de Mme Weyermuller et de M. Weyermuller.

Puis ce fut Cap Kennedy de Serge Lancen, admirablement interprété. Une ovation fut faite au Chef, aux Musiciens et au Compositeur.

Après un entr'acte, en deuxième partie, nous pûmes applaudir Une Nuit sur le Mont Chauve, de Moussorgsky, Fêtes (extrait des Nocturnes) de Claude Debussy, un arrangement de Roger Boutry sur la Carmagnole (Ah, ça Ira !), absolument extraordinaire, et enfin une œuvre de Pierre Ancelin, Hommage à Mistral, magnifique interprétation, devait clore le programme de ce concert prestigieux et inoubliable.

Les applaudissements ne cessèrent que lorsque l'Orchestre revint pour interpréter deux extraits des œuvres de Georges Bizet : Carmen et l'Arlésienne, salués par des salves d'applaudissements. Les musiciens auraient pu jouer toute la nuit, les auditeurs auraient toujours été sous le charme d'une musique excellement interprétée et dirigée d'une façon exemplaire par un Chef que nous considérons comme le plus talentueux des Directeurs des grands Orchestres d'Harmonie.

Roger Boutry, chef prestigieux.

André Beun, saxophoniste virtuose.

R. Boutry félicite A. Beun.

Le grand Orchestre de la Garde Républicaine.

SAMEDI 19 AVRIL

Le samedi 19 avril 1986, le Président André Petit ouvre la séance de la deuxième journée du Congrès.

Cette journée commence par les élections du tiers sortant du Conseil d'Administration, de la Commission de contrôle des comptes et de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage.

M. Petit rappelle qu'une carte d'électeur a été remise à tous les délégués habilités à voter, à l'arrivée au Congrès ; il leur demande de se munir de cette carte, des procurations qu'ils ont éventuellement pour des délégués absents et de se présenter au fur et à mesure que M. Muller, Secrétaire Général, appellera les Fédérations.

M. Louis Gachassin est chargé de tamponner les cartes d'électeurs avant que les délégués mettent leurs bulletins dans l'urne.

Le vote se passe dans d'excellentes conditions et les urnes sont emportées par les scrutateurs pour le dépouillement.

Ces derniers sont MM. Louis Gachassin, Marcel Demichelis, Roger Prajoux, Serge Mene, Mme Yvette Mazeau et M. Vandenmosselaer.

Pendant le dépouillement, M. Relin continue la lecture des différents articles du Règlement Confédéral des Concours.

ARTICLE 10 : **DIVISIONS ET SECTIONS.**

Les Formations sont classées dans les 11 Divisions et Sections énumérées ci-après :

- **Division d'Honneur.**
- **Division d'Excellence : 1re et 2e Sections.**
- **Division Supérieure : 1re et 2e Sections.**
- **Première Division : 1re et 2e Sections.**
- **Deuxième Division : 1re et 2e Sections.**
- **Troisième Division : 1re et 2e Sections.**

Vote de l'article 10.

ARTICLE 11 : **DUREE DE VALIDITE DU CLASSEMENT.**

Toute Formation désirant participer à un Concours devra obligatoirement se faire inscrire dans la Division et la Section auxquelles elle appartient en vertu du Classement résultant du dernier Concours auquel elle a pris part. Ce classement, l'année et le lieu du Concours correspondant doivent figurer sur le Livret Confédération d'identité.

Les Formations restant quatre années sans participer à un Concours perdront leur classement.

M. André Relin : Fédération d'Auvergne.

Avant, la durée du classement était de 5 ans pour les Divisions Supérieures, d'Excellence ou d'Honneur. Pour les autres, il n'y avait pas de limite. Mais nous avons uniformisé parce que nous estimons qu'une Société évolue et si dans les 4 ans elle n'a pas concouru, elle doit pouvoir se remettre en question.

M. René Boivin : Fédération des Pays de la Loire.

Il demande à ce que soient ramenés les 5 ans pour les petites Divisions. A son avis, cet alinéa : « Les Formations restant 4 années sans participer à un concours perdront leur classement. » Il ne le mettrait pas. En fait, nous avons 6.000 Sociétés, bon an mal an ; 150 se présentent à un concours, par conséquent, la plupart des Sociétés auront l'air d'être sanctionnées par cet alinéa.

M. Petit : Fédération de Basse-Normandie, Président.

Je pense que cet alinéa pour inciter les Sociétés à aller dans les Concours. Cela pose des problèmes financiers, mais il faut qu'il y ait davantage de Concours en France et dans toutes les Régions de façon à ce que les Sociétés aient moins de déplacements pour limiter les frais. Il faut absolument donner une impulsion aux Sociétés.

M. Boivin.

Enfin, ceci est expliqué par ailleurs et d'une façon plus précise. Mais avec cet Article les gens penseront à une sanction et ce n'est pas dans votre esprit.

M. Petit.

Ce n'est pas une sanction. Si une Société perd son classement, elle a toujours la possibilité d'en demander un nouveau.

Vote de l'article 11.

ARTICLE 12 : **EPREUVES DE CLASSEMENT.**

Les Formations ayant perdu leur Classement, en application des Articles 11, 2e alinéa, ou 26, les Formations n'ayant jamais concouru et celles souhaitant modifier le classement auquel elles appartiennent, devront, avant de se présenter à un Concours, demander soit à leur Fédération de subir des Epreuves de Classement et participer à un Concours dans l'année qui suivra la date de ce Classement, soit participer à un Concours et s'y faire classer. Le Classement obtenu dans un Concours aura une validité de 4 ans. Les Epreuves de classement devront être mentionnées sur le Livret Confédéral d'identité.

Vote de l'article 12.

ARTICLE 13 : **CONFIRMATION DU CLASSEMENT.**

Toute Formation ayant obtenu, dans un Concours, une récompense non ascendante, sera confirmée dans son classement pour une nouvelle période de 4 ans à dater de ce Concours.

Le Président Petit vote, M. Gachassin valide les cartes d'électeurs, M. Muller contrôle le vote.

M. Blin, devenu depuis président de Bretagne, dépose son bulletin dans l'urne, ainsi que M. Bezie.

Si elle n'a obtenu aucune récompense, elle perdra le bénéfice de son Classement et devra subir des Epreuves de Classement (en vertu de l'Article 12). Sa Fédération ne pourra, en aucun cas, la rétablir dans son ancien classement.

M. Boivin.

Je vais vous dire ce que je pense ; je mettrais seulement : « Elle devra subir Les épreuves de classement, ce qui revient parfaitement au même, tout simplement par le fait que je suis tout à fait d'accord avec vous pour revaloriser l'idée des prix. Il faut qu'une 3e Prix soit une récompense et on a trop vu des « foires » aux premiers prix qui ne ressemblaient absolument à rien. »

M. Jaillant : Fédération de Champagne-Ardenne.

Je pense que le Concours renferme une évaluation des progrès de la Société. Ce qui me gêne un petit peu, c'est que les progrès de la Société soient subordonnés uniquement au niveau de la participation à un Concours. C'est-à-dire, à la limite, je verrais très bien une société qui ne désire pas participer à un Concours pouvoir participer à une épreuve de classement, ne serait-ce que pour évaluer ses progrès. Là, ce n'est pas possible. Vous pouvez subir une Epreuve de classement mais après, votre progression est liée à la participation à un concours.

Votre de l'article 13.

ARTICLE 14 : **ORCHESTRES D'HARMONIE.**

Les Orchestres d'Harmonie sont composés des instruments suivants : flûtes, hautbois, cors anglais, clarinettes, bassons, saxophones, cornets, trompettes, cors, trombones, bugles, altos, barytons, basses, tubas, contrebasses à pistons et à cordes, harpes, timbales et tous instruments de percussion, synthétiseurs (en substitution d'un instrument manquant de la nomenclature précédente) et tous autres instruments nécessaires à l'interprétation de l'œuvre originale.

M. Levrangi : Fédération Rhone-Alpes.

Je pense que le Synthétiseur devrait subsister dans la nomenclature des instruments. Je pense que si l'œuvre comporte des instruments électroniques, il faudra bien entendu les accepter, mais il ne faut pas systématiquement les ajouter à un Orchestre d'Harmonie.

M. Wiart : Fédération du Nord.

Je vais cette année au Concours. J'ai comme morceau imposé « Au Pays Lorrain » et j'ai choisi comme morceau au choix « Chanson de France », de Mora. Il est noté Clavi-Timbres. Dans aucun dictionnaire musical, clavi-timbres n'existe. Quel est cet instrument ?

M. Petit.

Nous ne pensons que que ce soit un instrument, mais l'abréviation de clavier-percussion, timbres-percussion.

M. Grevoz : Fédération Rhône-Alpes.

Je voudrais dire un mot au sujet du Synthétiseur. Je crois qu'il y a déjà du flou dans l'esprit des participants parce que certaines personnes ne savent pas exactement ce qu'est un Synthétiseur. Il peut remplacer un instrument de la nomenclature. C'est la porte ouverte à tout. Je pense qu'il faut quand même apporter un peu de précisions.

M. Jay : Fédération de la Picardie.

Normalement, je ne devrais pas intervenir parce que nous avons arrêté ce texte hier au Conseil d'Administration. Je trouve qu'on complique beaucoup les choses. D'abord, les Orchestres d'Harmonie sont composés des instruments suivants : flûtes, hautbois, cors anglais, clarinettes, bassons, saxophones, cornets, trompettes, cordes, harpes, timbales et tous instruments de percussion, synthétiseurs (en substitution d'un instrument manquant de la nomenclature précédente) et tous autres instruments nécessaires à l'interprétation de l'œuvre originale.

C'est très bien, la harpe ad libitum on n'en sait rien. Ces instruments sont tous utiles mais il faut les laisser à leur place et dans les formations qui peuvent les intéresser.

Vote de l'article 14.

ARTICLE 15 : **ORCHESTRES DE FANFARE.**

Les Orchestres de Fanfare sont composés des instruments suivants : saxophones, sarrussophones, cornets, trompettes, cors, trombones, bugles, altos, barytons, basses, tubas, contrebasses à pistons et à cordes, timbales et tous instruments de percussion, ainsi que tous autres instruments nécessaires à l'interprétation de l'œuvre originale.

Il sera fait une distinction entre les Orchestres de Fanfare pourvus ou non pourvus de saxophones ; le Comité d'Organisation en tiendra compte lors de la constitution des Groupes.

Les flûtes, hautbois, clarinettes et bassons ne seront pas admis dans les Orchestres de Fanfare. Cependant, les Clarinettes pourront être tolérées dans les Orchestres de Fanfare sous réserve de ne pas dépasser 10 % de l'effectif total de la Formation.

Vote de l'article 15.

ARTICLE 16 : **BATTERIES-FANFARES**

On distingue 8 formations différentes désignées par les lettres A, B, C, D, E, F, G et H dont la composition est donnée par le présent article.

FORMATION A : Clairons, clairons-basses et contrebasses, tambours, grosse caisse, cymbales, triangle, fifres (ad libitum) ; Instruments d'harmonie tolérés : basses et contrebasses à pistons ou assimilés, petite flûte.

FORMATION B : Trompettes de cavalerie, trompettes-altos, trompettes-cors, trompettes-basses, trompettes-contrebasses, percussions ; Instruments d'harmonie tolérés : trombones, barytons, cors, altos, cors-altos, basses et contrebasses à pistons ou assimilés.

FORMATION C : Clairons, clairons-basses et contrebasses, trompettes de cavalerie, trompettes-altos, trompettes-basses, trompettes-cors, basses et contrebasses à pistons ou assimilés, percussions ; Instruments d'harmonie tolérés : trombones, barytons, cors, altos, cors-altos, basses, contrebasses à pistons ou assimilés.

FORMATION D : Clairons, cors, percussions.

FORMATION E : Clairons, clairons à pistons, clairons basses et contrebasses, percussions, fifres (ad libitum) ; Instruments d'harmonie tolérés : bugles et petites flûtes, basses et contrebasses à pistons ou assimilés.

FORMATION F : Fanfare de Trompes 1re, 2e, 3e et 4e Trompes et Trompes-Basses.

FORMATION G : Batterie-Fanfare de Formation A avec Instruments d'Harmonie.

FORMATION H : Batterie-Fanfare de Formation C avec Instruments d'Harmonie.

Vote de l'article 16.

ARTICLE 17 : **BIG BANDS**

Ce sont des Formations composées principalement des instruments suivants : saxophones, trompettes, trombones et d'une section rythmique.

M. Lanovaz, Fédération Rhône-Alpes.

Dans la section rythmique, est-il compris la contrebasse, le banjo, le piano ?

Réponse : Oui.

Vote de l'article 17.

ARTICLE 18 : **ORCHESTRES SYMPHONIQUES**

A partir de la Division supérieure, le piano n'est admis qu'à défaut de Harpe ou de Célesta et seulement pour assurer la partie de ces instruments ou dans le cas d'exécution d'une œuvre avec piano obligé.

Vote de l'article 18.

ARTICLE 19 : **ORCHESTRES HARMONO-SYMPHONIQUES**

En raison de leur composition particulière, ces Orchestres devront toujours être placés à part, même si les nécessités de l'organisation du Concours conduisaient à les faire juger par le même jury que des Formations différentes.

Vote de l'article 19.

ARTICLE 20 : **ORCHESTRES A PLECTRE ET A CORDES PINCEES**

Ces Formations sont composées des instruments suivants : mandolines, mandoles, guitares classiques, mandolones, mandoloncelles, luth, contrebasses à cordes, percussions et harpes (ad libitum).

Vote de l'article 20.

ARTICLE 21 : **ORCHESTRES D'ACCORDEONS**

Ces Formations se composent exclusivement des instruments suivants : accordéons, accordéons-basses, contrebasses à cordes et percussions.

On peut adjoindre à ces Formations tous supports électroniques nécessaires pour l'interprétation de l'œuvre originale.

Vote de l'article 21.

ARTICLE 22 : **ENSEMBLE DE MUSIQUE DE CHAMBRE**

Il s'agit de Formations à effectif réduit, par exemple, duos, trios de cordes, d'anches ou de cuivres, quatuors à cordes, quatuors ou quintettes de bois ou de cuivres, etc., spécialisés dans l'interprétation d'œuvres originales de musique de chambre ou de transcriptions d'œuvres de musique de chambre.

L'exécution d'arrangements d'œuvres orchestrales ne sera pas admise.

Vote de l'article 22.

ARTICLE 23 : **CHORALES**

Les Chorales se divisent en chorales mixtes et chorales à voix égales.

Les Chorales mixtes comprennent des chœurs à quatre voix et des chœurs à trois voix.

Les Chorales à voix égales se divisent en chœurs d'hommes, chœurs à voix de femmes et chœurs d'enfants.

Les Chorales doivent interpréter le chœur imposé, le chœur choisi dans la liste établie par la C.M.F. et le cœur libre choisi par la Chorale. Les œuvres sont à chanter « a capella ». Un accompagnement instrumental est autorisé pour l'œuvre libre choisie par la Chorale.

Vote de l'article 23.

ARTICLE 24 : **FORMATION « JUNIOR »**

Il peut exister des Formations « Junior » dans toutes les catégories prévues à l'article 4. Le Règlement Confédéral des Concours leur est également applicable.

L'âge de chacun des membres des Formations « Junior » doit être au plus égal à 20 ans dans l'année ; toutefois, la présence d'adultes peut être tolérée pour les instruments graves, peu pratiqués par les jeunes, à la double condition que leur nombre ne dépasse pas 10 % de l'effectif total de la Formation et qu'aucun d'entre eux ne dépasse l'âge de 30 ans dans l'année.

Des récompenses leur seront attribuées aux fins d'encouragement ; des Concours spécifiques pourront être organisés à leur intention.

Vote de l'article 24.

CHAPITRE 4 : EPREUVES NOTATIONS, RECOMPENSES

ARTICLE 25 : **MORCEAUX « IMPOSE » ET MORCEAU « AU CHOIX »**

Les Formations des catégories énumérées à l'article 4 devront, obligatoirement, sous réserve de dispositions spéciales prévues pour les Chorales et les Batteries-Fanfares, interpréter :

— Premièrement, une œuvre « imposée », dont le titre, le nom de l'auteur, le nom de l'arrangeur le cas échéant, le nom et l'adresse de l'éditeur, leur seront communiqués au moins trois mois avant la date du Concours. Cette œuvre « imposée » dans tous les Concours de la même année sera choisie en temps utile et publiée dans le Journal Confédéral.

Les Conducteurs des morceaux « Imposés », à mettre à la disposition des Jurys, seront à la charge des Comités d'Organisation des Concours.

— Deuxièmement, une œuvre « au choix » qui sera tirée au sort immédiatement avant l'interprétation de l'œuvre « Imposée » parmi les deux œuvres présentées par la formation et obligatoirement choisies dans les listes établies par la Confédération Musicale de France, correspondant à leur classement. Ces deux œuvres devront ne pas avoir été interprétées dans un concours depuis moins de 3 ans.

Trois conducteurs de ces deux œuvres devront être remis au Jury par les Formations le jour du Concours.

Vote de l'article 25.

ARTICLE 26 : **CONDITIONS GENERALES DE NOTATION ET D'ATTRIBUTION DES PRIX**

Les dispositions du présent article s'appliquent à toutes les Formations sauf dispositions particulières concernant les Batteries-Fanfares et les Chorales.

La valeur de l'exécution de chacune des deux œuvres visées à l'article 25 est notée par chacun des membres du jury, en tenant compte des critères suivants :

- *justesse, sonorité, homogénéité /20*
- *nuances, expression /20*
- *tempi, rythme /20*

Total /60

Il est calculé la note moyenne obtenue pour l'œuvre « imposée » et la note moyenne obtenue pour l'œuvre « au choix ». Le total de ces deux moyennes constitue la note générale.

Les prix sont attribués comme suit, selon la note générale :

- *de 102 à 120 points : 1er Prix ascendant,*
- *de 90 à 101 points : 1er Prix.*
- *de 72 à 89 points : 2e Prix,*
- *de 60 à 71 points : 3e Prix.*

Il n'est attribué aucun prix lorsque la Formation a obtenu moins de 60 points.

Le Premier Prix Ascendant, seul, permet d'accéder à la Division immédiatement supérieure, quelle que soit la Section dans laquelle était classée la Formation.

Le Premier Prix permet de passer de la deuxième à la Première section, mais ne permet pas d'accéder à la Division immédiatement supérieure.

Les Deuxième et Troisième Prix sont des récompenses qui ne modifient pas le classement de la Formation.

Une Formation qui n'obtient pas la note moyenne de 60 points perd son classement.

GRAND PRIX D'HONNEUR : Un « Grand Prix d'Honneur » sera décerné aux Formations classées en Division d'Honneur ayant obtenu la note équivalente à un prix ascendant.

DISPOSITIONS PARTICULIERES.

BATTERIES-FANFARES. Ces Formations n'auront à présenter qu'un seul morceau « au choix » pris dans les listes établies par la C.M.F. ; il n'y aura donc pas de tirage au sort.

En plus du morceau « imposé » et du morceau « au choix », ces Formations devront exécuter, à la demande du Jury, une Sonnerie réglementaire et une marche au tambour figurant sur les listes établies par la C.M.F. et correspondant à leur classement.

En outre, « La Marseillaise » sera exigée des Formations E, G et H.

FANFARES DE TROMPETTES. En plus du morceau « imposé » et du morceau « au choix », ces Formations devront exécuter, à la demande du jury, une sonnerie réglementaire de Cavalerie figurant sur les listes établies par la C.M.F. et correspondant à leur classement.

FANFARES DE TROMPES. En plus du morceau « imposé » et du morceau « au choix », ces Formations devront exécuter, à la demande du Jury, une sonnerie réglementaire de Vénerie figurant sur les listes établies par la C.M.F. et correspondant à leur classement.

CONDITIONS DE NOTATION ET D'ATTRIBUTION DES PRIX.

La notation s'effectuera selon les barèmes ci-après :

FORMATIONS A, C et D	
Morceau « imposé »	*40 points*
Morceau « au choix »	*40 points*
Sonnerie	*20 points*
Marche au Tambour	*20 points*
Total	*120 points*
FORMATIONS E, G et H	
Morceau « imposé »	*40 points*
Morceau « au choix »	*40 points*
Sonnerie	*20 points*
Marche au Tambour	*10 points*
La Marseillaise	*10 points*
Total	*120 points*
FORMATION B	
Morceau « imposé »	*40 points*
Morceau « au choix »	*40 points*
Sonnerie de Cavalerie	*40 points*
Total	*120 points*
FORMATION F	
Morceau « imposé »	*40 points*
Morceau « au choix »	*40 points*
Sonnerie de Vénerie	*40 points*
Total	*120 points*

Les Prix sont attribués comme suit :

- ***de 102 à 120 points : 1er Prix ascendant,***

- *de 90 à 101 points : 1e Prix,*
- *de 72 à 89 points : 2e Prix,*
- *de 60 à 71 points : 3e Prix.*

Une Formation qui n'obtient pas la note moyenne de 60 points perd son classement.

CHORALES

La notation pour le morceau « imposé » est la même que pour les autres Formations, c'est-à-dire sur. 60

Le morceau « au choix » pris sur les listes établies par la C.M.F. sera noté sur..... 30

et l'œuvre choisie par la chorale sera notée sur 30

L'ensemble des œuvres interprétées dans les Concours de chorales sera donc noté sur..... 120

Vote de l'article 26.

ARTICLE 27 : **ENSEMBLES DE MUSIQUE DE CHAMBRE**

Lorsqu'une Formation se présentera dans cette catégorie, le Comité d'Organisation du Concours sollicitera des instructions spéciales de la C.M.F. sur les morceaux à faire exécuter.

Vote de l'article 27.

ARTICLE 28 : **PROCLAMATION DES RESULTATS**

Les résultats ne seront proclamés que lors de la distribution des prix et récompenses. Chaque Formation recevra un Diplôme signé par les membres du Jury et fourni par la Confédération Musicale de France, à la charge du Comité d'Organisation.

Vote de l'article 28.

ARTICLE 29 : **ATTRIBUTIONS DE PRIMES DIVERSES**

Lorsque des primes en espèces ou en nature (instruments, objets d'art) seront prévues, leur attribution sera décidée par le Comité d'Organisation en accord avec le représentant de la C.M.F.

Vote de l'article 29.

ARTICLE 30 : **DISPOSITIONS CONCERNANT LES JURYS DE CONCOURS ET DE CLASSEMENT**

Chaque Jury sera composé de trois membres au moins, le Président ayant voix prépondérante. Les membres seront choisis parmi des personnalités ayant des titres incontestables, donnant toutes garanties aux Formations Musicales. En aucun cas, des personnes appartenant à une Formation se présentant au Concours, ne pourront faire partie d'un Jury.

Les fonctions de membres du Jury sont bénévoles.

Toutes les Formations de même catégorie et de même classement devront concourir devant le même Jury. Cependant, si leur nombre était trop important, elles pourraient être réparties entre deux ou plusieurs Jurys. Si, au contraire, leur nombre était trop faible, le même Jury pourrait être appelé à juger des Formations appartenant à des divisions voisines, de même catégorie.

Dans ce cas, l'audition commencerait par les Formations de niveau le moins élevé.

Les Jurys seront constitués par le Comité Technique de la Fédération sur le territoire de laquelle se déroule le Concours, en accord avec la C.M.F. Le Président de chacun de ces Jurys sera obligatoirement un spécialiste de la catégorie concernée.

Les décisions des Jurys sont sans appel.

Vote de l'article 30.

ARTICLE 31 : **COMMUNICATION DES NOTES ET APPRECIATIONS**

Après la lecture du palmarès, le Comité d'Organisation pourra, sur leur demande, communiquer aux Directeurs des Formations les appréciations du Jury relatives à leur prestation.

Vote de l'article 31.

CHAPITRE 5 : ORGANISATION

ARTICLE 32 : **CAPACITE D'ACCUEIL**

Les villes organisatrices doivent posséder la capacité d'accueil permettant d'assurer une bonne qualité d'hébergement aux membres des Formations participantes de même qu'elles doivent être en mesure de mettre à la disposition des formations les installations appropriées au bon déroulement du Concours.

Vote de l'article 32.

ARTICLE 33 : **CONTROLE DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE**

La partie technique du Concours sera organisée en accord avec le Président de la Fédération sur le territoire de laquelle a lieu le Concours.

Un Délégué de la C.M.F. sera chargé de veiller à l'application stricte du Règlement Confédéral.

Vote de l'article 33.

ARTICLE 34 : **FESTIVAL JUMELE AVEC UN CONCOURS**

Les Concours de musique peuvent être assortis d'un Festival auquel doivent prendre part les Formations ayant participé au Concours. Dans ce cas, les Epreuves du Concours doivent se dérouler avant le Festival.

Les Concours Nationaux regroupant les Formations de haut niveau ou, éventuellement, les finalistes des Concours Régionaux ou Interrégionaux de différentes Divisions, doivent être organisés de façon à donner la priorité au domaine purement musical en évitant toute prestation pénible.

Vote de l'article 34.

ARTICLE 35 : **DEFILE**

Les Organisateurs d'un Concours sont en droit d'exiger un défilé. Dans ce cas, le règlement particulier du concours devra le préciser.

La participation au défilé est souhaitée pour toutes les Formations appartenant aux Catégories 1, 2 et 3 (voir article 4) ; elles devront y prendre part au complet. Le parcours ne devra pas être trop long et, si besoin est, pourra être fractionné en plusieurs itinéraires.

Des primes ou diplômes spéciaux pourront être attribués aux Formations qui se sont fait particulièrement remarquer au cours du défilé par leur présentation.

Vote de l'article 35.

ARTICLE 36 : **MORCEAUX D'ENSEMBLE**

Lors du festival, un ou plusieurs morceaux d'ensemble, dont éventuellement « La Marseillaise », pourront être interprétés. Les formations des catégories 1, 2 et 3 devront y participer à effectif complet.

D'autre part, les formations pourront être appelées par le Comité d'Organisation à prêter leur concours à des concerts dans divers quartiers de la ville.

Vote de l'article 36.

ARTICLE 37 : **RECLAMATIONS**

Dans le cas où une Formation estimerait devoir présenter une réclamation, celle-ci devra être adressée au Président du Comité d'Organisation ; elle devra être présentée par écrit, signée du Président de la Formation ou de son représentant dûment autorisé, ainsi que du Directeur.

De telles réclamations ne peuvent concerner les décisions du Jury qui sont sans appel.

Vote de l'article 37.

ARTICLE 38 : **COMMISSAIRES**

Des Commissaires seront délégués par le Comité d'Organisation auprès des Formations et se tiendront à la disposition de celles-ci pendant toute la durée des manifestations.

Vote de l'article 38.

ARTICLE 39 : **CLOTURE DES INSCRIPTIONS**

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que sera atteint le nombre de Formations de chaque Catégorie qu'il peut recevoir.

Vote de l'article 39.

ARTICLE 40 : **RESPONSABILITE DES FORMATIONS**

La Confédération Musicale de France décline toute responsabilité en ce qui concerne les engagements pris par les Formations envers le Comité d'Organisation ou toute autre personne et tout organisme, ainsi que les conséquences

des accidents survenus à l'occasion du déroulement des manifestations.

Vote de l'article 40.

ARTICLE 41 : **ENGAGEMENT RESULTANT DE L'ADHESION**

En envoyant leur adhésion, les Formations s'engagent à se conformer sans réserve au présent Règlement Confédéral des Concours, ainsi qu'au Règlement particulier établi par le Comité d'Organisation.

Seront considérées comme n'ayant pas pris part au Concours, avec toutes les conséquences que cela comporte, les Formations qui ne respecteraient pas cet engagement.

Vote de l'article 41.

Vote général du Règlement des Concours.

M. André Petit remercie chaleureusement M. Relin et tous les membres du C.A. qui ont travaillé à cette Commission.

C'est alors que les scrutateurs reviennent avec le résultat de l'élection.

Il y avait : 125 votants, 1 enveloppe sans bulletin, 5 bulletins nuls, donc 118 suffrages exprimés.

Sont élus au C.A. : MM. Meissonnier, Loriéau, Jay, Hélène, Courtial, Adam, Belloge.

Election de la Commission de Contrôle des comptes :

Un poste à pourvoir : M. Jacques de Chelain, élu.

Election de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage :

M. René Boivin, M. Jack Hurier et M. Faillenot, élus.

Les Personnalités élues au C.A., et aux Commissions sont chaleureusement applaudies par le Congrès.

M. Dutilh.

M. Dutilh, Directeur du C.E.N.A.M. (Centre National d'Action Musicale) est invité par M. Petit à prendre la parole.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai été très heureux hier après-midi et ce matin d'assister à vos débats. Il est toujours très bon de voir plus près les préoccupations des Sociétés Musicales et à ce titre-là, le C.E.N.A.M. souhaitait être à l'écoute de vos problèmes. J'avais deux choses à vous dire très rapidement, la première concernant le cahier Harmonies-Fanfares qui est réalisé depuis décembre. Je l'ai amené et déposé à l'entrée pour être consulté. La deuxième information que je voulais vous apporter : l'émission de France-Musique, qui a été confiée au C.E.N.A.M. et à moi-même par la Direction de France-Musique, a lieu tous les lundis de 18 à 19 heures. Avis aux Amateurs ! Nous avons déjà accueilli la Fanfare de Ciry-le-Noble en février. Un reportage va être fait sur une Société qui n'est pas affiliée à la C.M.F. mais qui représente une pratique très jeune, très dynamique, les Bandas. Nous sommes très attachés à la Batterie-Fanfare, les meilleures d'entre elles sont accueillies pour des reportages, des échos musicaux. Le fait que France-Musique déborde de son cadre habituel pour s'ouvrir à des pratiques aussi larges que celle du chant choral, celle des Harmonies-Fanfares, des Orchestres Amateurs, c'est un pas en avant suffisamment important pour qu'on ne le « loupe » pas. Je suis demandeur d'informations sur vos initiatives en matière de collaboration sur des répertoires un peu originaux et puis demandeur aussi des enregistrements que vous possédez déjà sous forme de disques, notamment sur les Divisions d'Honneur et d'Excellence pour faire écouter les niveaux les plus avancés des sociétés.

Je vous remercie de l'accueil que vous saurez me réserver.

C'est alors que le Congrès se termine.

Viennent 3 jeunes Flûtistes, le Trio d'Argent, pour donner un mini-concert qui fut très apprécié par l'ensemble des délégués présents.

Le Trio d'Argent

Le Trio d'Argent est composé de Michel BOIZOT, François DAUDIN-CLAVAUD et Xavier PIGEON SAINT BONNET, tous trois issus de l'Ecole Normale de Musique de Paris.

En janvier 1984, ils décident de travailler ensemble et de former ce trio original. Formation unique en France composée de trois flûtes traversières.

Michel BOIZOT est né le 14 juillet 1956. Il débute ses études musicales au Conservatoire National de Région de Strasbourg ; travaillant successivement avec Philippe Jolivet (flûte solo à l'Orchestre de Strasbourg) et André Slam (flûte solo à l'Orchestre de Bamberg). Il y obtient quatre prix dont un premier prix de flûte et de musique de chambre. Il entre ensuite à l'Ecole Normale de Musique de Paris. Il reçoit dans cette école son Diplôme supérieur d'enseignement puis son Diplôme supérieur d'exécution (licence de concert). Il a été élève de Mme Ribera, de Michel et Kathy Debost, ainsi que stagiaire des Masters, classe de J.-P. Rampal, J. Galway, P. Deville. Suite à ces années de formation musicale, il se produit en concert avec différents orchestres symphoniques (pupitre de piccolo) et en soliste avec différentes formations de musique de chambre.

François DAUDIN CLAVAUD, né le 9 février 1959, il commence ses études musicales au Conservatoire National de Région de Lille où il entre dans la classe de flûte traversière en 1972. Après avoir obtenu un prix, il travaille avec Mme Ribera (ex-assistante de J.-P. Rampal au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris) et Patrick Gallois (ex-flûte solo au National de France) dans la classe du Conservatoire du X° arrondissement.

Par ailleurs, il obtient son Diplôme d'exécution (licence de concert) à l'Ecole Normale de Musique de Paris (classe de Patrice Bocquillon) et son Diplôme supérieur de musique de chambre à l'unanimité avec les félicitations du jury (classe de Mme Martigny). Il a travaillé en masters class avec Pierre Deville, Maxence Larrieu et Georges Alirol. Il se produit régulièrement depuis deux années dans différentes formations de musique de chambre et en soliste.

Xavier PIGEON SAINT BONNET, né le 3 juillet 1962. Il débute au Conservatoire National d'Orléans où il est élève de Mme Ida Ribera (ex-assistante de J.-P. Rampal au C.N.S.M. de Paris). Il y obtient un Premier Prix de flûte et de musique de chambre ainsi qu'un premier prix régional de la région Centre. Il rentre ensuite à l'Ecole Normale de Musique de Paris où il travaille avec Pierre Deville et Patrice Bocquillon. Il y reçoit le Diplôme supérieur d'enseignement puis le diplôme supérieur d'exécution à l'unanimité (licence de concert). Il travaille avec Patrick Gallois (ex-flûte solo de l'Orchestre National de France) et en Masters class avec Raymond Guyot, Maxence Larrieu, Catherine Cantin. Il se produit régulièrement en concert, soit en soliste, soit avec différentes formations dont l'ensemble Itinéraire.

PROGRAMME

— 2 branles de Bourgogne	
— 3 branles de Champagne	C. CHAMPAGNE
— 2 Airs	
1 Rigaudon	J.-P. RAMEAU
— TERRITOIRES	BOCQUILLON
— Adagio	J. HAYDN
Menuet	
Allegro	
— Prélude	TCHEREPNINE
Scherzo	
Rêverie	
Dance	
— INTRODUCTION ET FUGUE	J. GORDON

Une bien jolie table.

Leur prestation fut très applaudie.

M. Petit demande alors à toutes les personnes, excepté aux membres du C.A., de bien vouloir quitter la salle afin de réunir le Conseil pour élire son Bureau.

Après cette élection, M. Muller donne le résultat des élections du Bureau :

M. André Petit est élu Président.

Premier Vice-Président, M° Charles Jay.

Vice-Présidents : MM. Maurice Adam, André Relin, Paul Courtial.

Secrétaire Général : Joseph Muller.

Secrétaire Général adjoint : Georges Galinier.

Trésorier national : Louis Gachassin.

Trésorier National adjoint : Jean-Claude Fondriest.

M. Petit indique la date du prochain congrès : les 10 et 11 avril 1987.

Il remercie tous les délégués, tous les invités participant à ce congrès de leurs actions et se félicite de l'excellent travail accompli et de la tenue exemplaire de cette grande manifestation nationale.

C'est au Salon Monceau qu'était donné un dernier rendez-vous pour un déjeuner amical.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT :

M. André PETIT
100 ter, boulevard Herbert-Fournet
14100 Lisieux Tél. : 31-62-18-47, 31-62-15-34

PREMIER VICE-PRESIDENT DELEGUE :

M. Charles JAY
8, rue des Francs-Mûriers
80000 Amiens Tél. : 22-92-91-45

VICE-PRESIDENTS :

M. Paul COURTIAL
10 Lot. « Les Palmiers »
avenue de la Libération
83260 La Crau Tél. : 94-66-74-55

M. Maurice ADAM
« L'Eden »
2, rue Paul-Verlaine
74160 Aix-les-Bains Tél. : 79-35-05-91, 79-35-00-58

M. André RELIN
2, rue Salignat
03200 Vichy Tél. : 70-98-09-43, 70-32-17-64

SECRETAIRE GENERAL :

M. Joseph MULLER
93, rue du Vieux-Muhlbach
68000 Colmar Tél. : 89-41-07-11

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT :

M. Georges GALINIER
2 B, boulevard Joffre
56100 Lorient Tél. : 97-64-38-09

TRESORIER NATIONAL :

M. Louis GACHASSIN
Villa Esberido
rue Jean-Escoula
65200 Bagnères-de-Bigorre Tél. : 62-95-02-55

TRESORIER GENERAL ADJOINT :

M. Jean-Claude FONDRIEST
67, avenue Jean-Jaurès
47000 Agen Tél. : 53-96-16-83

MEMBRES :

Serge BELLOGE
25, rue du Docteur-Garasse
93600 Aulnay-sous-Bois.

Daniel CHOPINEZ
42, rue Boulay
88190 Golbey Tél. : 29-31-46-52

Marcel HELENE
42, route de Montmorillon
86300 Chauvigny Tél. : 49-46-32-93

Jacques HARBULOT
2, rue Jambon
08110 Carignan Tél. : 24-22-02-34

Robert LESTAVEL
résidence Turenne
46, boulevard Faidherbe
62000 Arras Tél. : 21-55-08-27

Marcel LORIEAU
128, boulevard d'Angleterre
85000 La Roche-sur-Yon Tél. : 51-37-07-78

Albert LEROUGE
route de Dun
Saint-Sulpice-le-Dunois
23800 Dun-le-Palestel Tél. : 55-89-10-97

Jean JULIEN
Le Parc de Marzy
57, rue de Marzy
Bât. B, esc. 5, appt. 44
58000 Nevers Tél. : 86-57-11-17

Guy MEISSONIER
7, chemin de Presles
78410 Flins-sur-Seine Tél. : 30-95-40-75

Henry PETIT
38, rue Jean-Zay
45800 Saint-Jean-de-Braye Tél. : 38-86-13-77

Michel PEUS
15, rue Oliva
66000 Perpignan Tél. : 68-35-47-37

Henri-René POLLIN
7, rue Jeanne-d'Arc
76420 Bihorel Tél. : 35-60-56-42

Ange REZOAGLI
19, boulevard Madame-Mère
20000 Ajaccio

22, rue Forcioli-Conti
20000 Ajaccio Tél. : 95-21-12-76

Daniel ZEMP
3, rue des Champs-sous-la-Chaux
25600 Sochaux Tél. : 81-94-20-68, 81-91-83-42

Confédération Musicale de France

REGLEMENT INTERIEUR

adopté par l'Assemblée Générale du 18 avril 1986

Article 1er. — Pour s'affilier à la Confédération Musicale de France, Les Fédérations Régionales doivent adresser au Président une demande écrite accompagnée de la liste certifiée exacte de leurs sociétés adhérentes. Chaque Fédération Régionale devra, en outre, indiquer le nom de son Président, le Siège social, le numéro de sa déclaration conforme à la Loi du 1er juillet 1901, ainsi que la date du *Journal Officiel* ayant publié cette déclaration.

Chaque Fédération Régionale est constituée par des Fédérations ou Unions départementales.

L'admission à la Confédération fera ensuite l'objet d'une décision du Conseil d'administration sanctionnée par l'Assemblée générale.

Art. 2. — La cotisation annuelle sera recouvrée par les Fédérations Régionales dans le courant du quatrième trimestre de l'année civile pour l'année budgétaire qui suit et qui s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre.

Les Fédérations Régionales devront envoyer au Secrétariat de la C.M.F. le montant de la cotisation avant le 10 janvier de l'année budgétaire, accompagné de la liste nominative, par département, de leurs sociétés adhérentes.

Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée générale statutaire pour l'année suivante.

Art. 3 — Les Fédérations Régionales qui cessent d'appartenir à la Confédération pour quelque raison que ce soit n'ont aucun droit sur les fonds en caisse et ne peuvent, en aucun cas, exiger le remboursement des sommes versées par elles.

Art. 4. — Toute démission doit être adressée par écrit au Président de la C.M.F. La cotisation est due pour l'année en cours. Elle sera perçue par les voies de droit.

FONCTIONS ADMINISTRATIVES

Art. 5. — Le Président est le représentant officiel de la Confédération. Il préside les Assemblées et les séances du Conseil d'administration. Il veille à la bonne observance des statuts et du Règlement intérieur, possède les pouvoirs auprès des banques, chèques postaux, P.T.T., caisse d'épargne, etc., pour assurer le fonctionnement des services de la C.M.F. et des opérations courantes s'y rapportant, et peut en faire délégation.

Les Vice-Présidents secondent le Président. Parmi eux est désigné un Premier Vice-Président qui reçoit les délégations destinées à assurer le bon fonctionnement des services. Il peut être appelé à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement. En cas d'impossibilité du premier Vice-Président, un autre Vice-Président sera désigné par le Bureau pour assurer le bon fonctionnement de la C.M.F.

Un Vice-Président sera désigné pour prendre en charge les relations extérieures et un autre Vice-Président des questions se rapportant aux Concours des Sociétés. Enfin, un des Vice-Présidents prendra en charge les questions de Jeunesse et Stages.

Le Secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des Assemblées et du Conseil d'Administration. Le service de la correspondance et des convocations est assuré par un Secrétariat Administratif sous la responsabilité du Président ou de son délégué.

Le Trésorier présente la situation financière qu'il aura établie, à l'Assemblée générale et présente un projet de budget pour l'année suivante.

Le Bureau, composé du Président, des Vice-Présidents, du Secrétaire général, du Trésorier, du Secrétaire général adjoint et du Trésorier adjoint, peut être réuni aussi souvent qu'il est nécessaire à la demande du Président.

Art. 6. — Les convocations doivent parvenir aux Membres du Conseil au moins 15 jours avant la date de la réunion et porter l'Ordre du jour de la séance.

Art. 7. — Le Bureau administratif ne correspond qu'avec les représentants des fédérations Régionales. Toute demande, toute proposition, toute réclamation, tout communiqué émanant d'une société musicale doit parvenir au Secrétariat par l'intermédiaire de sa Fédération Régionale qui formulera, à l'appui, un avis motivé. Les réponses seront transmises par la voie inverse.

Exception sera faite pour le service des Assurances concernant l'envoi des déclarations de sinistres à la C.M.F., qui devront être rédigées sur des liasses auto-carbonnées en trois couleurs : un exemplaire sera envoyé à la Confédération, un exemplaire au représentant de la Fédération Régionale et un exemplaire conservé par la Société.

COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Art. 8. — L'administration de la C.M.F. étant assurée par un Conseil d'Administration de 23 membres et par un Bureau administratif, la Commission d'administration n'a pas lieu d'exister.

Cependant, dans des cas bien précis, des Membres du Conseil d'Administration seront désignés pour mettre au point certaines tâches de leur compétence.

COMMISSION DES FINANCES

Cette commission est composée d'un Président (le Président en exercice de la C.M.F., juridiquement et civilement responsable de l'Association) et de cinq Membres issus du Conseil d'Administration ; le Trésorier et le Trésorier adjoint assistent à cette commission à titre consultatif.

COMMISSION D'ACTION CULTURELLE ET SOCIALE

Cette commission est la plus importante ; elle a à sa tête un Président. Elle est composée de plusieurs sous-commissions :

— Orchestres d'Harmonies
— Fanfares
— Batteries-fanfares
— Chorales
— Formation musicale
— Epreuves instrumentales
— Orchestres à plectres
— Ensembles d'accordéons
— Orchestres symphoniques et divers
— Stages.

Pour chacune de ces sous-commissions, le Conseil d'Administration désignera un responsable.

Ces sous-commissions, sous la présidence du Président de la Commission d'action culturelle et sociale, réglement tous les problèmes relatifs à la pratique artistique qui doit être généralisée.

ASSEMBLEES

Art. 9. — Les convocations aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires doivent parvenir aux Présidents des Fédérations Régionales un mois avant la date retenue pour l'Assemblée.

Seules sont inscrites à l'ordre du jour et discutées par l'Assemblée générale, les questions étudiées et présentées par le Conseil d'Administration et celles soumises par les Fédérations Régionales trois mois avant l'Assemblée générale.

La liste des propositions et des vœux doit être envoyée aux Fédérations Régionales deux mois au moins avant l'Assemblée générale avec les rapports concernant les propositions.

Les décisions prises en Assemblée générale sont immédiatement applicables, sauf si elles sont soumises à l'approbation préalable des Pouvoirs Publics, ou à une date fixée par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu, en principe, dans le courant du mois d'avril pour l'année suivante.

Art. 10. — Les délégués désignés par chaque fédération Régionale affiliée et à jour de ses cotisations, auront droit, lors des votes à bulletin secret, à une voix chacun.

Art. 11. — Un délégué peut être muni de deux pouvoirs réguliers et il pourra ainsi représenter, outre sa Fédération Régionale, deux délégués empêchés d'assister aux Assemblées générales.

Art. 12. — Tout membre statutaire de l'Assemblée générale a droit de question ou d'interpellation en ce qui concerne les actes du Conseil d'Administration, à charge, par lui, d'établir un rapport qui sera envoyé au Président de la C.M.F. un mois avant, sauf si le Président estime devoir y répondre sans l'accomplissement préalable de cette formalité.

Art. 13. — La Commission de Vérification des Comptes se compose de trois Membres désignés au cours de l'Assemblée générale. Elle se réunira au moins huit jours avant l'Assemblée générale statutaire. Son rapport sera sanctionné par un vote.

Art. 14. — La Commission de Conciliation et d'Arbitrage se compose de six Membres dont trois, ne faisant pas partie du Conseil d'Administration, seront élus en Assemblée Générale et trois seront désignés par le Conseil d'Administration. Le Président de cette commission ayant voix prépondérante.

SANCTIONS ET DIVERS

Art. 15. — Toute Fédération Régionale, toute personne dont les actes peuvent jeter le discrédit sur la C.M.F. ou qui ne se conformera pas à ses statuts et règlement intérieur, ainsi qu'aux décisions prises au cours de l'Assemblée générale, peut, après enquête et avoir été entendue par la Commission de Conciliation et d'Arbitrage, être l'objet des sanctions suivantes :
— l'avertissement,
— le blâme,
— l'exclusion.

Art. 16. — Les discussions étrangères au but de la Confédération sont formellement interdites au sein de l'Association. Pour cette raison, le Conseil d'administration se récusera lorsque des questions de ce genre se présenteront.

Art. 17. — Les insignes et décorations adoptés par la Confédération Musicale de France diffèrent des insignes et décorations adoptés par l'Etat. Leur port n'est autorisé qu'au cours de manifestations musicales (concours, festivals, concerts, congrès).

D.A.A.S.M

Nos Fédérations mettent en place des Stages de Direction d'Orchestres.

Ce sont d'excellents stages animés par des personnalités très compétentes du monde musical. Ces stages constituent une préparation au Diplôme officiel qui doit être préparé durant une année à la Confédération Musicale de France (Centre Culturel Albert-Ehrmann)et dont les épreuves sont à Paris.

Epreuve éliminatoire : fin septembre.

Epreuve d'Admissibilité : fin octobre.

Epreuve définitive : fin novembre, pour les candidats retenus.

Des tests permettent, en décembre, de sélectionner les candidats pour la cession suivante.

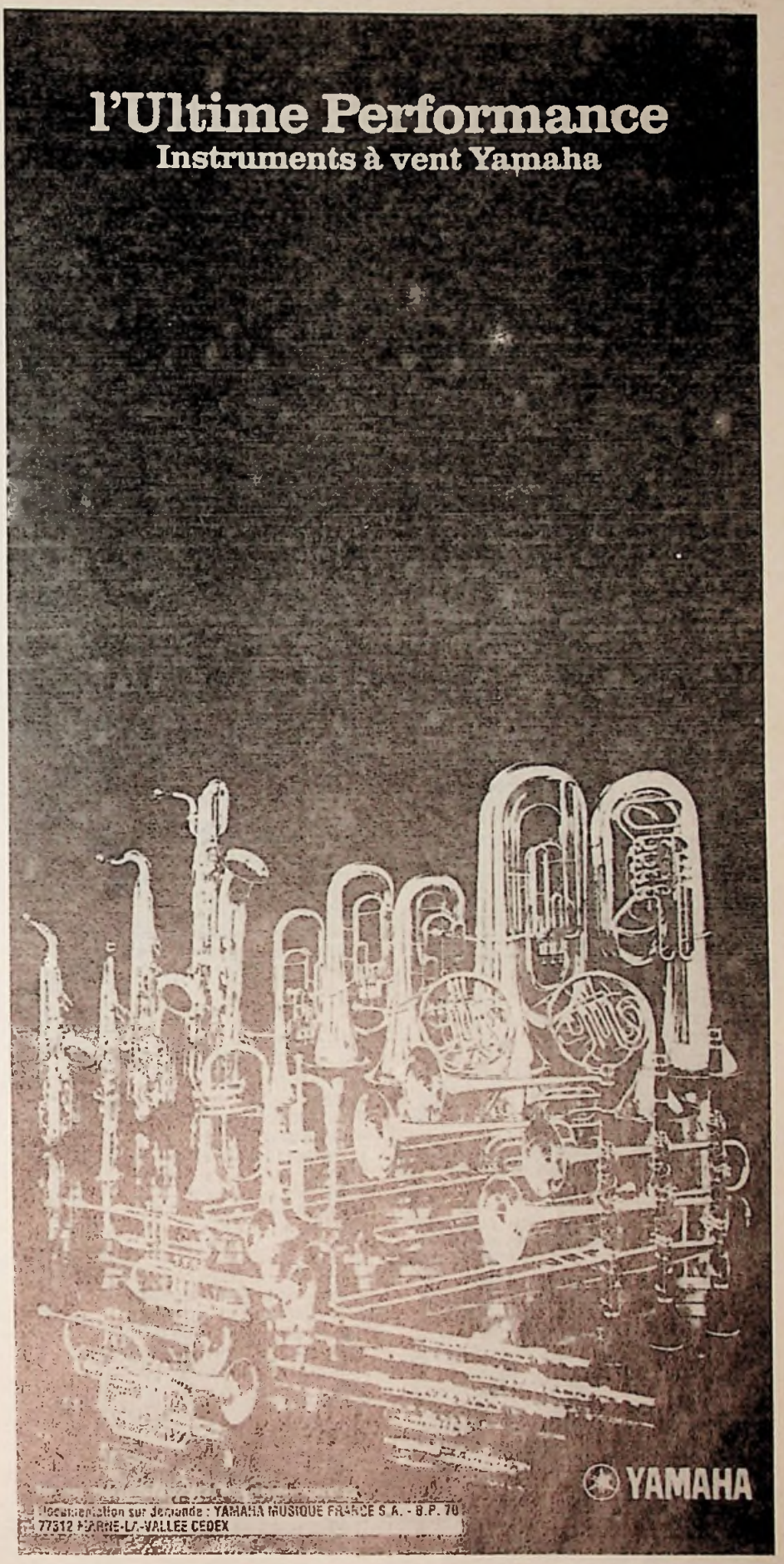

Règlement Confédéral des Concours de la C.M.F.

Le texte qui suit a été adopté par l'Assemblée Générale de la C.M.F., le 19 avril 1986. Il devra être obligatoirement appliqué à partir du 1er janvier 1987.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article premier. — **Caractère Impératif du Règlement Confédéral.** Le présent Règlement Confédéral s'applique impérativement à tous les Concours de musique organisés sous l'égide de la Confédération Musicale de France par une Fédération Régionale ou avec l'accord de la Fédération intéressée, par une Fédération ou Union Départementale ou une Société fédérée. Le Règlement particulier, établi pour chaque Concours par le Comité d'Organisation, devra s'y référer expressément et ne pourra prescrire de dispositions contraires à celles du présent Règlement.

Art. 2. — **Qualification des Concours.** Un Concours peut être qualifié : départemental, interdépartemental, fédéral, interfédéral, régional, interrégional ou national, selon l'étendue du territoire sur lequel les organisateurs ont l'intention d'inviter des Formations Musicales.

Art. 3. — **Concours Internationaux.** Un Concours ne peut être qualifié d'international que s'il est ouvert effectivement aux Formations des pays étrangers avec l'accord de la Confédération Internationale des Sociétés Musicales (C.I.S.M.) et, éventuellement, sous l'égide de la World Association for Symphonic Bands or Ensembles (W.A.S.B.E.).

Art. 4. — **Catégories de formations.** Les Formations doivent obligatoirement concourir dans l'une des catégories ci-après :

1. Orchestres d'Harmonie.
2. Orchestres de Fanfare.
3. Batteries-Fanfares.
4. Big Bands.
5. Orchestres Symphoniques.
6. Orchestres Harmono-Symphoniques.
7. Orchestres à Plectre et à Cordes Pincées.
8. Orchestres d'Accordéons.
9. Ensembles de Musique de Chambre.
10. Chorales.

Art. 5. — **Interdiction de concourir aux Formations des Sociétés Organisatrices.** Il est interdit à toutes les Formations participant à l'organisation d'un Concours de prendre part à ce dernier.

Art. 6. — **Demande et droit d'inscription.** En adressant au Comité d'Organisation sa demande d'inscription à un Concours, toute Formation devra y joindre une attestation du Président de sa Fédération, certifiant qu'elle a rempli toutes ses obligations envers ladite Fédération.

Elle doit également y joindre le montant du droit d'inscription fixé par le Comité d'Organisation ; ce droit restera acquis à ce dernier.

Art. 7. — **Sociétés comportant plusieurs Formations.** Les Sociétés comportant plusieurs Formations dont chacune désire concourir dans sa catégorie devront présenter, pour chaque Formation, un Livret Confédéral d'Identité délivré par la C.M.F. et adresser autant de demandes et de droits d'inscription que de Formations.

Par exemple, une Société comprenant une Harmonie, une Batterie-Fanfare et un Groupe Instrumental, devra présenter 3 livrets Confédéraux d'Identité et adresser 3 droits d'inscription si chacune des Formations de la Société doit concourir dans sa catégorie.

Art. 8. — **Livret Confédéral d'Identité.** Le Livret Confédéral d'Identité délivré par la C.M.F., obligatoire pour toutes les Sociétés ou Formations de Sociétés concourant dans leur catégorie, devra parvenir au Comité d'Organisation au plus tard un mois avant les Epreuves. Il sera rendu lors de la remise des Récompenses, mis à jour et paraphé par les Membres du Jury. Il devra mentionner le titre et l'auteur du morceau « imposé » et du morceau « au choix » (deux pour les Chorales) interprétés.

Art. 9. — **Remplacement de musiciens absents.** Les Formations devront se présenter avec les seuls éléments inscrits sur le Livret Confédéral d'Identité.

Toutefois, si, par suite d'un cas de force majeure, la Formation se trouvait privée du concours d'exécutants habituels indispensables, elle serait autorisée à pourvoir à leur remplacement dans la limite de 10 % de l'effectif total. Dans ce cas, un état nominatif des musiciens remplaçants, avec indication des musiciens remplacés, serait remis au Jury avant les Epreuves.

CHAPITRE 2

CLASSEMENT

Art. 10. — **Divisions et Sections.** Les Formations sont classées dans les 11 Divisions et Sections énumérées ci-après :

- Division d'Honneur.
- Division d'Excellence : 1re et 2e Sections.
- Division Supérieure : 1re et 2e Sections.
- Première Division : 1re et 2e Sections.
- Deuxième Division : 1re et 2e Sections.
- Troisième Division : 1re et 2e Sections.

Art. 11. — **Durée de validité du classement.** Toute Formation désirant participer à un Concours devra obligatoirement se faire inscrire dans la Division et la Section auxquelles elle appartient en vertu du Classement résultant du dernier Concours auquel elle a pris part. Ce classement, l'année et le lieu du Concours correspondant doivent figurer sur le Livret Confédéral d'Identité.

Les Formations restant quatre années sans participer à un Concours perdront leur classement.

Art. 12. — **Epreuves de Classement.** Les Formations ayant perdu leur Classement, en application des Articles 11, 2e alinéa, ou 26, les Formations n'ayant jamais concouru et celles souhaitant modifier le classement auquel elles appartiennent, devront, avant de se présenter à un Concours, demander soit à leur Fédération de subir des Epreuves de Classement et participer à un Concours dans l'année qui suivra la date de ce Classement, soit participer à un Concours et s'y faire classer. Le Classement obtenu dans un Concours aura une validité de 4 ans. Les Epreuves de classement devront être mentionnées sur le Livret Confédéral d'Identité.

Art. 13. — **Confirmation du Classement.** Toute Formation ayant obtenu, dans un Concours, une récompense non ascendante, sera confirmée dans son Classement pour une nouvelle période de 4 ans à dater de ce Concours.

Si elle n'a obtenu aucune récompense, elle perdra le bénéfice de son Classement et devra subir des Epreuves de Classement (en vertu de l'Article 12). Sa Fédération ne pourra, en aucun cas, la rétablir dans son ancien classement.

CHAPITRE 3

COMPOSITION DES FORMATIONS

Art. 14. — **Orchestres d'Harmonie.** Les Orchestres d'Harmonie sont composés des instruments suivants : flûtes, hautbois, cors anglais, clarinettes, bassons, saxophones, cornets, trompettes, cors, trombones, bugles, altos, barytons, basses, tubas, contrebasses à pistons et à cordes, harpes, timbales et tous instruments de percussion, synthétiseurs (en substitution d'un instrument manquant de la nomenclature précédente) et tous autres instruments nécessaires à l'interprétation de l'œuvre originale.

Art. 15. — **Orchestres de Fanfare.** Les Orchestres de Fanfare sont composés des instruments suivants : saxophones, sarrussophones, cornets, trompettes, cors, trombones, bugles, altos, barytons, basses, tubas, contrebasses à pistons et à cordes, timbales et tous instruments de percussion, ainsi que tous autres instruments nécessaires à l'interprétation de l'œuvre originale.

Il sera fait une distinction entre les Orchestres de Fanfare pourvus ou non pourvus de saxophones ; le Comité d'Organisation en tiendra compte lors de la constitution des Groupes.

Les flûtes, hautbois, clarinettes et bassons ne seront pas admis dans les Orchestres de Fanfare. Cependant, les Clarinettes pourront être tolérées dans les Orchestres de Fanfare sous réserve de ne pas dépasser 10 % de l'effectif total de la Formation.

Art. 16. — **Batteries-Fanfares.** On distingue 8 formations différentes désignées par les lettres A, B, C, D, E, F, G et H dont la

composition est donnée par le présent article.

Formation A : Clairons, clairons-basses et contrebasses, tambours, grosse caisse, cymbales, triangle, fifres (ad libitum) ; instruments d'harmonie tolérés : basses et contrebasses à pistons ou assimilés, petite flûte.

Formation B : Trompettes de cavalerie, trompettes-altos, trompettes-cors, trompettes-basses, trompettes-contrebasses, percussions ; instruments d'harmonie tolérés : trombones, barytons, cors, altos, cors-altos, basses et contrebasses à pistons ou assimilés.

Formation C : Clairons, clairons-basses et contrebasses, trompettes de cavalerie, trompettes-altos, trompettes-basses, trompettes-cors, basses et contrebasses à pistons ou assimilés, percussions ; instruments d'harmonie tolérés : trombones, barytons, cors, altos, cors-altos, basses, contrebasses à pistons ou assimilés.

Formation D : Clairons, cors, percussions.

Formation E : Clairons, clairons à pistons, clairons basses et contrebasses, percussions, fifres (ad libitum) ; instruments d'harmonie tolérés : bugles et petites flûtes, basses et contrebasses à pistons ou assimilés.

Formation F : Fanfares de trompes 1re, 2e, 3e et 4e Trompes et Trompes-Basses.

Formation G : Batterie-Fanfare de Formation A avec instruments d'Harmonie.

Formation H : Batterie-Fanfare de Formation C avec instruments d'Harmonie.

Art. 17. — **Big Bands.** Ce sont des Formations composées principalement des instruments suivants : saxophones, trompettes, trombones et d'une section rythmique.

Art. 18. — **Orchestres Symphoniques.** A partir de la Division supérieure, le piano n'est admis qu'à défaut de Harpe ou de Célesta et seulement pour assurer la partie de ces instruments ou dans le cas d'exécution d'une œuvre avec piano obligé.

Art. 19. — **Orchestres Harmono-Symphoniques.** En raison de leur composition particulière, ces Orchestres devront toujours être placés à part, même si les nécessités de l'organisation du Concours conduisaient à les faire juger par le même jury que des Formations différentes.

Art. 20. — **Orchestres à Plectre et à Cordes Pincées.** Ces Formations sont composées des instruments suivants : mandolines, mandoles, guitares classiques, mandolones, mandoloncelles, luth, contrebasses à cordes, percussions et harpes (ad libitum).

Art. 21. — **Orchestres d'Accordéons.** Ces Formations se composent exclusivement des instruments suivants : accordéons, accordéons-basses, contrebasses à cordes et percussions.

On peut adjoindre à ces Formations tous supports électroniques nécessaires pour l'interprétation de l'œuvre originale.

Art. 22. — **Ensembles de Musique de Chambre.** Il s'agit de Formations à effectif réduit, par exemple, duos, trios de cordes, d'anches ou de cuivres, quatuors à cordes, quatuors ou quintettes de bois ou de cuivres, etc., spécialisés dans l'interprétation d'œuvres originales de musique de chambre ou de transcriptions d'œuvres de musique de chambre.

L'exécution d'arrangements d'œuvres orchestrales ne sera pas admise.

Art. 23. — **Chorales.** Les Chorales se divisent en chorales mixtes et chorales à voix égales.

Les Chorales mixtes comprennent des chœurs à quatre voix et des chœurs à trois voix.

Les Chorales à voix égales se divisent en chœurs d'hommes, chœurs à voix de femmes et chœurs d'enfants.

Les Chorales doivent interpréter le chœur imposé, le chœur choisi dans la liste établie par la C.M.F. et le chœur libre choisi par la Chorale. Les œuvres sont à chanter « a capella ». Un accompagnement instrumental est autorisé pour l'œuvre libre choisie par la Chorale.

Art. 24. — **Formation « Junior ».** Il peut exister des Formations « Junior » dans toutes les catégories prévues à l'article 4. Le Règlement Confédéral des Concours leur est également applicable.

L'âge de chacun des membres des Formations « Junior » doit être au plus égal à 20 ans dans l'année ; toutefois, la présence d'adultes peut être tolérée pour les instruments graves, peu pratiqués par les jeunes, à la double condition que leur nombre ne dépasse pas 10 % de l'effectif total de la Formation et qu'aucun d'entre eux ne dépasse l'âge de 30 ans dans l'année.

Des récompenses leur seront attribuées aux fins d'encouragement ; des Concours spécifiques pourront être organisés à leur intention.

CHAPITRE 4

EPREUVES, NOTATIONS RECOMPENSES

Art. 25. — **Morceau « imposé » et morceau « au choix ».** Les Formations des catégories énumérées à l'article 4 devront, obligatoirement, sous réserve de dispositions spéciales prévues pour les Chorales et les Batteries-Fanfares, interpréter :

— Premièrement, une œuvre « imposée », dont le titre, le nom de l'auteur, le nom de l'arrangeur le cas échéant, le nom et l'adresse de l'éditeur, leur seront communiqués au moins trois mois avant la date du Concours. Cette œuvre « imposée » dans tous les Concours de la même année sera choisie en temps utile et publiée dans le Journal Confédéral.

Les Conducteurs des morceaux « imposés », à mettre à la disposition des jurys, seront à la charge des Comités d'Organisation des Concours.

— Deuxièmement, une œuvre « au choix » qui sera tirée au sort immédiatement avant l'interprétation de l'œuvre « imposée » parmi les deux œuvres présentées par la Formation et obligatoirement choisies dans les listes établies par la Confédération Musicale de France, correspondant à leur classement. Ces deux œuvres devront ne pas avoir été interprétées dans un concours depuis moins de 3 ans.

Trois conducteurs de ces deux œuvres devront être remis au Jury par les Formations le jour du Concours.

Art. 26. — **Conditions générales de notation et d'attribution des prix.** Les dispositions du présent article s'appliquent à toutes les Formations sauf dispositions particulières concernant les Batteries-Fanfares et les Chorales.

La valeur de l'exécution de chacune des deux œuvres visées à l'article 25 est notée par chacun des membres du jury, en tenant compte des critères suivants :

• justesse, sonorité, homogénéité	20
• nuances, expression	20
• tempi, rythme	20
Total :	60

Il est calculé la note moyenne obtenue pour l'œuvre « imposée » et la note moyenne obtenue pour l'œuvre « au choix ». Le total de ces deux moyennes constitue la note générale.

Les prix sont attribués comme suit, selon la note générale :

- de 102 à 120 points : 1er Prix ascendant,
- de 90 à 101 points : 1er Prix,
- de 72 à 89 points : 2e Prix,
- de 60 à 71 points : 3e Prix.

Il n'est attribué aucun prix lorsque la Formation a obtenu moins de 60 points.

Le Premier Prix Ascendant, seul, permet d'accéder à la Division immédiatement supérieure, quelle que soit la Section dans laquelle était classée la Formation.

Le Premier Prix permet de passer de la deuxième à la Première section, mais ne permet pas d'accéder à la Division immédiatement supérieure.

Les Deuxième et Troisième Prix sont des récompenses qui ne modifient pas le classement de la Formation.

Une Formation qui n'obtient pas la note moyenne de 60 points perd son classement.

Grand Prix d'Honneur. Un « Grand Prix d'Honneur » sera décerné aux Formations classées en Division d'Honneur ayant obtenu la note équivalente à un prix ascendant.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Batteries-Fanfares. Ces Formations n'auront à présenter qu'un seul morceau « au choix » pris dans les listes établies par la C.M.F. ; il n'y aura donc pas de tirage au sort.

En plus du morceau « imposé » et du morceau « au choix », ces Formations devront exécuter, à la demande du Jury, une Sonnerie réglementaire et une marche au tambour figurant sur les listes établies par la C.M.F. et correspondant à leur classement.

En outre, « La Marseillaise » sera exigée des Formations E, G et H.

Fanfares de Trompettes. En plus du morceau « imposé » et du morceau « au choix », ces Formations devront exécuter, à la demande du jury, une sonnerie réglementaire de Cavalerie figurant sur les listes établies par la C.M.F. et correspondant à leur classement.

Fanfares de Trompes. En plus du morceau « imposé » et du morceau « au choix », ces Formations devront exécuter, à la demande du Jury, une sonnerie réglementaire de Vénerie figurant sur les listes établies par la C.M.F. et correspondant à leur classement.

CONDITIONS DE NOTATION ET D'ATTRIBUTION DES PRIX

La notation s'effectuera selon les barèmes ci-après :

Formations A, C et D	Morceau « imposé »	40 points
	Morceau « au choix »	40 points
	Sonnerie	20 points
	Marche au Tambour	20 points
	Total	120 points
Formations E, G et H	Morceau « imposé »	40 points
	Morceau « au choix »	40 points
	Sonnerie	20 points
	Marche au Tambour	10 points
	La Marseillaise	10 points
	Total	120 points
Formation B	Morceau « imposé »	40 points
	Morceau « au choix »	40 points
	Sonnerie de Cavalerie	40 points
	Total	120 points
Formation F	Morceau « imposé »	40 points
	Morceau « au choix »	40 points
	Sonnerie de Vénerie	40 points
	Total	120 points

Les prix sont attribués comme suit :

- de 102 à 120 points : 1er Prix Ascendant,
- de 90 à 101 points : 1er Prix,
- de 72 à 89 points : 2e Prix,
- de 60 à 71 points : 3e Prix.

Une Formation qui n'obtient pas la note moyenne de 60 points perd son classement.

CHORALES

La notation pour le morceau « imposé » est la même que pour les autres Formations, c'est-à-dire sur 60
Le morceau « au choix » pris sur les listes établies par la C.M.F. sera noté sur 30
et l'œuvre choisie par la chorale sera notée sur 30
L'ensemble des œuvres interprétées dans les Concours de chorales sera donc noté sur 120

Art. 27. — **Ensembles de Musique de Chambre.** Lorsqu'une Formation se présentera dans cette catégorie, le Comité d'Organisation du Concours sollicitera des instructions spéciales de la C.M.F. sur les morceaux à faire exécuter.

Art. 28. — **Proclamation des résultats.** Les résultats ne seront proclamés que lors de la distribution des prix et récompenses. Chaque Formation recevra un Diplôme signé par les membres du Jury et fourni par la Confédération Musicale de France, à la charge du Comité d'Organisation.

Art. 29. — **Attribution de primes diverses.** Lorsque des primes en espèces ou en nature (instruments, objets d'art) seront prévues, leur attribution sera décidée par le Comité d'Organisation en accord avec le représentant de la C.M.F.

Art. 30. — **Dispositions concernant les Jurys de Concours et de Classement.** Chaque Jury sera composé de trois membres au moins, le Président ayant voix prépondérante. Les membres seront choisis parmi des personnalités ayant des titres incontestables, donnant toutes garanties aux Formations Musicales. En aucun cas, des personnes appartenant à une Formation se présentant au Concours ne pourront faire partie d'un Jury.

Les fonctions de membres du Jury sont bénévoles.

Toutes les Formations de même catégorie et de même classement devront concourir devant le même Jury. Cependant, si leur nombre était trop important, elles pourraient être réparties entre deux ou plusieurs Jurys. Si, au contraire, leur nombre était trop faible, le même Jury pourrait être appelé à juger des Formations appartenant à des divisions voisines, de même catégorie.

Dans ce cas, l'audition commencerait par les Formations de niveau le moins élevé.

Les Jurys seront constitués par le Comité Technique de la Fédération sur le territoire de laquelle se déroule le Concours, en accord avec la C.M.F. Le Président de chacun de ces Jurys sera obligatoirement un spécialiste de la catégorie concernée.

Les décisions des Jurys sont sans appel.

Art. 31. — **Communication des notes et appréciations.** Après la lecture du palmarès, le Comité d'Organisation pourra, sur leur demande, communiquer aux Directeurs des Formations les appréciations du Jury relatives à leur prestation.

CHAPITRE 5

ORGANISATION

Art. 32. — **Capacité d'accueil.** Les villes organisatrices doivent posséder la capacité d'accueil permettant d'assurer une bonne qualité d'hébergement aux membres des Formations participantes de même qu'elles doivent être en mesure de mettre à la disposition des formations les installations appropriées au bon déroulement du Concours.

Art. 33. — **Contrôle de la Confédération Musicale de France.** La partie technique du Concours sera organisée en accord avec le Président de la Fédération sur le territoire de laquelle a lieu le Concours.

Un Délégué de la C.M.F. sera chargé de veiller à l'application stricte du Règlement Confédéral.

Art. 34. — **Festival jumelé avec un concours.** Les Concours de musique peuvent être assortis d'un Festival auquel doivent prendre part les Formations ayant participé au Concours. Dans ce cas, les Epreuves du Concours doivent se dérouler avant le Festival.

Les Concours Nationaux regroupant les Formations de haut niveau ou, éventuellement, les finalistes des Concours Régionaux ou Interrégionaux de différentes Divisions, doivent être organisés de façon à donner la priorité au domaine purement musical en évitant toute prestation pénible.

Art. 35. — **Défilé.** Les Organisateurs d'un Concours sont en droit d'exiger un défilé. Dans ce cas, le règlement particulier du concours devra le préciser.

La participation au défilé est souhaitée pour toutes les Formations appartenant aux Catégories 1, 2 et 3 (voir article 4) ; elles devront y prendre part au complet. Le parcours ne devra pas être trop long et, si besoin est, pourra être fractionné en plusieurs itinéraires.

Des primes ou diplômes spéciaux pourront être attribués aux Formations qui se seront fait particulièrement remarquer au cours du défilé par leur présentation.

Art. 36. — **Morceaux d'ensemble.** Lors du festival, un ou plusieurs morceaux d'ensemble, dont éventuellement « La Marseillaise », pourront être interprétés. Les formations des catégories 1, 2 et 3 devront y participer à effectif complet.

D'autre part, les formations pourront être appelées par le Comité d'Organisation à prêter leur concours à des concerts dans divers quartiers de la ville.

Art. 37. — **Réclamations.** Dans le cas où une Formation estimerait devoir présenter une réclamation, celle-ci devra être adressée au Président du Comité d'Organisation ; elle devra être présentée par écrit, signée du Président de la Formation ou de son représentant dûment autorisé, ainsi que du Directeur.

De telles réclamations ne peuvent concerner les décisions du Jury qui sont sans appel.

Art. 38. — **Commissaires.** Des Commissaires seront délégués par le Comité d'Organisation auprès des Formations et se tiendront à la disposition de celles-ci pendant toute la durée des manifestations.

Art. 39. — **Clôture des inscriptions.** Le Comité d'Organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que sera atteint le nombre de Formations de chaque Catégorie qu'il peut recevoir.

Art. 40. — **Responsabilité des Formations.** La Confédération Musicale de France décline toute responsabilité en ce qui concerne les engagements pris par les Formations envers le Comité d'Organisation ou toute autre personne et tout organisme, ainsi que les conséquences des accidents survenus à l'occasion du déroulement des manifestations.

Art. 41. — **Engagement résultant de l'adhésion.** En envoyant leur adhésion, les Formations s'engagent à se conformer sans réserve au présent Règlement Confédéral des Concours, ainsi qu'au Règlement particulier établi par le Comité d'Organisation.

Seront considérées comme n'ayant pas pris part au Concours, avec toutes les conséquences que cela comporte, les Formations qui ne respecteraient pas cet engagement.

A 27
pour l'école classique du saxophone

Dernier-né de la série V5 de Vandoren pour le saxophone classique, le bec A27 a déjà la préférence de nombreux solistes parmi lesquels :

Daniel DEFFAYET, Professeur au Conservatoire National Supérieur de Paris et Soliste du prestigieux Orchestre Philarmonique de Berlin,
Serge BICHON, Professeur au Conservatoire National de Région de Lyon,
André BEUN, Soliste à la Musique de la Garde Républicaine,
Iwan ROTH, Professeur au Conservatoire de Bâle... etc.

Aux dires de ceux qui l'ont adopté, ce bec, en plus d'une très belle couleur de son, offre une homogénéité optimale dans toute l'étendue de l'instrument, harmoniques comprises, et ce quelle que soit la nuance.
Bec de soliste, le A27 doit à son exceptionnelle facilité d'émission d'être tout spécialement recommandé pour l'étude du saxophone classique.

Vandoren

56, rue Lepic
75018 PARIS

NOBLET

DEUX SIÈCLES D'EXPÉRIENCE DANS LA FABRICATION DES INSTRUMENTS A VENT A CLÉS

Maison fondée en 1750.

CLARINETTES
FLÛTES
HAUTBOIS

pour élèves des écoles de musique et des conservatoires

27750 LA COUTURE-BOUSSEY

En vente chez les principaux marchands de musique

Samedi 21 juin 1986

FETE DE LA MUSIQUE

Faites de la Musique

François Léotard, Ministre de la Culture et de la Communication, a souhaité que cette journée ait une dimension internationale.

Elle sera l'occasion, tant en France que dans de nombreux pays étrangers, pour les professionnels et pour les amateurs, de pratiquer toutes les formes de musique dans tous les lieux publics.

Les Directions Régionales des Affaires Culturelles ont été invitées à fournir à tous les participants leurs conseils, leur appui et un matériel imprimé : affiches, dépliants, ainsi que des tee-shirts évoquant cette première journée de l'été.

Coordination Nationale
et Internationale :
Frédéric Baillot (France)
Florence Berthelot (Etranger)
18, rue du Pont-Neuf, 75001 Paris
Tél. : (16-1) 42-33-86-96

Un bel exemple à

Un groupe de lecteurs du journal a assisté, dans une petite ville du Nord, Vieux-Condé, cité minière s'il en fut, berceau de bons musiciens, à une fête de la musique et de la danse, donnée par l'Association « Les Alouettes ».

Cette association est dirigée par une femme merveilleuse, Mme Josiane Piotrowski. Tout d'abord, nous devons rappeler que tout est bénévole dans cette association, les costumes sont faits sur des idées de Mme Piotrowski, par des amis, les programmes sont préparés par tous ceux qui ont du temps libre et de la bonne volonté. Nous sommes là, au sein d'une association, loi de 1901, la vraie, celle qui apporte de la joie, de la beauté à tous.

Nous avons assisté au son du Boléro de Ravel à une présentation de toutes les jeunes filles et jeunes gens participant aux « Alouettes ». De toutes petites filles ont évolué sur de très beaux rythmes de gymnastique ; ce groupe était dirigé par un jeune homme, M. Gosselin, qui avec cœur, avec talent, a fait évoluer ces jeunes danseurs. Les enfants ont été chaleureusement applaudis. Et puis un ballet monté par Mme Piotrowski, sur le thème « La Jungle », fut très apprécié, c'était tellement original...

Après ce ballet, M. Lemoine, Adjoint au Maire, a excusé l'absence de M. le Maire empêché à la suite d'une maladie de son épouse hospitalisée, et il a félicité chaleureusement Mme Piotrowski qui a été décorée pour tous les mérites de son action en faveur de la musique et de la danse.

Il y eut ensuite des danses gymniques présentées par Magali. Tout le monde a rivalisé de talent pour que soient appréciées les évolutions de tous ces enfants d'une petite ville si chaleureuse.

Ensuite une danse très humoristique, « Le Gigolo » montée par Mme Piotrowski fut dansée par les grandes et moyennes ; ce fut un excellent spectacle, plein d'humour et de talent.

Les petites et les grandes ont fait de belles évolutions de gymnastique. Un mini récital d'accordéon par Karine a ravi le public qui a applaudi cette artiste comme elle le mérite, enfin le clou de ce spectacle fut le magnifique ballet monté par Josiane Piotrowski « La vie de Napoléon », où des costumes admirables de vérité, tous exécutés par les amis de l'association, bénévoles, qui ont pris sur leurs loisirs et peut-être même sur leurs obligations, le temps de les confectionner. Ce fut absolument extraordinaire.

Les figures du ballet bien préparées, bien répétées, furent un ravissement, et c'est sous les applaudissements nourris de tout le public (la salle était comble), que

Un bal sous l'Empire.

uivre

se termina cette épopée napoléonienne, que les spectateurs, qu'ils soient de Vieux-Condé ou qu'ils aient été là au hasard d'une visite d'amitié, n'oublieront jamais.

Bravo, tout d'abord à Mme Piotrowski, à ses amis, membres des « Alouettes », à la municipalité de la ville qui permettent d'intéresser, à la musique, à la danse, tant de personnes et de retenir les jeunes dans une ambiance artistique exceptionnelle. Nous avons seulement regretté que l'heure tardive n'ait pas permis quelques bis qui auraient fait tant plaisir aux admirateurs que nous sommes.

Bravo à cette belle cité du Nord et nous espérons que les « Alouettes » feront bientôt partie de la Confédération Musicale de France.

Un spectateur.

La présentation des drapeaux à l'Empereur.

L'Empereur présente le Roi de Rome.

I.S.M.E.

La Section Française de l'I.S.M.E. vous informe que le XVIIe Congrès International de l'I.S.M.E., ayant pour thème : « De nouvelles perspectives dans la Musique — des tâches nouvelles pour l'Education Musicale », aura lieu à Innsbruck (Autriche) du 6 au 12 juillet 1986.

Nous attirons particulièrement votre attention sur la proximité du pays choisi par le Comité International de l'I.S.M.E., qui permet à de nombreux pédagogues français intéressés par le thème d'assister à cette importante rencontre internationale.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à Maryse Filinger, « Congrès I.S.M.E. » Agence Transatour, 34, rue de Lisbonne, 75008 Paris.

MUSIQUE EN ROUERGUE

Du 3 au 16 août 1986 : Huitième année. Quatre ateliers : chœurs, cuivres, cordes, expression corporelle et danse.

Pour tous renseignements : Musique en Rouergue, 10, boulevard Henri-Ruel, 94120 Fontenay-sous-Bois.

FEDERATION NATIONALE DES ACTIVITES MUSICALES

A tous les amateurs de musiques ! Venez vivre une « semaine bien remplie », aux stages de :

Danses et musiques traditionnelles, du 23 au 31 août. Avec Marie-Odile Chantran, Véronique Valery : danse, et Marc Perrone : accordéon diatonique. Au château de Monteton, 47120 Duras.

Luths et théorbes, du 25 août au 1er septembre. Avec François Cordelier, Pascale Bocquet, Jean-Claude Malherbe. Stage de construction, réparation, jeu instrumental, à Poitiers.

Musiques et danses anciennes, du 24 au 30 août. Avec Raphaël Passaquet, Anita Glodek, Barry Hayward, et M.G. Masse. Trois ateliers : chant choral, flûte à bec, danses anciennes, à Ferrières-en-Gâtinais, 45210.

Stages ouverts à tous.

Renseignements : F.N.A.M.U., 42-01-95-98, de 14 heures à 18 heures, 41 bis, quai de la Loire, 75019 Paris.

FESTIVALS DE MUSIQUE QUI AURONT LIEU AU PORTUGAL

— IIe Festival de Musique Baroque de Matheus, du 7 au 24 août.

— XIIe Festival international de Musique de la Côte d'Estoril, du 5 juillet au 15 août.

— XXIe Festival de Musique de Sintra, en juillet.

— VIe Festival de Musique dos Capuchos de Setubal, du 13 juillet au 24 août.

Renseignements : Centro de Turismo de Portugal em França, 7, rue Scribe, 75009 Paris. Tél. : (1) 47-42-55-67.

LE XI° FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUES MILITAIRES D'ALBERTVILLE

Ce Festival se déroulera du 4 au 6 juillet 1986 et réunira des formations représentatives de Belgique, Canada, Italie, Hongrie, Espagne et France.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au 79-32-21-97, Secrétariat du Festival : M. Jean Collier, 31, rue de la République, 73200 Albertville.

ACADEMIE D'ORCHESTRE A ROYAUMONT (Val-d'Oise)

Du 21 au 31 juillet 1986, un stage d'Orchestre, en formation symphonique, aura lieu à l'Abbaye de Royaumont pendant dix jours.

Le stage sera clôturé par un concert à l'Abbaye de Royaumont mercredi 30 juillet.

Pour tous renseignements, s'adresser : A.D.I.A.M. 95, Hôtel du Département, 2, le Campus, 95032 Cergy-Pontoise Cedex. Tél. : (1) 34-43-30-76, 34-43-30-69.

DEUX GRANDS FESTIVALS : DEUX VOYAGES EN IRLANDE

Du 5 au 12 juillet : the willy clancy summer school à Milltown Malbay.

Du 17 au 25 août : the all irland fleadh ceoil à Listowel.

Pour tous renseignements, s'adresser : C.M.I., 1, impasse Andromaque, 78180 Montigny. Tél. : (1) 30-44-14-81.

O.F.A.J.

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (O.F.A.J.) est une organisation binationale autonome, fondée le 5 juillet 1963 par le Traité franco-allemand de coopération. L'O.F.A.J. soutient cette coopération dans le domaine scolaire et extrascolaire, ainsi que dans celui de la formation professionnelle. Son budget est alimenté, à parts égales, par la République française et la République fédérale d'Allemagne. En 1986, plus de 115 millions de francs serviront les échanges franco-allemands des jeunes, c'est-à-dire environ 5.000 rencontres regroupant environ 130.000 jeunes Français et Allemands.

La mission de l'O.F.A.J. est de développer les relations entre la jeunesse française et la jeunesse allemande et de renforcer la compréhension mutuelle. Dans ce but, il encourage, stimule et coordonne les échanges franco-allemands réalisés par l'intermédiaire de ses partenaires, organisations et associations de jeunesse, d'éducation populaire, de loisirs, de sports, d'échanges internationaux, établissements scolaires et universitaires, villes, etc.

Nota Bene : *en ce qui concerne les échanges Confédération Musicale de France-O.F.A.J., tous les dossiers doivent obligatoirement passer par la C.M.F., 121, rue La Fayette, 75010 Paris.*

Poitou-Charentes :

Et si on complétait l'Assemblée Générale traditionnelle par de véritables séances de travail et une certaine fête de la Musique ?

Comme l'on écrit récemment d'autres Présidents régionaux ou départementaux (voir journal de Mars) les réunions traditionnelles même si elles sont animées et intéressantes sont suivies par un nombre trop limité de délégués pour qu'elles soient vraiment efficaces.

En Poitou-Charentes nous avons pensé qu'il fallait trouver plus de temps pour les travaux de commission, rendre ces travaux plus efficaces et agrémenter l'ensemble par des auditions et des concerts.

Parmi ces séances de travail que nous devons compléter il y a surtout celles des commissions pédagogiques et juniors : l'enseignement du solfège, les examens, les programmes C.M.F., les répertoires « petits ensembles instrumentaux » etc., les sujets sont trop vastes pour une heure ou deux heures de « commission ».

Notre Congrès Poitou-Charentes est prévu pour le 5 octobre prochain à Lencloître dans la Vienne.

Mais nous souhaitons le compléter par une réunion de travail le samedi après-midi, 4 octobre. Le thème en serait « l'Enseignement de la musique aux débutants » avec cet objectif : comment « faire » de la musique dès les premières leçons ; comment surtout la faire aimer. On pourrait prévoir un moment aussi pour discuter de l'organisation des examens, de leur cadence, de leur « esprit », peut-être aussi de la structure de nos écoles de musique. Un phénomène nouveau est apparu également ça et là : certains plans d'aménagement du temps scolaire dans les écoles primaires ont prévu que les associations locales pouvaient déléguer des professeurs ou animateurs intervenants en milieu scolaire avec l'accord des instituteurs (et des mairies pour le financement). L'objectif étant justement de faire aimer une activité sportive ou artistique aux enfants pour les aiguiller ensuite vers nos sociétés. La musique figure en bonne place parmi les activités proposées.

Bien sûr il ne sera pas question en un après-midi, le 4 octobre, d'épuiser tous ces sujets. Mais à partir de là on pourrait faire des projets de week-ends de travail sur des points précis et avec des professeurs compétents, selon les vœux des participants.

Musique contemporaine

Cette expression « contemporaine » est due à l'écriture d'avant-garde. Nous nous sommes attardés sur une œuvre de Philippe Boivin, un jeune compositeur, « Ouverture ».

Cette œuvre, nous l'avions programmée pour les concours des sociétés en division d'honneur, malheureusement, faute de préparation et d'information concernant cette facture, les sociétés d'honneur ne s'étaient pas présentées dans les concours. Nous avons voulu apporter à tous un rectificatif à cette conception de la musique contemporaine d'avant-garde, c'est ainsi que notre harmonie de Clichy-la Garenne, classée en Division d'Honneur, a mis en place et interprété, lors de son concert du samedi 22 mars, « Ouverture » de Philippe Boivin. Le compositeur a très aimablement coopéré avec l'harmonie et a donné toutes les indications nécessaires à une bonne interprétation de son œuvre.

Samedi matin, devant les stagiaires de notre Diplôme d'Aptitude pour l'Animation des Sociétés Musicales (D.A.S.M.). Philippe Boivin a tenu une conférence très technique.

Le samedi soir, au cours d'un concert où diverses œuvres furent présentées, nous avons entendu une interprétation d'« Ouverture » en concert. Des personnalités étaient présentes. M. Catoire, Maire de Clichy, M. Capdet, Maire adjoint, Président de l'Harmonie Municipale, M. Castelain, sous-chef de la Musique de l'Air. Nous avons noté tout particulièrement et avec le plus grand plaisir la venue de M. Camille Roy, Inspecteur Principal de la Musique à l'Action Musicale de la Direction de la Musique et de la Danse du Ministère de la Culture. Mme Burelli, Secrétaire de la Confédération Musicale de France assistait à ce concert. Nos stagiaires du D.A.S.M. s'étaient fait une joie d'être là.

Nous avons entendu cette œuvre fort intéressante et interprétée de telle façon que nous avons pu saisir les nuances, les expressions de tout ce qu'on voulait nous faire apprécier. C'était un travail d'orchestre remarquable et malheureusement le public était peu nombreux mais de qualité, et ce sont des applaudissements nourris qui ont salué la fin de l'interprétation.

Michel Prud'homme, Directeur de l'Harmonie, qui a dirigé l'œuvre, a fait une présentation empreinte de simplicité, de vérité du compositeur.

M. Camille Roy est ensuite venu sur la scène, il a donné son point de vue sur cette facture contemporaine d'avant-garde, sur l'« Ouverture », sur le compositeur et il a été salué par une ovation de bravos nourris et chaleureux.

La Confédération Musicale de France avait prévu d'organiser un stage de Musique Contemporaine pour le mois de juillet, malheureusement les conditions financières ne le lui permettaient pas et trop peu de postulants se sont manifestés ; elle a dû annuler ce stage mais ce n'est que partie remise car il aura lieu en 1987 et nous espérons bien voir y participer M. Michel Prud'homme, talentueux Directeur d'Harmonie, et ses musiciens.

Congrès régional

Cette réunion sera ouverte à ceux qui enseignent bien sûr, mais aussi aux musiciens et aux responsables des sociétés désireux de s'informer. Un dîner en commun clôturera cette première séance.

Mais la journée ne sera pas terminée pour autant. Un concert est prévu à 21 heures : avec l'harmonie, la chorale, le Club d'accordéons de Lencloître ; et peut-être une autre formation : musiciens que nous retrouverons le lendemain jour de l'Assemblée générale, au cours du repas de midi et en soirée.

Ainsi sur deux jours : Information et Plaisir Musical seront intimement liés ; les musiciens de la région, membres ou non des bureaux de nos sociétés, directeurs et professeurs de nos écoles de musique, viendront nous l'espérons, plus nombreux assister au congrès.

La rencontre avec « les autres » est toujours un moment privilégié qui permet toujours d'apprendre et de s'enrichir pour peu qu'au départ on y soit disposé.

Nous essaierons de joindre l'agréable à l'utile pour le plus grand bien de la musique.

Musiciens du Poitou-Charentes réservez vos dates des 4 et 5 octobre prochains.

Les VIe Assises du Mécénat

L'Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial, l'A.D.M.I.C.A.L., organisait le jeudi 22 mai 1986 les VIe Assises Nationales du Mécénat. Cette rencontre devait se clore par une intervention de M. François Léotard, Ministre de la Culture et de la Communication.

M. Jacques Rigaud, président de l'A.D.M.I.C.A.L., définissait ainsi le thème de ces Assises : « L'entreprise créatrice ». En effet, le mécénat d'entreprise est une idée qui fait son chemin dans notre pays, et l'A.D.M.I.C.A.L., qui existe depuis 1979, fait figure de pionnier et de défricheur de cette évolution culturelle. Cette association s'est donnée pour but de « développer et diffuser l'idée et la pratique du mécénat en France, d'être un lieu de rencontre entre le milieu économique et le milieu culturel, ainsi qu'un instrument de confrontation avec les expériences menées à l'étranger ». Ses moyens d'action sont l'information, la diffusion, l'édition, la promotion, l'échange.

Dans son allocution, le Ministre a souligné la progression parallèle dans notre société de deux grandes valeurs : l'entreprise et la culture, qui sont à présent reconnues par les Français comme des éléments essentiels de leur vie et de celle du pays. Cette donnée montre l'importance que le mécénat d'entreprise va prendre dans les années qui viennent. Ce processus est déjà bien engagé, et il va encore se développer. M. Léotard a rendu hommage à l'A.D.M.I.C.A.L. pour son action fondamentale dans ce domaine.

Le mécénat est devenu un élément essentiel de l'identité des entreprises qui le mettent en pratique. Certes, elles désirent ainsi valoriser leur image de marque, promouvoir leurs produits par une autre forme de publicité. Mais le mécénat s'oriente de plus en plus vers la recherche d'un véritable échange entre les entreprises et les créateurs autour d'un projet artistique ou culturel : de nouvelles motivations conduisent à un nouveau partenariat.

François Léotard et Jacques Rigaud ont tenu à préciser que le mécénat n'a pas vocation à remplacer l'Etat, ni à se substituer à lui. Cette pratique doit rester indépendante et libre. Mais l'Etat doit accompagner ce mouvement.

Le développement du mécénat permet de diversifier les sources de financement des projets artistiques et culturels : les pouvoirs publics, Etat et collectivités locales pourront ne plus être les seuls interlocuteurs financiers sur ce terrain. Selon le Ministre de la Culture et de la Communication, cette multiplication des partenaires constitue une garantie de plus grande liberté pour les créateurs, qui ne seront plus dépendants d'une source de financement unique.

M. François Léotard a souhaité qu'il soit mis en œuvre une déontologie du mécénat. Mécènes et créateurs doivent travailler en responsables : il ne s'agit pas pour le mécène d'être un simple distributeur d'argent, ni pour les artistes, créateurs, associations... d'encaisser passivement ces subventions. Le mécénat doit aider à mettre en place une politique culturelle et créatrice réellement concertée entre les partenaires. Cette pratique exige, de part et d'autre, travail et ouverture d'esprit, dynamisme et ambition. Le Ministre a défini le mécénat comme « l'association du risque et de l'art ».

Il est évident aujourd'hui que le mécénat constitue une grande chance pour notre pays. Les mécènes pourront donner à leur entreprise une dimension nouvelle. Tous les acteurs de la vie artistique et culturelle en France pourront trouver chez les mécènes des partenaires attentifs et motivés.

Il importe que chacun et que tous puissent saisir cette chance, pour pouvoir avancer encore dans le domaine de l'art et de la culture.

A.D.M.I.C.A.L. — Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial, 116, rue La Boétie, 75008 Paris, tél. : (1) 42-25-65-93.

QUARANTIEME FESTIVAL D'AVIGNON

Le Festival d'Avignon est subventionné par la ville d'Avignon, le Conseil général du Vaucluse, le Conseil général Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Ministère de la Culture et de la Communication : Direction du théâtre et des spectacles ; Direction de la musique et de la danse ; Service des Affaires Internationales ; Centre National des Lettres ; L'Association française d'Action Artistique (A.F.A.A.) ; le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il bénéficie du concours de la S.A.C.D. ; de la S.A.C.E.M. ; de France-Culture ; de l'Office de Tourisme d'Avignon.

Le Festival d'Avignon remercie la Caisse d'équipement des collectivités locales.

Renseignements : Festival d'Avignon, B.P. 92, 84006 Avignon.

PREMIERE BIENNALE D'ORGANOLOGIE DE PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR

Elle se tiendra les 27, 28 et 29 juin 1986 à Saint-Maximin (Var).

Renseignements auprès de l'agence Technique de l'Orgue, 2, place B.-Niollon, 13100 Aix-en-Provence. Tél. : 42-27-20-34.

FESTIVAL INTERNATIONAL D'HARMONIES DE BEZIERS

Les Harmonies dépendant des pays : Portugal, Luxembourg, Allemagne, Italie, Belgique et France qui seraient intéressées par une participation à ce Rassemblement International de Musique pour la période du 22 au 28 juin 1987, sont invitées à prendre contact ou à écrire à : M. Pierre Bouys, adjoint au Maire, Délégué aux Festivités, Hôtel de Ville, 34321 Béziers.

A.R.F.J.O.

L'Association Régionale pour la Formation des Jeunes Organistes organise depuis neuf ans des stages de vacances pour les organistes qui veulent parfaire leur technique tant au plan de l'interprétation du répertoire pour orgue que de l'accompagnement des chants.

Du 10 au 20 juillet 1986, une session régionale aura lieu à Aubenas (Ardèche), avec la participation de Pierre Perdigon.

Vous pourrez obtenir des renseignements auprès de M. Rémy Fombon, 111, rue Francis-de-Pressensé, 69100 Villeurbanne. Tél. : 78-93-37-69.

A.F.F.I.M.

L'Association Française des Festivals Internationaux de Musique a tenu son Assemblée Générale le 15 avril à l'Unesco.

La brochure 1986 comportant les programmes des vingt festivals membres a été présentée. On peut se la procurer au Secrétariat de l'A.F.F.I.M., 2 d, rue Isenbart, 25000 Besançon. Tél. : 81-80-73-26.

STAGE MUSICAL DE PERFECTIONNEMENT ET STAGE DE CHANT CHORAL A ALBI

Lundi 21 juillet, Cathédrale Sainte-Cécile, à 21 heures : Ensemble orchestral de Paris, Michèle Pena, Alexandra Papadjiakou, Jean-Pierre Wallez, direction et soliste. Vivaldi : « Les Quatre Saisons » ; Pergolèse : « Stabat Mater ».

Mardi 22 juilet, Palais de La Berbie, à 21 heures : Astor Piazzola : « Tango Contemporain ».

Mercredi 23 juillet, Eglise Saint-Salvy, à 21 heures : Ensemble A Sei Vocci « L'Art Sacré » de Josquin des Prés.

Jeudi 24 juillet, Palais de La Berbie, de 18 h 30 à 23 heures, Buffet campagnard : Jean-Pierre Wallez, violon, Arto Noras, violoncelle, Pierre Barbizet, piano. Schubert, Brahms, Ravel, Franck.

Vendredi 25 juillet, Palais de La Berbie, à 21 heures : « Musicodrame ». Liszt, Satie, Poulenc, Ohana, Darasse.

Samedi 26 juillet, Palais de La Berbie, à 21 heures : Brahms, Trio pour violon, cor et piano ; Schubert, Quintette « La Truite », par les professeurs de l'Académie d'été.

Lundi 28 juillet, Palais de La Berbie, à 21 heures : Récital du violoniste Yoshio Unno, avec Mariko Horie, piano. Mozart, Brahms, Prokofiev, Ysaye, Stravinsky.

Mardi 29 juillet, Cathédrale Sainte-Cécile, à 21 heures : Chœurs et ensemble de cuivres de l'Académie d'été, José Aquino, direction. Gabrieli, Purcell.

Jeudi 31 juilet, Palais de La Berbie, à 21 heures : Finlandia Sinfonietta. Thomas Jensen, flûte. Gabriel Cattand, récitant. Jean-Pierre Wallez, direction. Haydn : « Concerto pour flûte » ; Symphonie « la Reine » ; « Les Sept Dernières Paroles du Christ ».

Vendredi 1er août, Palais de La Berbie, à 21 heures : Le Quatuor Viotti. Philippe Pierlot, flûte. Daniel Arrignon, hautbois. Michel Denize, basson. Richard Vieille, clarinette. Mozart : Quatuor avec flûte ; quatuor avec hautbois ; Quintette à cordes ; Quintette avec clarinette ; Sonate pour basson.

Dimanche 3 août, Cathédrale Sainte-Cécile, à 21 heures : Orchestre et Chœurs de l'Académie d'été. Jean-Pierre Wallez, direction. Mozart : Symphonie « Prague », Requiem pour soli, chœurs et orchestre.

Pour tous renseignements, s'adresser : Festival de Musique d'Albi, Palais de La Berbie, Place Sainte-Cécile, 81000 Albi.

FESTIVAL DE MUSIQUE 1986 EN BOURBONNAIS

Du 27 juillet au 31 août 1986, 20e Festival de Musique en Bourbonnais. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Cacheux, Châteloy, 03190 Herisson.

De notre Fédération

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,
Chers collègues,

Le Conseil d'Administration de la Fédération Musicale de la Région Centre, qui regroupe 420 sociétés musicales, chorales et écoles de musique de notre Région Administrative, m'a mandaté, à l'unanimité, pour présenter à la tribune de notre congrès nos réflexions et suggestions sur l'enseignement du solfège en milieu rural, en particulier, et sur l'organisation des examens d'élèves de fin d'année.

Depuis deux ans, la C.M.F. a établi un nouveau programme de formation musicale sans avoir donné aux Fédérations des ordres précis en ce qui concerne son application. Cette absence d'échéancier et de contrôles de la part de la C.M.F. entraîne dans nos différentes régions des disparités importantes que l'on peut ainsi traduire.

Il existe :
— des Fédérations qui appliquent intégralement la réforme à tous les niveaux ;
— des Fédérations qui échelonnent son application en introduisant chaque année un nouveau degré C.M.F. en commençant évidemment par les niveaux débutants ;
— des Fédérations qui s'inspirent de la réforme mais qui modulent d'une manière assez sensible l'enseignement et les épreuves d'examen ;
— des Fédérations qui veulent ignorer totalement la réforme.

Parmi ces dernières, des Fédérations très importantes. Cet état de fait ne doit plus durer. Pour le renom de notre C.M.F. et pour imposer une crédibilité aux diplômes que nous décernons, il est temps d'y mettre bon ordre. Que dirait-on de l'Education Nationale si le niveau et le programme des examens étaient différents suivant les académies ?

Il est nécessaire de faire le point sur ce qui est pratiqué dans chaque région. Toutes les Fédérations étant représentées au Conseil d'Administration de la C.M.F., il est facile de connaître :

1) La situation exacte de l'enseignement du solfège et avoir connaissance des épreuves imposées aux examens.
2) Les griefs formulés sur les nouveaux programmes et les difficultés rencontrées pour leur enseignement.
3) Les difficultés qui existent pour faire passer les examens suivant le programme C.M.F.

La position de la Fédération Musicale de la Région Centre est la suivante : l'application au nouveau programme est souvent difficile pour les raisons suivantes :

1) Manque d'instructeurs qualifiés :

Notre Fédération, comme toutes les Fédérations adhérentes à la C.M.F., est composée, d'une part, de sociétés musicales de grandes villes, de cantons et de bourgs formant elles-mêmes leurs élèves et, d'autre part, d'écoles de musique municipales ou privées.

Il en résulte une grande disparité dans l'enseignement.

En général, les écoles de musique sont bien structurées et possèdent un corps d'enseignants professionnels qualifiés tandis que, dans les sociétés rurales, les cours sont assurés le plus souvent par des musiciens bénévoles. Ces instructeurs, malgré leur dévouement exemplaire, auquel il faut rendre hommage, ne sont pas formés à cette nouvelle pédagogie et de

Vers l'entente

« On a beaucoup parlé ces dernières années d'un antagonisme entre la C.M.F. et la F.N.U.C.M.U. ; il est vrai que les deux Fédérations n'ont pas toujours entretenu les contacts qui doivent exister entre deux organismes de cette importance, dès lors qu'ils travaillent sur une matière commune avec des objectifs comparables.

Mais c'est maintenant chose faite, et les démarches tendant à travailler ensemble sont désormais amorcées.

A ceci, plusieurs raisons :

— nécessité d'une cohérence pédagogique dans les structures de l'enseignement musical spécialisé,
— parler d'une même voix — et la faire entendre — devant les instances du pays et aux différents niveaux des pouvoirs de décision,
— affirmer la nécessité, sur le plan national, de l'existence des structures culturelles associatives seules représentatives des acteurs de la vie musicale du pays,
— entretenir, aux différents échelons locaux, le contact direct avec les élus, sans subir la contrainte des organismes para-administratifs qui constituent souvent un passage obligé.

Pour ces quatre raisons essentielles — mais il y en a d'autres — la C.M.F. et la F.N.U.C.M.U. travailleront dès la prochaine année scolaire dans le sens de réalisations communes, tout en recherchant la meilleure position, de nature à préserver leur identité respective.

C'est la condition indispensable à l'expression comme à la garantie d'une véritable démocratisation de la vie musicale française. »

Maurice GEVAUDAN
Président de la
F.N.U.C.M.U.

Régionale du Centre

plus, pour la plupart, ils ne connaissent pas le clavier indispensable à ce nouvel enseignement.

2) Un manque de crédits :

L'application des nouveaux programmes nécessite la création de classes nouvelles, en particulier D1 pour les enfants de 6 ans, D2 pour ceux de 7 ans et l'allongement de la durée des cours, 1 heure et demie au lieu de 1 heure, ce qui entraîne, pour les associations qui emploient des enseignants professionnels, une augmentation des salaires et charges sociales.

Qui va équilibrer ce budget supplémentaire ?

Les subventions ne sont pas extensibles à souhait. Il reste à envisager une participation pécuniaire plus importante des parents qui est déjà dans certains cas assez élevée. Nous risquons de nous diriger vers un enseignement musical réservé aux enfants des familles aisées.

3) Etude d'un instrument à vent :

La réforme permet aux enfants de commencer leur formation musicale à l'âge de 6 ou 7 ans (C.P. ou C.E.1). L'étude d'un instrument à vent, but essentiel de nos harmonies, ne peut débuter que vers 9 ou 10 ans. L'enfant doit donc attendre 2 ou 3 ans avant de commencer l'apprentissage de l'instrument. Cette longue attente peut être la cause de l'abandon de l'étude de la musique.

4) Examen de fin d'année :

Pour conserver tout le sérieux à nos examens et afin de comparer les élèves des différentes écoles ou sociétés musicales, il est souhaitable de les regrouper dans un même centre d'examen.

C'est ainsi que les membres du jury, tous bénévoles, ne disposant que d'une demi-journée, ont à passer plusieurs centaines de candidats. Le nombre d'épreuves imposé en formation musicale (7 ou 8) rend leur tâche impossible et notre Fédération demande de réduire le nombre de tests de fin d'année.

La C.M.F. n'a jamais donné d'instructions pour décerner les récompenses. Quelle note faut-il pour obtenir une 1re mention ?

Pour les morceaux imposés en instrument, un progrès a été réalisé mais des remarques ont été faites cette année :

— éviter d'imposer un morceau faisant partie d'un recueil, le coût de la partition est trop élevé ;
— essayer d'imposer, dans une même division, des morceaux ayant des difficultés comparables pour des instruments différents.

En conclusion, nous pensons que la formation musicale en général et en milieu rural en particulier doit être le souci majeur de notre Confédération. De la valeur de notre enseignement dépend l'avenir de nos sociétés et notre image de marque auprès des Ecoles Nationales et des Pouvoirs Publics.

Il faut à tout prix, comme à l'Education Nationale, uniformiser notre enseignement et nos examens. L'anarchie actuelle ne doit plus durer.

La normalisation ne se fera qu'avec le concours efficace et sans sectarisme de chaque Fédération. Nous devons dispenser un enseignement de qualité sans pour cela essayer de rivaliser avec les Ecoles Nationales de Musique et les établissements agréés.

Les enfants des cantons et des bourgs ne doivent pas être défavorisés par rapport à ceux des villes. Des structures sont à mettre en place dans chaque établissement pour aider l'enseignement musical dans nos sociétés rurales.

A ce sujet, dans certains départements de notre Fédération, l'Indre, le Loir-et-Cher, le Loiret, des instructeurs itinérants sont déjà en place et donnent entière satisfaction. Les trois autres départements de notre Fédération établissent actuellement un dossier qui sera présenté au Conseil Régional et aux différents Conseils Généraux pour solliciter leur aide pécuniaire.

Nous pensons que si des démarches identiques sont faites par toutes les Fédérations avec l'appui de la C.M.F., nos chances de réussite seront beaucoup plus grandes.

Notre devise est donc :
Oui à la réforme de l'enseignement du solfège mais à la condition que toutes nos sociétés aient les moyens de l'appliquer.

Il ne faut pas lancer en avant quelques privilégiés et laisser le gros de la troupe à la traîne. Nous devons avancer tous ensemble.

C'est une œuvre exaltante et de longue haleine.

Nous souhaitons que nos propos soient entendus, c'est le vœu unanime des six Unions Départementales de la Fédération Musicale de la Région Centre.

André GUILLEMAIN.

RENDEZ-VOUS
AU PAYS BASQUE
DU 29 AOUT AU
7 SEPTEMBRE 1986
POUR
LA MUSIQUE
EN COTE BASQUE

Renseignements pour tous les concerts à partir du 1er juin au

(16) 59-51-19-95

39e FESTIVAL DE MUSIQUE DE BESANÇON ET DE FRANCHE-COMTÉ

Aura lieu du 30 août au 26 septembre 1986.

Pour tous renseignements, contacter :

— soit Jeanine Dallavalle, attachée de Presse, 14, rue Popincourt, 75011 Paris. Tél. : (1) 48-05-38-84 ;

— soit le secrétariat général du Festival, 2 d, rue Isenbart, 25000 Besançon. Tél. : 81-80-73-26.

HARMONIE 1986

Du 4 au 10 août 1986 :

10e rencontres estivales à Gourdon-en-Quercy.

Un stage musical sera consacré à la Musique d'Harmonie.

Pour tous renseignements, s'adresser au Comité d'Animation Culturelle de Gourdon-en-Quercy, B.P. 60, 46300 Gourdon.

ASSOCIATION FRANCE-U.R.S.S.

5e Stage d'interprétation de Musique Russe et Soviétique, à Sarlat (Dordogne), du 13 au 27 juillet, l'Association France-U.R.S.S. propose cinq disciplines : violon, alto, violoncelle, Musique de Chambre et Contrebasse, sous la direction de Professeurs du Conservatoire Supérieur de Moscou.

Pour tous renseignements, s'adresser : Association France-U.R.S.S., 61, rue Boissière, 75116 Paris, tél. : (1) 45-01-59-00, ou F.N.A.P.E.C. La Colombière, 69370 Saint-Didier-au-Mont-D'Or.

Stage d'orchestre

Un très important stage d'Orchestre nous est parvenu trop tard pour que vous puissiez effectuer vos inscriptions.

Nous tenons cependant à vous le signaler.

Cordes, vents, percussion à Châtellerault (Vienne), du 20 au 27 juillet inclus, organisé par : Fédération Musicale de la Vienne et C.G.Y., 13, route de Toucy, 89000 Auxerre.

Directeur du stage : Philippe Dulat, compositeur, chef adjoint de la Musique des Gardiens de la Paix.

Encadrement pédagogique : professeurs diplômés et issus d'Orchestres Professionnels (Garde Républicaine, Gardiens de la Paix, etc.).

Programme :

— travail en Orchestres à corde, Orchestre Symphonique et Orchestre d'Harmonie ;

— deux concerts publics en fin de stage.

Niveau instrumental : de Préparatoire 2 à Supérieur.

Pour tous renseignements, écrire ou téléphoner à : C.G.Y. (Cercle Guitaristique de l'Yonne), 13, route de Toucy, 89000 Auxerre, tél. : 86-52-05-89.

HJ/BI Poste 255

A ANGERS, le 05 [illegible] 1986

N° [illegible] /6°RG/COL/OA

Clt : 0-08

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Stationné à ANGERS dpuis 1894, date de sa création, le 6° Régiment du Génie possède dans ses rangs une musique militaire qui est constituée essentiellement de jeunes appelés du contingent originaires des Pays de Loire.

Aussi, avons-nous eu l'idée de regrouper le temps d'un instant les harmonies et fanfares des Pays de Loire.

Ce sont 34 formations et 1 400 musiciens des cinq départements de la région, correspondant à une division militaire territoriale, qui ont donné leur accord pour participer à cette rencontre et que nous avons dénommé le 1° festival des harmonies et fanfares des Pays de Loire.

Sans esprit de compétition et avec pour seul objectif de réunir des hommes autour d'une même passion, la musique,les formations se produiront tour à tour le 21 juin sur le stade du régiment à ANGERS entre 13 H 30 et 18 H 30 sans interruption sur les trois podiums mis en place pour la circonstance.

Les réponses spontanées des sociétés participantes démontrent le plaisir des musiciens qui les composent de se rencontrer mais aussi expriment la reconnaissance envers les formations musicales militaires dans lesquelles les jeunes du contingent ont pu perfectionner leur art.

Cette première rencontre constituera par son ampleur même un évènement régional. Pour cette raison je me fais un devoir de vous en informer, souhaitant que vous pourrez apporter votre concours à l'objectif que nous nous sommes assignés avec Monsieur FERNANDE, chef de la musique du 6° Génie, de faire partager au plus grand nombre l'amour de la musique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Lieutenant-Colonel LAGUERIE
Commandant le 6° Régiment du Génie

à Monsieur le Rédacteur en Chef
Confédération Musicale de France
121, rue Lafayette
75010 PARIS

Journal de la Pratique Musicale des Amateurs

édité par la Confédération Musicale de France

121, rue La Fayette 75010 PARIS

Tél. (1) 48.78.39.42

Ce Journal est votre Journal !
Il doit être lu par tous les musiciens !

Informations :

* d'intérêt général, * des petites annonces,
* nos manifestations,

ainsi des informations concernant la S.A.C.E.M., l'O.F.A.J., etc.

Enfin, les pages réservées à nos fédérations et que nous appelons "Promenade à travers nos Régions". Ce sont des comptes rendus qui nous intéressent tous. Ils reflètent la poésie de la vie régionale.

Le Journal est publié à raison de 7 numéros par an, s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le prix de l'abonnement est à ce jour de 85 F.

Abonnez-vous !
Faites abonner vos amis !

Aidez-nous à ce que ce journal soit partout sur les pupitres, non seulement de nos musiciens, mais de tous les amateurs de musique !

XXXIes NUITS DE LA CITADELLE

A Sisteron, du 18 juillet au 24 août 1986. Certains Festivals se consacrent uniquement au Théâtre, à la Musique, à la Danse, au Lyrique, voire à une époque, à une école, à un style ou encore à un instrument seul. Les Nuits de la Citadelle, depuis trente et un ans, privilégient leur caractère pluridisciplinaire.

En effet, Sisteron s'est donné pour tâche généreuse d'offrir Théâtre, Danse, Poésie, Musique et Arts Plastiques afin de répondre aux souhaits d'un public appartenant à une région quelque peu défavorisée sur le plan culturel : Les Alpes-de-Haute-Provence.

Renseignements :

— Sisteron : Florence Dasque, tél. : 92-34-00-36.

— Paris : La Maison des Festivals, tél. : 42-61-08-40.

HUITIEMES RENCONTRES DE LA CHANSON EN PROVENCE

La Sainte-Baume, du 3 au 12 août 1986, organisée par le Centre de Rencontre et d'Animation par la Chanson, 46, rue Sainte-Victoire, 13006 Marseille. Tél. : 91-81-39-97.

Abonnez-vous, faites abonner vos sociétés !

Ministère de la Culture et de la Communication

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCES D'EMPLOIS

Avis de vacance d'emplois de professeur dans les écoles de musique classées par l'Etat conservatoires nationaux de région ou écoles nationales de musique.

Sont déclarés vacants dans les écoles de musique classées par l'Etat conservatoires nationaux de région ou écoles nationales de musique les postes de professeurs ci-après :

Saint-Nazaire

Seize heures : violon.
Seize heures : formation musicale.
Seize heures : piano.

Colmar

Seize heures : clarinette.
Seize heures : alto.
Seize heures : violoncelle.
Seize heures : violon.

VALENCIENNES

Seize heures : formation musicale.

LYON

Seize heures : cor.

CHARTRES

Seize heures : flûte traversière.

BEZIERS

Seize heures : violon.

BESANÇON

Seize heures : violon.

STRASBOURG

Seize heures : guitare.

Les demandes devront parvenir à la mairie intéressée dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au « Journal officiel » de la République française.

Les candidats devront également informer la Direction de la Musique et de la Danse (bureau de formation), 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, du poste sur lequel ils auront été recrutés.

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI DE DIRECTEUR

Avis de vacance d'emploi de directeur dans les écoles de musique classées par l'Etat conservatoires nationaux de région ou écoles nationales de musique.

Un poste est déclaré vacant à l'école nationale de musique de Saint-Nazaire : 16 heures, directeur.

Les demandes devront parvenir à la mairie intéressée dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au « Journal officiel » de la République française.

Les candidats devront également informer la Direction de la musique et de la danse (bureau de la formation), 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, du poste sur lequel ils auront été recrutés.

Avis de vacance d'emplois de professeur dans les écoles de musique classées par l'Etat conservatoires nationaux de région ou écoles nationales de musique.

Mont-de-Marsan
Formation musicale : 16 heures
saxophone : 16 heures.

Bordeaux
Alto : 16 heures.

Meudon
Flûte traversière : 16 heures.

Reims
Basson : 16 heures
cor : 16 heures
formation musicale : 16 heures
violon : 16 heures
percussions : 16 heures
chant : 16 heures.

13e SALON INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE

2e SALON DE LA MUSIQUE CLASSIQUE

DU 16 AU 21 SEPTEMBRE 1986
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE

PETITES ANNONCES Cmf

Offre d'emploi

L'Isle-Jourdain (32600) recrute par voie de concours, professeur (tous bois et cuivres) pour école de musique devant aussi assurer la direction de l'harmonie 1re division et des cours aux écoles (25 heures) à assurer. Indices bruts 340-474 prise de fonctions début janvier 87. La sélection se fera d'abord sur dossiers puis sur épreuves. Pour les candidats présélectionnés ils seront convoqués en septembre. Envoyer C.V., avant le 1er août 1986, à M. le Président, Société philharmonique de l'Isle-Jourdain 32600.

Les Forces Royales Air Marocaines sont intéressées par le recrutement de professeurs de musique qualifiés dans les spécialités suivantes :
— flûte ;
— hautbois ;
— clarinette ;
— basson ;
— saxophone ;
— cor ;
— trompette ;
— percussion ;
— contrebasse à cordes.
Ces postes conviendraient aux musiciens militaires retraités. Les candidats intéressés sont invités à adresser leur C.V. et prétentions salariales à l'adresse suivante : M. Jean-Charles Biondi, Directeur de la Musique des F.R.A., 1re B.A.F.R.A. (B.P. 1002), Rabat (Maroc).

Ville des Sables-d'Olonne (Vendée) recrute à compter du 1er juin 1986, un chef de musique pour son harmonie, responsable de l'école municipale de musique. Emploi stable, indice de traitement des directeurs des écoles nationales de musique, moins 20 %. Adresser curriculum vitae, diplômes et références, à M. Jean Jeannier, 87, rue du Palais, 85100 Les Sables-d'Olonne.

Recherchons dans chaque région de France, artisan ou particulier pouvant assurer S.A.V. instruments à vent, cuivres et bois. Ecrire Clairmusic, 21 bis, rue du Simplon, 75018 Paris. Tél. : (1) 42-64-06-20.

Ville de Montluçon (Allier) recrute pour son école nationale de musique, pour la rentrée 1986-1987 :
— 1 professeur de formation musicale (16 heures),
— 1 professeur de violoncelle (16 heures),
— 1 professeur de piano (16 heures),
titulaires du certificat d'aptitude ; candidatures à adresser à M. le Maire de Montluçon, B.P. 328, 03109 Montluçon Cedex, avant le 30 juin 1986.

Société musicale Vichy et Bellerive recrute directeur pour harmonie et batterie. Adresser candidatures et C.V. à M. Bidet, 13, rue de Paris, 03200 Vichy. Tél. : 70-98-34-37.

Harmonie ville 8.000 habitants, école musique fédérale recherche chef pour direction harmonie. Ecrire à M. Dago Jean, 59, avenue Gambetta, 36300 Le Blanc.

La Batterie-Fanfare de la Société Musicale de Dourdan (Essonne) recherche professeur pour cuivres et percussions. Pour tous renseignements, tél. : (16-1) 64-59-83-47.

Demande d'emploi

Trompettiste, prof., prix C.N.R., expér. cherche place prof. tromp., chef mus. magasin, mus. orches. variété, région Sud-Est, Bouches-du-Rhône et région voisine. Tél. : 90-56-15-17.

Professeur diplômé de l'école normale de musique de Paris, prix de C.N.R. expérience. Recherche poste de professeur de guitare (école ou conservatoire de musique) dans les départements suivants : Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Alpes-de-Hautes-Provence, Herault. Arnaud Sans, 6, place Evariste-Gras, 13600 La Ciotat.

Elève au Conservatoire Supérieur de Musique de Paris, recherche poste comme professeur de percussions, piano ou solfège. Ecrire au journal sous n° 228.

Trompette solo, Garde Républicaine, libéré juin 87, 1er prix Paris cornet trompette. Professeur diplômé d'Etat, cherche harmonie à diriger Paris ou proche province. Pour me joindre écrire à André Garreau, 14, rue Albert-Schweitzer, 91230 Montgeron. Tél. : (1) 69-40-33-27.

Organiste Paris, professeur avec C.V., sérieux, cherche poste de direction, école de musique. Région Paris ou région Tours. Tél. : (1) 39-35-14-15, le soir.

Pianiste, organiste et claveciniste de haute culture musicale et intellectuelle avec grande expérience pédagogique en France et étranger souhaiterait enseigner de nombreuses disciplines dans une école municipale de musique ou la diriger. France entière, Bretagne et pays de Loire préférés. Ecrire au journal sous n° 227.

Flûtiste recherche poste pour rentrée 1986-1987. Expérience d'enseignement en école nationale. Tél. : 48-97-43-06. Mlle S. Boyer, 5, villa Gagliardini, 75020 Paris.

Cse retraite cherche place chef fanfare harmonie. Sérieuses références pour sept. 86, région Sud-Est. Ecrire M. Connesson, 49260 Saint-Macaire-du-Bois. Tél. : 41-52-25-55.

Directeur école municipale de musique titulaire compositeur, recherche par concours ou mutation direction école bon niveau. Ecrire au journal sous n° 226.

1er Prix conserv. clarinette étudie toutes propositions « Création école de musique ». Prox. région Pyrénées-Atlantiques. Ecrire au journal sous n° 221.

28 ans : 1ers prix de cornet et trompette du C.N.R. Lille ; diplôme d'Etat de prof. adjoint de Trompette en cons. ; Bac + 2. Exp. harm. En honneur : 12 ans ; exp. dir. harm. école municipale : 3 ans. Cherche poste prof. titulaire ou adjoint de Trompette en C.N.R., école nat., école de musique agréée. Bruno Depecker, 48, rue de la Paix, 59430 Saint-Pol-sur-Mer. Tél. : 28-64-13-42.

Prix Versailles, ex solo orch. Lyon, titulaire D.E., cherche poste trompette temps complet, étudie propositions. Tél. : (1) 43-77-65-85.

PAYABLES D'AVANCE, CONFORMEMENT AU TARIF CI-APRES :

NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1er FEVRIER 1986

De 1 à 5 lignes	91,00 F
De 6 à 10 lignes	166,00 F
De 11 à 15 lignes	256,00 F
De 16 à 20 lignes	350,00 F
Plus de 20 lignes, la ligne supplémentaire	10,00 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises, la ligne comporte 32 caractères, signes ou espaces. **En aucun cas, les Petites Annonces ne doivent comporter de prix.**

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous double enveloppe : une, adressée au Journal de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 Paris, l'autre timbrée et sans mention d'adresse, mais portant le numéro de l'annonce, à l'intérieur de la première.

Les enveloppes non timbrées en seront en aucun cas transmises.

Veuillez inscrire votre petite annonce dans un cadre dont modèle ci-dessous : **une lettre, signe ou espace par case,** en majuscules. Merci.

Votre adresse :

Trompettiste 1er prix C.N.S.M. Paris 83, cherche poste dans école de musique, région indifférente. Tél. : 31-52-18-22 ou 31-84-59-49.

Prof. percussion médaille or CNR, 1er prix de solfège pratiquant éveil et initiation musicale, méthodes actives, 4 ans expér., étudierait toutes propositions emploi, même itinérant, rég. indif., recherche également direction batterie fanfare ou école de musique région rurale. Tél. : 91-43-23-57 ou écrire sous n° 225 au journal.

Occasions

Ach. trombone basse double noix indépendantes, cuivre rouge. Giot. 74, rue Pasteur, Aiglemont, 08090 Charleville-Mézières. Tél. : 24-33-13-79, apr. 19 heures.

Vends trombone basse Bach 50 B, étui, bon état. Saxophone baryton Selmer Mark VI, neuf, étui. Trompettes occasions diverses. Prix intéressants. Tél. : 78-38-20-47.

Vends 60 calots bleu, bordure jaune, très bon état, tél. : 75-34-94-70. M. René Faure, président musique de Satillieu, 18, quartier du Faure, 07290 Satillieu, tél. après 18 heures.

Harm. vends 75 tenues, comprenant : costumes couleur brique, à galons et boutons jaunes, képis assortis, plumets blancs et cravates vertes, excellent état. Prix intéressant. Roger Thibert, 5, rue Claude-Perry, 71100 Chalon-sur-Saône. Tél. : 85-48-13-59, après 19 heures.

Vends basse Sib, 5 pistons, marque Courtois, état excellent. Tél. : 77-90-68-25 ou 77-90-53-52.

Affaires exceptionnelles. Instruments Bach-Schilke-Yamaha-Selmer-Courtois, état neuf. A vendre, prix intéressant. S'adresser Pierre Dutot, tél. : 31-52-18-22.

Vends tuba Melton Fa 4/4, 6 paletes, parfait état. Guillemin Jean-Jacques, 10, avenue Jean-Moulin, 90110 Rougemont-le-Château. Tél. : 84-23-74-64.

Vends grosse caisse, servi un mois, avec ou sans cymbales, cause cessation, prix à débattre. Tél. : 25-21-20-67.

Vends 1 cor d'harmonie Fa-Sib « Alexander », verni en très bon état. 1 bugle « Monopole » Couesnon, verni très peu joué. Ces deux instruments sont en valise. S'adresser M. Marcel Fade, 35, avenue de La Fontenelle, 88100 Saint-Dié.

Cause retraite, cessation de production et liquidation des stocks, a profiter de suite, genres très variés : harmonies, fanfares, symphonique. Demander la liste des œuvres et des conditions très exceptionnelles. Gilbert Layens, 28, avenue du Général-Leclerc, 17320 Marennes. Anciennes publications musicales maritimes.

A vendre, prix intéressant à débattre, Tuba basse MI B avec étui. Tél. après 18 heures : 46-77-24-00. Juillet-août, tél. : 75-87-22-13.

Société musique, vend cinquante costumes bleu marines, avec fourragère, épaulette, bon état, photo sur demande. Tél. : 75-07-33-96, le soir.

Affaires exceptionnelles, instruments Bach, Schilke, Yamaha, Selmer, Courtois. Etat neuf. A vendre, prix très intéressant. S'adresser Pierre Dutot. Tél. : 31-52-18-22.

Vends tuba ut, 6 pistons, Couesnon argenté, valise très bon état, prix intéressant. J.-P. Comoy, Villard-Saint-Sauveur, 39200 Saint-Claude. Tél. : 84-45-51-48.

Recherchons la quatrième partie de la méthode pour trombone d'André Lafosse, serions reconnaissants à toute personne en possession de cette œuvre de se mettre en rapport avec M. Louis Patoux, 73, chaussée Brehaux, 62240 Desvres.

Divers

Le comité des fêtes de Charlieu organise comme chaque année ses fêtes de septembre. Cherche musique de 1re divison pour les 13 et 14 septembre 1986 qui serait intéressée de faire une sortie musicale dans notre région pour défilés et concerts ; repas et hébergement assurés.
Pour tout renseignement écrire au secrétaire de l'harmonie de Charlieu, J.-C. Lomet, « Les Salamandres », La Croix-Leigne, Chandon 42190 Charlieu. Tél. : 77-60-17-17.

Hautboistes-cors anglais, afin que votre anche conserve vigueur et sonorité (et vos votre sérénité) équipez-là du régleur B-G « le Crabe », notice complète par enveloppe timbrée à votre adresse, envoyée à : Bouche Gabriel, 36, rue Carnot, 69190 Saint-Fons.

L'harmonie de la fac des sciences d'Orsay plus connue sous le nom d'Afreubo (1re division) recrute musiciens tout âge, toute taille, tout poids, tout sexe. Ambiance très décontractée, non conventionnelle, concerts-gags, humour fortement apprécié. Répétitions : lundi, 20 h 30, amphi H3, bâtiment 333, faculté d'Orsay (91), contact : J.-F. Paganini, tél. : (1) 45-79-20-65.

Vends pour fanfares, 1 lot de partitions pour groupe de 25 à 30 musiciens, pas red. ouvertures pour division 3e/3e et recueils Lyre de France, 3 collections complètes. Ecrire journal n° 224.

Dispcnible en sept., La Petite Méthode Bleue pour flûte traversière s'applique de façon logique et motivante à donner une solide formation de base aux enfants. Elle facilite considérablement le travail des professeurs. Pour tous renseignements, Bellenoue, place Orion, 39140 Bletterans. Tél. : 84-85-07-97.

H.M.M.O.

60, rue Racine, 59100 ROUBAIX

☎ 20-70-79-31

REPRESENTATION EXCLUSIVE POUR LA FRANCE

des Editions
KENDOR
(U.S.A.)

— Orchestre d'Harmonie
— Grande Formation de Jazz
— Petite Formation de Jazz
— Orchestre Symphonique
— Orchestre à Cordes
— Ensembles et Solos
— Méthodes Diverses

Catalogue et documentation sur simple demande (préciser impérativement les fonctions exercées).

LYON MUSIQUE

des musiciens au service des musiciens

Direction : **Paul PROUD**

1er prix unanimité du Conservatoire de Lyon
ex-musicien
de la Musique des Equipages de la Flotte
Directeur d'Harmonie

5, cours Gambetta - 69003 LYON
Tél. : (16) 78-60-54-07

« TOUTE LA MUSIQUE »
instruments et librairie musicale

ATELIER DE REPARATION
SPECIALISTE DES INSTRUMENTS A VENT

Notre Président de Franche-Comté, Daniel Zemp, nous communique : « Notre Fédération a la chance d'avoir deux groupes de grande renommée qui sont actuellement parmi les seuls à être agréés sur le plan national : le Quatuor de Saxophones « A Piacere » et le Quatuor d'Anches « Aulodia ». Nous publions ci-dessous des renseignements concernant ces deux très belles formations musicales. »

A PIACERE :
Quatuor de Saxophones

AULODIA :
Quatuor d'Anches

Le Quatuor de Saxophones « A Piacere », créé par Jean-Pierre Caens en 1977, est deux fois lauréat du Concours International de Musique de Chambre de Martigny (Suisse) : Prix Spécial de la Fondation Gianadda en 1981, deuxième Grand Prix en 1982.

La littérature pour quatuor de saxophones a su promouvoir les qualités propres à cette famille instrumentale : richesse de sonorité, virtuosité, grande variété de sa dynamique sonore...

Mais le souci de « A Piacere » dépasse — et de loin — la simple démonstration de ses possibilités techniques. Sans sectarisme aucun, il est constamment à la recherche du « beau » et du « vrai » sous toutes ses formes. Ainsi son répertoire, extrêmement vaste, couvre-t-il aussi bien les musiques anciennes (Moyen Age, Renaissance), classique, romantique et moderne que la musique dite légère, le jazz écrit, sans oublier bien sûr la musique contemporaine.

« A Piacere » est constitué de : Jean-Pierre Caens, Saxophone soprano ; Jean-Marc Larche, Saxophone alto ; Philippe Bouveret, Saxophone ténor ; Claude Gallorini, Saxophone baryton.

Le Quatuor d'Anches « Aulodia », lauréat du Grand Concours International de Musique de Chambre de la Ville de Paris en 1981, est une formation originale par la présence du Saxophone, qui ajoute de façon inattendue mais très réussie une touche de chaleur à la sonorité du trio d'Anches traditionnel.

Aulodia a la volonté d'aborder tous les répertoires, depuis les origines de la Musique polyphonique, savante, jusqu'à la musique de genre et les dernières recherches contemporaines.

Les quatre solistes sont : Gilles Pomorski, Clarinette ; Jean-Chantal Hoebeke, Basson ; Jean-Pierre Boutte, Hautbois ; Jean-Pierre Caens, Saxophone.

Ces deux groupes, constitués de musiciens lauréats de nombreux prix nationaux et internationaux, suite à une inspection du Ministère des Affaires Culturelles, sont désormais agréés sur le plan national.

Le principe des **missions** donne la possibilité aux organisateurs d'engager les artistes à des **conditions financières particulièrement réduites.** En effet, pour une action précise, quelle qu'elle soit, mais non limitée à un concert isolé, le Ministère de la Culture, sur acceptation du dossier de projet, financera le coût pour environ 40 % du montant global (le reste étant couvert par les entrées et l'aide de un ou plusieurs sponsors privés ou publics : Conseil Régional, Municipalités, etc.).

Les actions musicales ne se limitent pas aux seuls concerts traditionnels. Elles s'étendent à des formes aussi variées que les stages pédagogiques, les concerts scolaires, les concerts conférences, créations et diverses animations ainsi que présentations d'instruments.

Pour tout renseignement s'adresser à : Jean-Pierre Caens, Vaire-Arcier 25220 par Roche-les-Beaupré. Tél. : 81-57-00-11.

PLACEE ICI
VOTRE PUBLICITE
AURAIT ETE LUE

Le Ministère des Affaires Culturelles, Association Française d'Action Artistique, 45, rue Boissière, 75116 Paris, nous communique le très intéressant article que nous publions ci-dessous.

« Phra Narai, Roi de Siam et Louis XIV « dans les années 1680

Le 18 octobre 1685, le jour même où, à Fontainebleau, Louis XIV révoquait l'Edit de Nantes, décision funeste pour le Royaume, à l'autre bout du monde, en Thaïlande — à Siam, disait-on alors — le grand roi Phra Narai (1656-1688) recevait, en sa capitale d'Ayuthya dans le bâtiment de son palais consacré aux audiences extraordinaires et selon les règles d'une étiquette rigoureuse, une Ambassade du Roi-Soleil, porteuse de cadeaux splendides, conduite par le pieux chevalier de Chaumont, ancien huguenot converti, et son « coadjuteur », l'étrange et célèbre abbé de Choisy. Deux mois plus tard, les envoyés français prenaient le chemin du retour, accompagnant trois ambassadeurs du Roi du Siam, dont le premier était le célèbre Kosa Pan. Leurs deux navires, l'Oiseau et la frégate La Maligne, transportant aussi la suite des ambassadeurs et les nombreux et fastueux cadeaux que Phra Narai et son premier ministre, le fameux « barcalon » (Phra Khlang) Constance Phaulkon, destinaient à Louis XIV et aux membres de la famille royale, parvenaient en rade de Brest le 18 juin 1686. Accueillis avec des honneurs sans précédent et fêtés dans toutes les villes où ils firent étape depuis la Bretagne jusqu'à Paris, les ambassadeurs siamois y firent une entrée solennelle le 12 août et furent logés à l'hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, rue de Tournon.

Le 1er septembre, Louis XIV les recevait à Versailles, avec tout le faste qu'il déployait en toute chose et plus encore pour ces occasions exceptionnelles, en présence de toute la Cour, entouré des plus grands seigneurs et assis sur un trône surélevé, placé à une extrémité de la Galerie des Glaces, alors tout récemment aménagée...

Qu'est-ce qui, au long de vingt années de présence française (principalement des missionnaires) à Siam, avait progressivement conduit à cet échange d'ambassades ? Quelles furent les raisons multiples et les intérêts divers, d'ordre commercial, religieux, politique et militaire, dans les deux contextes, européen et asiatique, qui l'avaient déterminé ? Quels furent les traités conclus, et quelles furent les conséquences, pas toutes négatives, de ces premiers contacts qui devaient prendre fin en 1688, à la mort du roi Phra Narai et quand éclata la révolution du Siam ? Surtout peut-être, ce qui nous intéresse le plus de nos jours, quel regard portèrent alors des Français sur le Siam et les Siamois, des Siamois sur la France et les Français ?

En particulier, comment la remarquable tolérance bouddhique et la curiosité universelle du roi Phra Narai, qui avait accueilli dans son royaume beaucoup d'étrangers, non point seulement des Français, qui n'étaient que les derniers arrivés, mais aussi d'autres catholiques rivaux, les Portugais, aussi des Protestants Anglais et Hollandais, et aussi des Musulmans, lui firent-elles recevoir le prosélytisme catholique militant des missionnaires français, eux-mêmes divisés ? Quelle leçon les écrivains et les philosophes français pouvaient et pourraient-ils tirer des récits de voyages, descriptions ou mémoires de plusieurs des acteurs de ces événements — le chevalier de Chaumont, l'abbé de Choisy, le comte de Forbin, le Père Tachard, jésuite, le premier Ambassadeur siamois, Kosa Pan, ainsi que Simon de La Loubière et Claude Céberet du Boullay qui conduisirent la seconde ambassade française de 1687 — hommes généralement remarquables — dont certains peuvent être considérés comme les précurseurs d'un véritable orientalisme humaniste ?

Autant de questions auxquelles cette exposition, organisée à l'initiative du Comité franco-thaï pour la célébration du tricentenaire des relations entre les deux pays, cherche à offrir des éléments de réponse, à partir de la réunion de quelques cent cinquante témoignages : nombreuses pièces d'archives, ouvrages, estampes, cartes, plans, tableaux, ainsi que divers objets et œuvres d'art dont une vingtaine viennent de Thaïlande. D'entre les objets, certains évoquent la navigation et les observations astronomiques effectuées par les Jésuites mathématiciens autant que les missionnaires, auxquelles Phra Narai attachait le plus grand prix ; les autres, dans la mesure de ce qui en a subsisté, évoquent les cadeaux échangés par les deux souverains. Le catalogue bénéficie aussi de la collaboration de plusieurs chercheurs Thaïs, traitant de l'art et de la littérature à l'époque du Roi Phra Narai, ainsi que des fouilles archéologiques actuellement consacrées à cette période et aux établissements d'étrangers en Thaïlande sous ce règne.

A Paris, cette exposition fournira l'occasion de présenter au public français, pour la première fois, une évocation substantielle du grand royaume Thaï d'Ayuthya (XVe-XVIIe siècle), en insistant sur l'âge d'or de Phra Narai. Destinée à être présentée ensuite à Brest, puis à partir en Thaïlande, l'exposition sera alors modulée de manière à évoquer aussi, à Brest, les origines louisquatorziennes de ce grand port maritime, et, en Thaïlande, Paris et toutes les villes et monuments du XVIIe siècle qui furent spécialement visités par les ambassadeurs du roi de Siam durant leur assez long séjour en France.

A noter : une exposition est organisée par l'Association française d'Action Artistique, avec le Concours du Service des Affaires Internationales du Ministère de la Culture et de la Communication, au Musée de l'Orangerie à partir du 13 juin 1986.

Deuxième Concours International de Composition Bernard Van Doren

pour orchestre à Vent, organisé par l'Association Pour l'Essor du Saxophone (A.P.E.S.)

En 1985, Bernard Van Doren (anches Vandoren) a décidé de créer un Concours de Composition pour les orchestres à vent (Harmonie) d'effectif moyen.

Ces formations, en effet, sont obligées de jouer des œuvres écrites pour effectif complet en supprimant des voix (basson, cor, clarinette basse Mi b, petite clarinette Mi b, etc.). Le résultat est mauvais et dans tous les cas contraire à la pensée du Compositeur.

Il fallait donc créer un répertoire pour les effectifs moyens si nombreux en France et... ailleurs.

Pour cela, Bernard Van Doren a confié à l'Association Pour l'Essor du Saxophone, l'organisation de ces concours.

1985 : Premier concours, neuf œuvres. Un second prix décerné à F. Coiteux pour « Zoopsie ». La C.M.F. (Confédération Musicale de France était alors co-productrice de ce premier concours).

1986 : Deuxième concours, vingt-et-une œuvres. Un second prix pour Albert Fasce, ex-chef de la Musique de l'Air pour : « Petite symphonie ».

La C.M.F. patronne le concours mais n'est plus co-productrice.

Le Jury bénéficie de la présence de Antoine Tisne délégué pour représenter la Direction de la Musique.

Ce Jury réunit aussi : Roger Calmel, compositeur ; Aubert Lemeland, compositeur ; Jean-Claude Amiot, compositeur ; Roland Pierry, Représentant les Etablissements Vandoren.

Remarques : Il y a un besoin urgent en ce domaine, les Chefs de Musique n'étant pas toujours qualifiés pour réorchestrer les œuvres.

Ce concours s'impose et se développera.

L'œuvre primée en 1985 : Zoopsie de F. Coiteux va être éditée chez R. Martin et enregistrée par l'orchestre de Saône-et-Loire.

Conclusion : L'Association Pour l'Essor du Saxophone et les Etablissements Vandoren souhaitent vivement que la Direction de la Musique s'associe à ce projet.

Du 3 au 11 avril 1987

Concours international de violon Yehudi Menuhin

LEAS CLIFF HALL FOLKESTONE (ENGLAND)

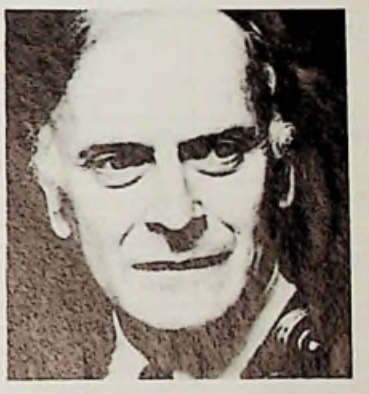

Yehudi Menuhin, Président du Concours, nous dit qu'en 1983 et 1985, il a eu la grande joie de voir des dizaines de jeunes violonistes et leurs professeurs venir ensemble dans la charmante ville du bord de mer : Folkestone, pour se rencontrer, pour parler, pour travailler et comparer des notes.

Cela n'a pas du tout l'esprit d'un Concours ; c'est plutôt une occasion chaude au cœur et instructive qui a cependant tout l'intérêt d'une performance pour tous les jeunes lauréats qui ont atteint les hauts degrés auxquels ils aspirent.

Tout cela a été rendu possible par la générosité de la Compagnie d'Assurance Orion et je suis heureux qu'une fois encore, en 1987, ils apportent leur mécénat à cette merveilleuse rencontre internationale de talents musicaux.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de Orion Insurance Yehudi Menuhin International Violin Competition, Kallaway Ltd, 2 Portland Road, Holland Park, London W 11 4LA, England. Tél. : 01-221 7883.

Manifestations

FESTIVALS

15 juin 1986	Bourbon-Lancy (Nièvre)	2e Rassemblement de Musiciens Juniors de Bourgogne	M. Jean Julien, « Le Parc-de-Marzy », Bât. B, Esc. 5, Appart. 44, 57, rue de Marzy, 58000 Nevers. Tél. : (16) 86-57-11-17
15 juin 1986	Chezery-Forens (Ain)	Région du Pays-de-Gex (14 sociétés)	Mme Antoinette Groscarre, Forens, 01410 Chezery
15 juin 1986	Gannat (Allier)	Grand Festival de Musique organisé à l'occasion du 120e anniversaire de l'Harmonie-Batterie de Gannat, avec le concours de la Batterie-Fanfare de la Musique de la Police Nationale	M. Louis Blanc, président de l'Harmonie-Batterie, rue Fraternité, 03800 Gannat
15 juin 1986	Savigny-en-Véron (Indre-et-Loire)	Festival Cantonal de Musique	M. Jean-Claude Devant, secrétaire, La Hallebardière, Savigny-en-Véron, 37420 Avoine
15 juin 1986	Mussidant (Dordogne)	Festival Union des Sociétés Musicales de la Dordogne	M. Barrot, 16, rue de la Nouzillère, 24400 Mussidan
21 et 22 juin 1986	Hettange-Grande (Moselle)	Festival de Musique	M. Pierre Nalepa, 1, rue des Eglantines, 57330 Hettange-Soetrich
21 et 22 juin 1986	Moyeuvre-Grande (Moselle)	Festival de Musique, 125e annivers.	M. Eugène Beisel, 6, avenue M.-Thorez, 57250 Moyeuvre-Grande
21-22 juin 1986	Hyères (Var)	Festival Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	M. Marcel Demichelis, Président de la Musique Municipale d'Hyères, B.P. 641, 83411 Hyères, Hôtel-de-Ville.
22 juin 1986	Exincourt (Doubs)	Festival Régional des Harmonies et Fanfares du Nord-Franche-Comté, organisé par l'Harmonie Municipale d'Exincourt, à l'occasion de son Quarantenaire	M. Claude Erard, 17, rue des Mines, 25400 Exincourt
28 et 29 juin 1986	Villers-les-Nancy (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique et Majorettes	M. B. Vautrin, 46, avenue Brabois, 54600 Villers-les-Nancy
29 juin 1986	Reugny (Indre-et-Loire)	Festival Cantonal de Musique	Mme Nicole Tondeux, secrétaire, Beauregard, 37380 Reugny
29 juin 1986	Restigné (Indre-et-Loire)	Festival Cantonal de Musique	M. Jean Petit, directeur, La Petite-Mairie, 37140 Restingé
29 juin 1986	Farebersviller (Moselle)	Festival de Musique	M. Gérard Klein, 31, Grande-Rue, 57450 Farebersviller
29 juin 1986	Mosnes (Indre-et-Loire)	Festival de Musique du Canton d'Amboise	M. Pierre Aymond, directeur, 1, rue du Pont, à Mosnes, 37400 Amboise
29 juin 1986	Tonneins (Lot-et-Garonne)	Festival de Musique Populaire : Batteries-Fanfares, Harmonie, Accordéons, Folklore, Bandas et Majorettes.	M. Pierre Goury, secrétaire, 5, rue Sophie-Cottin, 47400 Tonneins. Tél. : 53-79-05-04 (H.R.).
29 juin 1986	Tallard (Hautes-Alpes)	Festival Départemental des Hautes-Alpes	M. Delval, Ecole de Musique, 05130 Tallard
6 juillet 1986	Angoulême-Saint-Cybard (Charente)	Festival de Musique et de Majorettes	Mme Bayard, 9, impasse des Mésanges, Le Plantier-du-Treuil, 16160 Gond-Pontouvre
6 juillet 1986	Foissiat (Ain)	Région Bresse-Revermont (13 sociétés)	M. Jacky Fromont, Foissiat, 01340 Montrevel-en-Bresse
6 juillet 1986	Les Hermites (Indre-et-Loire)	Festival de Musique du Canton de Château-Renault	M. Kléber Leclerc, secrétaire, rue du 8-Mai-1945, Les Hermites, 37110 Château-Renault
6 juillet 1986	Luzille (Indre-et-Loire)	Festival de Musique du Canton de Blère	M. Roger Serrault, directeur, Le Pin, Luzille, 37150 Blère
6 juillet 1986	Saint-Vérand (Rhône)	Festival du Groupement des Trois-Vallées	M. Jean Rollet, Saint-Vérand, 69620 Le Bois-d'Oingt

6 juillet 1986	Béziers (Hérault)	3e Challenge de la Ville de Béziers. Majorettes en Groupes et Individuel. Ce Challenge est ouvert à tous les groupes, quelles que soient leurs appartenances. Il se déroulera au Théâtre de Verdure de Béziers	M. Jean Liguory, 19, rue Bernard-d'Auriac, 34500 Béziers
6 juillet 1986	Pargny-sur-Saulx (Marne)	10e Festival de Musique et Majorettes (10 Sociétés)	M. Christian Collignon, Foyer Social, 51340 Pargny-sur-Saulx
7 septembre 1986	Bohain (Aisne)	Festival Cantonal.	M. Laroncelle, Harmonie Municipale, 3, place S.-Allende, 02110 Bohain.
13 et 14 septembre 1986	Longuyon (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique	M. Patrice Lambert, Services Techniques, Mairie, 54260 Longuyon
13 et 14 septembre 1986	Tours (La Fuye) (Indre-et-Loire)	Festival de Musique du centenaire de l'Union des Sociétés Musicales de La Fuye	M. Raoul Gerbault, 70, rue des Docks, 37000 Tours
13 et 14 septembre 1986	Le Beausset (Var)	Festival de Musique	M. Yves Wolf, Ecole Municipale de Musique, 25, rue de la République, 83330 Le Beausset. Tél. : (16) 94-90-56-15
14 septembre 1986	Moyeuvre-Petite (Moselle)	Société de Musique la Renaissance. Festival 75e anniversaire	M. G. Kauffmann, 11, rue du Moulin, 57250 Moyeuvre-Petite
27 septembre 1986	Exincourt (Doubs)	Festival des Sociétés Chorales du Pays de Montbéliard, organisé à l'occasion du Quarantenaire de l'Harmonie Municipale d'Exincourt	M. Claude Erard, 17, rue des Mines, 25400 Exincourt
5 octobre 1986	L'Hôpital (Moselle)	Festival International de Chant (80e annivers.)	M. Gilbert Lagrange, 49, rue Lyautey, 57490 L'Hôpital
3, 4 et 5 octobre 1986	Ottange (Moselle)	Festival International de Musique	M. René Aveline, 27, rue de la Liberté, 57710 Tressange
11 octobre 1986	Tarbes (Hautes-Pyrénées)	Festival Départemental des Sociétés Musicales Populaires	M. Dubernet, 10, rue Massey, 65000 Tarbes. ou M. F. Vandenmosselaer, 9 bis, rue Marin-La-Meslée, 65600 Semeac
26 octobre 1986	Exincourt (Doubs)	Festival des Batteries-Fanfares du Pays de Montbéliard organisé à l'occasion du Quarantenaire de l'Harmonie Municipale d'Exincourt et de sa Batterie-Fanfare	M. Claude Erard, 17, rue des Mines, 25400 Exincourt

CONGRES

15 juin 1986	Chezery-Forens (Ain)	35e Congrès de la Fédération Musicale de l'Ain	M. André Vial, 99, rue de la République, 01500 Ambérieu-en-Bugey
30 et 31 août 1986	Thonon-les-Bains (Haute-Savoie)	Rassemblement des Anciens de la Musique Nationale des C.J.F.	M. Dori, 2, avenue du Léman, 74200 Thonon-les-Bains. Tél. : (16) 50-71-01-72
3 et 4 octobre 1986	Lencloître (Vienne)	Congrès Régional de la Fédération Poitou-Charentes	M. Marcel Hélène, 42, route de Montmorillon, 86300 Chauvigny
5 octobre 1986	La Bridoire (Savoie)	Congrès de la Fédération	M. Maurice Adam, l'Eden, 2, rue Paul-Verlaine, 73100 Aix-les-Bains
5 octobre 1986	Sainte-Afrique (Aveyron)	Congrès de la Fédération Départementale des Sociétés Musicales de l'Aveyron	M. Raymond Robin, rue de la IVe-République, 12300 Decazeville. Tél. : (16) 65-63-67-56
12 octobre 1986	Nancy (Meurthe-et-Moselle)	Hôtel de Ville, 64e Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales et Chorales de la Région Lorraine	M. René Bellion, Conservatoire de Musique, 28, rue des Américains, 57500 Saint-Avold
12 octobre 1986	Nevers (Nièvre)	Congrès annuel de l'Union Départementale des Sociétés Musicales de la Nièvre	M. Jean Julien, Le Parc de Marzy, Bât. B, Esc. C, Appart. 44, 57, rue de Marzy, 58000 Nevers. Tél. : (16) 86-57-11-17
12 octobre 1986	Bourg-Saint-Andéol (Ardèche)	Assemblée Générale de la Fédération Musicale de l'Ardèche	M. René Isaac Tourre, Président, 07120 Ruoms. Tél. : 75-39-66-97
19 octobre 1986	Sens (Yonne)	Congrès annuel de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales de Bourgogne	M. Jean Julien, Le Parc de Marzy, Bât. B, Esc. C., Appart. 44, 57, rue de Marzy, 58000 Nevers. Tél. : (16) 86-57-11-17
19 octobre 1986	Vichy (Allier)	93e Assemblée Générale de la Fédération des Sociétés Musicales de la Région Auvergne au Centre Culturel Valéry-Larbaud	M. A. Relin, Président, 2, rue Salignat, 03200 Vichy.
9 novembre 1986	Galan (Hautes-Pyrénées)	Congrès Départemental de la Fédération des Hautes-Pyrénées	M. F. Vandenmosselaer, 96, rue Marin-la-Meslée, 65600 Semeac.

CONCOURS

22 juin 1986	Cognac (Charente)	Concours National de Musique	M. Da Silva, Ecole de Musique, villa François, 16100 Cognac

STAGES

	Exincourt (Doubs)	6e Stage « Vacances Musicales ». Formation à la pratique de l'Instrument à vent et percussion dans l'Orchestre d'Harmonie, avec programme classique et Jazz Band. Intervention des Francas pour la partie activités extra musicales. Niveau préparatoire et élémentaire.	M. Claude Erard, 17, rue des Mines, 25400 Exincourt.
30 juin au 6 juillet 1986	Tergnier (Aisne)	Stage Gabriel Locqueneux, organisé par le Comité Artistique de la Fédération de l'Aisne. Niveaux Elémentaire à Supérieur. Age minimum : 13 ans.	S'adresser Ecole de Musique de Tergnier, 02700 Tergnier.
1er au 5 juillet 1986	Béziers (Hérault)	Au Château de la Devèze. Stage des jeunes musiciens de l'Hérault	M. A. Galy, 1, rue Pentecôte, 34500 Béziers
3 au 13 juillet 1986	Rousset (Bouches-du-Rhône)	Stage Juniors des Bouches-du-Rhône.	M. Joseph Chappe, 1, place du Docteur-L.-Imbert, 13005 Marseille.
15 au 26 juillet 1986	Savigny (Rhône)	Stage de Monitorat et Direction	Fédération Musicale du Rhône, 235, rue Vendôme, 69003 Lyon
16 au 27 juillet 1986	Amiens (Somme)	Stage Régional Musical d'été : Orchestre et Direction	Fédération Musicale de la Somme, 61, rue Saint-Fuscien, 80000 Amiens. Tél. : 22-91-48-94
27 juillet au 10 août 1986	Arrens (Htes-Pyrénées)	Camp de Vacances musicales (jeunes musiciens de 13 à 18 ans). Ouvert hors Région aux trombones, tubas, percussions, niveau élémentaire	M. Claude Révolte, Le Paradis, Saint-Germain-de-Lusignan, 17500 Jonzac. Tél. : 46-48-31-26
18 au 27 août 1986	Colombier-le-Cardinal (Ardèche)	Stage d'Harmonie et d'Orchestre Départemental	M. René Isaac Tourre, Président, 07120 Ruoms
18 au 30 août 1986	Villers-Cotterets (Aisne)	Stage Régional de Batteries-Fanfares organisé par l'Union des Fanfares de l'Oise	M. Claude Menteaux, B.P. 29, 02600 Villers-Cotterets. Tél. : 23-72-52-34
25 au 31 août 1986	Saint-Badolph (Savoie)	Stage Accordéon, pouvant accueillir des Musiciens d'autres départements	M. André Thépaz, Accordéonistes de Chambéry et du Sud-Est, 30, rue du Ménabréa, 73000 Chambéry
20 au 31 août 1986	Arèches (Savoie)	Stage de Pédagogie, ouvert aux musiciens de la Région « Rhône-Alpes »	M. Robert Combaz, La Vigne, 73020 La Bridoire
25 au 31 octobre 1986	Poissy (Yvelines)	Stage de Perfectionnement en Orchestre d'Harmonie - Ensemble d'Accordéons - Direction d'Orchestre ouvert aux Musiciens d'autres départements	M. Guy Meissonier, 7, chemin de Presles, 78410 Flins-sur-Seine

Soirée Musicale à l'Hôtel Scribe avec le Quatuor « Adelaïde »

L'Hôtel Scribe **** Luxe est situé en plein cœur de Paris, à proximité de l'Opéra. Depuis sa réouverture en 1981, il est devenu un lieu de rencontres privilégiées où se côtoient hommes d'affaires, touristes et artistes de tous pays.

C'est en pensant tout particulièrement à eux que M. Jean-Henri Antoine, Directeur Général de l'Hôtel, a décidé d'organiser un « Mois de Juin Musical ». Si l'on considère la musique comme étant un langage universel, quelle meilleure idée peut-on trouver pour réunir une clientèle internationale ? De plus, tous les ans, le mois de juin est, dans la France entière, consacré à fêter la musique.

Chaque semaine — les 5, 9, 16 et 23 juin — de 19 h 15 à 20 h 15, les clients de l'Hôtel Scribe et toute autre personne désireuse de venir, pourront participer à cette rencontre musicale proposée par le Quatuor « Adélaïde ».

Le Quatuor « Adélaïde » est un quatuor à cordes. Il est composé de deux violons, d'un alto et d'un violoncelle, formation la plus fréquente. Le quatuor était, du XVIe au XVIIe siècle, vocal. Il n'est devenu instrumental qu'au XVIIIe siècle.

Les quatre musiciens, trois femmes et un homme, réunis dans ce quatuor représentent, de par leurs origines, leurs formations et leurs idéaux l'universalité du langage musical. Les Conservatoires de Paris, Bucarest, Prague, Varsovie, Londres et Hanovre les ont formés. Ils se sont produits dans de nombreux pays étrangers et dans toute la France.

Le quatuor « Adélaïde » trouve ses origines dans un épisode de la vie du compositeur Mozart. Mozart était très épris de Versailles, symbole du siècle d'or français. Lorsqu'il arriva à la Cour de Versailles, il suscita très vite l'enthousiasme de Louis XV, de la Reine, de Madame de Pompadour, mais aussi d'une charmante petite fille qui n'était autre que la fille du Roi. Séduit, attendri par la jeune enfant, Wolfgang Amadeus Mozart lui dédicacera son premier Concerto pour violon auquel il donnera le prénom de la fillette, Adélaïde.

L'Hôtel de Scribe, ses clients et ses amis pourront ainsi vivre une heure en compagnie de W.A. Mozart, mais aussi de J.M. Haydn, L. van Beethoven et A. Dvorak.

Informations pratiques :

Un rendez-vous de presse sera organisé à l'occasion du premier récital, le jeudi 5 juin 1986, à partir de 19 heures.

Hall de l'Hôtel Scribe, rez-de-chaussée. Arrivée à 19 heures. Concerts les 5, 9, 16 et 23 juin, de 19 h 15 à 20 h 15. Entrée gratuite.

STAGE D'ORCHESTRE D'HARMONIE A CHATEAULIN LES 21 ET 22 DECEMBRE 1985

En acceptant l'organisation du stage d'orchestre d'harmonie — et bien sûr du Concert de fin de stage — les Châteaulinois espéraient réunir une centaine de stagiaires, peut-être 120 ? Ils n'avaient pas imaginé qu'ils seraient finalement 171, venant de 15 écoles de musique du Finistère.

Grâce au Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole qui avait prêté ses locaux, l'infrastructure pour l'hébergement et la restauration a pu suivre. Mais il faut savoir aussi le formidable travail qu'une telle manifestation donne aux parents des élèves qui acceptent de tout prendre en charge, et cette fois les parents des musiciens de l'Orchestre de Châteaulin ont été sur tous les fronts.

Sur tous les fronts, sauf bien sûr sur le plus important de tous : la musique. Roland Delemailly a réussi avec les 15 professeurs à mettre au point en moins de 48 heures un programme de Concert qui a enthousiasmé les musiciens... et les mélomanes qui s'étaient empressés le dimanche soir pour venir assister à ce concert annoncé à juste titre comme devant être « Exceptionnel ». Les gradins du gymnase municipal étaient bondés et l'on a estimé qu'il y avait plus d'un millier de personnes. Il faut dire que depuis 4 ans que l'orchestre de Châteaulin existe, Roland Delemailly voit à chaque nouveau concert s'élargir son auditoire. Mais de là à remplir un gymnase il y avait encore un grand pas à faire, ce fut fait. C'est une belle consécration du travail réalisé et c'est aussi la preuve de l'intérêt des parents de tous ces stagiaires qui s'étaient déplacés, parfois de loin.

Alors bien sûr les puristes vont trouver qu'un tel orchestre ne répond pas aux normes « académiques », que les pupitres ne sont pas équilibrés...

Mais le but des stages d'orchestre d'harmonie n'est pas de mettre sur pied l'orchestre idéal : on s'y prendrait autrement ! Le but est de permettre à tous les jeunes musiciens qui le souhaitent de se perfectionner s'ils font déjà partie d'un orchestre ou mieux encore de découvrir le travail orchestral. Et c'est impressionnant de voir ces jeunes instrumentistes travailler avec une telle intensité de concentration et avec la volonté extraordinaire de donner le meilleur d'eux-mêmes, tous ensemble.

Arriver à faire jouer avec autant de sensibilité le final de la Symphonie n° 3 de Mahler relève du miracle ont dit certains, ou plutôt du talent et de la force de persuasion du Chef qui dirige une formation aussi jeune et aussi démesurée... 171 jeunes instrumentistes et leurs 15 professeurs, auxquels s'ajoute le Président de la F.M.B. lui-même puisqu'il est venu, avec son tuba, « compléter » le pupitre des graves : ceci fait 187 musiciens sous une seule baguette...

Précisons : sur ces 171 stagiaires 44 avaient de 9 à 12 ans, 81 de 13 à 15 ans. Autrement dit 125 d'entre eux avaient quinze ans ou moins de quinze ans !

Quel espoir, quel avenir prometteur pour les orchestres d'harmonie dans le Finistère si les structures d'enseignement suivent et si les responsables du développement de la Musique, à quelque niveau que ce soit, se sentent également concernés.

Les airs de l'Enfant au tambour, où les extraits d'un Américain à Paris de Gershwin, ou encore le folklore américain ont enchanté le public. Mais à l'intensité des applaudissements ce furent sans doute les Trompettes Mexicaines qui ont été les « vedettes » de la soirée. Et ce fut une bonne surprise de voir l'Orchestre accepter de les rejouer, en 2e Bis... car vous l'aurez deviné, le public ne se décidait pas à quitter ses gradins pourtant d'un confort très spartiate...

Ainsi s'est achevé un très grand moment de la Vie Musicale de Châteaulin.

Depuis les commentaires des stagiaires nous sont revenus : ils ont été contents de tout... et les commentaires du public : « on n'en revient pas ! » mais, c'est sûr lorsqu'un tel concert sera reprogrammé qu'on le dise, « on reviendra »...

Une inquiétude malgré tout... Si les stagiaires ont été contents, ils reviendront au stage de l'année prochaine. Ils l'auront fait savoir à d'autres... Jusqu'à quel effectif peut-on aller ? Lorsque l'on posait cette question à Roland Delemailly quand les inscriptions dépassaient les 150 stagiaires : « Doit-on continuer à accepter ? » « Si l'intendance peut suivre, prenez tout le monde. Ce qui compte c'est que tous ces jeunes puissent faire de la Musique. Après c'est mon problème et celui des professeurs ».

Perrine de GRISSAC,
Présidente de l'Orchestre
de Châteaulin
Maire Adjoint chargée
des affaires culturelles.

Faites abonner vos sociétés

PICARDIE : 9e STAGE MUSICAL D'ETE

Sous l'égide de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales de Picardie, et organisé par la Fédération Musicale de la Somme — 9e Stage Musical d'Eté, du 16 au 27 juillet 1986 — Abbaye de Saint-Acheul, 50, Chaussée Jules-Ferry, 80000 Amiens.

Et ses deux sessions :

a) **SESSION INSTRUMENTALE :**

— Le perfectionnement instrumental pour tous instruments d'Harmonie.
— Perfectionnement individuel.
— Techniques nouvelles et actualisation.
— Ensembles instrumentaux.
— Participation à l'orchestre.

b) **SESSION DIRECTION D'ORCHESTRE :**

— Initiation et perfectionnement.
— La direction et toutes ses techniques.
— La gestique, théorique et pratique.
— Travail d'orchestre.
— Préparation au Diplôme d'Aptitude des Sociétés Musicales.

Renseignements : au Secrétariat de la F.M.S., 61, rue Saint-Fuscien, 80000 Amiens. Tél. : 22-91-48-94.

STAGE DE PREPARATION AU CONCOURS DE CONSEILLER D'EDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE

Le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports nous communique qu'un Stage de Préparation au Concours de Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse, Option Musique, organisé par l'Institut National d'Education Populaire à Marly-le-Roi, aura lieu du 8 au 12 septembre 1986.

Les demandes d'inscription devront être renvoyées six semaines avant le début du stage.

Pour tous renseignements, s'adresser : Institut National d'Education Populaire, rue Leplat, 78160 Marly-le-Roi. Tél. : (16-1) 39-58-49-11.

CENTRE MUSICAL INTERNATIONAL D'ANNECY

Le Centre musical international d'Annecy présente : **Le Festival du 20e Anniversaire** avec le concours de l'orchestre régional de France, sous la direction de Jean-Walter Audoli. Président fondateur : Eliane Richepin. **Le Stage d'été 1986,** du 6 au 25 août : piano, violon-alto, violoncelle, flûte, saxophone, musique de chambre, orchestre à cordes, analyse harmonie-solfège.

Cours d'interprétation et de virtuosité.

Concerts.

C.M.I.A., 10, rue Jean-Jacques Rousseau, Annecy.

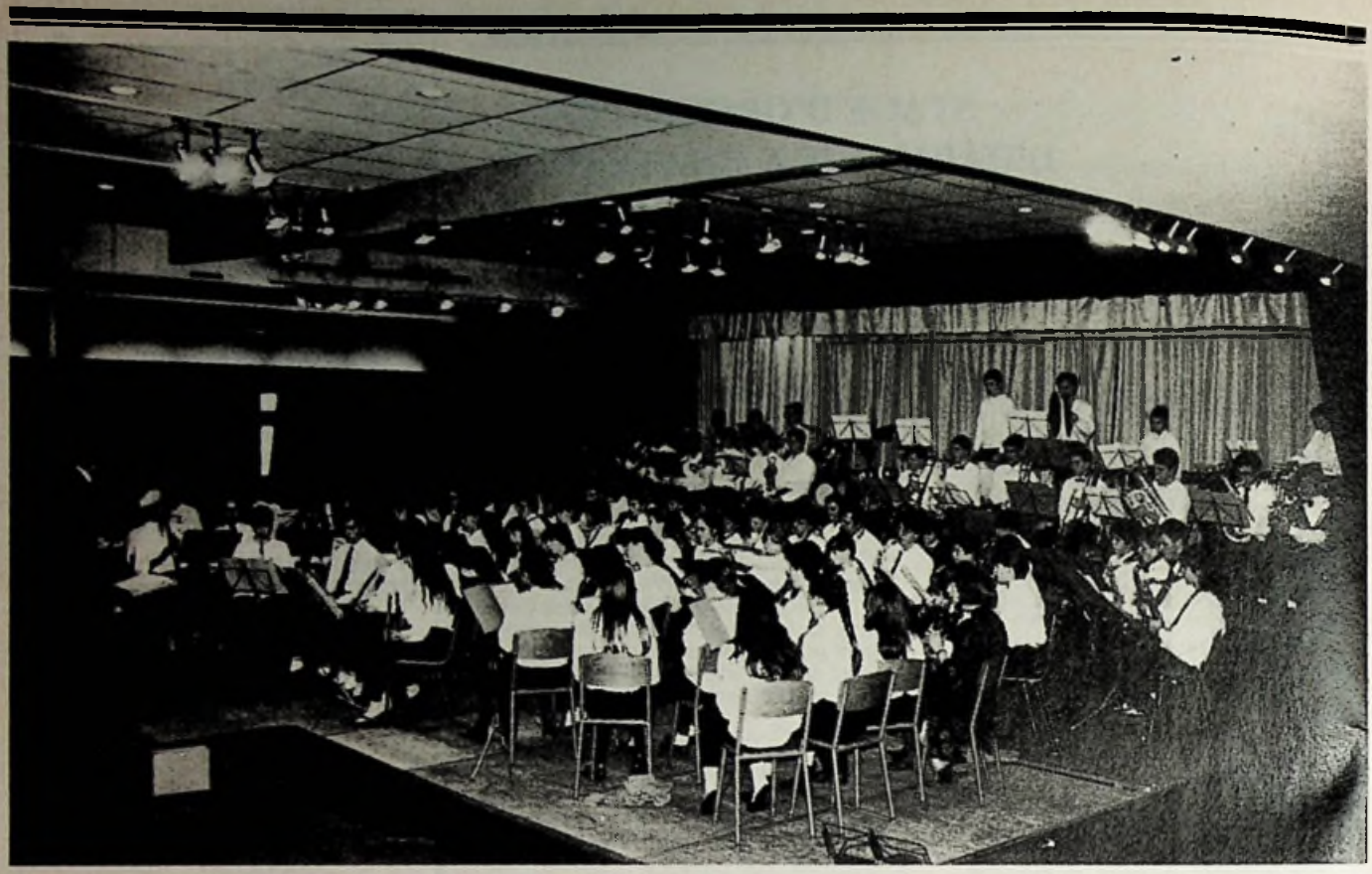

Le Concert de fin de stage sous la direction de Patrice Drouart.

STAGE DE PERFECTIONNEMENT DES JEUNES MUSICIENS D'HARMONIE DES COTES-DU-NORD

CENTRE DE LAMBALLE

Responsable : M. Patrice Drouart

Durée du Stage : du jeudi 20 février 1986 à 9 heures, au dimanche 23 février 1986 à 18 heures.

Quelques chiffres : Ce stage a réuni 84 jeunes : 42 internes, 42 demi-pensionnaires.

— répartis dans les disciplines suivantes : Flûtes, 15 ; Hautbois, 5 ; Clarinettes, 21 ; Basson, 1 ; Saxophones, 10 (5 Alti, 4 Ténors, 1 Baryton) ; Cors, 2 ; Trompettes, 18 ; Trombones, 4 ; Saxhorns basses, 3 ; Percussions, 5 ;

— issus des sociétés, écoles ou associations musicales des Villes suivantes : Guingamp, 3 ; Lamballe, 37 ; Langueux, 1 ; Lannion, 2 ; Loudéac, 4 ; Noyal, 1 ; Paimpol, 1 ; Plélo-Châtelaudren, 1 ; Saint-Brieuc, 29 ; Trégor, 2 ; Tréguier, 3.

Encadrement assuré par les sept professeurs suivants :

— M. Patrice Drouart, Directeur de l'Ecole de Musique de Lamballe, Chef de l'Orchestre d'Harmonie de Lamballe : Cors, Trombones, Basses ;

— Mme Danuse Voisin, Professeur à l'Ecole de Musique de Lamballe : Trompettes ;

— Mlle Carole Billerault : Professeur à l'Ecole de Musique de Lamballe : Clarinettes ;

— Mlle Anne-Catherine Leissen, Professeur à l'Ecole de Musique de Lamballe : Flûtes ;

— M. Michel Drouart, Professeur à l'Ecole de Musique de Lamballe et à l'Ecole Nationale de Saint-Brieuc : Hautbois, Basson ;

— M. Joël Batteau, Professeur à l'Ecole Nationale de Saint-Brieuc : Saxophones ;

— M. Petermann, Percussionniste à l'Orchestre de Rennes : Percussions.

Cinq hautbois en pleine répétition.

Brillant succès du stage départemental d'Orchestre d'Harmonie et de l'Ensemble Déodat de Séverac

Organisé par l'A.D.D.M. 66 et en collaboration avec l'Union Départementale des Sociétés Musicales a eu lieu, du 18 au 31 avril 1986, à Saint-Laurent-de-Cerdans, le 8e Stage Départemental d'Orchestre d'Harmonie placé sous la Direction de Michel Peus, directeur de la Musique de la ville de Perpignan, avec une équipe d'excellents collaborateurs : Alain Santer, Jean Daveti, Jacques Rembert, James McFerran, Michel Paris, Pascal Pezot, Pascal Olibo ; M. Masia, tambour-major de la Musique Militaire Régionale, avait tenu à apporter son très précieux concours.

Cinquante-huit stagiaires, garçons et filles, ont beaucoup travaillé pour réaliser le lundi soir, à 21 heures, en l'église de Saint-Laurent-de-Cerdans, un très brillant concert devant un public nombreux.

Au programme :

Suite française, de Darius Milhaud.

Capriccio, de V.-D. Waart.

Soliste : Olivier Schock, trombone dont la prestation fut de qualité ; il vient d'être nommé depuis peu par M. Paul Alduy, sénateur-maire de Perpignan, au poste de Sous-Chef de la Musique de la Ville.

Trompet Junior, de Jacques Devogel.

Soliste : Bernard Daveti, trompette, élève des classes supérieures du Conservatoire : il donna dans cette très agréable pièce toute la mesure de son talent.

Déroulement du stage :

— **Jeudi :** 9 heures, accueil des stagiaires au C.E.S. Gustave-Théry ; 9 h 15, répartition des internes dans les dortoirs ; 9 h 30, début de travail par classes instrumentales séparées ; 12 h 30, repas ; 13 h 30, départ à pied vers la salle municipale ; 14 heures, début de la répétition d'orchestre ; 19 heures, arrêt de la répétition et retour au C.E.S. ; 19 h 30, repas ; de 20 h 30 à 22 heures, soirée musicale assurée bénévolement par le Big Band Briochin ;

Vendredi : mêmes horaires de travail et de repas ; le soir : Soirée avec 3 diaporamas, « les oiseaux du Cap Fréhel et des 7 îles », « les instruments des familles des bois et des cuivres », « naissance et évolution du quartier Saint-Martin à Lamballe » ;

— **Samedi :** mêmes horaires de travail et de repas ; le soir : Concert de musique de chambre organisé par les stagiaires eux-mêmes. En effet, le stage a permis la formation d'ensembles qui ont travaillé parallèlement, en s'isolant dans des salles, pendant les répétitions d'orchestre.

Les ensembles suivants se sont produits : Samba, par les cinq percussionnistes ; Duo de Flûtes ; Octuor de Flûtes ; Duo de Clarinettes ; Trio de Hautbois ; Quatuor de Sax ; Trio de Trombones ; Duo de Trompettes ; Duo Flûte et Clarinette ; Trio deux Clarinettes et Cor ; Quintette à vent ; Quatuor de Cuivres ; Dixtuor de Cuivres ; Duo de Batteries.

— **Dimanche :** 9 heures, répétition à la salle municipale ; midi, repas à la salle municipale ; 16 heures, concert avec au programme : « Musique à la carte » (Hautvast) ; « Country and Western » (Walters) ; « Memory » (Barbra Streisand) ; « Ouverture en Ut » (Gossec) ; « Dixtuor de Cuivres » (Tchaïkovsky) ; « Symphonie des Jouets » (Mozart) ; « Simple Sérénade » (Bach) ; « Moonlight Sérénade » (Glenn Miller) ; « Mexican Trumpets » (Beck).

Une partie des Cuivres et les percussions.

Nota : Un enregistrement de ce concert a été réalisé par l'Amicale de la Musique de Lamballe.

Vous pouvez vous le procurer sur cassette en vous adressant à : M. Chataigner, Président de l'Amicale, ou M. J.-C. Botrel, Trésorier de l'Amicale, présents lors de ce congrès.

SPECIAL PROMOTION
SOCIETES MUSICALES

BELLECOUR MUSIQUE vous offre :

→ **REMISES SPECIALES** aux adhérents et élèves sur PIANOS, INSTRUMENTS A VENT, GUITARES, PERCUSSIONS, PARTITIONS (toutes les marques sur 1.000 m²).
→ **PARTITIONS,** Solfèges, Harmonies
— Envoi rapide, Prix par quantité
— Commande toutes éditions (françaises et étrangères)
— Consultations : Stocks, Catalogues
→ **PROMOTIONS** régulières (sur demande)

BELLECOUR MUSIQUE vous garantit :

→ **5 ANS DE GARANTIE I.V.** (1 an fabricant + 4 ans B.M. de bon fonctionnement hors retemponnage)
→ **PRIORITE** absolue de réparation à nos instruments (délai et devis sur demande)
→ **OCCASIONS** (pianos, instruments à vent) garanties, révision par Techniciens de Haute Qualification

BELLECOUR MUSIQUE vous aide :

→ **CREDIT,** Location-Vente de 1 à 7 ans), sans apport
→ **LOCATION-TEST** pour débutants, avec remises sur achat de 1/2 location
→ **SANS FRAIS,** paiement échelonné

Merci d'envoyer TARIF, Catalogue :
Société .....
Nom.....
Adresse.....
.....
Tél. .....

BELLECOUR MUSIQUE
3, place Bellecour
69002 LYON
(face sortie parking)
Tél. : 78-92-92-56

Croquignoles, d'André Amellér, sous la Direction de Gérard Boissel, jeune stagiaire qui a souhaité participer lors de son séjour à saint-Laurent-de-Cerdans à la Direction d'Orchestre.

Concertino de C.-M.-V. Weber.

Soliste : Michel Paris, Clarinette.

Michel Paris remporta un vif succès dans une œuvre remplie de difficultés techniques.

Poème du Feu, de Ida Gotkowski, pour conclure cette brillante prestation qui souleva une vibrante ovation qui allait vers Michel Peus mais aussi vers tous les Professeurs et les stagiaires.

L'Ensemble Déodat de Séverac

Pour inaugurer l'ouverture du Printemps Musical le Comité d'organisation a fait appel à une formation nouvellement constituée.

Le Quatuor de Cuivres, sous la Direction d'Alain Santer, est un groupe de haut niveau et sa prestation fut saluée par de longs applaudissements. Le Duo Violoncelle et Piano constitué par Michel Lefort et Michel Peus apporta la chaleur exceptionnelle de la sonorité de Michel Lefort, sa belle virtuosité, soutenue dans le dialogue musical par un Michel Peus très inspiré. Nul doute que ce duo promet de belles aventures sur le chemin de la musique, tant la qualité de ces interprètes est exemplaire et complémentaire.

Le public ne s'y trompa pas et réserva à cet ensemble de longues ovations.

Ainsi ce stage et le Printemps Musical de Saint-Laurent-de-Cerdans débutaient remarquablement.

Du 4 au 11 août 1986

Dans le cadre des X^es Rencontres Estivales, un stage « Musique d'Harmonie », à Gourdon-en-Quercy

Ce stage sera placé sous la direction de M. Désiré Dondeyne. l'encadrement d'une qualité indiscutable sera assuré par des professeurs appartenant soit à l'Orchestre Symphonique de Midi-Pyrénées, soit aux meilleures phalanges régionales.

Un grand concert exceptionnel aura lieu avec l'Harmonie de la Garde Républicaine, sous la direction de M. Roger Boutry, le samedi 26 juillet.

Pour tout renseignement, s'adresser au Syndicat d'Initiative. Comité du Festival. 8, boulevard du Docteur-Cabanès, 46300 Gourdon-en-Quercy. Tél. : (16) 65-41-06-40 (Syndicat) 65-41-20-06.

Promenade à travers nos régions

Ces articles sont publiés sous la responsabilité de nos vingt-trois fédérations régionales.

Nous vous rappelons qu'aucun article ne sera inséré dans cette rubrique s'il ne nous est pas parvenu revêtu de la signature du Président de la Fédération Régionale ou de son représentant délégué.

Ce sont nos magnifiques Régions de France ! Tous les articles figurant dans cette rubrique sont rédigés par nos amis originaires et demeurant dans nos Provinces.

Ces pages régionales nous ont été demandées avec insistance, non seulement par les membres affiliés à nos Fédérations, mais par nos lecteurs indépendants. En cette période de décentralisation et d'aménagement régional, il serait dommage de les restreindre.

Aquitaine

Dordogne

MONTIGNAC

Un concert très suivi

Grande réussite du concert donné par l'Harmonie des Enfants de Montignac le 3 mai, en l'Eglise Saint-Pierre. Les mélomanes, venus nombreux, ont apprécié la qualité acquise à ce jour par l'Harmonie avec un programme de musique très varié.

En alternance, une remarquable prestation de haute qualité par la Chorale de Sarlat sous la direction de M. Podevin.

Très prisée, l'interprétation de morceaux classiques à l'accordéon par M. Jacques Corsaud, pratique musicale inhabituelle en notre région.

Au cours de ce concert, les Enfants de Montignac, nombreux dans la société, ont été très remarqués en particulier.

En duo, les solistes Alexandra Dardenne (10 ans), Clarinette ; Arlette Dehan (13 ans), Flûte ; et Véronique Pirritano (13 ans) à la Flûte, dans le 2e mouvement de l'Arlésienne.

La valeur et la qualité de la prestance de ces jeunes musiciennes prouvent l'efficacité de l'enseignement musical donné à l'Ecole de Musique de l'Harmonie sous la direction de son Chef, M. H. Dieu.

La société prépare à présent sa sortie annuelle pour le Festival de l'Union Départementale qui aura lieu le 15 juin à Mussidan.

A la demande de ses amis et sympathisants, un concert gratuit sera donné à l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin, au jardin public Pautauberge.

TERRASSON

Journée dédiée à la Musique à Terrasson

Cette journée de Sainte-Cécile qui promettait d'être joyeuse, débuta par la Messe de 11 heures en l'Abbaye Saint-Sour avec une formation de 53 Musiciens réunis sous la baguette de leur chef René Dupré. L'harmonie engagea son ouverture par le « Marche du Sacre du Prophète » de Meyerbeer ; puis le « Menuet de l'Arlésienne » de Bizet avec un solo de flûte exécuté par Stéphane Bertrand, jeune musicien de 16 ans. Pendant la Communion nous avons entendu « L'Adagio » d'Albinoni dont l'interprétation de l'ensemble de l'œuvre fut appréciée par les connaisseurs. Pour clôturer cette Messe, la « Symphonie en Ut » de Gossec se fit entendre sous les voûtes de l'Abbaye. Les musiciens pour remercier l'assistance et pour permettre à la fanfare de participer à la fête, jouèrent le « Défilé de Faust » de Philibert. Le moment des agapes venu, les cent cinquante participants se sont rendus à Chavagnac où un délicieux repas leur fut préparé et servi par un des musiciens et son équipe.

Consultez et utilisez nos petites annonces

On reconnaît les mérites d'un bon musicien

Un peu avant le repas de Sainte-Cécile chez nos amis de Terrasson, Mme Auger-Conseil, présidente de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne, en même temps que Mme Matou, déléguée par le Maire de Terrasson, eurent l'honneur de décerner la Médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales, distinction accordée par le Ministère de la Culture. Une tâche bien agréable dont elles s'acquitèrent avec le plus grand plaisir, car René Dupré, le récipiendaire, la méritait amplement si l'on retrace sa carrière musicale commencée en 1952 à l'âge de 14 ans. Comment ne pas évoquer outre la carrière musicale si importante dans sa vie alors qu'il était dans l'Armée de l'Air, sa vocation d'éducateur au service des jeunes futurs bons musiciens ; nous lui devons la création d'une école de musique dont les cours aussi bien de solfège que d'instruments sont entièrement gratuits. C'est ce musicien compétent que de jeunes enfants à partir de l'âge de 8 ans et plus retrouvent tous les samedis et certains jours de la semaine pour parler musique. La route est tracée pour ceux qui veulent se donner au bénévolat et René Dupré en est le plus vivant des exemples. Nous le félicitons.

Gironde

Nécrologie

Notre Comité Fédéral une nouvelle fois est en deuil. Après la disparition de Georges Pironom et tout récemment de Régis Sirdet, nous éprouvons la disparition de M. Robert Barrère, ancien Secrétaire Général de la Fédération, et ces dernières années qui était notre archiviste au Bureau Fédéral. Il fut toute sa vie au service bénévole de la musique et participa dès sa fondation à la « Symphonie Moderne S.N.C.F. de Bordeaux » où il était contrebassiste à cordes et dont il fut de longues années le Président.

Il participait également aux diverses œuvres artistiques cheminotes. C'était un homme particulièrement aimable et agréable, serviable et dévoué. Ses obsèques, en présence de ses nombreux amis eurent lieu en la chapelle de l'Hôpital Saint-André de Bordeaux. Nous adressons à Mme Barrère et à sa Famille nos condoléances attristées.

CADS ET BLAYE

Sainte-Cécile-des-Merlots

9 février 1986, Bordeaux sous la neige, Blaye au soleil au dehors et dans nos cœurs. Malgré le froid sec, notre Sainte-Cécile s'est bien déroulée. Elle a débuté par la messe en musique, en l'Eglise Saint-Romain de Blaye, avec la participation de notre Société, sous la baguette de nos deux codirecteurs, Thierry Dupuis et Maurice Michaud, dans « Cathédrale » de G. Gadenne, « Deux Pièces » de R. Mignon (chorale), « Haendel Cérémonial » de Haendel (2e larghetto), « Sainte Thérèse » d'A. Delbecq.

Puis en hommage à tous nos disparus nous avons déposé une gerbe au monument aux morts. En cortège nous nous sommes rendus à l'Hôtel de Ville où nous

avons été accueillis par M. Chaillot, Maire adjoint, félicitant notre Société pour sa tenue et ses efforts dans la recherche musicale. M. Madrelle, Conseiller Général du Canton, devait lui aussi adresser ses souhaits de réussite à nos Merlots. Enfin, nous avons regagné Cars, notre siège social, où nous a été servi un excellent repas précédé d'un concert, toujours sous l'œil vigilant de nos codirecteurs dans : « Show March » de M. Philibert, « Florentiner Marsch » de J. Fucik, « Spécial Parade » de M. Philibert.

Au cours de ce déjeuner, M. Denis Noël, Trésorier adjoint de la Fédération, devait prendre la parole et faire observer à l'assistance une minute de silence, à la mémoire de M. Sirdet, Président du groupement de Blayais-Cubzagais, disparu il y a peu de temps. La journée s'est terminée à une heure fort avancée ; dans une chaude ambiance d'amitié et de musique.

La Brède

A l'Ecole de Musique de La Brède, que préside avec dévouement et efficacité Mme Renée Naturel, vient s'ajouter depuis peu une Chorale d'adultes, comptant 20 choristes, dont nous publions la photographie et a pris le nom d'« Interlude ». Ajoutons qu'une chorale d'enfants recrutés dans le cadre de l'école qui a une centaine d'élèves existe également. Nous saluons avec beaucoup de plaisir ces louables initiatives de l'Ecole de Musique de La Brède.

PESSAC

Société Musicale Saint-Martin

Avec ses 400 élèves et ses 24 cours de solfège d'instrument ou de chant — assurés par 32 professeurs — l'Ecole de Musique de la Musicale Saint-Martin montre sa bonne santé.

Même, dans l'éducation musicale, il faut évoluer. Et la « vieille dame » de Pessac du président Marquier, l'a fort bien compris.

Aussi, cette école que dirige M. Léo Parus a-t-elle innové en cet exercice scolaire, en créant notamment une classe de clavecin et une classe d'initiation « Percustra ».

Le récent concert des élèves aura été une bonne occasion de montrer les « premiers pas » de ces deux classes entre autres intérêts de l'audition donnée à Bellegrave, devant quelque 500 parents et amis.

Pour le clavecin, ce fut évident, l'affaire est bien partie et s'intégra parfaitement dans une large audition où des pages de Fauré, Vivaldi, Bartok, Scarlatti, Haendel, Couperin, Weber, Bach, Mozart ou Schumann — pour ne citer que ces illustrissimes compositeurs — furent offertes.

Bien sûr, toutes les classes : violon, flûte, guitare, piano, trompette, violoncelle, harpe, hautbois, clarinette, saxophone, etc., en présentant leurs meilleurs élèves — devaient être fort appréciées.

Comme d'ailleurs, la jeune classe d'orchestre de M. Parus, qui devrait assurer l'avenir d'une harmonie locale qui a bien besoin de « sang nouveau ».

Mais lors de ce concert, la percussion fut très en honneur. Avec ses grands élèves évidemment et surtout avec ses bambins de 4 à 6 ans qui ont permis d'écouter l'adaptation du « Conte du Petit Chaperon Rouge », dont ils furent les seuls créateurs de l'instrumentation.

Ce conte a été le fil conducteur du travail créatif de cette classe unique en France, dirigée par Patrick Allant, « disciple » de Pierre Boulez.

Assurément, « Percustra » (c'est son nom) a de beaux jours devant elle.

Lors de ce concert, on a reconnu M. Sicre, Maire adjoint, Conseiller général ; M. Cantarel, adjoint culturel représentant le Maire de Pessac ; M. Lignot, représentant du Président fédéral, M. Ciran ; M. Saint-Orens, historien de Pessac, etc.
Cette école de la Société Musicale Saint-Martin vient de réorganiser sa classe de chant choral d'enfants. La direction en est confiée à Mlle Fabienne Cougouille, professeur de chant.

Lot-et-Garonne

MEILHAN-SUR-GARONNE

Sainte-Cécile à l'Union Musicale

L'Union Musicale n'a pas failli à sa tradition de fêter Sainte-Cécile avec son retard habituel le 3 mars 1986.

Dans une église bondée, elle a interprété sous la direction de Claude Mauriac guet la Marche des Prêtres d'Athalie de Mendelssohn, l'Intermezzo de Cavalerie Rusticana de Mascagni, l'Angélus des Scènes Pittoresques de Massenet, Venise de Daniel Leriche par le quatuor de trompettes et Mini Boogie de John Darling.

Avec son brio bien connu Marceau Clavarie a aussi interprété au saxophone alto, dans un silence religieux, l'Aria de Pozzo.

M. Jean Fenouillet, Maire de Meilhan et M. Jean-Claude Fondriest, Président des sociétés musicales de Lot-et-Garonne, assistaient à cette brillante cérémonie. M. Ciran, Président de la Fédération des Sociétés Musicales d'Aquitaine était excusé.

Après la messe, l'Union Musicale était conviée à un vin d'honneur à la mairie, au cours duquel des récompenses furent remises à plusieurs musiciens, tandis que les élèves de l'Ecole Municipale de Musique recevaient leurs diplômes.

Nous rappelons à nos correspondants que les textes des petites annonces et des manifestations doivent nous être fournis aux fins d'insertion au plus tard le 25 du mois précédant la parution du journal.

Nous ne pourrons faire paraître ceux qui nous seraient adressés après cette date limite.

Dans son allocution, le Président et Directeur remerciaient M. le Maire pour cette réception et pour ses aides morales et matérielles, remerciaient aussi les personnalités présentes, les sociétés Meilhanaises, le fidèle public et les musiciens pour la parfaite exécution des morceaux.

Faisant le bilan de l'année écoulée, il disait sa satisfaction générale, mais insistait pour un engagement plus généreux des musiciens aux répétitions, facteur essentiel de perfection.

M. Jean Fenouillet, Maire, disait le plaisir et la fierté de compter dans son village une phalange aussi brillante, dont la pérennité était assurée par l'Ecole Municipale de Musique. Il demandait à tous ces amateurs amoureux de la musique de persévérer et souhaitait à l'Union Musicale forte de ses 104 années, de glaner de continuels succès.

Tous les musiciens, leurs épouses, leurs amis, se retrouvaient ensuite à la Vieille Auberge et terminaient par le banquet traditionnel de fête de la Sainte-Cécile 1985 dans une excellente ambiance.

Auvergne

Puy-de-Dôme

Assemblée Générale du 2 mars 1986
Salle de Quartier
Rue Abbé-Prévost
Clermont-Ferrand

Le dimanche 2 mars, à 9 heures, s'est tenu le 3e Congrès de la nouvelle Union Départementale des Sociétés Musicales du Puy-de-Dôme, salle de Quartier, rue Abbé-Prévost, Clermont-Ferrand.

Parmi les personnalités invitées, étaient présentes : M. Boulay, Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme ; Mme Fouillade, Vice-Président du Conseil Régional d'Auvergne ; M. Quilliot, Sénateur-Maire de Clermont-Ferrand ; M. Mary, Maire Adjoint, chargé de la Culture de Clermont-Ferrand ; MM. Bador, Néri, Tarreyrias ; M. Sevaux, délégué A.D.D.M. 63 ; M. Relin, Vice-Président de la C.M.F., Président de la F.M.A., ainsi que le Conseil d'Administration de l'U.D.S.M.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

1) Appel des Sociétés.
2) Election du Tiers Sortant.
3) Election des Commissaires aux comptes et des suppléants.
4) Rapport financier du Trésorier.
5) Allocution du Président.
6) Intervention des personnalités présentes.

Sur 72 sociétés adhérentes à l'U.D.S.M., 49 sociétés étaient présentes ou représentées.

Ont été élus : MM. Criscolo, Mojal, Perronnin, Sallas, Mme Petit.

A l'issue de l'Assemblée s'est déroulée l'élection du Comité de Direction se décomposant comme suit :

Président : M. Conrad Rodriguez.

Premier Vice-Président Délégué : M. Maurice Arbre.

Vice-Présidents : MM. Jean-Claude Criscolo, Michel Meunier, René Pereira.

Secrétaire Général : Mlle Arlette Jaffeux.

Secrétaire Général Adjoint : M. Marcel Clauzon.

Trésorier Général : M. Jean-Claude Foenard.

Trésorier Général Adjoint : M. Gérard Goutain.

Archiviste : M. Pascal Pinot.

Suite à l'élection du tiers sortant, a lieu l'élection des Commissaires aux Comptes.

Sont réélus : MM. Librini et Merle.

Deux suppléants sont nommés : MM. Bertrand et Poumerol.

RAPPORT FINANCIER

Après examen des comptes, les Commissaires donnent Quitus au Trésorier, celui-ci lit son rapport devant l'Assemblée qui approuve le bilan financier.

ALLOCUTION DE M. RODRIGUEZ, PRESIDENT DE L'U.D.S.M.

M. Rodriguez remercie tout d'abord les personnalités qui ont bien voulu honorer de leur présence cette Assemblée Générale.

Le Président rappelle que, depuis quelques années, la pratique musicale amateur se développe de plus en plus, d'où la nécessité d'une formation réactualisée des élèves et des formateurs sans pour autant bousculer les connaissances acquises. Dans ce but, l'U.D.S.M. envisage d'organiser : d'une part, des stages de gestion en direction des responsables de sociétés et, d'autre part, des stages de formation à caractère plus pédagogique (solfège, pédagogie des instruments) aux mois de juillet et octobre. L'U.D.S.M. renouvelle également ses stages de perfectionnement instrumental et d'orchestre.

M. Rodriguez met l'accent sur le fait que les sociétés de musique ne sont plus les seules à former des élèves, aujourd'hui de nombreuses écoles de musique se créent et ceci malgré des problèmes financiers et techniques qui aboutiront dans les années à venir à de nouveaux orchestres.

En ce qui concerne le répertoire, si le choix était limité dans le passé, il faut reconnaître qu'actuellement la situation est différente, de grands compositeurs n'hésitent pas à mettre leur talent au service des orchestres d'harmonie, de batteries-fanfare, ou d'accordéon, il convient donc de jouer les œuvres de ces compositeurs, tel fut le cas lors du stage d'orchestre de l'an dernier où les œuvres de M. Lancen et M. Amiot furent abordées, et rendons hommage au travail considérable fourni par M. Bardin, Melle Bardin, M. Amiot, et la présence remarquable de M. Lancen.

En ce qui concerne les orchestres de batterie-fanfare et d'accordéon, leur rôle est essentiel au même titre que les orchestres d'harmonie, l'U.D.S.M. est consciente des problèmes qui restent à surmonter afin que ce genre de formation retrouve la place qu'elle mérite.

Afin de ne pas disparaître, les Associations ont dû modifier leurs structures, sur le plan national (C.M.F.), sur le plan régional (rassemblement des 4 départements limitrophes du P.D.D. calqué sur l'organisation administrative de la région) et ceci grâce à la compétence et au dévouement de M. Relin.

Au niveau départemental, le but essentiel de l'U.D.S.M. est d'apporter une aide technique et financière aux sociétés en intervenant auprès du Conseil Général, ce qui a permis de créer un parc d'instruments « lourds », et dans le même temps

création de l'A.D.D.M. 63, moyen que s'est doté le Conseil Général pour comprendre et aider toutes les formes d'expression musicale.

Faute de moyens, l'U.D.S.M. a manqué dans le passé de communication, pour remédier à ce problème, l'U.D. a mis en place un secrétariat permanent ainsi qu'un bulletin départemental de liaison.

En conclusion, nous insistons sur le fait que l'U.D.S.M. doit être soudée pour défendre l'intérêt de tous, que ce soit les orchestres d'harmonie, de batterie-fanfare ou d'accordéon.

M. Rodriguez souhaite que toutes les sociétés obtiennent les moyens nécessaires pour franchir d'autres étapes à leur développement grâce à l'énergie et au dévouement de tous.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Mme Fouillade, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Auvergne, annonce que le Conseil Régional souhaite enregistrer une cassette avec le concours des sociétés musicales amateurs afin d'avoir un panorama complet de ce qui se fait dans notre région en matière musicale et ceci suite aux précédentes cassettes enregistrées par d'autres formations musicales régionales.

M. Boulay, Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme, retrace en quelques mots l'essor de la musique dans toutes les communes, le plus souvent rurales, puis met l'accent sur la loi de décentralisation qui a accru les compétences des Conseils Généraux, notamment en matière culturelle, afin que plus de chances soient accordées aux petites communes sur le plan du développement musical, le Conseil Général continuera donc d'apporter son aide. M. Boulay rappelle également la Convention signée entre l'U.D.S.M., le Conseil Général et l'A.D.D.M. 63, Convention qui permettra un essor nouveau de notre Association.

M. Quilliot, Sénateur-Maire de Clermont-Ferrand, précise que la Ville de Clermont-Ferrand a toujours essayé d'apporter une aide efficace aux Associations et plus précisément aux Associations Musicales. M. le Maire annonce que la Municipalité a mis à la disposition de l'U.D.S.M. des locaux administratifs au Centre Blaise-Pascal. Sur le projet de l'U.D.S.M. d'organiser un concours national de musique dans les années à venir, la Ville de Clermont apportera, dans la mesure de ses possibilités, son aide et son soutien logistique.

M. Sevaux, Délégué A.D.D.M. 63, rappelle que l'A.D.D.M. doit être un outil intermédiaire entre les élus, les collectivités et les Associations. La Convention, signée entre le Conseil Général (A.D.D.M. 63) et l'U.D.S.M., permet à notre Association de disposer des subventions allouées par le Conseil Général et de les gérer elle-même ; de ce fait, elle peut organiser des stages décentralisés pour toutes les sociétés musicales, que ce soit pour les formateurs, responsables de sociétés, ou pour les élèves. De même, la constitution d'un parc instrumental offre désormais la possibilité à toutes les sociétés musicales de bénéficier d'instruments « lourds » et trop onéreux pour les petites sociétés, ainsi que la mise en place d'un secrétariat permanent pour gérer cet ensemble.

En conclusion, M. Sevaux insiste sur le fait que le travail de l'A.D.D.M. ne peut être accompli qu'en concertation avec les communes ; tous ces renseignements seront compilés dans un « annuaire départemental de la musique », les actions de l'A.D.D.M. 63 doivent être de concert avec celles de l'U.D.S.M., et ceci dans l'intérêt de la vie musicale départementale.

M. Relin Vice-Président de la C.M.F. et Président de la F.M.A., rappelle que la Fédération Régionale a été créée suite à la loi sur la décentralisation ; malgré cette nouvelle organisation, des problèmes financiers demeurent, notamment au niveau des subventions et des achats d'instruments, mais espère que ceux-ci seront solutionnés dans les plus brefs délais.

M. Relin annonce que le 3e Congrès de la F.M.A. se déroulera le 19 octobre à Vichy et invite toutes les sociétés à y participer.

M. Rodriguez remercie de nouveau les représentants des sociétés, ainsi que les nombreuses personnalités présentes et invite cordialement l'Assemblée au vin d'honneur.

La séance est levée à 12 heures.

Bourgogne

Nièvre

Activités 1985 de l'Accordéon-Club Nivernais

Cette société a été l'une des premières à s'affilier à l'U.D.S.M. Nièvre, lors de sa création. C'est également l'une de celles qui a, dans la Nièvre, le plus d'activités. Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à suivre le compte rendu de la vie de cette dynamique Société pour 1985.

Dès le 27 janvier, une traditionnelle « Galette des Rois » réunissait environ 200 personnes, élèves et parents, au cours de laquelle la projection d'un film retraçait les activités de l'année écoulée. Une petite sauterie — bien sûr au son de l'accordéon — terminait cette sympathique soirée.

Le 9 février, trois événements marquaient cette journée : la naissance du petit Nicolas, fils du Directeur de la Société, le mariage de l'un des exécutants de l'orchestre d'accordéons et enfin l'obtention, par Eric Bouvelle, jeune élève de l'école d'accordéon, du 1er Trophée international junior Joss Baselli, à Montluçon.

Le 9 mars, la formation de Jean Girard animait un grand bal costumé qui fut une totale réussite.

Le 24 mars, un concert donné au Théâtre municipal de Nevers, réunissait les différents groupes de la société devant une très belle et vibrante assistance, dans un programme alternant classique et musette.

Le 30 mars, nouvelle messe de mariage à Nevers, pour une jeune musicienne, Caroline Benes.

Le 13 avril, enregistrement, sur TF1, durant l'émission « La chance aux chansons » de Pascal Sevran, du jeune et talentueux Eric Bouvelle et sortie de son premier 45 tours intitulé « Mains de Velours », morceau composé par Jo Privat et André Astier et qui lui a été dédié.

Du 16 au 20 mai, réception des Amis allemands de l'Orchestre d'accordéons de Coblence. Les temps forts de ces soirées furent le concert qui réunit les deux formations dans un répertoire très varié qui recueillit l'unanimité. Ce concert était, par ailleurs, retransmis en direct par une de nos radios locales. Le 18 avril, un autre concert dans un répertoire classique et spirituel réunissait à nouveau les deux formations en l'Eglise Sainte-Bernadette du Banlay devant un public attentif et enthousiaste. Ce même jour, le Ministre et Maire de Nevers, Pierre Bérégovoy, avait tenu à offrir un vin d'honneur à tous les participants.

Le 19 mai, un gigantesque méchoui précédé d'un apéritif-concert réunissait près de 300 personnes et la journée se terminait tard dans la nuit par des chants et des danses françaises et allemandes.

Le 21 juin, fête de la Musique, et malgré le mauvais temps, un public stoïque était venu assister au concert prévu.

Le 30 juin avait lieu, avant le départ en vacances des élèves de l'école, la remise des prix de l'école de musique et d'accordéons.

Les 25 et 27 juillet, dans le cadre du 1er Festival d'accordéon de Nevers, la société se présentait et un nombreux public suivit toutes les prestations des formations en présence.

Le 31 août, jamais deux sans trois, messe de mariage à laquelle participait l'orchestre, pour fêter le jeune Marc Bouvelle et sa jeune épouse, elle-même saxophoniste à la musique d'Asnière-les-Bourges.

Le 1er septembre, l'association organisait une sortie champêtre que le temps, malheureusement, bouda et qui connut cependant un grand succès auprès des « mordus ».

Le 5 octobre, était organisée la 12e nuit dansante du Club où se produisirent les deux orchestres, se relayant, qui obtinrent un large et brillant succès.

Le 22 septembre, le Président de l'Accordéon-Club Nivernais était élu au Comité directeur de l'U.D.S.M. Nièvre, lors de l'Assemblée générale qui se tenait à Imphy.

Le 24 octobre, l'Assemblée générale de l'A.C.N. réunissait une proportion très importante des membres (47 sur 55), et le

Président Lucien Girard, dirigeant les débats, et le Directeur Bernard Girard, firent le tour des questions intéressant la société et les grandes lignes pour la saison 1986 furent tracées.

Le 24 novembre, en l'Eglise de Coulanges-les-Nevers, une messe de Sainte-Cécile était suivie par un grand nombre de fidèles, cérémonie simple mais d'une excellente qualité musicale.

Le 30 novembre, près de 200 personnes assistaient au repas de Sainte-Cécile auquel avaient tenu à participer de nombreuses personnalités. Au cours de cette sympathique soirée, le Président de l'U.D.S.M. Nièvre, Jean Julien, remettait à Bernard Girard, au nom de la Confédération Musicale de France, la Médaille de Bronze des Chefs d'orchestre.

L'année 1985 se terminait le 1er décembre par un concert, brillamment interprété, au Théâtre municipal de Nevers.

L'année 1986 présente un très vaste programme et nous souhaitons à cette jeune et dynamique Société, ainsi qu'à son Chef, Bernard Girard, beaucoup de succès.

Bretagne

Morbihan

Samedi et Dimanche derniers, la grande foule aux concerts des Gabiers, 15 et 16 Mars 1986

Samedi en soirée et Dimanche en matinée, le Palais des Congrès, à Lorient, a fait le plein, environ 2.000 personnes ont applaudi le concert des Gabiers d'Artimon.

Tout avait été mis au point pour que nos choristes offrent au public deux concerts de choix, un décor de bon goût donnait tout de suite un air de fête.

Les Gabiers d'Artimon débutaient le concert par des chants de Marins, et ils ont tout au long de la soirée fait partager leur enthousiasme et leur plaisir d'être et de chanter au public venu en si grand nombre.

Bretagne ancienne

Nous avons aussi très apprécié la Chorale Kannerion et Skorv, dirigée par Mme Carre, qui, de sa magnifique voix d'Alto, accompagnée par les chœurs, nous a fait passer un très agréable moment dans un programme très varié, et qui, pour terminer cette première partie, a dirigé un négro spiritual regroupant tous les choristes.

La deuxième partie était laissée à l'Union Chorale Lorientaise et aux Gabiers d'Artimon, dirigés par Bernard Dupont, les mêmes chanteurs, mais styles différents.

Leur plaisir de chanter est tel que ces hommes ont voulu multiplier leur amour du chant choral et élargir la palette de leur répertoire, et avec autant de talent, vous offrent les meilleurs morceaux des Compagnons de la Chanson, Moustaki, Ferré et des chants de Marins, accompagnés par 3 guitares, 2 accordéons, 1 mandoline, et un tambourin.

La simplicité et le bon goût de la musique qui les accompagnait, étaient d'une étrange beauté, tantôt joyeuse, tantôt nostalgique, faisant retrouver avec émotion toute la saveur de la bonne chanson populaire française, comme nous aimons l'entendre, sachant capter l'auditoire d'une voix forte et puissante, possédant de très bons solistes, une remarquable présence sur scène ; ils ont inlassablement chanté, fait chanter et fait vibrer un public qui ne leur ménagea pas ses applaudissements, ce n'était plus une salle de concert mais un immense vaisseau tanguant au rythme du flot de ces airs entraînants.

A la fin du spectacle, ils furent ovationnés et bissés par ces gens ravis d'avoir passé un si agréable moment. Un spectacle de qualité qui aura fait l'unanimité et qui prouve la vitalité de la doyenne des sociétés de musique Lorientaise.

Champagne – Ardenne

Marne

La Sainte-Cécile des Harmonies S.N.C.F. — Epernay et Magenta

Les Harmonies S.N.C.F. — Epernay et Magenta — ont fêté leur patronne Sainte-Cécile, le dimanche 8 décembre 1985. Dès 9 h 30, une délégation s'est rendue aux cimetières d'Epernay, Dizy et La Villa pour fleurir les tombes de cinq de leurs membres récemment décédés.

A 10 h 45, en l'église de Magenta, la phalange musicale ouvrait la cérémonie religieuse avec « Trompet'Voluntary », de H. Purcell, et avec la chorale paroissiale « Il fait danser les mondes » sur un choral de Bach. Puis, tout au long de l'office : après l'Epître, les « Béatitudes selon Saint-Luc » de J.-P. Lecot ; à l'Offertoire, le « Menuet de Bérénice », de G. F. Hændel ; à la Communion, avec la chorale, la Cantate 147, « O Jésus que ma joie demeure » de J.-S. Bach ; en méditation de Communion « l'Hymne à la joie », de L. V. Beethoven, et pour en terminer, la « Marche Pontificale », de Ch. Gounod, dont le Final fut chanté par la chorale. De chaleureux applaudissements ont traduit l'enthousiasme de l'assemblée, récompensant ainsi les musiciens pour leur prestation, et leur chef pour son excellente direction. René Sergent, le directeur, fut d'ailleurs chaudement félicité par de nombreux mélomanes présents, ainsi que par plusieurs directeurs musicaux.

A l'issue de cette messe, la Musique se rendit au monument aux morts où eut lieu un dépôt de gerbe avec les sonneries réglementaires de la Batterie-Fanfare. Puis, après un défilé dans les rues de la cité, musiciens et invités se retrouvèrent au vin d'honneur offert par la Société et au cours duquel le président Rapeneau, les conseillers généraux : MM. Houdart, Grès et l'adjoint au Maire de Magenta, M. Mangin, prononcèrent les allocutions coutumières.

Le banquet traditionnel réunit ensuite, en la Salle des Fêtes Municipale, musiciens et invités. Au cours de ces agapes, le Directeur remercia les orateurs pour les félicitations qu'ils lui avaient décernées, y associa tous ses fidèles musiciens, et fit le point en ce qui concernait l'avenir de la Société. Le représentant le l'U.A.I.C.F. (Union Artistique et Intellectuelles des Cheminots Français), M. Portès, adressa ses appréciations flatteuses tant au chef qu'à ses exécutants et souhaita d'excellents lendemains à la valeureuse formation musicale.

Ardennes

Une regrettable erreur

Une erreur s'est glissée malencontreusement dans notre article du journal de février-mars. Lors de la Sainte-Cécile, M. Ortega, trésorier de l'Harmonie « Les Amis réunis » de Bogny-sur-Meuse, a déposé une gerbe au monument aux morts. Une coquille nous a fait publier : qu'une délégation était allée s'incliner sur la tombe du trésorier Ortega. Dieu merci, ce sympathique et dévoué trésorier de l'Harmonie se porte à merveille et nous le prions d'accepter nos excuses pour la mauvaise interprétation d'un article publié dans la presse locale ardennaise.

Mars à la F.M.A.

Mars s'est ouvert en fanfare avec le 10e week-end de perfectionnement des batteries-fanfares organisé par la F.M.A. à l'Hôtel de Ville (percussions) et dans les salles de l'Union Musicale Nouzonnaise.

Le samedi 1er mars après-midi et le dimanche matin 2 mars, une douzaine de cors de chasse, trompettes et clairons basses, soubassophones et le tambour-major Ball de la batterie-fanfare de la « Musique Principale des Troupes de Marine » de Rueil-Malmaison ; une quinzaine de clairons et une demi-douzaine de trompettes de cavalerie, avec son adjoint M. Maffre ; une vingtaine de percussionnistes avec son adjoint, M. Langlois, ont, après les exercices de mise en condition, étudié « Louisiana » de Guy Luypaerts. Les tambours ont exécuté des « batteries napoléoniennes » et étudié un difficile « Duo » de R. Goute.

Le dimanche, à 11 heures, tous les musiciens ont interprété le fruit de leurs études devant les auditeurs officiels dont le conseiller général, maire, M. Fuzellier ; le président fédéral M. Pihet ; les prési-

dents Tabary et vice-président Albert, de l'O.M.M. ; le président départemental des batteries-fanfares F.S.C.F., M. J.-M. Lamotte ; ainsi que plusieurs administrateurs de la F.M.A. Tous ont goûté et applaudi les prestations des fanfaristes venus d'Attigny, de Carignan, Charleville-Mézières (H.M. et H. S.N.C.F.), Douzy, Nouvion-sur-Meuse, Nouzonville et Sedan.

Plusieurs concerts ont été donnés en salle durant le mois.

L'H.M. de Charleville-Mézières a tenu, sous la direction de son nouveau chef D. Mercureanu et de ses adjoints MM. Cocu (orchestre et big-band) et Vandenbroucke (batterie-fanfare) à faire de ses concerts, des 8 et 9 mars, le point de départ d'un renouveau sensationnel, comme nous le montre le programme copieux et varié qui suit : 1er mouvement de la 1re Symphonie de Beethoven, l'ouverture des « Maîtres chanteurs de Nüremberg (Wagner), la 1re partie du « Poème de Feu » (I. Gotkowsky), le « Concerstück » pour piano (soliste : Claire Vauchelet, fille de deux hautboïstes de l'H.M.), « Return of the Jedi » (J. Williams) et en apothéose « Variation » (J. Devogel) par tout l'orchestre d'harmonie et pour le Big-Band « In a sentimental Mood » (Ellington-Mills-Kurtz), « Fanfare and Be-Bop » (Niehaus), « Prémice », « Tanguy » et « Echos de Paris » (J. Devogel) et « La petite créole » (de l'Ardennais G. Brouet).

L'Harmonie Municipale de Fumay (qui dispose désormais d'une véritable salle de répétition rénovée par la municipalité) s'est produite le 22 mars, sous la direction de A. Masson, à la salle des fêtes. Après « Clairon 2000 » (avec batterie-fanfare), ce fut un festival de solistes : flûtiste (« Beatles collection »), clarinettes (« Ave Verum »), orgue (« Chateauvallon »), wood-block (« Moment for Morricone »), caisse claire (« Cusset city »), grosse caisse (« Parade à Chicago »), trombone (Berceuse de « Jocelyn ») et pour finir « Sevilla », « L'amour en héritage », « Evergreen Grusse » et « Western Story ».

Les Amis Réunis de Bogny-sur-Meuse, sous la direction de F. Rouschop, se sont fait apprécier, le 8 mars, dans l'ouverture d'« Orphée aux Enfers », « Hommage à Edith Piaf », « L'automne » et « L'hiver » extraits des « Quatre saisons », morceaux encadrés par des défilés, valses, rocks, dans l'église Saint-Pierre du quartier Château-Regnault. Le point final a été donné par la marche avec batterie-fanfare « Ardenne » du sous-chef Pavon.

A la fête locale, la pluie les obligea à battre en retraite à la salle « Bayart » pour « Le Cheval des 4 fils Aymon » au lieu de rééditer ce concert en plein air, mais leur orchestre bavarois se tailla un succès inouï à leur soirée « Gross Choucroute ». Ajoutons-y quelques brèves nouvelles :

— L'équipement en nouvelles et seyantes tenues de l'H. de Floing du président Allard, des secrétaire et trésorier R. et L. Deprez et de la jeune directrice D. Lefebvre.
— L'élection d'un nouveau président, R. Billy, à la tête de l'H.M. de Monthermé, où il joua du bugle et du baryton et où, revenu en 1977, il véhicule à chaque sortie les musiciens des Hautes-Rivières.
— Un renouveau de la « Fanfare de Neufmanil » autour du chef F. Louis (grâce au dévouement de deux professeurs bénévoles, plusieurs clarinettistes et tambours ayant été formés et des anciens étant revenus), après une semi-léthargie de plusieurs mois et un concert à Pâques, avec l'H.M. de Monthermé en renfort. Les succès magistraux des thés dansants de l'orchestre de Marc Duval, de l'H.M. de Vouziers. 450 danseurs et danseuses ont répondu à l'invitation du président Deforge.
— La 31e participation de l'Harmonie « Les enfants d'Yvois » de Carignan, dirigée par Mlle Harbulot, à l'annuelle cavalcade belge de Florenville. Cette harmonie devant être rééquipée de la tête aux pieds par la commune pour le 6e congrès fédéral du 19 juin 1986.
— Le 19 mars s'est tenue, à Nouzonville, la réunion d'organisation de la 2e Rencontre Régionale Musicale de Champagne-Ardenne qui réunira, sous l'égide de l'O.R.C.C.A. (Office Régional Culture Champagne-Ardenne) le 4 mai, à la salle Maillard, de Nouzonville.
— L'harmonie « L'aurore de Saint-André-les-Vergers (Aube).
— La société philharmonique de Champagne-d'Epernay (Marne).
— L'harmonie de l'Union des jeunes bragards de Saint-Dizier (Haute-Marne).
— L'harmonie départementale des jeunes musiciens ardennais.

Languedoc-Roussillon

Aude

COURSAN :

Concert de l'harmonie républicaine

Vendredi 4 avril dernier, avait lieu, dans la salle J.-Miro, le concert de printemps offert à tous ses amis de l'Harmonie Républicaine de Coursan. Succès dépassant largement toutes les espérances, ceci malgré les absences dues aux vacances de Pâques, en effet, quelque 300 personnes garnissaient la Salle des Fêtes Municipale.

Tout d'abord le Président Raymond Gianet remerciait l'assistance, en particulier M. le Maire de Coursan, Madame, les Conseillers Municipaux, M. Sarzi, Directeur Honoraire de l'Harmonie, Président honoraire de la F.M.M., M. André Galy, Vice-Président de la F.M.M., M. Badoix, Président du Réveil Nouvellois, M. Barthez et M. Capman respectivement Président et Directeur de l'Harmonie d'Ouveillan.

Après une minute de silence observée par tous les participants à la mémoire du regretté André Izard décédé il y a quelques jours à peine à l'âge de 50 ans, le concert dirigé par M. René Calva et présenté par M. Henri Huillet pouvait débuter.

Tout d'abord avec la fanfare récemment créée (10 clairons, 6 tambours) l'Harmonie Républicaine enlevait avec brio la marche de la 2e D.B. Ensuite venaient dans l'ordre « La Dame de Pique » ouverture de Von Suppé, Le Concerto pour Hautbois de Bellini brillamment exécuté par Georges Gervais, le Menuet de l'Arlésienne où furent largement démontrées : la valeur de Mlle Sophie Artaud (12 ans) et Marc Gianet au saxo alto ; succéda alors la Marche Américaine de J.P. Souza suivie des Echos du Midi où un autre jeune, Frédéric Sune, étala sa valeur à la trompette.

Avec la victoire ou la mort de Chomel avec la fanfare, débutait la deuxième partie consacrée à la Musique Jazz, successivement : Un Collier de Perles de J. Gray, Rushes de Cower, l'Eternel Stardust de Carmichael, un Boum sur Charles Trenet, deuxième partie qui fit l'unanimité du public. Avec Auprès de ma blonde et le Paso Doble « Luchando » d'Ibanez se terminait cette splendide soirée musicale, qui eut quand même la rallonge traditionnelle avec un petit lunch pour musiciens et « supporters ». Bravo encore à l'Harmonie Républicaine de Coursan, rendez-vous fin juin pour le prochain concert.

CARCASSONNE

Les chœurs de Carcassonne et l'harmonie municipale fêtent ensemble Sainte-Cécile

L'Harmonie Municipale et les Chœurs de Carcassonne ont célébré, le dimanche 8 décembre 1985, avec un éclat tout particulier, la fête de Sainte-Cécile, Patronne des Musiciens et aussi des Chanteurs.

Au cours de la messe de 11 heures, à la Cathédrale Saint-Michel, un grand concert spirituel réunissait les Chœurs de Carcassonne et l'Harmonie Municipale, placés sous la direction de M. Jacques Miquel et offrait à la foule considérable des fidèles et mélomanes qui se pressaient dans la nef, une splendide interprétation d'œuvres vocales et instrumentales, lesquelles étaient extrêmement appréciées et goûtées par un auditoire recueilli et attentif.

A l'autel, officiaient ensemble M. l'Abbé Bories, Archiprêtre de la Cathédrale ; M. l'Abbé Estagerie, Directeur de l'Enseignement Diocésain et le Père Serge Fournil.

Tout d'abord, l'Harmonie Municipale, en prélude à la célébration de l'Office, faisait entendre une composition de M. Lucien Clayton, intitulée « Vocation ».

C'était, d'entrée, l'invitation musicale à la prière et au recueillement...

Ensuite, était donné le Prélude Classique de La Petite Suite Pittoresque, de Willy Hautvast.

Les Chœurs et l'Harmonie Municipale interprétaient ensuite, avec une finesse remarquable, le Chœur des Pèlerins, extrait

de l'Opéra Tannhaüser, du compositeur Richard Wagner...

Pendant l'Offertoire, les Chœurs de Carcassonne, accompagnés par l'orgue, interprétaient avec une grande maîtrise et beaucoup de sensibilité, tout d'abord le Choral n° 33 de Jean-Sébastien Bach et, pendant la Communion, L'Agnus Dei de Praetorius.

L'Harmonie Municipale, ensuite, faisait entendre deux œuvres fort célèbres : The Swan (La Mort du Cygne) partition extraite du Carnaval des Animaux, de Camille Saint-Saëns, sur un arrangement de Paul Yoder et le Ballet Scène du Lac des Cygnes, de P.-I. Tchaikovsky, arrangement de Harold Walters, ces deux partitions étaient interprétées avec beaucoup de nuances, prélude au Final, grandiose, lequel voyait les Chœurs de Carcassonne et l'Harmonie Municipale donner, en première audition, L'Hymne à la joie extrait de la 9e Symphonie de Ludwig Von Beethoven, sur une orchestration de M. Jacques Miquel.

Ces œuvres orchestrales et vocales étaient, il faut le souligner, dirigées d'une manière très sûre et précise par M. Jacques Miquel, sachant rendre, à chacune de ces interprétations son caractère propre, avec un grand respect de la pensée des compositeurs, joignant agréablement le sens des nuances et une très grande justesse d'exécution, très remarquées et grandement appréciées par le nombreux auditoire, qui remerciait chaleureusement musiciens et choristes, sans oublier leur Directeur Musical, par de longs applaudissements...

La grande compétence des chanteurs et instrumentistes, leur travail individuel et collectif, sans oublier le travail en profondeur sur la recherche du style d'interprétation, réalisé avec leur Directeur, M. Miquel, avaient été mises très largement à contribution, mais les résultats, ainsi obtenus, dépassaient toutes leurs espérances !

Ce concert prestigieux était la conclusion remarquable d'une année particulièrement chargée en prestations multiples pour ces deux ensembles vocaux et instrumentaux.

Qu'on en juge : pour l'Harmonie Municipale : 9 cérémonies officielles ; 4 inaugurations ; 2 concerts et une réception officielle ; 3 défilés, ce qui représente une vingtaine de services divers, sans oublier de nombreuses animations musicales.

... Et l'année 1986 s'annonce, déjà, très chargée pour nos dévoués musiciens !!

Pour les Chœurs de Carcassonne, qui poursuivent leur chemin vers la gloire et le succès, avec grand mérite, d'ailleurs, ayant déjà à leur actif de remarquables interprétations : le Requiem de Verdi, chanté à Carcassonne et à Limoges ; la Damnation de Faust, de Berlioz ; les Carmina Burana, de Carl Orff ; le Magnificat de Jean-Sébastien Bach ; les Chœurs d'opéras et ouvertures célèbres, chantés au Festival de la Cité en 1984, avec l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dirigé par Michel Plasson...

Et, en cette année 1985, le célèbre Requiem de Berlioz, donné au Grand Théâtre de la Cité de Carcassonne, le 13 juillet...

Soirée inoubliable, réunissant plus de 300 choristes, venus de Toulouse, de Sète, de l'Armagnac et du Lauragais, avec, bien sûr, les Chœurs de Carcassonne et les 120 musiciens de l'Orchestre du Capitole de Toulouse, sous la direction du prestigieux Chef Michel Plasson !

« Cet écroulement des mondes, cette démesure romantique », que Berlioz a créés le 5 décembre 1837, dans l'Eglise Saint-Louis des Invalides, sont un perpétuel contraste des sonorités qui étonnent souvent l'oreille, la dérangent avant de la séduire...

Cette musique, reçue en plein cœur, ce chant sublime des voix, trouvaient leur couronnement, pour les Chœurs de Carcassonne, tout dernièrement à Limoges, où ce prestigieux ensemble vocal interprétait, sur l'invitation de Maître Condettes et du Grand Orchestre de Limoges, la 9e Symphonie de Beethoven, avec, aussi, des choristes venus de Savoie et du Dauphiné !

Ainsi, notre ville de Carcassonne, patrie du compositeur Paul Lacombe et du prestigieux violoniste et Chef d'Orchestre Michel Mir, peut, à juste titre, s'enorgueillir de posséder deux ensembles vocaux et instrumentaux d'une telle qualité artistique !

Il faut dire, également, que la renommée des Chœurs de Carcassonne a dépassé, depuis fort longtemps déjà, les limites de notre région !

Egalement, pour eux, l'année 1986 sera particulièrement chargée musicalement, mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans nos colonnes...

... Quelques instants après l'Office religieux, un Vin d'Honneur était servi dans la salle des Mariages de la Mairie, offert par la Municipalité de Carcassonne aux musiciens, chanteurs et personnalités. A cette très sympathique réception, nous notions la présence du Premier Magistrat de la

Ville, M. Raymond Chesa, Conseiller Général, entouré de nombreuses personnalités.

Avant les discours de circonstances, les Chœurs de Carcassonne ravissaient la nombreuse assistance en interprétant, sous la direction de M. Miquel, tout d'abord quelques pages choisies de la 9e Symphonie de Beethoven et ensuite Le Chant des Saisons du compositeur Rémy Gagne, sur une harmonisation de François Provencher et c'est sous un tonnerre d'applaudissements que s'achevait, en apothéose, cette audition vocale, avec piano accompagnateur.

M. Miquel, Président de l'Harmonie Municipale et Chef des Chœurs de Carcassonne, prenait ensuite la parole :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjoints et Conseillers, Mesdames, Messieurs.

La tradition nous rapporte que la noble et douce Cécile, issue d'une famille romaine, célèbre pour avoir donné à l'Empire : Sénateurs, Magistrats et Censeurs, fut à son tour emprisonnée et suppliciée pour s'être élevée contre les persécutions des chrétiens ordonnées par l'Empereur Alexandre Sévère, en l'an 230 de notre ère.

La légende dorée s'empara de ce fait divers et celle qui aima tant la Musique au cours de son pèlerinage terrestre, fut désignée par l'Eglise, dès le Haut Moyen Age, comme Sainte Patronne des Musiciens.

M. le Maire, Mmes et MM., l'Harmonie Municipale et les Chœurs de Carcassonne ne peuvent se comparer aux musiques célestes, mais, toutefois, c'est avec beaucoup de cœur et de persévérance que tout un chacun s'adonne au noble Art de la Musique.

Tous apportent le meilleur d'eux-mêmes pour défendre, dans notre Région et même au-delà, le renom et le prestige de notre Ville de Carcassonne.

L'Harmonie Municipale participe activement à tous les Services Officiels et à toutes les manifestations organisées par la Municipalité, anime les Clubs du 3e Age et assure les concerts publics.

Les Chœurs de Carcassonne sont, à nouveau, appelés à se joindre aux choristes du Capitole de Toulouse, sous la direction de Michel Plasson. Grâce à eux, Carcassonne est déjà connue à Toulouse, à Moissac, à Auch, à Bordeaux et, plus récemment, à Limoges.

Notre ville a été citée dans l'amphithéâtre romain aux Choralies de Vaison la Romaine...

... C'est donc avec fierté que je puis dire d'eux et pour la plus grande gloire de notre ville : Usque non Ascendam, plagiant le Philosophe. Oui, jusqu'où n'iront-ils pas ? S'ils persistent dans leur travail musical...

Car travail il y a. Croyez-le et rude, parfois, mais la foi des réussites en est la récompense.

M. le Maire, MM. les Adjoints, MM. les Conseillers Municipaux, vous nous soutenez dans nos efforts, vous encouragez nos progrès. Soyez donc, tous, vivement remerciés !

Pour notre part, soyez assurés que notre plus cher désir est de transmettre au plus grand nombre de Carcassonnais, notre amour de la Musique et notre joie de vivre au travers des harmonies, pour le plus grand renom de notre fière Cité de Carcassonne ! »

Sous les applaudissements, ensuite, M. Georges Bruyères, Président des Chœurs de Carcassonne, intervenait à son tour et, après avoir félicité les choristes et les musiciens de l'Harmonie Municipale pour leur magnifique prestation au concert de la matinée, insistait sur le fait que le chemin déjà parcouru dans la recherche vocale et la perfection du style de l'interprétation, n'était que le début de tout ce qui reste encore et restera toujours comme progrès à accomplir !

Il encourageait les choristes à travailler sans cesse leur voix, tout d'abord personnellement et en commun et lançait un vibrant appel au recrutement, car l'on n'est jamais assez nombreux pour faire œuvre commune au service de la Musique !

Parlant des magnifiques prestations de la chorale carcassonnaise au Festival de la Cité, à Toulouse, à Bordeaux et à Limoges, il se félicitait, au nom de tous, de voir ainsi s'étendre la renommée de la ville de Carcassonne au-delà des limites de notre région et souhaitait, pour le prochain Festival, que de nombreuses chorales, venues de diverses provinces de France soient invitées à venir chanter avec les Chœurs de Carcassonne, dans le cadre magnifique de notre Cité Médiévale !

Bien sûr, cela représente beaucoup de travail et d'efforts de tous, mais M. Bruyères terminait son discours en souhaitant de tout cœur que cela puisse se réaliser, dans la plus parfaite harmonie, si on peut dire !

Narbonne

Ensuite, M. Raymond Chesa, maire de Carcassonne et Conseiller général, prenait, à son tour, la parole et, après avoir félicité et remercié choristes et musiciens pour leur prestation de la matinée, et les avoir encouragés à continuer dans la persévérance de leurs efforts, s'adressait ensuite au Président des Chœurs de Carcassonne en ces termes :

« M. Bruyères, je connais vos occupations. Toute ma vie, je les ai partagées. Je pense les avoir assumées au travers de mon existence et je sais combien la vie associative exige de temps de présence, d'efforts et même d'argent !

Comme votre ensemble vocal a franchi le cap difficile du Théâtre du Capitole et de la Halle aux Grains de Toulouse, cela va maintenant vous demander des contraintes supplémentaires et je souhaiterais que cela se fasse dans le cadre du Festival de la Cité...

Je n'oserais vous dire, à vous-même et à M. Jacques Miquel, au travers des fonctions qui sont les vôtres et des responsabilités que l'on vous a confiées, que vous avez, pour vous, ce succès populaire, cet engouement que l'on ne retrouve pas souvent, quand je mesure les efforts qui sont nécessaires pour mettre au point une œuvre artistique commune. »

M. le Maire continuait, alors, son allocution, en s'adressant à M. Miquel, Président de l'Harmonie Municipale et Chef des Chœurs de Carcassonne :

« Je voudrais vous dire, à tous, aussi combien j'ai été sensible et conscient de ce qu'a fait notre ami Jacques Miquel. Il y a un an, exactement, la municipalité lui confiait des responsabilités importantes à la direction du Théâtre Municipal et du Festival de la Cité. Je crois, que ce faisant, c'est une chose qui honore nos deux sociétés parce que vous avez su, cher M. Miquel, toujours apporter la preuve de votre esprit d'équipe.

Conscient du rôle moteur qui est le vôtre, je vous ai cependant demandé de rester toujours auprès des Chœurs de Carcassonne et de l'Harmonie Municipale, malgré vos tâches nouvelles et cela pour une raison bien simple : personne ne comprendrait, aujourd'hui, que vous puissiez nous quitter !

D'autres manifestations seront, demain, le lot de ce que vous préparez en commun aujourd'hui et l'effort que vous faites pour apporter la renommée de notre ville de Carcassonne partout où vous avez l'honneur et la joie de vous produire, fait l'objet de toute notre attention et mérite, amplement, notre soutien matériel et moral !

De tout cela, au nom de la Municipalité et en mon nom personnel, je vous remercie de tout cœur et je vous assure une fois encore, pour l'avenir, de notre soutien et de notre bienveillance, avec les moyens qui sont à notre disposition pour vous aider dans la poursuite de votre œuvre artistique et culturelle...

Vive l'Harmonie Municipale ! Haut les chœurs de Carcassonne ! Et vive la musique ! »

Après la chaleureuse et amicale intervention de M. le Maire, le moment était venu où il était procédé à une remise de décorations, honorant, cette année, un dévoué musicien de l'Harmonie Municipale, M. André Guilhem, qui se voyait décerner la Médaille d'Honneur et la Médaille Dorée de la Confédération Musicale de France, pour 40 années de services au sein de nombreuses Sociétés Musicales du département de l'Aude, récompenses attribuées sur proposition de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi.

... Quant à M. Miquel, il avait l'agréable surprise et la joie de recevoir une magnifique pendule sous globe, offerte par l'Harmonie Municipale de Carcassonne !

Ce dernier, très touché et très ému par cette marque d'amitié et d'attachement, remerciait du fond du cœur l'ensemble des musiciens et donnait l'assurance, à tous, que malgré ses fonctions de Directeur du Théâtre Municipal et du Festival de la Cité, il continuerait de travailler avec les musiciens et les choristes, pour mettre au point les programmes artistiques prévus pour l'année 1986...

Il encourageait, ensuite, les jeunes musiciens et choristes, qui, par leur présence, leur assiduité, le sérieux de leur travail, sont la garantie même d'un avenir prometteur pour nos deux sociétés !

Il les félicitait également pour leur application et leur recommandait d'être attentifs et assidus dans leurs études musicales et instrumentales, que ce soit à l'Ecole municipale de musique ou au Conservatoire national de région de Toulouse et leur rappelait en terminant, que la musique n'a de valeur absolue et de sens artistique que si elle est le résultat de progrès constants et d'efforts incessants et continus...

Quelques minutes après cette sympathique réception municipale, tout le monde se retrouvait pour le repas amical, lequel se déroulait dans une excellente ambiance !

... C'est donc très tard dans l'après-midi, au milieu des éclats de rires, des chansons, de la musique, des danses et des farandoles, que se terminait la fête de Sainte-Cécile 1985 des Chœurs de Carcassonne et de l'Harmonie Municipale.

Hérault

BEZIERS

Concert par la Lyre Biterroise

A l'occasion de la fête de Saint-Aphrodise patron de notre cité, la Lyre Biterroise a donné au théâtre municipal, son concert de printemps devant ses amis et les personnalités du monde de la musique. Nous avons noté la présence des Conseillers municipaux, des Membres de la Fédération musicale du Midi avec M. R. Portes, Président régional, chargé de Mission auprès de M. P. Bouys adjoint au maire ; M. L. Miechamp, Trésorier général, M. A. Galy, vice-président de Hérault, M. C. Linon, vice-président de la Fédération et directeur musical du stage des Jeunes Musiciens de l'Hérault. Le programme était présenté par M. G. Minotte, et la Lyre placée sous la Direction de M. J. Henric. C'est ainsi que l'on entendit tour à tour, la très rythmée suite de Folks Song de V. Williams, le charmant ballet de Messager, « les deux Pigeons » : entrée des Tziganes Divertissement, le toujours et plaisant Beau Danube Bleu de Strauss et la Marche Hongroise d'Hector Berlioz, extraite de la Damnation de Faust. Après un entracte, M. C. Linon, professeur au Conservatoire, présentait trois de ses élèves dans un concerto pour trois trompettes de Depelsenaire avec MM. O. Perny, H. Barthe et P. Gache. Au piano d'accompagnement se trouvait Mme Henric. Après un nouvel arrêt, la lyre revint avec son Président R. Boucard qui interpréta un concerto pour hautbois de Bellini avec accompagnement de la Lyre. C'est M. R. Ganidel qui dirigea la Lyre dans Goyesca Goyescas. Pour terminer ce magnifique concert c'est sous la direction de son chef que la Lyre interpréta Empire State Building de Darling. C'est sous de nombreux applaudissements que le public remercia les Chefs et Musiciens de ce concert en leur disant au revoir.

Nécrologie

Nous avons appris avec tristesse, la mort de M. Honoré Dejean. Ce Biterrois était un excellent musicien dont les qualités n'avaient d'égales que sa grande modestie. Il était membre participant de plusieurs sociétés de notre ville, en particulier de l'Estudiantina Biterroise dirigée par M. F. Senegas. En 1932, M. H. Dejean est désigné à la direction de l'Estudiantina qu'il conduira au succès à divers grands concours internationaux notamment à Genève en 1934 où l'Estudiantina remporte trois premiers prix, M. Dejean le plus jeune chef d'orcheste obtenant un premier prix de direction avec félicitations du jury. A la demande de M. A. Sarzi alors Président de la Fédération musicale du Midi, il accepte la vice-présidence des Sociétés musicales de l'Hérault de 1968 à 1977 date à laquelle, pour raison de santé, il donne sa démission. Pour son dévouement et sa participation à la musique, il reçoit les Palmes académiques du Ministère de la Culture. Tous ses nombreux amis musiciens et anciens élèves garderont de lui un souvenir impérissable. Les obsèques de M. Honoré Dejean se sont déroulées en la Cathédrale de Saint-Nazaire en présence d'une foule d'amis et de musiciens : la messe chantée était présidée par M. E. Roger, archiprêtre de la cathédrale. Notre fédération était représentée par M. A. Galy, vice-président de la Fédération représentant MM. Portes, président et Miéchamp, retenus à Paris par le Congrès confédéral. M. A. Sarzi, ancien Président et ami personnel de M. Dejean, assistait aux obsèques. A son épouse, à ses enfants et à sa sœur, la Fédération Musicale du Languedoc-Roussillon adresse ses plus sincères condoléances émues et attristées.

Limousin

Stage de perfectionnemment pour Ensemble d'Accordéons

Pendant cinq jours, 23 stagiaires étaient réunis dans la grandiose Abbaye de Solignac à côté de Limoges, loin du bruit, pour suivre le 4e Stage de perfectionnement d'Accordéonistes.

Quatre sociétés : l'Avenir Musical du Limousin, l'Ecole d'Accordéon de Limoges, les Accordéonistes de Guéret, les Enfants de Bellac avaient répondu présent, en envoyant des stagiaires, aux circulaires de l'Union des Sociétés Musicales de la Haute-Vienne, organisatrice sous l'égide

de la Fédération des Sociétés Musicales du Limousin.

Sous la direction de Max Bonnay assisté de Myriam Bonnin et de Christiane Bonnay, la moitié du temps était consacrée au travail de la technique de l'instrument et l'autre moitié au travail d'ensemble, chaque stagiaire travaillant avec les trois professeurs.

Le travail de détail préparant le travail d'ensemble a été particulièrement important. Des groupes de niveau ont été constitués et se sont produits en public lors du concert de fin de stage au Centre Culturel Social Municipal Jean-Gagnant.

L'Union des Sociétés Musicales de la Haute-Vienne souhaitant encourager la pratique musicale en petits ensembles avait demandé aux sociétés adhérentes leur participation. Les Enfants de Bellac et l'Harmonie Municipale de Limoges avaient répondu positivement, la première en présentant son quatuor de Saxophones, la seconde son quatuor de Clarinettes.

L'accordéon java ce n'est pas ce que l'on veut promouvoir ici, aussi pour terminer Myriam Bonnin, Christiane Bonnay et Max Bonnay ont interprété avec brio des œuvres pour accordéon classique. Il n'est pas utile d'insister sur la qualité de ces solistes.

C'est donc à une soirée musicale de grand intérêt, sous la Présidence d'Honneur de M. Jean-Claude Peyronnet, président du Conseil général, en présence de nombreuses personnalités, que le public venu nombreux a pu assister.

Au programme :

Première partie

Ensemble d'Accordéons du Limousin : Gai Printemps, Mendelssohn ; Deux petites pièces, Schumann, par Sylvie Rougier, Gisèle Gérard, Corine Rigolet, Eric Laporte en quatuor.

Quatuor de Saxophones de l'Harmonie des Enfants de Bellac : Jacky Dufoureau, Jean-Luc Dufourneau, Fabrice Préveyraud, Guy Preyveraud : Pastorale, Johnson ; Song of The Orchid, Carl Frangkiser ; Prelude and Beguine, Victor Williams ; Jéricho, Arrgt Paul Yoder ; Saxophone Symphonette, David Bennett ; Dry Bones, Arrgt Paul Yoder.

Deuxième partie

Quatuor de Clarinettes de l'Harmonie Municipale de Limoges : Philippe Chausse, Jean-Pierre Orace, Jean-Philippe Guéry, Christine Belair : Quatuor, Vivaldi ; Danse créole, Chaminade ; Quatuor, Pierre Max Dubois.

En soliste : Max Bonnay, Sonate n° 2, Jourbin, Air de Figaro, Rossini ; Myriam Bonnin : L'obier rouge, Cemeniov ; Danse Folklorique, Nayunkin ; Christiane Bonnay : Le monastère, W. Zolotarev ; Suite, A. Nagayef.

La création d'un Ensemble d'Accordéons régional est à l'étude et déjà le 5e Stage est programmé pour Février 1987.

Lorraine

La Fédération lorraine en deuil

Dans l'espace de quelques mois, la Fédération des Sociétés Musicales de Lorraine perd deux de ses éminents membres du Comité fédéral.

M. Raymond Lafond

M. Félix Lemaire

Décès du Président d'honneur, M. Raymond Lafond.

Après une courte maladie, M. Lafond est décédé subitement à **Metz** dans sa 80e année.

Succédant à M. Kintzig, il assura la présidence de la Fédération des Sociétés Musicales de Moselle et Meurthe-et-Moselle, durant plus de vingt ans.

Durant ces nombreuses années, il consacra tout son temps à la Fédération.

Eminent président dans les concours, festivals et centres d'examens d'élèves, il fut un administrateur très remarquable, partageant avec M. Schneider, secrétaire, trésorier, les responsabilités de la Fédération.

Natif de Bordeaux, il obtint son premier prix de hautbois au Conservatoire national supérieur de Paris.

Hautbois solo à l'Opéra d'Alger, il fut ensuite nommé professeur au Conservatoire national de Metz en 1931. Il exerça sa tâche, avec dévouement, jusqu'à sa mise à la retraite en 1965.

Abandonnant la présidence de la Fédération pour raison de santé, il resta néanmoins un membre actif et écouté du comité jusqu'à la fin.

M. Félix Lemaire, membre de la Commission artistique, décédé lors du concours international d'Ottange, auquel il participait comme membre du jury.

Né en 1926, M. Félix Lemaire est élève des Conservatoires nationaux de Metz et de Nancy, avant de ne sortir du Conservatoire national supérieur de Paris avec un 1er Prix de cor en 1952.

Membre de l'Orchestre symphonique de Metz, il fut nommé professeur du Conservatoire de région en 1954.

Directeur de l'Harmonie de Rombas, de l'ensemble des cuivres Josquin des Prés, de l'Orchestre des élèves du Conservatoire, il accomplissait toutes ses activités avec un dévouement sans borne.

Nommé directeur de l'Harmonie municipale de Metz en 1978, il fut l'auteur de nombreuses compositions orphéoniques et de nombreuses transcriptions pour formations d'Harmonie.

La Fédération des Sociétés Musicales de Lorraine conservera un souvenir reconnaissant et fidèle de ses deux serviteurs de la musique et assure les familles en deuil de leur sympathie attristée.

Pour le Comité,
le Président fédéral
R. BELLION.

Moselle

Concours International de Musique d'Ottange du 4 mai 1986

Le 3 mai, à 20 h 45, Salle Polyvalente, Grand Concert de Gala donné par l'Harmonie Municipale de Bondues (Nord). Direction : G. Vignals.

- **1re partie :**
  - — Bondues 86 (marche du 160e anniversaire), M. Philibert.
  - — Evergreen : le rouge-gorge dans l'église de Castlebaert, la petite fée, jeux de dames, les mouettes : G. Luypaerts.
  - — Premier mouvement de la Symphonie 40, W.-A. Mozart.
  - — Les danses Slaves, Dvorak.
  - — La danse du sabre, Khachaturian.
- **2e partie :**
  - — Trois inventions, P. Scheffer.
  - — Serenade for a pichet fence, N. Leyden.
  - — Porgy and Bess, G. Gershwinn.
  - — Spanish Fever, J. Chattaway.
  - — Bricuse And Newly on Broadway, Warren-Barker.
  - — La tourterelle, E. Damare.

Salle comble pour accueillir nos amis musiciens du Nord, à qui M. Aveline adressait les paroles de bienvenue, suivi de M. Boitel, représentant la Fédération Lorraine qui, à son tour, remercia et félicita cette belle phalange, en remettant au Directeur et au Secrétaire la Médaille Lorraine en souvenir de leur passage.

LE 4 MAI, UNE EXTRAORDINAIRE AMBIANCE AUX ABORDS DES SALLES DE CONCOURS

Trente-deux Sociétés (Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares), soit 1.800 musiciens amateurs venus des quatre coins de Lorraine, du Nord, de Belgique et du Luxembourg, des milliers de mélomanes désireux d'entendre toutes ces phalanges... en un mot, une manifestation qui a tenu toutes ses promesses, tant la qualité musicale était au rendez-vous, grâce à l'organisation, menée de main de maître par l'Harmonie Municipale d'Ottange, la Fédération des Sociétés Musicales de Lorraine, et placée sous le patronage de la Confédération Musicale de France.

Les Harmonies d'Ottange et d'Halanzy (Belgique) réunies pour « Moment for Morricone ».

PALMARES DU CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE D'OTTANGE, DU 4 MAI 1986
placé sous le patronage de la Confédération Musicale de France et sous la Présidence de **M. René Bellion,**
Président Fédéral et Président du Concours

NOM DES SOCIETES	CLASSEMENT	RECOMPENSE OBTENUE
Harmonies		
Harmonie « La Lorraine », **Rosselange** (Moselle)	Option - 3e Division	Option confirmée - Admise en 3e Division - 2e Section
Harmonie « L'Union », **Corny** (Moselle)	Option - 3e Division	Option confirmée - Admise en 3e Division - 2e Section
Harmonie « L'Avenir Musical », **Saulnes** (Meurthe-et-Moselle)	Option - 3e Division	Option confirmée - Admise en 3e Division - 2e Section
Harmonie Municipale, **Commercy** (Meuse)	Option - 3e Division	Option confirmée - Admise en 3e Division - 2e Section - Distinction au Directeur
Harmonie Sainte-Cécile, **Puttelange-aux-Lacs** (Moselle)	3e Division - 2e Section	1er Prix ascendant - Admise en 3e Division - 1re Section
Musique Municipale, **Grosbliederstroff** (Moselle)	3e Division - 2e Section	1er Prix ascendant - Admise en 3e Division - 1re Section - Mention spéciale au Directeur
Harmonie « La Moselle », **Manom** (Moselle)	3e Division - 1re Section	1er Prix ascendant - Admise en 2e Division - 2e Section
Harmonie du Foyer Rural, **Bertrange** (Moselle)	Option - 2e Division	Admise en 3e Division - 1re Section
Harmonie « Sainte-Cécile », **Uckange** (Moselle)	Option - 2e Division	Option confirmée - Admise en 2e Division - 1re Section
Harmonie « La Jeune Lorraine », **Saulny** (Moselle)	Option - 2e Division	Option confirmée - Admise en 2e Division - 2e Section
Harmonie « Sainte-Barbe », **Folschviller** (Moselle)	2e Division - 2e Section	1er Prix ascendant - Admise en 2e Division - 1re Section
Harmonie Municipale, **Aumetz** (Moselle)	1re Division - 2e Section	1er Prix - 1re Division - 2e Section
Harmonie Municipale, **Volmerange-les-Mines** (Moselle)	1re Division - 2e Section	2e Prix - 1re Division - 2e Section
Harmonie Municipale, **Morsbach** (Moselle)	1re Division - 1re Section	1er Prix ascendant - Admise en Supérieur - 2e Section
Harmonie Municipale, **Forbach** (Moselle)	1re Division - 1re Section	1er Prix - 1re Division - 1re Section
Harmonie Municipale, **Bondues** (Nord)	Supérieur - 2e Section	1er Prix à l'unanimité - Supérieur - 2e Section
Société de Musique « Sainte-Cécile », **Bouzonville** (Moselle)	Supérieur - 1re Section	1er Prix ascendant - Admise en Excellence - 2e Section
Fanfare		
Fanfare Concorde, **Sanem** (Luxembourg)	1re Division - (U.G.D.A.)	1er Prix ascendant - Admise en Supérieur - 2e Section
Batteries-Fanfares		
Batterie-Fanfare « La Jeanne-d'Arc », **Vigy** (Moselle)	Option - 3e Division - Format. « A »	Option confirmée - Admise en 3e Division - 2e Section
Batterie-Fanfare, **Lexy** (Meurthe-et-Moselle)	Option - 3e Division - Format. « A »	Option confirmée - Admise en 3e Division - 2e Section
Batterie-Fanfare de Marche, **Farebersviller** (Moselle)	Option - 3e Division - Groupe 1	Option confirmée - Admise en 3e Division - 2e Section
Batterie-Fanfare, **Petite-Rosselle** (Moselle)	3e Division - 1re Section - Format. « A »	1er Prix ascendant - Admise en 2e Division - 2e Section
Batterie-Fanfare, **Commercy** (Meuse)	Option - 2e Division - Format. « A »	Option confirmée - Admise en 2e Division - 2e Section
Batterie-Fanfare, **Moutiers** (Meurthe-et-Moselle)	Option - 2e Division - Format. « A »	Option confirmée - Admise en 2e Division - 2e Section
Batterie-Fanfare de Marche, **Porcelette** (Moselle)	Option - 2e Division - Groupe 1	Option confirmée - Admise en 2e Division - 2e Section
Batterie-Fanfare, **Contrexéville** (Vosges)	Option - 2e Division - Format. « F »	Admise en 3e Division - 1re Section
Batterie-Fanfare, **Moyeuvre-Grande** (Moselle)	Option - 1re Division - Format. « C »	Option confirmée - Admise en 1re Division - 2e Section
Batterie-Fanfare, **Vitry-le-François** (Marne)	1re Division - 2e Section - Format. « C »	1er Prix à l'unanimité - 1re Division - 2e Section
Batterie-Fanfare, **Morsbach** (Moselle)	1re Division - 1re Section - Format. « A »	1er Prix à l'unanimité - 1re Division - 1re Section
Batterie-Fanfare, **Forbach** (Moselle)	1re Division - 1re Section - Format. « A »	1er Prix à l'unanimité - 1re Division - 1re Section

Cmf

Promenade à travers nos régions

Coupe remise à M. Aveline, Secrétaire de l'Harmonie d'Ottange, par M. Bellion, Président Fédéral et Président du Jury.

Après l'accueil des membres du Jury, et plus particulièrement de M. Muller, Secrétaire Général de la C.M.F., de M. Dondeyne, Directeur du Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux, et de M. Goute, Président de la Fédération des Batteries-Fanfares de France, M. Bellion, Président de la Fédération Lorraine et Président du Jury, souhaita un bon déroulement de ce Concours et demanda à M. Boitel de remettre les dossiers aux différents Jurys. Les épreuves démarraient de suite dans les 5 salles prévues et devaient se poursuivre après le déjeuner.

En attendant la proclamation du Palmarès et la remise des récompenses, la très nombreuse assistance participait au Concert offert successivement, par l'Harmonie Royale d'Halanzy (Belgique) et l'Harmonie Municipale d'Ottange. Les deux Harmonies réunies interprétaient ensuite « Moment for Morricone » et recevaient de très chaleureux applaudissements.

M. Bellion remet à M. Muller Joseph la médaille de la Fédération Lorraine.

Puis vint le moment tant attendu. M. Bellion procéda d'abord à la remise des récompenses obtenues par les élèves de l'Ecole de Musique et de l'Harmonie de Bouzonville, au Concours d'Excellence de la C.M.F. à Paris, puis donna lecture des résultats.

Les représentants des Sociétés se voyaient remettre des mains des Elus, de Mme Grandclair, Déléguée Départementale à la Musique, et par l'ensemble des membres du Jury, diplômes et coupes récompensant leurs mérites.

Le tirage au sort des instruments offerts par la C.M.F. désigna les Harmonies de Bouzonville, Bondues, Uckange et la Bat-

CONGRES FEDERAL 1986

Il se tiendra, à **Nancy (Hôtel de Ville)**, le **dimanche 12 octobre, à partir de 9 heures.**

CONCOURS 1987

Il sera réservé aux Chorales (de toutes catégories), aux Orchestres d'accordéons et aux Orchestres à Plectres. Il aura lieu, le **dimanche 3 mai 1987,** à **Hombourg-Haut** (Moselle).

L'organisation en est confiée à la Société Chorale et à son dynamique Comité, présidé par M. Teutsch.

terie-Fanfare de Moutiers comme gagnantes respectives d'un Saxo-Alto, d'une Trompette d'Harmonie, d'une Clarinette et d'un Clairon.

Une prime d'encouragement de 400 F, offerte par la C.M.F. et la Fédération Lorraine, a été accordée à toutes les autres Sociétés participantes.

Après avoir remis aux Membres du Jury un petit souvenir d'Ottange, le Comité de l'Harmonie et, en particulier, M. Aveline remercièrent tous les généreux donateurs qui, par leur geste ou leur don, ont contribué à la totale réussite de ce Concours.

Bravo aux dévoués organisateurs.

Midi-Pyrénées

Aveyron

Chorale des Troubadours

Le dimanche 27 avril 1986, la chorale des Troubadours du Rouergue se produisait à Villefranche-de-Rouergue. Par un temps très maussade, 83 choristes se regroupaient à 10 h 30 sur la place de la République en vue d'animer la messe de 11 heures en la collégiale de Villefranche.

A l'heure de l'office, 500 fidèles étaient au rendez-vous de l'archiprêtre pour assister à la messe dominicale, et peut-être pour entendre quelques-uns des airs que les Troubadours allaient interpréter.

Dans l'assistance, on notait la présence de M. Robin, président de la F.D.S.M.A., accompagné de son épouse, et de nombreux instrumentistes de l'entente Villefranche-Decazeville.

Dans le chœur, l'ensemble des choristes, sous la Direction de leur chef habituel : Solange Gout, dont les mérites ne sont plus à signaler, les instrumentistes Jean Montrozier au Saxophone, Philippe Cuny à l'Orgue et CLaude Galy à la batterie, étaient également présents.

A 10 h 50, l'accueil au public est assuré par un choral de Bach interprété d'abord par les instruments avec la petite Valérie à l'Orgue, puis repris par l'ensemble des choristes. Le ton était donné, la Messe pouvait commencer, et l'Officiant la célébrait face à une foule attentive qui participait aux Chants liturgiques rituels.

A l'heure de la Communion, la Voix de Solange Gout s'élevait sous les hautes voûtes de la Collégiale,pour donner l'Avé Maria de Gounod, soutenue par sa chorale, qui interprétait ensuite le Notre Père de Bortninsky et l'Avé Vérum de Mozart, deux grands morceaux de la Musique religieuse.

La Messe se terminait par les chants religieux habituels repris en chœur par tous les fidèles. Après L'ite Misa Est, prononcé par l'officiant, quelques airs profanes ont fait suite à la liturgie, et les présents pouvaient entendre successivement : l'Espoir d'un Monde, comme un soleil, Midnigth Blue, c'est ma Prière, Chanter la vie. Le chœur des enfants clôturait ce concert par la chanson de Pierre Bachelet : en l'An 2001.

Un excellent déjeuner servi au centre aéré de Laurière allait conclure cette prestation d'une haute tenue musicale. Tous les choristes et leurs accompagnateurs, étaient présents autour de la table, et pour leur plaisir, ils chantaient quelques morceaux de leur répertoire. M. Robin concluait cette deuxième partie de la journée en félicitant Solange Gout pour l'excellente tenue de son groupe et pour les progrès encore réalisés au cours de l'année.

Une visite de la Chartreuse complétait l'après-midi sous un soleil qui consentait enfin à briller. Après avoir admiré le Cloître dont tout le monde regrette la détérioration, deux nouvelles chansons : l'Espoir du monde et se canto chantés spontanément par les malades de l'Hôpital, concluaient une journée bien remplie et pleine de satisfactions Musicales.

Le retour à Rodez, sonnait alors l'heure de la séparation avec, au fond des cœurs, un secret espoir de revenir plus tard dans cette belle Collégiale dont l'atmosphère supérieure donne à la Musique une ampleur qu'elle ne peut atteindre dans les salles polyvalentes.

Jacques Fontecave.

Un stage fructueux et enrichissant

Qui aurait pu penser qu'un jour le petit village d'Aubrac, perdu au cœur de la zone Nord de l'Aveyron allait prolonger sa vocation d'accueil destinée, autrefois, aux pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle, pour devenir une sympathique station touristique et... d'éducation musicale. Le vaste bâtiment « Le Royal » établissement appartenant à la F.O.L. devient chaque année, grâce à l'amabilité et à la compréhension de son directeur, M. Francis Castan, un centre musical des plus appréciés.

C'est, en effet, au « Royal » que s'est déroulé, pendant les vacances de Pâques, du 1er au 6 avril, le stage annuel de musique organisé par la Fédération des sociétés musicales de l'Aveyron, présidée par M. Raymond Robin. Plus de 100 stagiaires, venus de toutes les associations et écoles de musique du département, plus une quinzaine de jeunes des sociétés de Mende, Carmaux, Castelsarrazin, étaient réunis, avec la ferme intention de se perfectionner au maximum afin d'être appelés à la formation soit de l'harmonie départementale « Cadets » soit de l'orchestre d'harmonie « Juniors ». Du côté des éducateurs, la Fédération départementale avait fort heureusement invité 16 véritables professionnels de l'enseignement musical, diplômés de conservatoire et des professeurs confirmés des écoles de musique de Rodez, Albi, Millau, Saint-Affrique, Villefranche, Espalion et Decazeville, à qui, M. Léon Nadé (Millau) qui assurait la direction musicale du stage et son adjoint M. Jean-Paul Biderman (Rodez) avaient confié les divers groupes constitués, suivant les instruments ou disciplines enseignés. La direction administrative était assurée à la grande satisfaction des stagiaires, par M. Bernard Miral (Espalion) assisté de M. Louis Birot (Saint-Affrique), délégué de la F.D.S.M.A.

Le travail, bien réparti, s'est effectué par pupitres de 8 h 30 à 10 h 30. Entre 10 h 45 et 12 heures, musique d'ensemble. Après le déjeuner, les stagiaires disposaient d'un temps de détente au cours duquel ils purent profiter du plaisir de la neige ou des jeux divers. De 15 h 30 à 16 h 30, travail de groupe et, en fin d'après-midi, répétition générale, avec Mme Catherine Godron pour l'harmonie « Cadets » (35 participants) et MM. Léon Nadé et Jean-Paul Biderman pour l'harmonie « Juniors » (75 participants). En soirée, animations, auditions de groupes, soirées disco, sortie à nasbinals, etc.

Le stage s'est déroulé dans une excellente ambiance, personnel d'encadrement et stagiaires ont été enchantés de leur séjour, malgré les efforts demandés par un programme très chargé. Il est vrai que l'excellent accueil reçu au chalet de la F.O.L., plus particulièrement la bienveillante

compréhension de son directeur, M. Francis Castan, ont bien compensé et vite fait oublier fatigue et efforts. Merci donc à M. Castan et à toute son équipe qui se sont mis et ont mis l'établissement, salles d'études, de répétitions, de détente et de jeux, à la disposition des stagiaires. Dimanche 6 avril, à 14 heures, le départ vers le Centre Social de Bozouls, pour auditions et concerts, mettait fin à ce V[e] stage de la F.D.S.M.A., certainement le plus profitable et le plus fructueux pour la centaine de jeunes passionnés de musique que nous retrouverons dans les orchestres départementaux d'harmonie « Cadets » et « Juniors » ainsi qu'au sein de leurs sociétés respectives.

Concert de fin de stage

C'est le Centre Social de Bozouls, au cœur du Rouergue, qui avait été retenu pour le traditionnel concert de fin de stage 1986, le dimanche 6 avril. Cette prestation était, pour la centaine de jeunes musiciens, la consécration du stage de perfectionnement qu'ils venaient de suivre toute la semaine à Aubrac. Si le concert donné en 1985, dans les mêmes circonstances, avait été un succès, celui de 1986 a été un triomphe. La grande salle du Centre Social connaissait une affluence record et avait du mal à contenir la foule des amoureux de belle musique. Les auditeurs furent stupéfaits par les prestations fournies par les ensembles de jeunes, l'harmonie « Cadets » et l'orchestre départemental d'harmonie « Juniors ».

Au premier rang de l'assistance nous avons noté la présence de Mme et M. Raymond Robin, président de la Fédération départementale des sociétés musicales de l'Aveyron, aux côtés de M. Baudon, Conseiller général, Maire de Bozouls, des membres de la municipalité, du Conseil Municipal, de M. Calmelly, président du comité des fêtes, Mme et M. Galibert, vice-président fédéral, Lavabre, secrétaire général, ainsi que de nombreux présidents et directeurs de sociétés départementales.

Cette belle soirée musicale débutait par l'audition de groupes, sous la direction de Mlle Christine Prats et M. Jean-Jacques Gadron. L'harmonie « Cadets » prenait ensuite le relais et les très jeunes artistes nous ont démontré leurs réelles qualités musicales et présenté à l'auditoire, sous la baguette de Mme Catherine Godron, au goût musical très sûr, un concert d'excellente qualité et de haute tenue. L'ensemble de cuivres constitué par un groupe d'enseignants, terminait cette première partie, avec « Les fanfares de Mouret » morceau vivement applaudi.

Si le public a été très impressionné par l'impeccable prestation de ces très jeunes musiciens, sanctionnée par des tonnerres d'applaudissements, il devait être encore plus agréablement surpris à l'audition de l'orchestre départemental d'harmonie « Juniors » qui assurait la deuxième partie. La qualité était au rendez-vous ce dimanche après-midi.

Le Chef principal M. Léon Nadé, alliant talent et compétence a su, faire ressortir toutes les qualités, les nuances, les lignes mélodiques et la musicalité des œuvres hérissées de difficultés techniques interprétées par les 75 exécutants d'un ensemble bien équilibré et bien motivé. Les mélomanes ravis n'ont pas ménagé leurs encouragements et leurs « hurras » à cette partie de musique classique qui comportait, notamment, l'ouverture de F. Blasisu ; les deux pigeons ballet d'André Messager, et une célèbre transcription de Tchaikovsky : 1812 Ouverture.

La direction des œuvres plus modernes voyait l'alternance au pupitre de direction de M. Jean-Paul Biderman qui a su, lui aussi, avec son brio habituel, mettre en relief la virtualité et la musicalité des solistes et de l'orchestre, et le maître incontesté M. Léon Nadé.

La qualité d'interprétation a permis aux deux chefs de faire ressentir au maximum la quintescence des morceaux programmés ; Mancini-Spectacular arrangement de Waren Barker ; Red Rythm Valley (Charles Lee-Hill) ; Reflexion Of This Time (Ted Huggens). Le grand succès de Mickael Jackson et Lionel Richie ; We Are The World, salué par un public aussi cordial qu'unanime terminait en apothéose cette superbe soirée qui restera gravée dans les mémoires des jeunes participants.

M. Baudon, Conseiller Général représentant M. Puech, Président du Conseil Général, devait dire toute sa satisfaction et exprimait ses plus vifs remerciements et compliments au Président Raymond Robin, aux directeurs et interprètes. Il soulignait le triomphe prometteur de ces phalanges de jeunes artistes qui sont appelés à jouer un véritable rôle d'ambassadeurs de notre département. En regrettant que de telles manifestations n'aient pas lieu plus fréquemment, il assurait le Président et les responsables de la F.D.S.M.A. de son soutien inconditionnel en toutes occasions.

Pour conclure, M. Raymond Robin, président de la Fédération, venait exprimer un sentiment de profonde satisfaction devant ce triomphe complet et prometteur. « Vous nous avez donné, ce soir, une grande émotion et une grande joie. Vous venez d'apporter la preuve qu'avec de jeunes amateurs avertis et motivés, l'opiniâtreté de chefs exceptionnels, un encadrement sérieux et compétent, on peut faire des progrès considérables, même en une semaine. La qualité d'interprétation des œuvres que nous venons de goûter, fait honneur aux exécutants, aux enseignants et à leurs directeurs et directrices. Je vous remercie très chaleureusement, les uns et les autres, pour cette prestation, fruit de l'exercice de vos chefs, du travail sérieux accepté dans la joie et l'amitié. Il m'est agréable de vous dire mes sentiments de vive gratitude et de vous adresser mes compliments les plus vifs pour ces harmonies si prometteuses, ces ensembles bien structurés, heureux de se produire et dont la qualité d'interprétation nous fait honneur. »

En terminant, M. Robin et M. Nadé donnaient rendez-vous pour les prochaines prestations : le 11 mai à Millau, en septembre à Rodez, le 4 octobre à Saint-Affrique, le 25 du même mois à Castelsarrasin et le 26 octobre au rassemblement régional des orchestres d'harmonie « Juniors » du Midi-Pyrénées qui aura lieu à Lectoure.

Gers

Un exemple à suivre

Les quatre écoles de musique de l'Armagnac (Eauze, Cazaubon, Montréal et Lupiac), formées en Ensemble musical de l'Armagnac, sous la présidence de Michel Lafontan, ont eu l'heureuse idée de renouveler, cette année, le stage à Capbreton,

maison de vacances de la commune de Montréal, du 1er au 6 avril.

Ainsi, le président Michel Lafontan prit-il un congé spécial et les chefs de musique Mazères, Labergue et Ring firent-ils sacrifice de leur congé de Pâques pour se consacrer entièrement à la soixantaine de jeunes musiciens : plus de huit heures de musique par jour, travail individuel, travail par pupitres, travail d'ensemble d'harmonie. Exemple certainement unique en région Midi-Pyrénées.

M. Raoul Benhamou, président de la Fédération des sociétés musicales du Gers, se devait-il de leur rendre visite en compagnie de M. Gilbert Lussagnet, président de l'Union musicale de Montréal. Ils revinrent enthousiasmés. Tout est est à signaler : la bonne humeur, l'entente, le désir inassouvi de musique, dans un cadre en tous points parfait, et les cuisinières ne sont pas exemptes d'éloges.

Aussi, le groupement musical de l'Armagnac devait-il donner à l'issue du stage, le 5 avril, un concert à Hossegor ; le 6, à Capbreton ; le 7, à Cazaubon ; le 8, à Eauze ; le samedi 12, à Lupiac ; le 19, à Montréal, et le mercredi 7 mai, à Villemur-de-Marsan, dans les Landes.

Un programme de grande qualité a été mis au point. Jugez-en :

« Carmen », de Bizet ; « Les Noces de Figaro », de Mozart ; « La Chauve-Souris », de Strauss ; extraits de « Suit balley », de Popy ; du jazz avec « Ragtime », de Scott Joplin, et « Big Band Classics », de Glen Miller ; de la musique de films... et enfin des marches.

Toutes nos plus vives félicitations à ces jeunes musiciens, à leur président, Michel Lafontan, et à leurs chefs Mazères, Labergue et Ring.

Tarn

PUYLAURENS

Un demi-siècle avec Tambours, Clairons et Trompettes.

C'est en ce lundi de Pâques, sous un soleil radieux, que la Batterie-Fanfare Puylaurentaise célébra ses cinquante ans d'existence.

Anniversaire plein de succès puisque plusieurs sociétés firent l'honneur à la société locale de se joindre à elle afin de réhausser cette journée de musique populaire, fort appréciée par le public, musique populaire parfois sous-estimée et pourtant si belle.

La journée débuta par un grand défilé dans les différentes artères de la ville, où la tenue, l'excellente prestation des batteries fanfares de Graulhet, Mazamet, Revel et notamment la société de Rodez, dont l'uniforme et l'exécution rappellent la musique de l'Ecole Militaire de Saint-Cyr, furent particulièrement appréciés et applaudis. Le défilé fut suivi par un concert donné par tous les groupements, d'une excellente valeur musicale sous le chapiteau mis à la disposition de la société musicale locale par la Commission des Fêtes, qu'il faut remercier au passage pour son aide.

La Formation des « Cadets », sous la direction de M. Marcel Just.

En présence de M. Bardet, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Tarn et de M. Fournes, Maire de Puylaurens, Président de la Batterie-Fanfare, il a été remis à chaque société une Coupe du Souvenir de ce cinquantenaire. La Batterie-Fanfare Puylaurentaise reçut la Médaille et le Diplôme du 50e Anniversaire de la Confédération Musicale de France. Le tout fut clôturé par un Vin d'Honneur offert par la Municipalité.

En soirée un concert fut offert, toujours sous le Chapiteau, par les sociétés de Saint-Sulpice, Lavaur et Puylaurens, à la satisfaction générale et qui fit le régal des nombreux auditeurs. Là aussi une Coupe fut remise à Saint-Sulpice et à Lavaur, un vin d'honneur (et petits gâteaux) récompensa les exécutants.

Ainsi se clôtura cette magnifique journée sous le signe de la Musique et de l'Amitié. Que tous ceux qui ont participé ou contribué au succès de cette manifestation musicale en soient remerciés. Vive la Batterie-Fanfare Puylaurentaise qui tout récemment a participé au Corso Fleuri de Hyères, accompagnant le bataillon de majorettes de cette ville ; la Batterie-Fanfare d'Avignon et de nombreuses « bandas » étaient présentes aussi à cette réputée manifestation traditionnelle régionale, qui s'est déroulée devant de nombreuses personnalités départementales et locales.

Tarn-et-Garonne

Deux nouvelles formations musicales départementales d'Harmonie

La Fédération des Sociétés Musicales et Ecoles de Musique de Tarn-et-Garonne a le plaisir de faire savoir que pour la 1re année, un stage pour les Benjamins et les Cadets a été organisé à l'Ecole de Musique de Castelsarrasin. Ce Stage de formation d'Orchestre d'Harmonie a eu lieu du 1er au 4 avril. La moyenne d'âge pour les Benjamins étant de 10 à 12 ans et pour les Cadets de 13 à 15 ans. Ces participants sont des élèves sélectionnés des diverses Ecoles de Musique du Département. La Direction du Stage a été assurée par M. Marcel Just, Directeur de l'Ecole de Musique Municipale de Castelsarrasin, qui est Vice-Président de la Fédération des Sociétés Musicales de Tarn-et-Garonne et Délégué technique auprès du Groupement Régional des Sociétés Musicales et Chorales de Midi-Pyrénées. Pour la plupart des Benjamins c'était leur tout début dans l'orchestre ; par contre, les Cadets avaient déjà goûté aux joies d'un stage à Argelès-Gazost au mois d'août 1985. Ces deux formations regroupent 90 enfants, encadrés par les professeurs des Ecoles de Musique du département, qui sont : Caussade (M. Sahuc) ; Montech (M. Aubaret) ; Moissac (M. Visentin) ; Verdun (M. Rigal) ; Valence-d'Agen (M. Lezin) ; Castelsarrasin (MM. Haro, Lazaygues, Munoz, Duffau, Herrero, Carraro, Vialatte). Ainsi que des musiciens Juniors qui faisaient l'encadrement de ces formations qui sont : Mlle Véronique Lezin, M. Cyril Causin, M. J.-Cl. Lacheze ; M. David Dautry, M. David Cayron ; M. Sébastien Fusani, qui ont pris leur travail d'instructeurs très au sérieux. En ce qui concerne les effectifs, l'Ecole de Castelsarrasin a fourni un nombre important de participants, les autres provenant des Ecoles de Musique du département qui sont citées plus haut, ainsi que des Elèves de Puylaroque et de Beaumont-de-Lomagne qui n'avaient pas fourni d'éducateur. La direction des Benjamins était assurée par M. Jean-Luc Lezin et celle des cadets par M. Marcel Just. A la suite de ce Stage, le vendredi 4 avril, ces deux formations ont donné un concert, à 18 heures, à la Salle des Fêtes de Castelsarrasin qui, dernièrement, a été magnifiquement aménagée et décorée par la Municipalité de Castelsarrasin. Les parents des élèves étaient venus très nombreux assister à cette audition. Ils ont pu apprécier le bon travail effectué pendant le stage. Etaient présents à ce concert : M. Villeneuve, représentant M. le Maire, M. Molina, qui s'était excusé ; M. Armand Carrière, Président de la Fédération des Sociétés Musicales de Tarn-et-Garonne ; M. Charles Belbis, Président de la Lyre de Castelsarrasin ; ainsi que de nombreuses personnalités. Le programme, très varié, était le suivant ; pour les benjamins : Suite, Britania, Mash, Il

ou Brodway, Brian'Song, Swanee. Pour les cadets : Raindrops, Brass Brillante (trio de trompettes), Seasonal, Let it be me, Ouverture pour un festival.

Précisons que 18 à 20 heures de travail ont été nécessaires, soit par pupitre, soit en ensemble pour étudier et mettre ces programmes au point.

Pour le concert, les professeurs qui ont fait l'instruction du stage n'étaient pas dans les rangs de ces formations, ce sont les stagiaires seuls qui ont fait une agréable surprise à l'auditoire par la justesse, la précision, la qualité de l'exécution, des pièces musicales proposées au public, qui a copieusement ovationné nos jeunes musiciens. A la fin du concert un « pot » de l'amitié a été offert par la Municipalité de Castelsarrasin.

L'Orchestre Cadets, sous la Direction de M. Just, se produira, en première partie, au Concert de Galaqui, sera donné le vendredi 25 avril, à 21 heures, à la Salle des Fêtes de Castelsarrasin. Les Chorales de Castelsarrasin et de Moissac groupées donneront en première audition dans le département une composition de Karl Orff, « Carmina Burana », avec accompagnement par l'Orchestre départemental junior, Formation Musicale de la Fédération des Sociétés Musicales de Tarn-et-Garonne. Ce concert sera donné, avec le même programme, le 16 mai, à 21 heures, à Moissac, Hall de Paris. Le mardi 27 mai, à la Salle des Fêtes de Beaumont-de-Lomagne, la première partie sera assurée par la Lyre Beaumontoise, sous la direction de M. Albert Liguabue. Le vendredi 30 mai, à Lamagistere, à l'Eglise, à 21 heures, où se produira en première partie, la Chorale de Dunes, sous la direction de M. Alary. Ces deux derniers concerts sont organisés par l'Adda 82. « Carmina Burana » est dirigé par M. Jean-Pierre Berrie et M. Patrick Laffray.

Au courant du mois de juin 1986, un concert est prévu à Caussade, avec les deux formations.

En conclusion, disons que ce stage est très enrichissant pour les enfants, et compte tenu des excellents résultats obtenus, nous souhaitons le renouveler l'année prochaine.

Basse-Normandie

Manche

VALOGNES

Concert de Printemps. Harmonie Municipale de Valognes, sous la présidence de Mme Heinis, Maire de Valognes, Présidente de l'Harmonie ; M. Gatignol, premier adjoint, Conseiller général ; M. l'Archiprêtre et diverses personnalités locales.

Les Valognais et les personnes des environs auront pu apprécier la qualité de ce concert sous la baguette de M. Gain, qui avait choisi un programme d'une très grande qualité, qui fut très apprécié par une salle comble. Les musiciens sont à féliciter car ils ont dû fournir un très grand travail avec un programme corsé et très difficile dont voici le détail.

Première partie : indicatif J.-S. Bach. « Marche des Mousquetaires Noir Lussi », pas redoublé par l'Ecole de Musique, voir batterie-fanfare, sous la direction de M. Hubert, de Langhenagen, sous-chef, et professeur de la batterie-fanfare. « Troisième Ouverture » d'Egmont, Beethoven. « Quatrième Romance en Fa », Beethoven, harmonie et violon, solo Henri Campa. « Cinquième Symphonie Pastorale », Beethoven, 3e et 5e mouvements.

Deuxième partie : « Le Sous-Marin vert », pas redoublé, J.-N. Coulon ; Direction : M. Hubert de Langhenagen. « Ouverture, de Tancrède », Rossini. « Valse de la Belle au Bois Dormant », Tchaikovski. « Fantaisie Concertante », E. Gain, pour piano et harmonie, soliste : Marthe Binder, très appréciée pour son talent musical au piano et très applaudie. Et pour terminer, l'indicatif de J.-S. Bach.

A l'entracte, Mme Heinis, Maire, adressa ses compliments au Chef, M. Gain, ainsi qu'aux musiciens, M. Henri Campa, pour son talent de violoniste, à Mme Binder qui, elle aussi, a montré son talent ; à tous merci, à M. Hubert de Langhenagen, pour la batterie-fanfare, et merci au nombreux public qui est venu apprécier ce concert par sa présence. Et un vin d'honneur fut servi après le concert.

Calvados

CAEN

De jeunes Caennais passionnés

Il était une fois... des jeunes qui voulaient continuer à jouer en ensemble de flûtes à bec après leur scolarité obligatoire.

Il était une fois... d'autres jeunes encore qui souhaitaient continuer à chanter.

Il était une fois... toujours des jeunes qui refusaient d'abandonner synthétiseurs, ordinateurs et table de mixage.

Des adultes également intéressés se joignirent à eux.

Ainsi se constituèrent les Ateliers Musicaux Erik Satie.

Soucieux de satisfaire l'engouement musical qu'il avait suscité, Jean Gourmel prit la direction du groupe de recherche sonore, confia l'ensemble de flûtes à M. Burlat et la chorale à Annie Martin.

Mme Gouin, conseillère municipale à Caen, leur fit l'honneur d'accepter la présidence de l'association.

C'est ainsi qu'ils purent continuer à pratiquer longtemps la musique...

Mais... ce n'est pas une fable que nous vous chantons là : passez nous écouter lors d'une prochaine soirée musicale que nous animerons dans la région. Vous verrez qu'on ne s'en laisse pas conter !

BAYEUX

La Philharmonie de Bayeux, malgré son long silence dans les pages de notre journal, est toujours bien vivante, sous la direction de son Chef, M. Daniel Deleye.

Pour clôturer l'année 1985, plusieurs manifestations ont eu lieu. La première n'étant rien d'autre qu'un voyage tout simple en Bretagne. Le 1er septembre 1985, sous un beau soleil, après une dégustation d'huîtres, à 10 heures du matin, à Cancale, nous visitions Saint-Malo, Dinard, l'estuaire de la Rance et le barrage de l'usine marémotrice. Voyage sans prétention mais qui permit aux musiciens ainsi qu'aux membres de leur famille et à leurs amis de se découvrir, de nouer des liens d'amitié et de mieux se connaître.

Deuxième volet, le plus important pour nous, instrumentistes, parce qu'il représentait le fruit de notre travail de toute l'année : d'abord, le 24 novembre, nous honorions notre sainte patronne lors d'une messe en la Cathédrale de Bayeux ; si les

applaudissements ne sont pas de mise pendant une messe, les échos recueillis après la messe prouvaient que notre prestation avait été fort appréciée. Ensuite, fin décembre, le concert annuel de Sainte Cécile, en présence de M. Lecarpentier, Maire de Bayeux et Conseiller Général du Calvados, présenté par M. Postel, président de la Philharmonie. Selon la tradition, la première partie offrait exclusivement des œuvres du grand répertoire dit « classique » : Mozart, Vivaldi, J. Strauss et surtout le « Capriccio » pour clarinette et orchestre de Weber, qui permit à M. Favresse, professeur de clarinette à l'Ecole de Musique de Bayeux, de déployer tout l'éventail de sa virtuosité. A l'issue de l'entracte, quelques moments d'émotion attendaient certains musiciens récompensés : **étoile d'argent** pour dix années de présence à : Mme M.-F. Robert (clarinette), MM. C. Lucas (violon), S. Marie (clarinette), J.-P. Francke (trompette) ; **médaille de bronze** pour quinze années de présence à : MM. F. Burot (trombone), Y. Boudier (trompette), S. Michel (batterie) ; **médaille d'or** pour trente-cinq années de présence à : Mme C. Mauduit (violon et archiviste) et M. M. Allaix (trombone). Dans la deuxième partie de notre concert nous revenions au XXe siècle avec quelques musiques de films, dont le célèbre « Strangers in the Night » ; puis une pièce de style bavarois dans laquelle M. Francke, professeur de trompette à l'Ecole de Musique et Chef de la Batterie des tambours et clairons, put à son tour faire preuve de son talent de soliste. Et nous terminions avec le « Train de Plaisir », de J. Strauss, que le public bissa avec insistance... et tant pis pour les lèvres des « souffiants » !

Enfin, en janvier, un repas dansant, préparé par notre violoniste M. Lucas, cuisinier de métier, nous réunissait une dernière fois.

A présent le travail continue ; en février, tous les musiciens étaient réunis en Assemblée Générale clôturée, avec quelques semaines de retard, par la traditionnelle Galette des Rois. En même temps que se prépare déjà la Sainte Cécile 1986, nous « fignolons » les concerts de la saison qui commence.

Pour terminer, je ne puis résister à l'envie de vous dire, chers amis qui lisez ces lignes, que si vos loisirs vous amenent dans le Calvados en juin prochain, il ne faut pas hésiter à faire une halte au château de Balleroy, les 14 et 15 juin, pour la Grande Fête Internationale des Balions, organisée par le milliardaire américain, M. Forbes. Nous y serons, conjointement avec le Groupe folklorique de Bayeux, dont plusieurs membres d'ailleurs appartiennent aux deux sociétés.

Haute-Normandie

Eure

ROMILLY-SUR-ANDELLE

Les amateurs de musique se retrouvaient nombreux, samedi 15 mars, en la Salle Culturelle de Pont-Saint-Pierre, où l'Orchestre d'Harmonie de Romilly, placé sous la direction de Jacques Langlois, donnait un concert de très haute tenue.

Les quarante-cinq musiciens composant la formation interprétaient avec le talent qu'on leur connaît le programme suivant :

— « Ouverture Symphonique » : Charles Carter ;
— « Klarinet Concert » : Jean Van der Waart ;
— « Petite Symphonie Folklorique » : Albert Thiry ;
— « Petite Suite Animée » : Jean-Claude Amiot ;
— « The Electric Seven » : Kees Vlak ;
— « The Beatles in Concert » : John Lennon, Mc Cartney ;
— « Holiday for Drums » : Willi Löffler.

En intermède, l'orchestre Junior fit lui aussi grande impression en exécutant quatre morceaux de son répertoire, non des moindres, puisque l'on pouvait apprécier tour à tour : « A Music Box » (Poupée Chinoise et Vieille Horloge), de Chris V.D. Bos ; « Tijuana Taxi », de Bud Coleman ; « Tangerine Tango », de John Kinyon et « Sous le Grand Chapiteau », de James D. Ployhar.

Une très belle soirée donc, à laquelle assistaient près de trois cents mélomanes.

VERNON

Société Philharmonique : encore un énorme succès pour le 100e Concert de la Société Cécile.

La Société Philharmonique de Vernon, créée en 1886, donnait le 8 décembre 1985, son 100e concert de la Société Cécile.

1986 sera donc l'année du centenaire et la première année d'un deuxième siècle d'existence.

Il y avait foule dans la salle des Fêtes de la ville. Bien avant l'heure du début du concert, de nombreux cars déversaient aux portes de la salle les « anciens » venus de toutes les communes avoisinantes. C'était également l'occasion de retrouvailles pour d'anciens musiciens de la Société qui avaient dû abandonner la pratique de l'instrument.

Le programme particulièrement choisi par notre jeune et talentueux chef d'orchestre Jean-Paul Dambacher, ne pouvait que plaire au nombreux public.

La première partie, très classique, démarrait par une marche tirée de la deuxième Symphonie de Malher. Les 50 musiciens ont pu démontrer qu'il n'était pas nécessaire d'être 200 pour interpréter Malher et que l'arrangement réalisé par Maurice Gardner était très bien adapté aux moyennes formations. La suite du programme comportait des œuvres plus traditionnelles : la Symphonie Inachevée de Schubert (1er mouvement), la danse slave n° 6 de Dvorak et enfin un scherzo de Johann Strauss : Tonnerre et Eclairs.

La deuxième partie était consacrée à l'orchestre Junior de la Société, composé d'une trentaine de jeunes musiciens dont seulement les têtes de pupitre font également partie de l'orchestre des « grands ». Ces élèves de l'école de musique ont montré qu'on pouvait compter sur eux, ces prochaines années, pour renforcer la Société Philharmonique. Tous attendent ce grand moment avec impatience. D'où cette application et ce sérieux dans l'interprétation d'œuvres classiques (Gossec) de variété et de jazz (rock and roll, blues, dixieland march...).

Le public attendait avec impatience le début de la troisième partie puisque c'était Louis Ganne, donc le début de ce siècle qui était programmé avec la Czarine, célèbre mazurka russe dont chaque ancien fredonne régulièrement les airs principaux. Une suite de Ragtimes de Ted Huggens créait l'ambiance avant que la musique d'Ennio Morricone vienne soulever l'enthousiasme de l'assistance. Vraiment ! Quel musicien de talent que ce Morricone ! Un succès de Line Renaud puis une polka vinrent clôturer cette excellente journée. En tout, deux heures de musique ininterrompue !

Il reste maintenant à préparer le programme de l'année 1986. Chaque concert sera placé sous le signe du Centenaire. De grandes formations nationales seront invitées. On attend déjà la musique de la Police Nationale (en septembre), le Groupement musical Grenay-Vermelles (Harmonie du Pas-de-Calais de 120 musiciens) en mai. Enfin, une exposition du Centenaire est prévue le jour de la fête européenne de la musique qui revêtira par conséquent, cette année à Vernon, un caractère particulier.

Seine-Maritime

SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

C'est dans une salle fort bien décorée de plantes vertes de toutes sortes que le public est venu entendre le concert offert par la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf par l'O.S.A.E., le vendredi 7 mars 1986.

Le choix des œuvres allait du classique Scarlatti au contemporain Benjamin Britten, saluant au passage le divin Mozart, l'élégant Boïeldieu, le bouillant Offenbach, dans l'interprétation d'une page de son ultime opéra « les Contes d'Hoffmann », très expressive, évoquant la douce nuit d'un été à Venise dans une promenade en gondole sur le grand canal, d'où s'élève le chant d'une barcarolle interprétée par une des violoncellistes de l'orchestre, Mme Lecomte.

Avant de rejoindre le Finnois Sibélius pour écouter « la Valse triste » écrite sur un conte légendaire, l'agonie d'une mère qui, une dernière fois, croit revivre un soir de bal et tourbillonne parmi les danseurs qui l'évitent ; une belle page interprétée avec beaucoup de sensibilité par les musiciens conduits par leur chef Jean Letellier. Les dernières mesures éthérées jouées seulement par 4 violons, annonçant la mort, se sont achevées dans un silence ému avant que les ovations méritées du public remercient l'ensemble de l'orchestre pour ces instants de communion parfaite

et l'agréable soirée passée aux côtés de dame Musique.

Cette soirée se termina avec la « Marche de Radetzki » de J. Strauss que le public accompagna comme à Vienne en battant dans ses mains.

Une fois encore cet ensemble, présenté comme de coutume par Mme Lavaine, a tenu ses promesses et mérite d'être suivi à chacun des concerts donnés dans la Région Elbeuvienne, tels sont les propos entendus à l'issue de la réception donnée par M. Salle, premier adjoint de Saint-Aubin, qui remplaçait M. Héroux retenu pour raison de santé, nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Le prochain concert aura lieu, le 11 avril 1986, à Tourville-la-Rivière.

DEVILLE-LES-ROUEN

Matinée musicale du dimanche 13 avril 1986

Le dimanche 13 avril 1986, l'Orchestre symphonique de Deville-lès-Rouen donnait un concert dans le style « Kiosque à musique » de l'émission de Jacques Martin.

A 16 h 30, un nombreux public garnissait la salle du centre culturel Voltaire.

Parmi les personnalités, on notait la présence de M. Gérard Simon, conseiller général, M. Michel Cozette, maire de Deville-lès-Rouen.

M. Alain Trouchard, président, prit tout d'abord la parole et ouvrit cette manifestation musicale.

La présentation était assurée par Mme Nadine Bizet.

Ce concert se composait essentiellement d'œuvres dites « légères ».

La première partition était l'ouverture des « Joyeuses Commères de Windsor » de Nicolai, puis « Annen-Polka » de J. Strauss, « Sleigh Ride » ou la Promenade en traîneau de Leroy-Anderson, la valse « Vie d'artiste » de Strauss, « Memory » de Andrew Lloyd Webber, « Tritsch Tratsch Polka » de Strauss, « la Valse des chats » d'Anderson, « la Suite andalouse » de Ernest Lecuona, « le Tango bleu » d'Anderson, « Caravan » de Duke Ellington.

Après l'entracte, ce fut le célèbre « Danube bleu » de Strauss, « Jazz Legato » de Anderson, une fantaisie sur la « Vie parisienne » d'Offenbach, « l'Etranger dans la nuit » de Charles Cingleton (air célèbre du chanteur américain Frank Sinatra), « Twentiana », une sélection d'airs célèbres de 1920 de Hawley Ades, « l'Ouverture d'Orphée aux Enfers » d'Offenbach, « Thunder and Lightning Polka » de J. Strauss.

La célèbre « Marche de Radetzky » de J. Strauss père clôturait cette agréable après-midi, œuvre qui fut reprise à la demande du public enthousiaste.

Soirée musicale du 15 mars 1986

Le samedi 15 mars 1986, à 21 heures, l'Orchestre symphonique de Deville-lès-Rouen donnait son second concert de la saison 1985/86 à l'église Saint-Pierre de Deville. Cette soirée bénéficiait également du concours du Mandolin-Club de Boisguillaume que dirige M. Jean-Pierre David.

Parmi les personnalités, on notait la présence de M. Gérard Simon, conseiller général, M. Michel Cozette, maire de Deville, et de nombreux conseillers municipaux.

L'O.S.D. était dirigé par son chef Rémy Métayer et la présentation des œuvres était assurée par Mme Colette David.

La soirée débuta par l'ouverture des « Joyeuses Commères de Windsor » de Nicolai, qui fut très bien enlevée, les cordes par instant se divisant en trois voix.

L'œuvre qui suivit était le 1er mouvement de la Deuxième symphonie de Beethoven, adagio molto puis allegro con brio. L'orchestre se tira fort bien de cette page d'où découle une certaine difficulté.

Suivirent Antar Symphonie de Rimsky Korsakoff, largo puis Marche style (allegro).

Puis une autre page de musique russe, en la circonstance, la célèbre Danse du Sabre de Khatchaturian.

Ce fut encore l'œuvre non moins célèbre « Sur un marché persan » de Ketelbey.

Cette première partie du concert prit fin par une Suite andalouse de E. Lecuona :

a) Analucia.
b) Cordoba.
c) Guadulquivir.
d) Alhambra.
e) Gitanerias.
f) Malaguena.

Toutes ces pages musicales recueillirent un franc succès auprès de l'auditoire qui garnissait l'église aux trois -quarts.

Après l'entracte, nous eûmes le grand plaisir d'apprécier le « Mandolin-Club » de Boisguillaume dirigé de façon nette et précise par M. Jean-Pierre David.

Avignon (Vaucluse)

Ils nous interprétèrent :

— « La dernière étape », Fr. Menichetti.
— « Ave Maria », Schubert.
— « Barcarolle », Offenbach.
— « Aria », J.-S. Bach, où le solo de flûte de Mme Françoise Métayer nous enchanta.
— « Moskova », R. Menechetti.
— « Trioufo-d'Ancre » Macciochi.

Cette prestation plut également beaucoup à l'auditoire. Cet orchestre à « plectres » est composé pour la plupart d'adolescents et ne cesse de s'améliorer.

Pour terminer cette soirée, l'orchestre symphonique et le Mandolin-Club nous interprétèrent :

— Suite de J.-S. Bach, sous la direction de Rémy Métayer.
— L'ouverture du Calife de Bagdad de Boieldieu.

Tous les nombreux mélomanes assistant à cette soirée furent enchantés, grâce notamment au dévouement de ses organisateurs.

Provence-Côte d'Azur

Alpes-de-Haute-Provence

DIGNE

Distinction

L'Académie d'Accordéon des Alpes-de-Haute-Provence fête la remise de la médaille d'or de la Confédération Musicale de France à Dino Negro.

Le samedi 4 janvier, l'Académie d'Accordéon des Alpes-de-Haute-Provence a offert un concert pour rendre hommage à Dino Negro, son maître et président-fondateur à l'occasion de la remise à ce dernier de la médaille d'honneur d'or de la Confédération musicale de France pour vingt-cinq années de direction effective.

Ce concert, qui s'est déroulé à Digne-les-Bains dans la salle du Centre Desmichels, réunissait de nombreux auditeurs au premier rang desquels on remarquait M. Pierre Rinaldi, maire et conseiller général de Digne ; MM. Niel, représentant M. Massot, député ; Pierre Delmar, conseiller général et maire de Forcalquier ; Moulard et Farinotti, adjoints ; Durand, Segong, président du Comité des fêtes ; M. Boutte et Mme Meunier, pour l'Office de tourisme ; M. Gatto, président de la Fédération Musicale des Alpes-de-Haute-Provence, ainsi que les membres de l'Académie d'Accordéon et surtout une foule d'amis.

L'assistance, surprise et charmée par la virtuosité des exécutants — différents ensembles et solistes qui se sont succédé — et par la variété, la complémentarité du répertoire, n'a pas ménagé ses applaudissements. Les éloges, auxquels il faut ajouter ceux de la Presse, ont souligné la prestation fournie par les élèves de l'Académie d'Accordéon lors de ce concert s'étendant des pièces classiques aux compositions plus modernes et spécifiques à l'instrument. De même, a été remarqué le souci de la perfection, jusque dans la recherche de la présentation.

S'engager, animer, créer, éduquer sont

des options si rares qu'elles méritent récompense...

Célébrer le quart de siècle de militantisme de Dino Negro en faveur de la Musique et de l'Accordéon a été, dans un premier temps, l'occasion pour M. Potonnier de définir cette action comme un « combat pour le beau » et de rappeler, au travers de différentes étapes, la carrière du musicien et du pédagogue qui s'est distingué notamment en remportant de nombreux Premiers Prix — au niveau National ou International — avant de créer en 1959 l'Académie d'Accordéon de Digne, qui, par la suite, allait devenir celle de tout le département et qui forme aujourd'hui plus de cent vingt élèves. Titulaire de la médaille de la Jeunesse et des Sports, Dino Negro est également le créateur du Prix International de Composition de la Ville de Digne et du Festival International d'Accordéon. Ses élèves se sont particulièrement distingués, aussi bien dans la Coupe de France en trio, quatuor, soliste, au Prix d'excellence, que dans les concours internationaux comme Valérie Minetto, Claude Porte, Véronique Gambro et Cécilia Negro, en RDA. Lors d'autres rencontres internationales, plusieurs villes ont pu apprécier le talent des jeunes Alpins. Par le Prix International de Composition et le Festival International d'Accordéon, les contacts se développent et se multiplient.

Après être entrée au Conservatoire de Musique de Digne, où, en 1985, Patricia Monardo glanait une médaille d'or et Christine Gambro obtenait une médaille de vermeil, cette discipline est désormais enseignée dans le cadre de l'Ecole Nationale de Musique des Alpes-de-Haute-Provence.

« Le blé se lève », soulignait M. Potonnier qui, au nom des membres de l'Académie d'Accordéon et des amis de Dino Negro, se réjouissait en conclusion qu'un tel hommage soit rendu à un pionnier dont la renommée a depuis longtemps dépassé les limites de nos frontières et qu'un de ses confrères qualifie comme « le plus passionné, le plus mélomane et aussi un excellent professeur ».

Au sujet de l'action entreprise par Dino Negro, M. Pierre Rinaldi allait ensuite mettre l'accent sur son action d'éducateur, de formateur et de pédagogue. « S'engager, animer, créer, éduquer sont si rares qu'on se doit de vous rendre hommage, déclarait-il, et que vaut la culture si elle ne se transmet pas ?... »

Mais c'est également à titre amical que le maire de Digne avait le plaisir de remettre cette distinction largement méritée au « vieux Dignois » qui œuvre pour la Musique et l'Accordéon.

Après la remise de la médaille et du diplôme, Dino Negro, visiblement ému, prononçait quelques mots de remerciement et les dédiait à tous ceux qui l'ont aidé et ont contribué à ce qu'il « entreprenne et poursuive une carrière » qui lui a donné tant de satisfactions.

Cette manifestation se terminait, avec le retour sur scène des accordéonistes, tandis que les applaudissements se prolongeaient.

Var

HYERES

Stage de musique de chambre

Un stage de musique de chambre aura lieu à Hyères du 18 au 28 août 1986. Des professeurs compétents en assureront l'encadrement.

La classe de piano est animée par : Jocelyne Roux, 1er prix du Conservatoire National Supérieur de Paris (C.N.S.P.), concertiste, enseignante et accompagnatrice des concours internationaux du Festival de Toulon : Véronique Roux-Bary, autre concertiste toulonnaise très connue dans notre région, 1er prix du C.N.S.P.

Pour les cordes, trois professeurs : Marie-Joseph Calvi, toulonnaise, 1er prix de violon du C.N.S.P., concertiste, enseignante, ancien membre des orchestres de la Suisse Romande, et Philippe Paillard, actuellement violoniste dans le Sextuor Schoenberg ; David Binder, altiste, 1er prix du C.N.S.P., a participé à la création de nombreuses petites formations, membre du Sextuor Schoenberg ainsi que de l'Orchestre de Paris, participe depuis 1982 à la formation de l'orchestre français des Jeunes ; Philippe Bary, violoncelliste, 1er prix du C.N.S.P., instrumentiste à l'orchestre de l'Opéra de Paris, assistant de M. Gendron au C.N.S.P.

Tous sont 1er prix de musique de chambre du C.N.S.P.

Pour les instruments à vent : la classe de flûte est assurée par Jeannette Fillpas-Pantin, toulonnaise, 1er prix de flûte et de musique de chambre du conservatoire de Toulon, ancienne élève de l'Ecole Normale de Paris, titulaire du C.A. de musique de chambre, professeur au conservatoire de Toulon ; celle de hautbois est confiée à Pierre Lehembre, 1er prix de hautbois et de musique de chambre de Paris, ancien soliste de la Musique de la Flotte, enseignant à Hyères ; Georges Vincent, toulonnais, clarinettiste bien connu dans notre région, prix du conservatoire de Toulon et enseignant à Hyères et sa région, se charge de la classe de clarinette.

Franck Pantin, tubiste toulonnais, 1er prix de piano et de musique de chambre de Toulon, ancien élève de l'Ecole Normale de Paris, C.A. de formation musicale et enseignant au conservatoire de Toulon, proposera des cours d'harmonie et une initiation au jazz. Egalement, une initiation à l'orgue sera proposée par M. Vernet, ancien élève de maîtres réputés tels que X. Darass et H. Dreyfus, concertiste, pédagogue, titulaire des orgues de Brignoles.

Le stage s'achèvera par un concert regroupant tous les stagiaires, instrumentistes et choristes, sous la direction de Marie-Christine Forget, docteur en musicologie à Paris-Sorbonne, terminant sa formation de direction d'orchestre au conservatoire de Toulon, élève de Lucien Jean-Baptiste.

Nous rappelons que ce stage s'adresse aux futurs musiciens professionnels (niveau C.M. de conservatoire) ainsi qu'aux amateurs de bon niveau. Son but est de contribuer à promouvoir la musique de chambre dans notre région et de réunir dans un cadre agréable des amoureux de la musique.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de Claude Navone, Musique de Chambre Estivale de Hyères, les Palmiers, 14 bis, boulevard Frédéric-Mistral, 83400 Hyères. Tél. : 94-65-00-73.

LORGUES

« Mois d'Avril-Mois des Arts »

Le « **Mois d'Avril — Mois des Arts** » organisé à Lorgues par le Comité officiel des Fêtes, pour la deuxième année consécutive, a été pour l'Harmonie Lorguaise et son Ecole de Musique l'occasion de se manifester pour la seconde fois aussi, avec la présentation, pendant deux semaines d'un stand musical où il était possible d'admirer des instruments d'harmonie d'hier et d'aujourd'hui, des photos d'archives de la Société, des photos de l'Ecole de Musique et de ses Elèves, des documentations du Ministère de la Culture concernant les manifestations musicales de notre région, de la Confédération Musicale de France, d'Editeurs de Musique en particulier Robert Martin, des décorations Confédérales et Fédérales de la Société et des Musiciens, des médailles commémoratives des festivals et concours et notamment une médaille du Festival de Vidauban du 10 octobre 1891, des méthodes d'enseignement utilisées au siècle dernier et à l'heure actuelle et d'imprimés d'information sur l'Ecole de Musique, invitant les jeunes à venir étudier et s'initier à cet Art magnifique qu'est la pratique musicale.

L'inauguration de ce « Mois d'Avril — Mois des Arts » était assurée par l'Harmonie Lorguaise avec un concert dans le Hall de la Mairie. Sous la baguette de son Directeur, l'harmonie exécutait successivement :

— Sous l'Aigle double. Marche : J.-F. Wagner.

— Si Jacques Brel m'était conté. Pot-pourri.

— Rachel. Mazurka pour Trombone solo : E. Marsal.

— Châteauvallon. Puissance et Gloire : Vladimir Cosma.

— Poem. Zdnek-Fibich.

— Thème from New York : New York : John Kander.

— South of the Rio. Pot-Pourri : J. Olivadoti.

— Marche de Radetzski : J. Strauss

et pour terminer une vibrante Marseillaise, donnant à cette belle manifestation artistique, un coup d'envoi magnifique.

Près de 7.000 personnes sont venues visiter cette exposition. Elles ont été très intéressées et admiratives devant le stand de l'Harmonie et de l'Ecole de Musique.

Voir de près des instruments de musique, pouvoir les toucher avec les yeux mais aussi avec les mains. Pour les jeunes c'était formidable, mais aussi pour les moins jeunes et les Anciens, car il y avait les photos de l'Harmonie, 60 ans passées, où ils pouvaient se reconnaître sur les rangs des musiciens d'alors.

Une manifestation de la musique très réussie, très remarquée est aussi très appréciée grâce à laquelle 14 nouveaux élèves se sont fait inscrire à l'école de musique.

Il faut remercier tous ceux qui ont contribué à la mise en place de ce stand et permis une telle réussite.

— La Confédération Musicale de France avec des magazines qui ont été distribués aux visiteurs intéressés par l'école de musique.

— Le Ministère de la Culture pour sa documentation sur les manifestations de l'Art musical dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

— Les Editions R. Martin pour tous les magnifiques posters de musiciens et d'instruments de musique.

— L'Alliance Musicale de Maisons-Laffitte qui a prêté ce splendide Saxobasse qui fut utilisé dans les années 60 par M. Truffaut, l'actuel Directeur musical de l'Harmonie Lorguaise et de l'Ecole de Musique.

— Au Comité Officiel des Fêtes de Lorgues qui a permis cette brillante manifestation des Arts en général et de l'Art musical en particulier.

Vaucluse

Congrès annuel départemental

C'est le Dimanche des Rameaux que Cadenet, charmante Cité Vauclusienne, Patrie du Tambour d'Arcole et de Félicien David, accueillait la grande famille de la Fédération du Vaucluse pour son congrès annuel.

Quelques cent délégués représentant les quarante-quatre Sociétés présentes à

CHEFS DE MUSIQUE ! *EXCEPTIONNEL !*

PROFITEZ de nos PROMOTIONS « Royal-Artist »

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, en ut et si b	885	1.165
CORNET, si b	1.060	1.400
BUGLE, si b	1.235	1.570
ALTO, mi b	1.790	2.410
BARYTON, si b	2.440	3.260
BASSE, si b à 4 pistons	3.410	4.565
SOUBASSOPHONE, si b, pavillon orientable et démontable	10.100	12.800
TROMBONE, à coulisse, verni	1.685	
TROMBONE, à pistons	3.800	4.940

	LAQUES OR CLES CHROMEES
SAXO SOPRANO, si b	3.990
SAXO ALTO, mi b	4.350
SAXO TENOR, si b	4.650
SAXO BARYTON, mi b	10.240
GRANDE-FLUTE, argentée plateaux pleins	1.990

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musiques nous font confiance.
POURQUOI PAS VOUS ?

GARANTIE un an P. et M.O. FRANCO DE PORT A PARTIR DE 3.000 F T.T.C.

GUILLARD BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie, LYON - Tél. : 78-28-44-22
ATELIERS MODERNES DE REPARATIONS
CONDITIONS SPECIALES AUX SOCIETES DE MUSIQUE

cette assemblée entouraient M. Georges André, Président ; MM. André-Fernand Trinquier, Président d'honneur, Henri Barthelemy, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lourmarin, Pierre Fructus, Conseiller Régional, Maire de Pertuis, Perez, adjoint aux Affaires culturelles de la Mairie de Cadenet, Antoine Nieto et A. Fosco, Vices-Présidents de la Fédération, Grégoire Metaxian et Thierry Agueda, respectivement Secrétaire général et Trésorier, M. Chappe, Président de la Fédération des Bouches-du-Rhône, représentant le Président Régional Courtial excusé, MM. Alexandre Zanetti, Président d'Honneur de la Fanfare « Les Enfants d'Arcole » et Rémy Grangeon, Président actif.

Le Président André dont c'est le premier Congrès depuis son élection rendit hommage à son prédécesseur M. André-Fernand Trinquier et se dit heureux que cette réunion se tienne à Cadenet, patrie de Félicien David, compositeur injustement oublié dont il fit un court historique. Constatant que la Fédération se porte bien, comme toutes ses Sociétés d'ailleurs, il engage vivement les musiciens à servir la bonne musique d'amateurs, le terme amateur se comprenant dans son sens le plus complet celui qui aime passionnément, évoquant une expression synonyme très forte dans la langue espagnole : « L'Afficionado » qui s'applique à tous ceux qui ont un penchant profond pour un art ou une discipline et qui s'y adonnent avec passion.

Son prédécesseur, le Président Trinquier disait en quelques mots son plaisir de se retrouver lui aussi à Cadenet, patrie d'André Estienne, le petit tambour d'Arcole sur lequel il a publié un article fort intéressant dans un des précédents numéros du journal de la Confédération.

Vinrent ensuite le compte rendu moral du Secrétaire Général, Grégoire Metaxian, évoquant les nombreuses activités des Sociétés Fédérées et se réjouissant d'accueillir cinq Nouveaux membres : l'Ensemble de Cuivres de la Méditerranée, l'Ensemble à vent du Conservatoire de Carpentras, l'Association des Concerts du Conservatoire de Carpentras, l'Association des Concerts du Conservatoire d'Avignon, l'Amicale Lyrique et Chorégraphique d'Avignon, l'Ecole de musique de l'harmonie de Sarrains.

Le rapport financier présenté par le nouveau trésorier Thierry Agueda ayant reçu caution des Commissaires aux comptes René Reboul et Jean Reynard fut approuvé à l'unanimité.

Après réelection du tiers sortant du Conseil d'Administration et un débat très enrichissant sur des questions diverses il appartenait à M. Henry Barthelémy de conclure en disant son agréable surprise devant la vitalité des Sociétés Musicales du Département qui représentent une assise forte de la vie culturelle et associative.

Huit médailles d'encouragement et d'honneur de la Fédération furent attribuées à de jeunes musiciens et quatre médailles de la Confédération remises solennellement à MM. Rémy Grangeon (Bronze de Direction), Jean Reynard et Alexandre Zenatti (Vétérans), Alphonse Paduano et A.-F. Trinquier (Médaille d'Or).

Une cérémonie au monument aux Morts précédait une brillante prestation de la Fanfare « Les Enfants d'Arcole » dirigée par Rémy Grangeon et de l'Harmonie de Villelaure, (Commune voisine) sous la baguette de M. Compagnone.

SAINT-RAPHAEL

Brillant concert de l'Estudiantina

Le samedi 30 novembre, l'Estudiantina de Saint-Raphaël donnait en l'église des templiers un concert placé sous l'égide du comité d'animation culturelle de la ville. Ce concert, le 3e pour l'année 85 en la cité du mimosa, devait attirer de nombreux mélomanes qui, une fois de plus, furent enchantés par la prestation talentueuse de nos vingt musiciens.

Ceux-ci, sous la direction de leur chef P. Tomeï, mirent tout leur cœur à interpréter un programme fort éclectique et montrèrent les progrès réalisés. Ainsi, les pièces tout à tour tendres ou enjouées, romantiques ou modernes, porteuses de rêve ou de soleil, suscitèrent l'enthousiasme et les chaleureux applaudissements d'un public connaisseur. Voici les principaux titres de cette soirée :

— Capriciosa (Zanini) ;

— Recuerdos de la Alhambra (Tarrega) ;

— Yesterday (J. Lennom -Mac Cartney) ;

— Chanson bohème (L. Gallini) ;

— Célèbre Menuet (L. Boccherini) ;

— Tendre maman (L. Jakubowski) ;

— Morenita do Brazil (Farrauto) ;

— Le rêve du gondolier (F. Menichetti) ;

— Gentille aubade (F. Detoga) ;

— Vendanges en Balagne (populaire corse).

Maintes fois rappelés, les musiciens donnaient en bis « Juanita », valse-sérénade de Maciocchi. Pour entrecouper (et enrichir) le programme, la jeune et prometteuse guitariste Sylvie Esposito, interprétait avec une grande sensibilité musicale, quelques pièces classiques, dont « Capricho arabe » de Tarrega et « Chorinho » de Kleynjans.

Ce fut, en somme, un des meilleurs concerts de l'Estudiantina de Saint-Raphaël qui, encouragée par ce succès, ne s'arrêtera pas en si bon chemin !

ISLE-SUR-SORGUE

La fédération des Sociétés Musicales et Chorales de Vaucluse a organisé, le Dimanche 27 Avril à L'Isle-sur-Sorgue un concours départemental de Flûtes traversières, réservé aux élèves des Ecoles de Musique fédérées (Montfavet, Isle-sur-Sorgue, Monteux, Sarrians, Sorgues, Courthézon, Morières, Orange).

Vingt-huit concurrents répartis en trois catégories ont interprété successivement : Ariette de Serge Lancen, Sicilienne de la 5e Sonate et Bourrée de la 3e Sonate de Hændel, Sonate en Ut de Lœillet.

Les concurrents les plus heureux ont particulièrement apprécié les prix offerts par le Conseil Général du Vaucluse, la Mairie de l'Isle-sur-Sorgue et la Fédération des Sociétés Musicales.

Tous ne pouvaient pas être récompensés, mais tous garderont de cet après-midi un souvenir inoubliable concrétisé par une médaille souvenir offerte à chacun d'eux, étant admis que, avant toute chose il y a en fin de compte une seule gagnante : La Musique.

faites abonner vos sociétés !

Rhône-Alpes

Loire/Haute-Loire

Congrès fédéral du 12 avril 1986, à Saint-Chamond, salle Gérard-Philipe.

Depuis 23 ans la Fédération Musicale Loire/Haute-Loire n'avait pas organisé de Congrès et renouant avec cette tradition pour son 80e anniversaire. L'Union musicale de Saint-Chamond fut chargé de l'organisation matériel de celui-ci.

De nombreuses personnalités invitées répondirent présent et montrèrent ainsi leur attachement à notre Fédération. Ce sont : M. Daniel Mandon, Conseiller Général représentant le Président du Conseil Général, M. Neuwirth, M. le Député-Maire de Saint-Chamond, Jacques Badet, MM. Ducarre et Sève ce dernier étant le Président de l'Addim Loire, MM. Maurice Adam Président de la Fédération Régionale de Rhône-Alpes et André Relin Président de la Fédération Musicale Régionale d'Auvergne, tous deux Vice-Présidents de la C.M.F., M. Bernard Directeur régional de la S.A.C.E.M.

Parmi les Personnalités excusées nous trouvons M. Jacques Barrot, Président du Conseil Général de la Haute-Loire, MM. Rodriguez, Levrangi, Dekindt, Directeur du Conservatoire de Saint-Etienne, M. Delbarre Professeur au Conservatoire et animateur des stages de Direction.

Dès 8 h 30, M. Camille Butin, Président de l'Union Musicale accueille les congressistes et leur présente ses vœux de bienvenue. Il remercie M. Badet, Député-Maire de Saint-Chamond pour l'aide important de la Ville pour l'organisation de ce Congrès. Il remercia également M. Pascal Président d'Honneur de l'Union Musicale pour ses conseils et sa participation à l'organisation technique de cette journée.

M. Freycenon, secrétaire Fédéral indique en début de Congrès le taux de participation qui est de 50 % de sociétés présentes et de 150 Congressistes sans compter les Personnalités. Les Présidents et Directeurs sont regroupés dans une commission, les secrétaires et trésoriers dans une autre commission. Des débats forts intéressants ont eu lieu d'où il est ressorti que le souci principal des sociétés est :

— la formation des jeunes, des chefs ; les Ecoles de Musiques, le Bénévolat des Professeurs, espèce en voie de disparition ;

— la Création d'une Harmonie Fédérale Départementale.

A 11 heures Le Président Robert Cornet remercie l'Assemblée, Personnalités et Congressistes, il fait ensuite l'éloge de son Prédécesseur M. Jean Après le repas de grande bonté et très grand administrateur. Il indique que actuellement la Fédération compte 114 sociétés avec 4.344 musiciens et 3.063 élèves fréquentant nos écoles de Musique. L'activité déployée est très importante puisque 565 concerts ont été assurés nécessitant 3.500 répétitions pour plus de 7.000 heures de répétitions et tout ceci bénévolement. A cela s'ajoute au moins 500 défilés officiels.

M. Mandon représentant le Président du Conseil Général indiqua en citant un passage de Nietzche que « Sans Musique, la Vie serait une erreur ». Il précise que le Conseil Général a décidé d'aider les écoles de Musique en milieu rural et les achats d'instruments ; il évoque aussi la création d'un orchestre d'Harmonie Fédéral qui malgré les obstacles devrait voir le jour pour le bien de tous.

M. Jean Badet, Député-Maire termine cette série de discours en remerciant la Fédération d'avoir choisi Saint-Chamond comme lieu de son Congrès et dit qu'il voit dans les sociétés populaires de Musique les meilleurs représentants de la Vie associative musicale.

Après ces discours un apéritif d'Honneur fût offert par la Ville de Saint-Chamond au L.E.P. Hôtelier ou un repas fut servi aux invités et Congressistes. A l'issu du Vin d'Honneur M. Cornet remercia quatre de ses proches collaborateurs en leur remettant la Médaille du dévouement de la Fédération. Ce sont M. Paul Bailly, Président du Comité de Saint-Etienne, de M. Jean Carrot, Président du Comité du Pilat, de M. Joseph Freycenon, Président du Comité de Firminy, Haute-Loire et Secrétaire Général de la Fédération et enfin de M. Guy Coavoux, secrétaire adjoint.

Après le repas l'Assemblée Générale eutlieu.

M. Freycenon après avoir fait l'appel donna lecture du procès-verbal précédent qui fut approuvé à l'unanimité et du rapport moral faisant ressortir la bonne santé de la Fédération : nouvelles adhésions de sociétés, nombre plus important de musiciens et d'élèves. Actuellement la répartition est la suivante : 39 sociétés d'Harmonie ; 10 sociétés d'Accordéon, 20 Fanfares, 18 Batteries Fanfares, 12 Chorales, 9 écoles Loi de 1901, 1 société de Fifres, 1 société Folklorique, 1 société de Plectres, 3 Symphonies.

Pour clôturer ce Congrès, trois concerts furent interprétés par l'école de Musique, la Batterie Fanfare et l'Harmonie de l'Union Musicale de Saint-Chamond sous la Direction de leur Chef, M. Pontus. Ces concerts furent à l'image de l'organisation de ce congrès c'est-à-dire parfait. Adieu Congrès 1986, place au Bilan...

J. FREYCENON.

Loire

Un musicien qui a du souffle.

La Fédération Musicale Loire-Haute-Loire compte un musicien qui a du souffle : M. Jean-Baptiste Peillon, fêtera le 13 décembre 1986, son centenaire.

Ceci est déjà une promesse, mais en plus il faut ajouter que M. Peillon est encore membre actif de « La Lyre Montbrisonnaise » de Montbrison. Il y a cinq ans, il passait au bugle nécessitant d'après lui moins de souffle, récemment à l'alto pour le même motif.

Il apprit la musique au Pensionnat de Saint-Just-sur-Loire, il était musicien dans la Fanfare de l'école. Il poursuivit ses études musicales dans la classe de trompette du Conservatoire Municipal de Musique et de déclamation de Saint-Etienne. Dans la classe de M. Duperray il obtint son premier prix en 1904. Il s'engage dans la Musique du 38e R.I. de Saint-Etienne où il était piston solo. Blessé sur le Front de la Marne, notre ami Jean-Baptiste Peillon, malgré un handicap au coude gauche poursuivit avec passion la musique.

Sa recette de longévité : il l'a décrite de la manière suivante : « Chaque matin, je bois mes deux tasses d'eau chaude pour dégager les boyaux. » Ensuite séance de gymnastique, puis musique.

M. Peillon est connu dans de nombreuses sociétés environnantes où il cotoie de nombreuses générations de musiciens : Harmonie de Saint-Just-Saint-Rambert — Harmonie de Saint-Heand (Directeur) — Harmonie de Terrenoire (Directeur) — Harmonie du Casino — Harmonie du P.L.M. — Harmonie des Houillères de la Loire — Harmonie de la Lyre Montbrisonnaise où il se trouve aujourd'hui.

Cette année du centenaire sera certainement exceptionnelle et il serait bienvenu qu'un de nos compositeurs se penche sur ce « cas exceptionnel » et lui dédie en hommage, une composition qui pourrait être par exemple « La Polka du centenaire » que notre toujours jeune soliste se ferait un malin plaisir d'interpréter.

Joseph FREYCENON.

DEPUIS PLUS DE 25 ANNEES

LE KIOSQUE D'ORPHÉE

20, rue des Tournelles, 75004 PARIS. Tél. : 42-71-42-21

ENREGISTRE ET TRANSCRIT VOS ENREGISTREMENTS SUR DISQUES HI-FI ET CASSETTES EN PETITES ET GRANDES QUANTITES

Vous pouvez bénéficier de son EXPERIENCE et vous serez certain qu'il tirera la QUINTESSENCE de vos bandes magnétiques

Ses pressages sont de TRES GRANDE QUALITE et le matériel employé pour la gravure TRES SOPHISTIQUE.

Documentation sur simple demande

Région parisienne

PARIS

Nouvelles de l'Orchestre à Plectre S.N.C.F. de Paris

Samedi 8 mars 1986, dans le cadre prestigieux de la Basilique Notre-Dame, la municipalité de Longpont (Essonne) organisait un concert entièrement consacré à l'Orchestre à Plectre S.N.C.F. de Paris dirigé par Jean-Marie Wilmaut.

L'excellente acoustique de la basilique et le public venu nombreux ont permis à la formation de donner toute la mesure de son efficacité, de sa musicalité et de sa puissance. L'orchestre au grand complet avec ses mandolines, mandoles, mandoloncelles, mandolones, guitares, flûtes, hautbois, percussions et accessoires, totalisant trente-six musiciens, a pu interpréter un programme varié allant de la musique légère (Eilenberg, Jouvin, Strauss, Suppé) au poème symphonique (ouverture d'Egmont de Beethoven) en passant par les méditations de la très belle « Chanson Triste » de Tchaïkovski, la Petite Musique de Nuit de Mozart, le Concerto pour une mandoline de Vivaldi excellemment interprété par Laurence Petit-Wagner et le Concerto en ut pour hautbois interprété par Jean-Marie Wilmaut qui jouait tout en dirigeant les musiciens.

Au milieu de ces œuvres connues (il y avait aussi le « Canon » de Pachelbel, la deuxième rhapsodie hongroise de Liszt), une surprise : en première création publique, une composition humoristique de J.-M. Wilmaut : cinq pièces « En Forme d'Asperge » ; successivement :
— Si Egmont était Roi ;
— Porcelaine ;
— Valse du Postillon ;
— Mystique Hommage ;
— Myosotis ;
avec dans l'exécution de cette dernière, la très belle sonorité du hautbois solo : Michel Delyes.

Ces cinq pièces écrites directement en pensant à nos instruments furent les bienvenues, et du public et des membres de l'orchestre ; elles le seront aussi nous l'espérons, des musiciens et des éditeurs soucieux de renouveler un répertoire trop souvent composé de transcriptions et adaptations ou des musiques de la grande époque de l'estudiantina, fin du dix-neuvième, début du vingtième siècle.

Pour répondre à quelques questions et à quelques soupçons, il a fallu prendre la parole pour rappeler que la formation était entièrement composée de musiciens amateurs sans aucune exception.

Félicitons la municipalité de Longpont pour son initiative, l'importance du concert, la beauté du cadre et l'efficacité de la publicité qui a permis de regrouper un public nombreux.

Nos petites communes ne sont visitées que trop rarement par les grands professionnels. Le mérite de ce genre de manifestation est de redonner au public le goût du concert et également de faire connaître une face encore confidentielle de la musique amateur : la mandoline, en solo ou en orchestre, avec une qualité musicale qui, ce samedi soir, 8 mars 1986, a été pour beaucoup une révélation.

Orchestre d'accordéons de l'école de musique U.A.I.C.F. Paris

Dates des prochains concerts :

- Samedi 24 et dimanche 25 mai, participation au festival international F.I.S.A.I.C. de sociétés d'accordéons à Mulhouse à l'Auditorium.
- Mercredi 4 juin, à 19 heures, square des Buttes-Chaumont, Paris (19e) (métro Laumière).
- Vendredi 6 juin, à 20 h 30, à Saint-Gratien (salle municipale) concert avec la chorale de Saint-Gratien.
- Dimanche 8 juin, à 16 heures, square des Buttes-Chaumont, Paris 19e.
- Mercredi 11 juin, à 19 heures, square des Buttes-Chaumont, Paris 19e.
- Samedi 21 juin, à 16 heures, rue du Bourg-Tibourg (Hôtel de Ville) Paris 4e.
- Dimanche 22 juin, à 18 heures, boulevard Denain (Gare du Nord) Paris 10e.

Pour tous renseignements : U.A.I.C.F., 1 bis, rue d'Athènes, 75009 Paris.

Ecole de musique U.A.I.C.F. Paris : audition d'élèves et concert des professeurs

Le dimanche 23 février 1986, en matinée, l'Ecole de Musique U.A.I.C.F. du Comité des Services Centraux, a donné comme elle a coutume de le faire chaque année à pareille époque, à la Salle Traversière, une audition des meilleurs élèves des cours d'instrument ainsi qu'une audition de leurs professeurs devant un nombreux public.

Cette audition fut en tous points remarquable et fort appréciée des parents d'élèves en particulier, qui n'ont pas été sans constater les progrès toujours constants enregistrés d'une année sur l'autre, malgré le renouvellement, lui aussi constant, des élèves.

Il serait trop long de citer toutes les disciplines et tous les exécutants ; à noter, toutefois, que parmi les élèves qui se sont

produits, onze d'entre eux avaient été lauréats lors du dernier prix national U.A.I.C.F. du jeune musicien.

Malgré leur talent et leur expérience, les professeurs n'ont pas échappé, eux non plus, au trac devant ce jury de parents parmi les plus attentifs.

Il faut féliciter vivement pour leur dynamisme, leur volonté de perfection, le désir de toujours porter plus haut le prestige de cette école de musique, les dirigeants et animateurs que sont M. et Mme Fornet dont le dévouement et la conviction ne sont désormais plus à démontrer.

A l'issue de cette audition et, en toute simplicité, devant les dirigeants et les professeurs réunis, M. Lambert, vice-président de l'Ecole de Musique et secrétaire général de l'U.A.I.C.F., remit à Jean-Marie Wilmaut les insignes de chevalier de la Jeunesse et des Sports ; il profita de l'occasion pour exprimer sa gratitude à tous et à engager tous les professeurs à poursuivre leur mission afin de montrer à tous la qualité de l'enseignement prodigué et la volonté de développer chez nos jeunes musiciens, le goût de la musique et leur sens artistique.

Un auditeur.

Essonne

Festival International d'Orchestres à Plectres de Longjumeau, des 22, 23 et 24 mai 1987

Les Biennales du Festival International d'Orchestres à Plectres organisées en collaboration avec la ville de Longjumeau, le Centre régional d'animation artistique d'Ile-de-France (C.R.A.I.F.) et l'Ensemble Instrumental à Plectres du Conservatoire municipal de Musique de Longjumeau, se déroulent, à l'occasion des « Fêtes de l'Ascension » au théâtre Adolphe-Adam, rue du Général-de-Gaulle, à Longjumeau.

Il serait souhaitable que les orchestres désirant participer à ce festival aient un niveau assez élevé, approchant celui de l'Excellence ou Honneur, afin d'assurer une bonne qualité des prestations offertes au public.

Il est demandé aux participants de présenter un programme éclectique et varié, accompagné de cassettes enregistrées au cours d'une répétition ou d'un concert et de l'historique de l'orchestre avec photos (de préférence en noir et blanc). Ces documents seront soumis, au préalable, à la Commission technique du festival, pour approbation.

Durant les 3 journées du festival, l'organisation prend en charge l'hébergement complet pour les musiciens, directeurs et présidents (petit déjeuner, repas du matin et du soir, coucher en dortoir). Cependant, les participants auront toute liberté de décider de leur hébergement particulier, ailleurs qu'en dortoirs (hôtel par exemple) mais ils ne pourront prétendre alors à aucun remboursement ou indemnité de compensation.

Les frais de déplacement restent à la charge des participants ainsi que ceux afférents à leur prestation au festival ou, éventuellement, dans une commune avoisinantes.

Les accompagnateurs éventuels pourront bénéficier, pour les entrées aux spectacles, d'un tarif réduit, mais supporteront tous les autres frais d'hébergement.

Les orchestres inscrits au festival s'engagent à participer au « Final » qui aura lieu le dernier jour de la manifestation musicale, sur la même scène du théâtre Adolphe-Adam.

Le Comité organisateur du festival.

Val-d'Oise

Estudiantina d'Argenteuil : Récital de Guitare

Le samedi 15 mars 1986, les solistes de l'Estudiantina d'Argenteuil ont donné au Parc Camélinat un Récital de Musique de Chambre Ancienne pour Mandoline aux chandelles.

Pour certaines de ces pièces, les musiciens ont utilisé des instruments d'époque : Mandolines napolitaines Vinaccia de 1770 et 1782 (accordées en Sol Ré La Mi) et des copies de Mandolines lombardes baroques du début du XVIIIe siècle (accordées en Sol Si Mi La Ré Sol).

Depuis six ans, chaque année ce Récital est suivi par un public de connaisseurs qui viennent découvrir ces œuvres originales ressurgies du passé.

Mario Monti, le directeur de l'Estudiantina, présenta les musiciens, Didier Le Roux commenta le programme et nous pûmes apprécier ses qualités de musicologue de la mandoline :

1. Prospero Cauciello : Trio pour 2 mandolines et basse continue en mi b majeur, allegro, andante, minuetto alla francese : Florentino Calvo, Eric Depret : mandoline. Jean-Paul Bazin : mandole, Guy Le Roux : guitare.

2. Gabriele Leone : Sonate pour mandoline et basse continue N° 2 en Sol majeur (1767), cantabile, allegro, allegro. Didier Le Roux : mandoline ; Guy Le Roux : guitare.

3. Jean Fouquet (dit Fouchetti) : « La Chasse de l'Isle-Adam », arrangé pour 2 mandolines (1771) et **Pietro Denis et Gabriele Leone** : Variations sur « La chasse de l'Isle-Adam » pour mandoline seule (1768), par Florentino Calvo et Eric Depret.

4. Gabriele Leone : Duo N° 2 pour 2 mandolines, en ré majeur (1762) allegretto, allegro en rondeau. Mandolines Vinaccia : J.-P. Bazin, D. Le Roux.

5. François de Chancy (?-1656) : 6e suite de la « Tablature de Mandore », en ut mineur (original en fa mineur) (1629) : recherche, allemande, courante, courante, volte pour dardon, sarabande : par D. Le Roux.

6. Alessandro Rolla (1757-1841) : Duo pour 2 mandolines en sol majeur : allegro spiritoso, andante grazioso, rondo, moderato, par Fl. Calvo, E. Depret.

7. Giovanni Hoffmann : Sonate pour 2 mandolines en fa majeur : allegro moderato, romance, andante, rondeau, allegro. Mandolines lombardes baroques : J.-P. Bazin, D. Le Roux.

8. Anonyme : Divertissement pour 2 mandolines et basse en ré majeur : un poco adagio, allegro, menuetto, romance, andante, menuetto, rondeau, allegro. Mandoline : Fl. Calvo, E. Depret. Luth : J.-P. Bazin.

Après les acclamations du public, ils interprétèrent, en bis, avec les mandolines lombardes baroques, le 1er Mouvement du Concerto en Sol pour 2 Mandolines de Vivaldi — qui l'a composé pour ces instruments et non pas pour la mandoline napolitaine comme on a l'habitude de l'entendre.

Un très beau concert dont le mérite revient aux chercheurs de l'Estudiantina qui mettent à jour toute une littérature pour la mandoline, inédite et inconnue.

Seine-Saint-Denis

Association A.J.M. « Les Amis de la Jeunesse Musicale »

Une grande Association est née à Villepinte. Le 8 mars 1986, la Fête du Printemps, spectacle musical d'enfants et d'élèves de tous âges, a été organisée avec un grand succès.

Concours d'orchestres improvisés, concours de grimaces de maquillage, de déguisement, ont fait éclater de rire les parents venus nombreux écouter et voir les enfants.

En soirée de grands élèves virtuoses au piano, à l'orgue, au synthétiseur, à l'accordéon et à la guitare ont joué avec brio dans le grand concert, de grandes œuvres classiques, du jazz et de la musique contemporaine.

M. Michel Barré, maire adjoint, chargé des fêtes et cérémonies, est venu aimablement, en compagnie de son épouse, saluer les membres directeurs de l'Association et le public nombreux qui assistait au spectacle.

Dans la soirée, l'orchestre, composé des meilleurs élèves de l'Ecole de Musique de M. Viel, animait un grand bal masqué de très grande qualité.

La première Fête du Printemps s'est terminée dans une bonne ambiance. L'Association tient à remercier les services aimables du personnel communal, qui nous ont aidés lors de cette fête.

Tous les invités, membres adhérents et organisateurs se sont promis de faire encore mieux lors des fêtes de l'été et du jumelage, fêtes organisées par la municipalité de Villepinte et toutes les Associations.

Siège social : 4, avenue des Roses, 93420 Villepinte. Tél. : 48-61-34-99.

Editions Robert Martin

musique
instruments
accessoires
équipement

enseignement
harmonie
fanfare
batterie-fanfare

MARTIN·MUSIQUE·MACON

Et n'oubliez pas que :
DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE
les instruments de toutes marques se trouvent aux :

EDITIONS ROBERT MARTIN

B.P. 502 - 71009 MACON CEDEX - FRANCE
TEL. : 85-34-46-81